



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8305^e séance

Lundi 9 juillet 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Löfven/M. Skoog/M ^{me} Schoulgin Nyoni	(Suède)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M ^{me} Cordova Soría
	Chine	M. Ma Zhaoxu
	Côte d'Ivoire	M. Djédjé
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Kazakhstan	M. Umarov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M ^{me} Wever-Croes
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M. Radomski
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce

Ordre du jour

Le sort des enfants en temps de conflit armé

En protégeant les enfants aujourd'hui, nous prévenons les conflits de demain

Rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2018/465)

Lettre datée du 21 juin 2018, adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/625)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de juin. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Nebenzia et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Le sort des enfants en temps de conflit armé

En protégeant les enfants aujourd'hui, nous prévenons les conflits de demain

Rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2018/465)

Lettre datée du 21 juin 2018, adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/625)

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux ministres et autres représentants présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence souligne l'importance de la question dont nous allons débattre aujourd'hui. Les membres du Conseil sont saisis d'une liste d'orateurs qui ont demandé à prendre la parole, conformément aux articles 37 et 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, ainsi qu'à la pratique établie du Conseil à cet égard. Nous proposons qu'ils soient invités à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Virginia Gamba, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé; M^{me} Henrietta Fore, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance; et M^{me} Yenny Londoño, représentante de la société civile.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur document S/2018/465, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé. J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/625, qui contient le texte d'une lettre datée du 21 juin 2018, adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2018/667, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par 95 États Membres. La liste complète des auteurs du projet de résolution sera consignée dans le compte rendu officiel de la présente séance.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, France, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2427 (2018).

Je donne maintenant la parole à M^{me} Gamba.

M^{me} Gamba (*parle en anglais*) : Au nom du Secrétaire général, qui participe actuellement à la conférence annuelle de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies à Addis-Abeba, je voudrais remercier la Suède et son Premier Ministre, S. E. M. Stefan Löfven, d'avoir pris l'initiative d'organiser le débat d'aujourd'hui. En mon nom propre, je tiens également à remercier la Suède du rôle exceptionnel qu'elle joue en tant que Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, ainsi que de son soutien dévoué au mandat relatif aux enfants en période de conflit armé. Je remercie par ailleurs mes proches partenaires, en particulier l'UNICEF, le Département des opérations

de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et la société civile.

C'est la deuxième fois que j'ai l'honneur de m'adresser au Conseil de sécurité dans cette salle sur la situation des enfants touchés par les conflits armés. Au cours de ces 13 derniers mois, j'ai eu l'occasion de suivre le travail remarquable accompli par les acteurs de la protection de l'enfance sur le terrain. Ces hommes et femmes dévoués sont en première ligne pour recenser, combattre et prévenir les violations graves commises contre les enfants dans des conditions parmi les plus difficiles que l'on puisse imaginer. Je voudrais saisir cette occasion pour leur exprimer ma profonde gratitude pour leur engagement.

En dépit de leurs efforts, je suis profondément choquée par le nombre alarmant de violations graves commises contre les enfants au cours de l'année écoulée. Plus de 21 000 violations ont été recensées par l'ONU, ce qui représente une augmentation importante par rapport à l'année dernière. Chacune d'entre elles a infligé des souffrances indicibles aux enfants, à leurs familles et à des communautés entières. La majorité de ces actes méprisables ont été perpétrés par des groupes armés, bien que les forces gouvernementales et des acteurs armés inconnus aient également joué un rôle important.

La forte hausse du nombre d'enlèvements qui a coïncidé avec l'augmentation des niveaux d'enrôlement et d'utilisation des filles et des garçons est particulièrement préoccupante. En Somalie, les Chabab ont enlevé plus de 1 600 enfants en menaçant des communautés entières ou en ciblant des écoles en tant que lieux de recrutement. Les flambées de violence ont aussi eu pour résultat d'accroître le nombre d'enfants tués ou blessés, notamment en République démocratique du Congo, en Iraq et au Myanmar, tandis que, au Nigéria et dans les pays voisins, Boko Haram a continué d'attaquer des cibles tant militaires que civiles en utilisant des enfants pour commettre des opérations-suicides.

Ecoles et hôpitaux continuent d'être directement ciblés ou sont endommagés du fait d'attaques aveugles dans des zones densément peuplées, ce qui refuse à des dizaines de milliers d'enfants tout accès à l'éducation et aux soins de santé. De même, le refus très fréquent de l'accès aux secours humanitaires et les attaques contre les convois et le personnel humanitaires ont rendu l'assistance humanitaire inaccessible aux enfants, aggravant encore ainsi leur vulnérabilité.

Je suis aussi préoccupée par le fait que des enfants prétendument associés à des groupes armés, notamment des groupes usant d'une extrême violence, sont encore détenus dans des conditions très dures, souvent sans avoir été inculpés et pour de longues périodes. Alors qu'il faut demander des comptes aux individus responsables de graves violations, nous ne devons pas oublier que les enfants qui ont été recrutés doivent être traités avant tout comme des victimes et qu'il ne faut les détenir qu'en dernier ressort et le moins longtemps possible. Je suis absolument convaincue que la réhabilitation et la réintégration – mais non la rétribution – doivent se situer au centre de nos efforts à l'égard des filles et des garçons recrutés.

Il faut agir d'urgence sur ces points si nous voulons être à la hauteur de nos responsabilités légales et morales. Les engagements récemment pris par des parties à un conflit donnent de l'espoir en la matière. Des plans d'action ont été adoptés en République centrafricaine, au Mali et au Nigéria. L'application intégrale de son plan d'action par le Gouvernement soudanais et les progrès réalisés dans la protection de l'enfance grâce au processus de paix en Colombie témoignent de ce que nous pouvons obtenir quand volonté politique et soutien international se rejoignent. Le Gouvernement iraquien s'est mis en devoir d'élaborer un plan d'action pour prévenir et mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants par les forces de mobilisation populaire, et la coalition formée aux fins de restaurer la légitimité au Yémen a créé une unité de la protection de l'enfance à son quartier général. La ratification par le Gouvernement de la République centrafricaine, en 2017, du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, nous a encore rapprochés de la ratification universelle.

Les initiatives prises par des États Membres, sur des points spécifiques, comme la conférence ministérielle organisée par la France pour marquer le dixième anniversaire des Principes et engagements de Paris, l'adhésion de 15 États, l'an dernier, à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et l'adoption des Principes de Vancouver ont continué de centrer l'attention sur la protection des enfants touchés par un conflit armé et de catalyser le soutien à cette importante question. Je crois fermement que nous devons partir de ces progrès pour avancer vers une ère de prévention.

Manquer à assumer cette responsabilité collective non seulement met en danger garçons et filles, mais

aussi réduit la capacité des sociétés à venir à bout des conflits et à consolider la paix. Prévenir les violations à l'encontre d'enfants doit donc constituer une partie intégrale de toute stratégie visant à atteindre et pérenniser des règlements pacifiques.

À cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer qu'à la suite de la déclaration présidentielle S/PRST/2017/21, adoptée par le Conseil durant un débat public tenu l'an dernier (voir S/PV.8082), mon Bureau a commencé un processus consultatif avec les partenaires des Nations Unies afin d'établir un répertoire des bonnes pratiques et d'élaborer des directives pratiques concernant l'intégration des problèmes de protection de l'enfance dans les processus de paix. Je suis heureuse de bénéficier à cet égard de l'appui du Gouvernement suédois, ce dont je tiens à remercier le Premier Ministre Löfven.

Les outils qui seront créés de ce fait viseront à améliorer notre capacité d'intégrer les problèmes de l'enfance à ces processus afin de donner à bref délai des garanties quant à la protection et la réintégration des enfants, ce qui peut aussi aider à instaurer la confiance entre les parties à une négociation. Je suis aussi encouragée par le processus qu'a engagé le Gouvernement soudanais afin de mettre en place une large stratégie nationale visant à prévenir de graves violations à l'encontre des enfants, en partant des avancées dues au plan d'action. Reproduire cette initiative avec les gouvernements, ainsi qu'avec les acteurs régionaux et sous-régionaux, constitue une stratégie prometteuse aux fins de faciliter un dispositif de protection de l'enfance centré sur la prévention et de garantir des approches et des normes communes.

Enfin, la résolution 2427 (2018), adoptée par le Conseil voici quelques minutes, fournit aux agents de la protection de l'enfance un espace politique pour prendre rapidement contact avec les parties à un conflit, et représente ainsi un tournant dans notre entreprise commune de reléguer dans le passé les violations à l'encontre d'enfants.

Mais on ne peut progresser vers une ère de prévention sans disposer de ressources adéquates. L'an dernier, plus de 10 000 enfants ont cessé officiellement de faire partie de forces armées ou de groupes armés, tandis que plus de 12 000 enfants touchés par un conflit bénéficiaient d'un appui à la réintégration fourni par l'UNICEF et ses partenaires. Ces 12 000 garçons et filles ont ainsi reçu la possibilité de surmonter un passé traumatisant et de devenir une force pour la paix au sein de leurs communautés.

Mais beaucoup d'enfants auparavant associés à des parties à un conflit s'en sont séparés par des voies informelles. Ils vivent souvent dans des conditions de vulnérabilité accrue et ont un besoin urgent de soutien. Nous devons veiller à ce que les acteurs présents sur le terrain reçoivent des moyens de financement prévisibles, durables et souples afin de pouvoir répondre aux besoins immédiats de réintégration et soutenir ces efforts. Je travaille actuellement avec l'UNICEF et d'autres agents de protection de l'enfance afin de promouvoir cette idée. Le Conseil entendra aujourd'hui Yenny Londoño lui parler de ses expériences avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire et lui exposer ses vues sur les besoins de réintégration du point de vue de celles-ci.

Il est d'autre part nécessaire de continuer à donner priorité à la capacité de protection de l'enfance afin que les ressources et les opportunités se traduisent par des résultats, notamment en demandant qu'une capacité adéquate soit prévue dans les mandats des opérations de paix concernées. À cet égard, je suis encouragé de voir que des acteurs régionaux, comme l'Union africaine et l'OTAN, ont renforcé leur capacité de protection de l'enfance. J'attends avec impatience de prendre contact avec d'autres organisations régionales et sous-régionales dans les prochains mois afin de consolider leurs cadres de protection de l'enfance.

Enfin, le niveau et la gravité des violations dont l'exposé remplit les pages du dernier rapport annuel (S/2018/465) du Secrétaire général nous rappellent la nécessité de travailler tous ensemble à changer le cours de l'histoire. Nous ne pouvons mettre plus longtemps en danger notre ressource la plus précieuse par l'inaction, il nous faut accroître nos efforts pour mettre au point des outils de prévention, faire un usage stratégique de la réintégration afin de briser les cycles de violence, et affronter le caractère transfrontalier des violations en intensifiant notre coopération.

J'ai commencé ma déclaration en brossant un sombre tableau de plusieurs situations de conflit – et j'aurais pu en citer bien davantage. Nous ne devons pourtant pas quitter cette salle aujourd'hui dans le désespoir. La résolution adoptée aujourd'hui va plus avant dans le renforcement du cadre de protection de l'enfance fourni par le Conseil, qui nous a donné des moyens d'agir selon des voies qui auraient été impensables voici seulement quelques années. Notre capacité à mettre tous ensemble ces outils en action décidera du sort de milliers d'enfants, et en fin de compte de la question de savoir

si nous sommes ou non capables de nous rapprocher de l'objectif de mettre à jamais fin à l'utilisation d'enfants dans les conflits armés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Gamba de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Fore.

M^{me} Fore (*parle en anglais*) : J'apprécie hautement le très vif intérêt que portent les membres du Conseil de sécurité au sort pénible des enfants touchés par un conflit armé partout dans le monde. Aujourd'hui, un enfant sur cinq vit dans un pays touché par un conflit ou une catastrophe. Comme l'indiquent les statistiques fournies dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/465), un enfant sur quatre est un chiffre qui dépasse presque l'entendement – presque, jusqu'à ce que l'on rencontre, comme moi, des enfants et des jeunes dont les vies ont été anéanties par les conflits, comme, par exemple, au Yémen, au Mali et au Soudan du Sud; des enfants exposés à la malnutrition et à la maladie, qui courent le risque d'être mutilés ou tués par une mine terrestre ou du fait d'attaques menées contre les écoles et les hôpitaux; des enfants vulnérables à la violence sexiste; recrutés pour combattre; et ayant perdu espoir non seulement en leur avenir mais aussi en celui de leurs pays.

L'UNICEF n'épargne aucun effort pour venir en aide à ces enfants. En Iraq, par exemple, nous avons fourni l'année dernière à 1,3 million d'enfants migrants des articles de première nécessité, comme de l'eau et des repas prêts à consommer, et à près de 400 000 autres un appui psychosocial. Au Soudan du Sud, nous avons fourni à 780 000 enfants âgés de moins de cinq ans soins de santé, nutrition, eau, assainissement pour la santé, éducation et protection. Avec nos partenaires, nous enregistrons aussi des progrès dans la libération d'enfants de l'emprise des forces et groupes armés et nous offrons une assistance à leur réintégration. L'année dernière, 12 000 enfants ont été réintégrés dans leurs communautés. Par exemple, en République centrafricaine, près de 3000 enfants ont bénéficié d'une prise en charge provisoire, ainsi que d'un appui psychosocial et de services de regroupement familial. En République démocratique du Congo, l'UNICEF a œuvré avec ses partenaires à la libération de plus de 3200 enfants des mains des groupes armés et a aidé à leur réintégration, et, cette année, 806 enfants ont été jusqu'à présent libérés des mains des forces et des groupes armés au Soudan du Sud et sont en train de bénéficier de services de réintégration.

Notre action doit se poursuivre. L'année dernière, 21 000 violations avérées ont été commises contre des enfants – une augmentation dramatique par rapport à l'année d'avant – davantage d'enfants tués ou mutilés; davantage de jeunes ayant survécu à un viol; davantage d'enfants recrutés pour combattre; davantage d'enfants enlevés. Et il ne s'agit là que de chiffres vérifiés. Nos équipes sur le terrain savent que le nombre de violations est en fait plus élevé.

En tant que communauté mondiale, nous devons nous demander ce qui adviendra de ces enfants à court et à long terme. À court terme, ces enfants courent le risque immédiat de voir leur vie menacée du fait de la violence elle-même, mais aussi du fait de l'effondrement des services de base. Au Yémen, je me suis rendu dans des hôpitaux où le personnel n'a pas été payé depuis deux ans; où il n'y a pas assez d'appareils respiratoires et de médicaments; où les mères portent dans leurs bras des enfants frêles et mal nourris; où les travailleurs psychosociaux assurent le suivi psychologique d'enfants terrifiés par les horreurs dont ils ont été les témoins et dont ils se souviennent.

Ces prix immédiats du conflit ont des conséquences à long terme. Si nous ne pouvons pas prévenir les violations contre les enfants aujourd'hui, nous ne pourrons pas prévenir la violence contre les enfants demain. Les enfants d'aujourd'hui grandiront en pensant que la violence et le conflit sont des choses normales, acceptables et inévitables. Nous devons penser aux enfants qui ont grandi en ne connaissant que la guerre. Durant toute son existence, un enfant syrien âgé de 7 ans n'a jamais connu une Syrie en paix; un adolescent afghan n'a jamais connu un Afghanistan en paix. Et pensons à ce que les enfants sud-soudanais ont enduré – et continuent d'endurer – alors que leur pays célèbre aujourd'hui sa septième année d'indépendance. Comment pourrions-nous préparer les enfants à façonner des futurs pacifiques s'ils ne savent même pas à quoi ressemble la paix?

Tandis que nous appelons de nouveau à la fin de ces conflits, nous demandons aussi une tolérance zéro à l'égard de toutes les violations contre les enfants – des violations qui suscitent les griefs qui attisent et perpétuent le conflit de génération en génération; des violations comme des attaques contre les hôpitaux et les écoles, ce pourquoi nous demandons encore une fois aux États d'adopter et de mettre en œuvre la Déclaration sur la sécurité dans les écoles; des violations comme le ciblage délibéré des enfants, qui doivent cesser; des violations

comme la détention d'enfants qui ont été associés à des forces ou des groupes armés. Nous saluons la robuste résolution 2427 (2018) du Conseil – proposée par la Suède – sur cette question. Trop souvent, ces enfants sont enfermés avec des adultes et sans représentation légale, sans procès en bonne et due forme et sans contact avec des membres de leur famille, le tout en violation du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Des progrès sont possibles. Aujourd'hui même, l'armée nigériane a libéré 183 enfants – 175 garçons et huit filles – qu'elle a remis à l'UNICEF. Ces enfants avaient été détenus pour association présumée avec Boko Haram. La décision d'aujourd'hui est le résultat d'un effort et d'un engagement intenses en faveur de leur libération. Tandis que nous œuvrons à la libération d'un plus grand nombre d'enfants, il nous faut aussi aider ces jeunes vies à se réintégrer dans leurs communautés. La stigmatisation est souvent le plus grand obstacle. En réintégrant un enfant dans une communauté, nous devons répondre à des questions difficiles. Comment une communauté perçoit-elle un garçon qui a participé à un raid dans lequel un membre de cette communauté a été tué, ou une fille a été enlevée ou violée par un groupe armé et qui n'a pas jamais été à l'école? Il nous faut investir dans les solutions locales pour répondre aux craintes et aux préoccupations des communautés, alors que nous donnons à ces enfants une chance de vivre la vie normale à laquelle ils ont droit, notamment en leur fournissant une éducation et une formation professionnelle de qualité, ainsi qu'un soutien psychosocial.

Nous croyons aussi que la protection et la défense des droits de l'enfant sont un aspect fondamental de tout processus de paix; c'est pourquoi nous nous félicitons du dernier appel du Conseil à lancer un processus pour dresser une liste des directives et des pratiques optimales concernant la prise en compte des droits de l'enfant dans les négociations de paix. Aux Philippines, par exemple, l'UNICEF a, ces 10 dernières années, œuvré étroitement avec les commandants du Front de libération islamique Moro à la libération de plus de 1850 enfants de ses rangs et lancé un processus en vue de leur réintégration dans leurs communautés. Il a fallu pour ce faire sensibiliser les commandants et les membres de la communauté afin de mettre fin au recrutement d'enfants et de fournir un appui, une éducation et des plans d'intervention familiale en faveur de ceux qui ont été libérés. Ce processus a non seulement permis au groupe de voir son nom radié en 2017 de la liste publiée en annexe du rapport du

Secrétaire général (S/2017/821), mais, plus important encore, il a permis de relancer les négociations de paix et aidé ces jeunes vies à se reconstruire.

Au Mali, les enfants eux-mêmes sont devenus des agents de la paix dans leurs communautés et aident à sensibiliser sur les droits de tous les enfants à la protection, à l'éducation, à l'enregistrement des naissances et à la santé. L'année dernière, l'UNICEF a formé 310 enfants en tant qu'Ambassadeurs de la paix, qui font du porte à porte dans les communautés vulnérables pour promouvoir le dialogue et la consolidation de la paix et pour souligner la nécessité pour les enfants et les jeunes – en particulier les filles – continuent d'aller à l'école. Et cette année, dans le cadre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, nous avons aidé à former 2500 jeunes pour promouvoir la paix dans les communautés d'éleveurs et d'agriculteurs via des réunions, des débats, des programmes radiophoniques locaux et les médias sociaux. Ces deux exemples montrent que les enfants et les jeunes ne sont pas que des récipiendaires passifs des efforts de paix et de réconciliation, mais qu'ils peuvent aussi en être les chefs de file.

Mais tandis que les conflits augmentent en nombre et en férocité, des milliers d'enfants se glissent entre les mailles de nos filets sociaux partout dans le monde. Les civils et les communautés sont en train d'être ciblés à une échelle jamais connue depuis la Deuxième Guerre mondiale. Les conséquences subies par les auteurs de violations, quand elles sont imposées, sont insignifiantes.

Étant donné que les conflits majeurs sont mus et perpétués par le conflit politique, y faire face exige de faire preuve de volonté politique – volonté politique d'accroître les ressources pour fournir aux enfants et aux jeunes l'appui dont ils ont besoin et de construire le capital humain dont ont besoin toutes les sociétés pour façonner un avenir résilient et durable; volonté politique pour mettre fin aux violations contre les enfants maintenant; volonté politique de toutes les parties de respecter le droit et les principes humanitaires, non pas en tant que rêve utopique lointain, mais en tant que voie pratique et nécessaire vers un avenir meilleur; et, surtout, volonté politique de mettre d'urgence fin à ces conflits et de placer la paix au-dessus de tout en plaçant les enfants au-dessus de tout.

Face aux conséquences grandissantes des conflits pour une génération d'enfants qui n'ont jamais connu la paix, nous sommes tous tenus d'agir pour le bien des

enfants et pour l'avenir de notre monde. Une fois encore, je remercie le Conseil de cette occasion qui m'est donnée de jeter la lumière sur cette importante question. J'attends avec intérêt les délibérations du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Fore de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Londoño.

M^{me} Londoño (*parle en espagnol*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Conseil de sécurité de nous donner la possibilité de participer à cette séance extrêmement importante. Nous tenons plus particulièrement à remercier le Gouvernement suédois de nous avoir invités et d'avoir contribué à notre voyage depuis la Colombie, et nous remercions également la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé.

Je parle au pluriel parce que j'ai fait le déplacement en tant que déléguée du Groupe de jeunes consultants sur l'enfance et l'adolescence en période de conflit armé, et je souhaite parler au nom des enfants et des adolescents qui, dans diverses régions du monde, vivent la tragédie de leur recrutement et de leur utilisation par des groupes armés et subissent d'autres violations graves de leurs droits.

Suivant la devise « Nos voix comptent », le Groupe de jeunes consultants est le fruit d'une initiative de l'organisation de la société civile Benposta et bénéficie de l'appui de l'Union européenne, auquel s'ajoutent la reconnaissance et l'appui d'autres organisations telles qu'Oxfam International, Humanité vigilante, la Coalition contre la participation des enfants à des conflits armés en Colombie et l'organisation Watchlist on Children and Armed Conflict à New York. Dans mon cas particulier, je suis devenue membre des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) à 13 ans. J'ai rompu mes liens avec les FARC-EP dans des circonstances très étranges après avoir assisté à une situation de combat, et j'ai participé à divers programmes. Aujourd'hui, je suis des études de droit, et j'en suis au neuvième semestre. En 2014, je me suis rendue à La Havane où, en ma qualité de victime du recrutement, j'étais membre d'une délégation qui a participé aux consultations entre le Gouvernement et les FARC-EP.

Je remercie les pays représentés dans cette salle d'être prêts à m'écouter, car mon message s'adresse principalement aux États, qui sont chargés d'élaborer et

de mettre en œuvre des politiques de prévention et de protection des enfants et des adolescents.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son récent rapport,

« [I]a prévention des violations contre les enfants touchés par un conflit devrait être l'une des principales préoccupations de la communauté internationale... Nous devons en faire davantage pour remédier au problème en veillant à ce que la protection des enfants fasse partie intégrante de toute stratégie globale visant à prévenir et à régler les conflits pour permettre l'instauration d'une paix durable et en encourageant la participation active des enfants à l'élaboration de ces stratégies ». (*S/2018/465, par. 11*)

À cet égard, je suis porteuse des recommandations suivantes.

Il est fondamental d'éliminer les causes structurelles qui ont abouti à notre recrutement au sein de groupes divers, car la majorité de nos histoires sont marquées par des violations de nos droits, notamment le droit à l'éducation et à la santé, au logement, à travailler et à subvenir aux besoins de nos familles, ainsi que nos droits à la sécurité, à la participation et à nous divertir. Nous craignons sincèrement que tant que la situation socioéconomique de nos familles et de nos communautés n'évoluera pas, notre insertion sociale restera extrêmement difficile et nous serons tentés de retourner vers certains de ces groupes pour subvenir à nos besoins. C'est pourquoi nous tenons à souligner que le meilleur moyen de prévenir le recrutement d'enfants est de garantir leurs droits sur le terrain. Il importe également que les gouvernements garantissent des conditions de sécurité qui nous permettront de protéger notre intégrité physique, personnelle et psychologique. Malheureusement, un grand nombre d'enfants dissociés des groupes armés sont confrontés à des problèmes, notamment des menaces, lorsqu'ils rentrent dans leurs régions d'origine, et l'appui des institutions gouvernementales est rare, voire inexistant.

Il est également fondamental que les phases successives du processus de réintégration des enfants et des adolescents qui ont fait partie de groupes armés leur permettent de s'exprimer et d'élaborer des projets de vie, en garantissant leur participation à la formulation et à la mise en œuvre de politiques publiques relatives à l'exercice de leurs droits. Les programmes éducatifs et de soutien psychologique, de même que la formation

intégrée, doivent prendre en compte nos particularités, notre sexe et notre origine ethnique pour nous permettre d'exercer notre droit à l'intégration et à l'insertion sociales, à l'éducation et au logement ainsi que d'autres droits, dans la dignité et dans le respect de nos aspirations professionnelles.

Au moment d'élaborer les programmes de réintégration, il importe de prendre en compte les besoins particuliers des filles, car leur situation est différente de celle des garçons. Il convient de rappeler qu'en matière de réintégration, il n'existe pas de formule unique. Nous rappelons également qu'il faut garantir, dans la mesure du possible, la participation de nos familles au processus de réintégration, et ce en vue de réparer, de reconstruire et de renforcer les liens entre elles et nos communautés.

Il est inquiétant que les écoles et les établissements d'enseignement soient touchés et occupés par des acteurs armés, compromettant ainsi gravement l'éducation des enfants et menaçant leur intégrité physique et celle de leurs enseignants. À cet égard, nous appelons tous les gouvernements qui n'ont pas encore souscrit à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles à le faire. En ce qui concerne la Colombie, cette démarche est repoussée depuis 2015.

Nous appelons les gouvernements à honorer leurs responsabilités à l'égard des enfants et des adolescents, notamment en ce qui concerne leur droit à être reconnus comme des victimes et à bénéficier de réparations. En situation de conflit, un grand nombre d'enfants qui n'ont rien à voir avec les agissements des groupes armés sont traités comme des délinquants, sans que l'on prenne en compte leur statut de victimes d'un crime, et ils ne sont pas intégrés aux programmes gouvernementaux de protection des enfants et se retrouvent au contraire dans des centres de détention. Il convient de souligner que la Colombie a adopté une loi relative aux victimes, qui constitue un cadre juridique perfectionné et sophistiqué en vue de contribuer à l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements retenus entre les pays confrontés à des problèmes similaires, ce qui est important pour que tous les enfants soient traités avant tout comme des victimes.

Enfin, en ce qui concerne les réparations complètes, malheureusement, un grand nombre de jeunes qui ont quitté les groupes armés depuis plus de 10 ans et ont été reconnus comme en étant dissociés n'ont toujours pas reçu les compensations prévues par la loi relative aux victimes en Colombie. C'est pourquoi il importe que tous les acteurs étatiques honorent leurs engagements à l'égard des enfants victimes qui

sont exposés à un danger. Sinon, leurs projets de vie s'en verront compromis, ils redeviendront victimes et resteront en situation de risque.

Nous sommes reconnaissants que les voix des enfants et des adolescents victimes de conflits armés aient pu être entendues dans cette enceinte, et nous espérons qu'elles seront prises en compte. Nous prions les gouvernements de ne pas nous considérer comme un problème et de nous donner la possibilité de présenter nos idées, comme le fait le Groupe de jeunes consultants en Colombie. Pour terminer, je suis heureuse d'avoir partagé avec les membres du Conseil l'expérience que j'ai vécue à l'âge de 13 ans, lorsque j'étais associée aux FARC-EP, et les réalités qui sont les nôtres dans les zones reculées où l'État n'est pas présent, ce qui nous contraint à affronter ce type de situations. Il n'est pas juste que l'enfance soit associée à un sacrifice ou un délit, et non à une perspective d'avenir. J'estime qu'à l'heure actuelle, alors que je suis enceinte, j'ai une responsabilité supplémentaire de transformer non seulement mon monde, mais également le monde de ma fille pour le rendre meilleur. Si j'ai cette responsabilité, j'imagine celle qui incombe aux membres du Conseil, qui ont les moyens de venir en aide à des enfants sans voix et de transformer leur vie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Londoño de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Premier Ministre de la Suède.

Premièrement, je remercie la Représentante spéciale, M^{me} Gamba, et la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, M^{me} Fore, des exposés importants et parfois difficiles à entendre qu'elles ont présentés au Conseil de sécurité. Je voudrais également remercier Yenny Londoño d'avoir partagé son histoire inspirante et fait part de ses demandes justifiées.

L'enfance n'est pas que le début de notre vie, c'est son fondement. C'est la base à partir de laquelle nous atteignons pleinement notre potentiel, ainsi que la base pour construire des sociétés pacifiques et prospères. Pour le dire simplement, en garantissant la prise en charge, la sécurité et la protection des enfants aujourd'hui, nous prévenons les conflits de demain.

Pourtant, nous sommes loin d'en faire assez pour protéger nos enfants. Environ 350 millions d'enfants sont touchés par des conflits armés aujourd'hui. Ils risquent d'être tués ou mutilés. Ils risquent de devenir victimes de violences sexuelles. Ils risquent de n'avoir

d'autre école que celle de la guerre, qui leur enseigne la perte, la peur, la haine et la vengeance.

Bien qu'il soit clair que nous devons faire davantage, nos efforts concertés ne sont pas sans effets. Au cours des deux dernières décennies, 130 000 enfants ont été libérés de groupes armés. Au cours des deux dernières années, plus de 12 000 enfants ont reçu une assistance des Nations Unies pour leur réintégration. Avec l'adoption à l'unanimité aujourd'hui de la résolution 2427 (2018), nous renforçons non seulement le programme d'action pour la protection des enfants en temps de conflit armé de façon plus générale, mais également le programme de prévention. Je voudrais souligner quelques-uns de nos modes d'action.

Premièrement, les négociations de paix négligent souvent les besoins des enfants. En effet, lorsque tout le monde se préoccupe du sort des enfants, cela peut parfois ouvrir la porte à de nouvelles solutions. La résolution d'aujourd'hui souligne à quel point le programme d'action pour la protection des enfants en temps de conflit armé est indispensable pour la prévention des conflits et la pérennisation de la paix.

Deuxièmement, la résolution met en place un cadre pour la réintégration des enfants associés à des forces ou à des groupes armés. Assurer une bonne réintégration des enfants est dans l'intérêt supérieur de l'enfant, mais également des sociétés. La résolution fait des enfants une partie de la solution, et non une partie du problème.

Troisièmement, la résolution reconnaît que l'accès de toutes les filles et de tous les garçons à l'éducation et aux soins de santé, notamment aux soins de santé mentale, est essentiel en temps de conflit. Par ailleurs, elle fait la distinction, pour la première fois, entre filles et garçons, et insiste sur le fait que leurs besoins et leur vulnérabilité sont différents.

Quatrièmement, la résolution fait le lien entre le programme d'action pour la protection des enfants en temps de conflit armé et les objectifs de développement durable. Pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous ne pouvons laisser aucun enfant de côté.

Cinquièmement, elle déclare, et c'est une première pour une résolution du Conseil, le principe central selon lequel les enfants en temps de conflit armé doivent être considérés en premier lieu comme des victimes.

Sixièmement, la résolution souligne l'importance de réprimer toutes les violations et atteintes commises contre des enfants, et pas seulement les crimes les plus graves, établissant ainsi une nouvelle norme pour la prévention des atteintes aux droits de l'homme et des violations du droit international humanitaire. Il ne saurait y avoir d'exceptions à l'humanité, et il ne saurait y avoir d'exceptions au droit international humanitaire.

Enfin, la résolution aborde la nécessité de tenir également compte des vues des enfants. Nous devons écouter les enfants et entendre leurs points de vue, ainsi que leurs propositions de solutions. Dans cet esprit, le Suède, avec l'UNICEF et les partenaires de la société civile, a organisé partout dans le monde une série de consultations d'enfants, axées sur les enfants en tant que réfugiés et en tant qu'agents de paix, ainsi que sur la réintégration d'anciens enfants soldats. Nous avons également organisé des consultations en Suède. Toutes ces initiatives ont débouché sur des recommandations dans lesquelles les messages que les enfants nous adressent à nous, preneurs de décisions, sont clairs : garantir la sécurité et la sûreté; assurer l'alimentation; garantir l'éducation; apporter des soins aux malades et aux blessés; et, surtout, mettre fin à la guerre.

Nous nous sommes mis d'accord sur la résolution d'aujourd'hui; nous devons maintenant la mettre en œuvre. La Représentante spéciale, M^{me} Gamba, œuvre avec les partenaires à élaborer des directives et des instruments pratiques sur l'intégration des questions touchant la protection de l'enfance dans les processus de paix. Notre responsabilité au Conseil est de réfléchir aux répercussions des conflits sur les enfants dans toutes nos activités et dans le renouvellement des mandats des missions, en garantissant que des conseillers pour la protection de l'enfance soient présents au sein de chaque mission et en tenant compte des points de vue des enfants lors de nos débats.

Je ne vois pas de meilleure façon de s'attaquer aux causes profondes des conflits que d'offrir aux enfants une enfance marquée par la tendresse et la sécurité et de les protéger du fléau de la guerre. Il nous appartient d'être à la hauteur de nos responsabilités et de répondre aux exigences des enfants. C'est à nous de prévenir les conflits de demain, en protégeant les enfants aujourd'hui.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à la Première Ministre d'Aruba, Royaume des Pays-Bas.

M^{me} Wever-Croes (Pays-Bas) (*parle en anglais*):

Le Royaume des Pays-Bas s'associe à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne, ainsi que par le Représentant permanent du Canada au nom du Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés.

Je remercie de leurs exposés la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Je voudrais remercier M^{me} Londoño de nous avoir rappelé que le débat d'aujourd'hui ne sert pas seulement à évoquer des tendances et des chiffres choquants. De fait, au-delà des statistiques, il y a des individus bien réels, à qui nous pouvons donner les moyens d'apporter un changement dans des situations bien réelles.

Je voudrais aujourd'hui souligner trois éléments : premièrement, l'érosion du droit international humanitaire et l'impératif de responsabilité; deuxièmement, l'importance vitale de la protection des enfants en matière de prévention des conflits et de pérennisation de la paix; et, troisièmement, l'importance de disposer d'outils solides pour un mandat relatif aux enfants en temps de conflit armé qui soit efficace, crédible et transparent.

Premièrement, lors du débat public de l'année passée sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/PV.8082), le Royaume des Pays-Bas a fait part de ses inquiétudes face au mépris croissant du droit international humanitaire, et nous réitérons notre inquiétude aujourd'hui. La hausse de 30 % des violations graves, qui a été constatée dans les situations relevant du mandat relatif aux enfants en temps de conflit armé en 2017, est choquante. Ensemble, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour inverser immédiatement la tendance de l'érosion du respect du droit international humanitaire. Il s'agit notamment de prendre des engagements envers des instruments contraignants, tels que la Convention relative aux droits de l'enfant et son protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, ainsi que des engagements non juridiquement contraignants tels que les Principes de Paris, la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats.

La résolution 2427 (2018), que nous avons adoptée aujourd'hui, appelle tous les États à mettre fin à l'impunité pour les crimes les plus horribles commis

contre des enfants. Elle souligne, et c'est important, le concours qu'apporte la Cour pénale internationale (CPI) pour poursuivre les auteurs des crimes les plus graves. La pression accrue exercée sur la Cour est cependant indéniable; c'est pourquoi il est encore plus important de tenir bon et de résister fermement à tous les efforts visant à affaiblir la Cour, comme ceux tendant à introduire des ambiguïtés dans le langage concernant son rôle. Protéger les populations exposées au risque d'atrocités criminelles est aussi bien un objectif de la CPI que du Conseil de sécurité, tout comme la prévention des conflits.

Deuxièmement, le Conseil doit également se concentrer sur des mesures de prévention dans toutes les phases des cycles du conflit. À cet égard, je remercie la Suède d'avoir facilité une résolution qui intègre des acquis importants. Le Conseil est désormais conscient que la protection de enfants touchés par des conflits armés doit faire partie de stratégies visant à régler les conflits et à pérenniser la paix. Il est conscient de l'importance de s'attaquer aux causes profondes des conflits et aux violations des droits de l'homme, ainsi que de l'importance du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la formulation d'une approche intégrée de la prévention des conflits.

Le Royaume des Pays-Bas reste convaincu qu'il faut faire encore plus. Il est essentiel que le Conseil écoute attentivement des témoignages comme celui de M^{me} Londoño. Les progrès observés en Colombie montrent clairement que l'intégration de la protection de l'enfance et la priorité accordée aux questions relatives aux enfants dans les processus de paix peuvent contribuer à l'instauration d'une paix durable.

Mon troisième point concerne l'importance de disposer d'outils solides pour exécuter un mandat efficace, crédible et transparent. Le mandat relatif aux enfants et aux conflits armés est doté d'outils qui ont un impact réel et significatif sur le terrain. Il s'agit notamment du mécanisme de surveillance et de communication de l'information et du rapport annuel du Secrétaire général et de ses annexes qui énumèrent les parties ayant commis des violations graves.

Il importe de rappeler que le Conseil, dans sa résolution 1612 (2005) d'il y a 13 ans, a souligné l'importance d'une information opportune, objective, précise et fiable pour que ces outils restent efficaces. L'information communiquée en temps opportun permet au Conseil d'agir de manière appropriée et rapide. La fréquence élevée des conclusions du Groupe de travail

sur le sort des enfants en temps de conflit armé et la publication en temps voulu du rapport annuel du Secrétaire général sont cruciales à cet égard. Des informations précises ne sont possibles que s'il y a suffisamment d'acteurs sur le terrain pour signaler et vérifier les violations et que si ces acteurs sont assurés d'avoir un accès approprié.

Pour que l'information soit objective et fiable, il faut que les critères d'inscription soient transparents. Cela permet un dialogue constructif et préserve la crédibilité et l'impartialité du mandat relatif aux enfants et aux conflits armés.

Le mandat relatif aux enfants et aux conflits armés est unique de par son efficacité et a un impact manifeste sur la situation des enfants touchés par les conflits. Le Conseil a la responsabilité continue de mettre fin à la situation inacceptable de ces enfants. Le Royaume des Pays-Bas, dans le cadre du Conseil et au-delà, est un partenaire engagé dans cette entreprise.

M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je félicite la Suède pour sa présidence et remercie la délégation russe pour son leadership en juin. Je remercie le Premier Ministre suédois d'avoir convoqué ce débat très important. Je remercie M^{me} Fore et M^{me} Gamba pour leur leadership. L'histoire de M^{me} Londoño est source d'inspiration. Je lui souhaite la bienvenue au club des mères. Elle ne saura plus jamais ce que c'est que de ne pas s'inquiéter. Elle est la bonne voix qui se fait entendre au bon moment pour nous aider à comprendre cette question, et je l'en remercie.

Cela fait plus de deux décennies que le Conseil de sécurité a établi le mandat relatif aux enfants et aux conflits armés. Au cours de cette période, une génération a grandi et une toute nouvelle génération est venue au monde. Dans les pays touchés par des conflits, plus de 60 % de la population a moins de 25 ans. Cela signifie que dans ces endroits, il y a toute une génération d'enfants qui ont vécu toute leur vie dans des situations de conflit. Ce sont ces mêmes enfants qui, un jour ou l'autre, seront responsables de leur pays. Certains d'entre eux seront les personnes mêmes qui prendront les décisions en matière de paix et de sécurité, de sorte que nous devons nous préoccuper de la façon dont la prochaine génération grandit.

L'automne dernier, j'ai rendu visite à des familles déplacées par la violence en République démocratique du Congo, où nous savons que les forces armées continuent de coordonner leur action avec des groupes qui recrutent

des enfants soldats et exploitent sexuellement les garçons et les filles. Sachant cela, je me suis entretenue avec des femmes congolaises pour qu'elles me parlent de leur vie. Je les ai regardées dans les yeux, je leur ai tenu la main et j'ai fait la connaissance de leurs enfants. Malheureusement, leurs histoires étaient toutes les mêmes : elles étaient accablées, avaient le cœur brisé et elles souffraient.

J'ai rencontré une femme, Angélique, qui était mère de sept enfants. Elle avait été violée à deux reprises au cours d'attaques violentes et, parce qu'elle avait du mal à faire face au traumatisme, son mari l'a laissée seule pour s'occuper de ses enfants. En tant que mère moi-même, je voulais comprendre comment elle s'en sort, savoir ce qu'elle dit à ses enfants au milieu de tant de douleur. Depuis, sa réponse me hante. Elle dit à ses enfants de rester avec elle dans le camp et de souffrir ensemble en famille. Elle dit à ses fils de ne pas quitter le camp parce qu'ils seraient enlevés et forcés de se battre. Elle dit à ses filles de ne pas quitter le camp parce qu'elles seraient violées. Ses enfants n'ont pas de maison, pas d'école, pas de choix et aucun espoir pour l'avenir.

Lorsque j'ai demandé à Angélique et à d'autres femmes de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud ce qu'elles voulaient le plus, leur réponse m'a surpris. Ce n'étaient pas de meilleures conditions de vie, plus de nourriture ou de choses matérielles. C'était que leurs enfants puissent aller à l'école pour recevoir une éducation. Elles ne voulaient pas que leurs enfants s'ennuient, qu'ils deviennent vulnérables à la violence et qu'ils soient entraînés dans le cycle sans fin du conflit. Elles voulaient que leurs enfants aillent à l'école et aient la possibilité de mener une vie meilleure.

Il est impératif que nous écoutions ces mères. L'éducation des enfants qui ont fui la violence est un investissement dans la stabilité future d'un pays. Si nous échouons, ces enfants grandiront sans instruction, sans compétences et pleins de ressentiment. Ils seront des cibles privilégiées pour le recrutement par les extrémistes et les groupes armés, et le cycle se poursuivra. Si nous ne faisons rien concernant la façon dont ces enfants sont éduqués dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées, nous pourrions avoir affaire à eux en tant qu'adultes sur le champ de bataille. L'éducation est à la fois un moyen de se remettre d'un conflit et de le prévenir à l'avenir.

Les États-Unis sont fiers d'être un chef de file en matière de fourniture de ressources pour l'éducation,

de formation professionnelle et de soutien psychosocial pour plus de 50,2 millions d'enfants et de jeunes dans 51 pays, dont 11,8 millions d'enfants en situation de crise et de conflit. Au Mali, nous travaillons avec le Gouvernement pour inscrire plus de 5 100 enfants et jeunes dans un programme d'éducation accéléré. Nous travaillons en partenariat avec des organisations non gouvernementales locales pour fournir des livres, des pupitres et du matériel d'apprentissage et accroître la participation des parents à l'éducation de leurs enfants. En Jordanie, nous aidons le Gouvernement à faire face à l'afflux massif de réfugiés syriens. Les États-Unis ont promis de contribuer 230 millions de dollars pour la construction de 2 000 nouvelles salles de classe et la rénovation de 250 écoles.

Les États-Unis ne travaillent pas seuls. D'autres pays se sont joints à nous pour soutenir de nouveaux mécanismes novateurs, comme « L'éducation ne peut pas attendre ». Géré par l'UNICEF, c'est le premier fonds mondial consacré à l'éducation dans les situations d'urgence humanitaire et les crises prolongées.

Mais mettre des enfants derrière un bureau dans une salle de classe ne suffit pas. On ne peut pas s'attendre à ce que les enfants se concentrent et apprennent après avoir connu tant de douleur et de violence. Les enfants qui se sont échappés ou qui ont été libérés par des groupes armés dans des pays comme le Soudan du Sud et la République démocratique du Congo vivent avec des blessures encore plus profondes à cause des actes innommables qu'ils ont été forcés de commettre.

Le Conseil de sécurité doit tenir les gouvernements responsables de la manière dont ils traitent les enfants pendant et après les conflits actifs. Ils ne peuvent pas négliger les dommages invisibles causés au cœur et à l'esprit des enfants. Pour créer une paix durable, les plans de stabilisation doivent donner la priorité à l'éducation de base et au soutien psychosocial pour toutes les victimes – garçons et filles – y compris les enfants nés de violences sexuelles.

L'enfance est de courte durée. Le temps n'est pas du côté des enfants victimes de conflits. Les États-Unis se félicitent de la tenue de ce débat. Nous appuyons l'adoption de la résolution 2427 (2018) et nous exhortons nos collègues à faire davantage pour éviter que les nouvelles générations ne se perdent pas dans la douleur et les traumatismes des conflits armés. Vivre dans la violence et les conflits ne devrait pas déterminer l'avenir d'un enfant. Chaque enfant doit avoir la possibilité de s'épanouir.

M. Delattre (France) : Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement la présidence suédoise du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public sur « Le sort des enfants en temps de conflit armé », qui est pour nous absolument prioritaire. Je remercie également la présidence suédoise d'avoir porté la résolution importante que nous venons d'adopter (résolution 2427 (2018)). C'est un vrai privilège d'avoir le Premier Ministre de Suède avec nous pour présider ce débat essentiel.

Je remercie également la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Virginia Gamba, la Directrice générale d'UNICEF, M^{me} Henrietta Fore, ainsi que M^{me} Yenny Londoño pour leurs présentations très éclairantes et inspirantes. Je tiens plus largement à remercier les acteurs, notamment ceux de la société civile, qui travaillent quotidiennement sur le terrain pour protéger les enfants. Ils méritent notre admiration et notre soutien.

Je reviendrai d'abord sur la hausse préoccupante du nombre de violations des droits des enfants, qui doit nous conduire à rester plus que jamais mobilisés et à faire meilleur usage des précieux outils que le Conseil a adoptés. Ensuite, dans le cadre de la méthode proposée par le Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, lors du débat public du 31 octobre dernier (S/PV.8082), je proposerai plusieurs nouveaux axes de travail pour les mois à venir.

Tout d'abord, plus de 20 ans après la création de l'agenda, les outils adoptés par le Conseil de sécurité sont plus que jamais indispensables, face à l'augmentation du nombre de violations des droits des enfants. Le rapport du Secrétaire général (S/2018/465) fait état, en effet, d'une nette augmentation du nombre de violations en 2017, avec plus de 21 000 cas vérifiés et certaines situations, comme en Afghanistan ou en Somalie, qui demeurent extrêmement préoccupantes.

Certaines évolutions sont toutefois encourageantes. Je pense à la séparation des enfants des groupes armés en Colombie, à la signature de nouveaux plans d'action au Mali, en République centrafricaine et au Nigéria, et à la libération, au total, de plus de 10 000 enfants-soldats. Ces progrès plaident pour la poursuite des efforts réalisés par le Conseil et par les acteurs de terrain depuis plus de 20 ans.

Premièrement, le mandat confié à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour dialoguer avec les parties et obtenir d'elles des engagements concrets,

notamment à travers les plans d'action, revêt dans ce contexte une importance primordiale. Ce travail de terrain, mené en étroite coordination avec les équipes de l'ONU dans les pays, est certes difficile mais absolument incontournable. Tout comme le mécanisme de surveillance et d'alerte, il doit rester au cœur de l'agenda.

Deuxièmement, comme nous l'avons tous souligné lors de la réunion organisée selon la formule Arria au mois de mai dernier, ces plans d'action doivent être complets et viser l'élimination de toutes les violations graves. Leur mise en œuvre doit également être évaluée à l'aune de toutes ces violations.

Troisièmement, il est dans cette perspective indispensable de préserver les moyens nécessaires au sein des opérations de maintien de la paix. Les conseillers pour la protection de l'enfance jouent un rôle crucial, comme le montrent chaque année les libérations d'enfants obtenues après les efforts inlassables de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ou encore le rôle central de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine dans la signature récente d'un nouveau plan d'action en République centrafricaine.

Quatrièmement, nous tenons aussi à saluer le travail de la Suède en tant que Présidente du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, lequel joue un rôle indispensable.

Enfin, un cadre normatif, un bloc constitutionnel pour protéger les enfants, a été bâti et continue d'être étoffé. Nous appelons donc les États qui ne l'ont pas encore fait à prendre dès que possible les trois décisions suivantes : ratifier d'abord le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés; endosser ensuite les Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés (Principes de Paris) et les Engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre une utilisation ou un recrutement illégaux par des groupes ou des forces armés, qui représentent une référence pour tous les acteurs, notamment sur le terrain; endosser enfin la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et les principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants-soldats, qui complètent le socle des Principes de Paris. Ce bloc, dont le contenu est complet et très opérationnel, a vocation à devenir universel.

Dans ce contexte, il est essentiel de renforcer notre action pour mieux protéger les enfants, et ce, de la prévention à la réintégration. Les conflits évoluent, tout comme les méthodes employées par les belligérants. La résolution 2427 (2018) adoptée aujourd'hui par le Conseil, sur laquelle la France a travaillé très étroitement avec la Suède et avec tous les membres du Conseil, apporte plusieurs réponses opérationnelles importantes à ces évolutions. Parmi ces dernières, je retiens notamment six points, qui sont autant d'axes de travail pour le futur.

Premièrement, nous devons répondre à la nature transfrontalière des violations commises contre les enfants. Il sera donc essentiel de combattre les violations commises contre les enfants dans les situations de traites et de renforcer le rôle des organisations régionales et sous-régionales.

Deuxièmement, nous devons bâtir une prévention plus efficace, notamment par un travail de sensibilisation et un accès garanti à l'éducation, dans des écoles protégées contre les attaques. L'analyse fine des méthodes de recrutement utilisées par les groupes armés non étatiques et le travail lancé sur les systèmes d'alerte précoce seront également très utiles.

Troisièmement, nous devons renforcer dans la durée les dispositifs de réintégration lorsque les enfants sont libérés. On sait tous que c'est un point essentiel.

Quatrièmement, nous devons mieux prendre en compte les besoins spécifiques des petites filles, notamment pour éviter leur stigmatisation, et adopter une approche sexospécifique des processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Cinquièmement, nous devons assurer la pleine application des droits des enfants et des normes internationales applicables pour mettre fin à la détention illégale des enfants.

Enfin, sixièmement, nous devons renforcer la lutte contre l'impunité, qui est la meilleure des méthodes de prévention, et notamment le rôle de la justice internationale, y compris celui de la Cour pénale internationale.

Au sein du Conseil, nous avons aussi le devoir de mieux sensibiliser l'opinion publique. Je propose que nous ayons régulièrement recours aux éléments à la presse et aux déclarations à la presse pour ce faire.

La protection des enfants et de leurs droits représente non seulement une obligation morale universelle mais aussi l'une des conditions essentielles

d'une paix durable. Les enfants incarnent, en effet, les espoirs de réconciliation et reconstruction, comme cela a été très bien dit. L'intérêt supérieur de l'enfant doit donc partout prévaloir et la voix des enfants doit être entendue. Leurs droits doivent être respectés. Le Conseil connaît l'engagement constant et historique de la France pour la protection des enfants dans les conflits armés. Cet engagement est plus que jamais au cœur de nos priorités au service de notre action collective.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous sommes reconnaissants à la Suède d'avoir convoqué le présent débat public et la remercions de son travail à la tête du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous sommes très heureux, Monsieur le Premier Ministre, de vous voir présider ce débat, ce qui témoigne de l'importance que vous accordez à cette question importante. Nous remercions tous les intervenants de nous avoir fait part de leurs réflexions que nous avons trouvées très utiles. Nous apprécions vivement la contribution de ces trois orateurs.

Que ce soit dans le cadre de l'examen de différents rapports du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé aux quatre coins du monde, au niveau du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé ou encore lors de nos discussions sur différents conflits ici au Conseil, le grand nombre de cas de graves violations du droit international humanitaire commises par les parties aux conflits armés continue d'être extrêmement alarmant. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2427 (2018) et remercions la Suède des efforts qu'elle a déployés en tant que rédacteur pour faciliter la négociation du projet de texte. Nous espérons que cette résolution apportera une contribution substantielle à la protection des enfants en période de conflit armé. Le grand nombre de coauteurs témoigne de la vive préoccupation des États Membres quant au sort des enfants en période de conflit et de la grande efficacité avec laquelle la Suède s'acquitte de ses obligations.

Toutefois, il est très clair qu'il reste beaucoup à faire pour assurer la protection des enfants touchés par les conflits armés et prévenir les violations graves commises contre eux, qui ont atteint des niveaux très préoccupants. Dans ce contexte, nous pensons qu'il y a quelques aspects qui doivent être pris en compte pour assurer la protection des enfants dans le contexte des conflits armés.

D'abord, depuis l'adoption de la résolution-jalon 1612 (2005) sur les enfants dans les conflits armés, de sensibles progrès ont été faits concernant la protection et la réhabilitation des enfants touchés par un conflit armé dans différentes parties du monde. Les contacts avec les parties à un conflit armé, la signature de plans d'action avec les pays concernés et le strict suivi de la situation par le Conseil de sécurité et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé continuent de jouer un rôle critique s'agissant de renforcer encore la protection des enfants touchés par un conflit armé. D'autre part, le fait que des violations graves à l'encontre des enfants se poursuivent dans le contexte de conflits armés nous impose à tous d'intensifier encore nos efforts. En d'autres termes, une coopération internationale plus forte s'impose absolument pour protéger les enfants face à cette tragédie.

Deuxièmement, il importe de reconnaître l'avantage stratégique, aussi bien que lié à la proximité, des organisations régionales s'agissant de réagir à l'impact d'un conflit armé sur les enfants. Il importe donc que l'ONU, en particulier le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général et d'autres acteurs tels que l'UNICEF, resserrent encore leur coopération et leur coordination avec les organisations régionales, telles que l'Union africaine, notamment dans les contacts avec les parties à un conflit armé et dans l'application des plans d'action.

Troisièmement, dans la mesure du possible, les processus de paix et les accords de cessez-le-feu doivent assurer la protection des enfants dans un conflit armé, notamment en assurant l'accès à l'assistance humanitaire ainsi que leur séparation officielle des parties à un conflit armé et leur réintégration. Il est donc nécessaire d'encourager les parties concernées à prendre en considération les besoins des enfants touchés par un conflit armé lors des négociations sur des accords de cessez-le-feu et d'autres processus de paix.

Quatrièmement, les opérations de paix continuent de jouer un rôle important dans la protection des civils, notamment des enfants touchés par un conflit armé. À cet égard, il est de la plus haute importance de veiller à ce que les opérations de paix disposent des capacités facilitatrices nécessaires pour remplir intégralement leurs mandats concernant la protection des civils. En outre, le déploiement de conseillers pour la protection de l'enfance dans les opérations de paix est également d'importance cruciale et doit faire l'objet de la plus

grande attention, car il contribue à la prise en compte générale de la protection de l'enfance et commande les activités de suivi, d'établissement de rapports et de prévention dans les opérations de paix.

Cinquièmement, l'Éthiopie reconnaît l'importance que toutes les parties à un conflit armé respectent strictement le droit international humanitaire concernant leurs moyens et méthodes de combat, notamment en protégeant les civils de l'effet des hostilités. Il est néanmoins préoccupant de devoir noter les cas de plus en plus nombreux de graves violations à l'encontre des enfants en différentes parties du monde et les problèmes posés par leur protection, qui sont liés à une grande indifférence des parties à un conflit armé pour le droit international humanitaire. C'est pourquoi il importe que le Conseil suive cette question et exhorte les parties à un conflit armé à s'acquitter pleinement de leurs obligations en vertu du droit international humanitaire.

Sixièmement, il est nécessaire de veiller à ce que les enfants auparavant associés à des forces armées ou groupes armés ne soient pas privés de leur liberté et soient traités avant tout comme des victimes. En outre, il est capital d'investir davantage dans les projets de réhabilitation et de réintégration afin de répondre globalement aux besoins des enfants auparavant associés à des forces armées ou groupes armés, cela le plus tôt possible, dans le plein respect de leurs droits en tant qu'enfants et que victimes.

Septièmement, l'Éthiopie reconnaît le rôle du Mécanisme de surveillance et de communication de l'information s'agissant de garder trace des six graves violations à l'encontre des enfants en temps de conflit armé, y compris dans le contexte des opérations de paix. Nous notons aussi certaines préoccupations qui ont été soulevées au sujet du Mécanisme, en particulier concernant les procédures liées à la communication de l'information sur les violations alléguées dans le contexte des opérations de paix. Il est nécessaire de prendre des mesures concrètes pour répondre à ces inquiétudes, notamment en alignant les normes de communication de l'information sur celles en vigueur dans les opérations de maintien de la paix.

Enfin, je termine en réaffirmant la ferme détermination de l'Éthiopie d'assurer la protection des enfants en temps de conflit armé. Nous continuerons de travailler à cette fin avec tous les acteurs pertinents.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions remercier la présidence suédoise du

Conseil de sécurité d'avoir convoqué le présent débat public sur la question des enfants en temps de conflit armé, qui est une priorité pour notre pays. Nous saluons en particulier votre participation, M. le Premier Ministre, qui démontre le vif intérêt de votre pays pour cette importante question. Nous tenons aussi à exprimer notre appréciation des importants exposés de M^{me} Virginia Gamba, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, de M^{me} Henrietta Fore, Directrice générale de l'UNICEF, et de M^{me} Yenny Londoño, représentante de la société civile. Nous remercions aussi M^{me} Londoño de nous avoir communiqué ses précieux aperçus.

Le Pérou est un pays attaché à la question des enfants en temps de conflit armé. Les enfants constituent l'un des groupes les plus vulnérables de toute population et, de bien des façons, souffrent de la violence, de la dévastation, des crises humanitaires et des déplacements, qui sont les conséquences des conflits contemporains. Nous condamnons dans les termes les plus forts toutes les formes de violence contre des mineurs en temps de conflit armé, notamment la violence sexuelle, et donnons priorité à leur protection. Cela signifie notamment qu'il faut déférer leurs auteurs à la justice et remédier aux causes profondes qui rendent possible la commission de ces atrocités criminelles.

Nous déplorons l'ampleur et la gravité des violations des droits des enfants dans les conflits contemporains. Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/465) rend compte de leur augmentation en 2017 par rapport à 2016, avec au moins 6 000 cas attribués aux forces gouvernementales et plus de 15 000 aux groupes armés non étatiques.

Les États Membres et l'ONU, ainsi que le Conseil, ont la responsabilité d'agir efficacement pour éradiquer la violence à l'encontre des enfants et leur permettre de jouir pleinement de la vie, à l'abri de la peur, de la perte de leur famille et de leurs amis, ainsi que des traumatismes et lésions. À cette fin, entre autres mesures, nous soulignons l'importance de travailler en étroite coordination avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et avec l'UNICEF, afin de mettre pleinement en œuvre les instruments internationaux pertinents et de suivre l'approche préventive qui découle du concept de paix pérenne.

Je dois préciser que le Pérou a récemment signé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, instrument qui vise à améliorer la protection offerte aux

élèves, au personnel enseignant et aux établissements scolaires durant les conflits, étant donné la déplorable augmentation du nombre d'attaques contre les écoles. Nous insistons aussi sur la nécessité d'appliquer les Principes et engagements de Paris, qui fournissent des directives s'agissant de protéger les enfants contre le recrutement et l'utilisation par des forces armées ou des groupes armés et d'assurer leur liberté et leur réintégration sociale. Nous estimons que la réintégration et la réhabilitation des filles et des garçons sont particulièrement importantes dans le but de leur rendre dignité et espoir et de les habiliter en tant que futurs promoteurs d'une paix durable.

Nous tenons aussi à bien marquer l'importance, pour les opérations de maintien de la paix déployées par le Conseil, de donner priorité à la protection des enfants, notamment en formant les soldats de la paix en la matière. D'autre part, l'action des équipes de pays des Nations Unies et de la société civile est capitale à cette fin.

Il reste sans nul doute beaucoup à faire sur cette question et nous nous félicitons, Monsieur le Président, de l'adoption de l'importante résolution 2427 (2018), proposée et facilitée par la délégation suédoise et adoptée aujourd'hui avec le patronage du Pérou, que nous avons eu l'honneur d'offrir.

Avant de terminer, nous voudrions aussi exprimer notre appréciation et notre appui à l'action menée par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, et souligner la priorité que le Secrétaire général accorde à cette question, en phase avec la nécessité d'instaurer une paix durable. Le Pérou continuera d'œuvrer de façon constructive pour promouvoir le programme « garçons et filles dans les conflits armés » qui doit, à notre sens, occuper une place centrale dans l'action du Conseil, lequel doit continuer d'encourager, d'appuyer et d'assurer le suivi des engagements et des plans spécifiques de prévention de la violence à l'encontre des enfants.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Nous voudrions avant toute chose vous féliciter, Monsieur le Président, de présider cette importante séance, et rendre hommage à la Suède qui préside le Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés. Nous saluons les efforts qui ont été déployés pour parvenir à un consensus sur la résolution 2427 (2018) qui vient d'être adoptée. Et nous remercions M^{me} Virginia Gamba, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé; M^{me} Henrietta Fore, Directrice

générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance; et M^{me} Yenny Londoño, représentante de la société civile, de leurs exposés détaillés et de leurs contributions au débat. Nous voudrions aussi nous féliciter des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies sur la question du sort des enfants en temps de conflit armé, important défi que doit relever la communauté internationale.

Les enfants continuent d'être touchés de façon disproportionnée par les conflits armés qui sévissent dans de nombreux pays en crise. Et nous nous préoccupons de l'augmentation de près de 35 % du nombre de violations commises au cours de la période couverte par le rapport du Secrétaire général par rapport à 2016, ainsi que de l'impact des conflits armés sur les enfants, notamment l'enrôlement, l'utilisation, l'exploitation et l'enlèvement d'enfants ainsi que la violence sexiste, les meurtres et les mutilations dont ils sont victimes. La communauté internationale doit à cet égard s'occuper efficacement de ces questions qui constituent une menace pour la paix et la sécurité, et ce dans le strict respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Le meilleur moyen de protéger les enfants et de mettre fin aux violations dont ils sont victimes est d'empêcher le déclenchement de conflits armés et d'instaurer une paix durable.

Il y a plus de 20 ans, dans le rapport de Graça Machel sur l'impact des conflits armés sur les enfants (A/51/306), l'Organisation des Nations Unies concluait déjà que le meilleur moyen de protéger les enfants était d'empêcher le déclenchement des conflits armés. Tous les rapports et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, y compris la résolution 2427 (2018) que le Conseil vient d'adopter aujourd'hui, sont venus confirmer cela. La protection des enfants en temps de conflit armé doit, à notre sens, être un aspect important de toute stratégie globale de règlement des conflits et une partie intégrante de tous les mécanismes institués par les entités des Nations Unies, en particulier le mécanisme de surveillance et de communication de l'information, qui soutient et complète les activités des gouvernements, et ce en coopération étroite avec l'ONU et le Bureau de la Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflits armés, afin de renforcer les plans nationaux et autres formes de coopération en vue de protéger les enfants en temps de conflit armé, et avec l'appui des organisations régionales et sous-régionales pertinentes, chacun dans les limites de son mandat.

Nous engageons tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à signer et à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant et son Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, en vue de renforcer la protection des enfants dans les conflits armés. Les Principes de Paris et les Engagements de Paris ont été établis voici 11 ans en vue de protéger les enfants contre l'utilisation ou le recrutement illégaux par des groupes ou des forces armés. Le Koweït voudrait se féliciter de l'adhésion volontaire à ces principes, qui appellent à mettre fin aux pratiques inhumaines contre les enfants, et réaffirmer la nécessité de préserver tous les outils et les mécanismes adoptés par le Conseil de sécurité et de les utiliser pour renforcer les procédures visant à mettre fin aux violations commises contre des enfants.

La nécessité de traiter de la question des enfants dans les conflits armés et d'en débattre en toute transparence nous contraint à parler des souffrances endurées par le peuple palestinien et les enfants palestiniens depuis plus de cinq décennies sous le joug de l'occupation, ainsi que du sort réservé aux enfants appartenant à la minorité Rohingya au Myanmar, victimes de massacres, de mutilations, d'enlèvements et d'autres formes de violence sexiste. Nous devons, en tant que Conseil, assumer nos responsabilités et prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme en vue de garantir la sécurité et la liberté de circulation, en l'absence de toute persécution ethnique ou religieuse, et de renforcer les mécanismes visant à demander des comptes à tous ceux qui se rendent responsables de violations graves contre ces enfants.

C'est aux gouvernements, rappelle-ton, qu'il incombe au premier chef d'offrir à tous les enfants touchés par les conflits armés une protection et des secours efficaces, comme il est souligné dans les résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009) du Conseil de sécurité, et nous réaffirmons à cet égard qu'il importe que le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés, conformément à la résolution 1612 (2005), recueille ses informations auprès de sources impartiales, fiables et légitimes. Il convient aussi, lors de l'élaboration des rapports, de faire appel à des observateurs indépendants appartenant à l'ONU et d'informer les États Membres des violations vérifiées.

Face à ces violations, se contenter d'exprimer encore et encore sa colère ne suffit pas. Le moment est venu de mettre un terme à cette violence à l'égard des enfants et d'amener les responsables à en rendre compte. Nos efforts communs et notre unité sont aujourd'hui plus que jamais nécessaires pour offrir une protection efficace aux enfants et garantir leurs droits légitimes.

Il importe que nous comprenions que mettre fin au conflit ne signifie pas mettre fin aux souffrances endurées par les enfants et que pour pérenniser la paix il faut créer et mettre en œuvre des mécanismes permettant de réintégrer les enfants touchés par le conflit et de les réinsérer dans la société, en intégrant la protection des enfants dès les premiers stades d'un processus de paix. Il ne saurait y avoir de paix tant que les enfants continueront de pâtir des conséquences psychologiques, physiques, sanitaires et sociales du conflit. Nous nous félicitons à cet égard de la libération et de la réintégration dans leurs communautés de 10 000 enfants en 2017. Ceci contribuera en fin de compte à la pérennisation de la paix. Nous nous félicitons aussi de la création d'un fonds international, à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies et en partenariat avec la Banque mondiale, pour réhabiliter et réintégrer les enfants touchés par un conflit.

C'est le lieu ici de rappeler que la Déclaration universelle des droits de l'homme et les conventions internationales et les résolutions ultérieures relatives à ces droits ne distinguent pas entre un enfant et un adulte. Je rappelle à cet égard que le deuxième paragraphe du préambule de la Charte des Nations Unies réaffirme que nous sommes résolus

« à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites »,.

M. Radomski (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord indiquer que la Pologne s'associe à la déclaration que fera le représentant de l'Union européenne.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de présider l'importante séance d'aujourd'hui. Nous apprécions hautement le travail effectué par la Suède sur la résolution 2427 (2018), que le Conseil de sécurité vient d'adopter. Nous saluons aussi le vigoureux leadership dont fait montre la Suède à la tête du Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés. Je voudrais

remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Virginia Gamba, et la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, M^{me} Henrietta Fore, de leurs importants exposés. Nous remercions sincèrement aussi M^{me} Yenny Londoño de son témoignage émouvant, qui donne à réfléchir. L'entendre s'exprimer au nom de la société civile est important pour nous tous.

Nous devons tous être troublés par le rapport du Secrétaire général de cette année sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2018/465). Le rapport montre en effet que dans les conflits à travers le monde des enfants sont tués et mutilés, enlevés et attaqués dans des écoles et des hôpitaux, recrutés pour combattre, victimes d'atteintes sexuelles et privés d'aide humanitaire à la fois par les acteurs étatiques et non étatiques. Toutes les parties à un conflit armé ont l'obligation commune de protéger les enfants contre la violence. Pourtant, trop souvent, les atteintes et les violations du droit international dont sont victimes les enfants sont généralisées. En sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, la Pologne est particulièrement préoccupée par le nombre croissant de violations commises contre des enfants par toutes les parties au conflit au Soudan du Sud.

Nous estimons qu'une collaboration constructive et étroite avec les gouvernements nationaux concernés est essentielle en vue d'instaurer une paix, une sécurité et un développement durables. Dans ce contexte, nous saluons la signature par le Mali, le Nigéria et la République centrafricaine de nouveaux plans d'action avec l'ONU en vue d'éliminer et de prévenir les violations dont sont victimes les enfants en période de conflit armé. Nous notons avec satisfaction que le Soudan a finalisé son plan d'action et nous félicitons la Colombie des progrès qu'elle a accomplis au cours de l'année écoulée en matière de protection des enfants grâce au processus de paix.

Je tiens à souligner la responsabilité qu'ont toutes les parties citées dans les annexes au rapport du Secrétaire général d'adopter, en collaboration avec l'ONU, et de mettre pleinement en œuvre des plans d'action concrets assortis d'échéances fixes pour mettre immédiatement fin à toutes les violations. Nous appelons les parties qui ont adopté des plans d'action à prendre des mesures immédiates pour les appliquer plus efficacement et à présenter des rapports sur leur mise en œuvre. Nous estimons que la communauté internationale doit prendre toutes les mesures possibles

pour éliminer les causes profondes et les conséquences de la participation des enfants à des conflits armés. Nous devons donc réfléchir plus efficacement et avec davantage de détermination aux moyens de prévenir le recrutement d'enfants, d'encourager leur réintégration au sein de leurs sociétés et de prendre en charge les conséquences psychologiques et sociales à long terme pour les survivants. Tout au long de ce processus, tous les enfants, filles comme garçons, doivent être traités comme des victimes, et non comme des agresseurs. Le manque d'options en ce qui concerne la réintégration des enfants démobilisés fait augmenter le risque qu'ils soient de nouveau recrutés.

Nous tenons en particulier à souligner le rôle de l'éducation pour les enfants, notamment en période de crise. Dans les situations d'urgence, les enfants dans les écoles peuvent être pris en charge, bien gardés et protégés contre les enlèvements, le recrutement et l'exploitation sexuelle et économique. L'éducation facilite également leur intégration au sein de la société. Pour garantir que les programmes auront des effets à long terme et empêcher que les enfants ne soient de nouveau enrôlés au sein de forces armées et des groupes armés, la communauté internationale doit continuer de mobiliser les ressources financières nécessaires. Ces efforts peuvent permettre d'offrir un brillant avenir à ces enfants, dans l'intérêt de la communauté mondiale et dans leur propre intérêt. Enfin, la Pologne défend avec force la protection et la promotion des droits des enfants dans le contexte de l'adoption de mesures de prévention internationalement reconnues. Nous sommes fiers d'appuyer la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, les Principes de Paris et les Principes de Vancouver, et nous appelons les autres États à faire de même.

Nous avons encore beaucoup à faire pour prévenir et éliminer les violations dont sont victimes les enfants en situation de conflit. La Pologne continuera d'appuyer l'important travail actuellement fait par l'ONU en matière de protection des enfants.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux de vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Premier Ministre, alors que vous présidez le Conseil de sécurité aujourd'hui, et nous remercions nos partenaires suédois d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance. Nous vous souhaitons une présidence réussie et productive du Conseil de sécurité pour le mois de juillet, et nous sommes certains que votre équipe hautement professionnelle peut affronter tous les problèmes. Nous

appréciations vivement les contributions à notre débat du Secrétaire général, ainsi que de M^{me} Virginia Gamba, de M^{me} Henrietta Fore et de M^{me} Yenny Londoño, qui ont prononcé des exposés.

Le rapport du Secrétaire général (S/2018/465) confirme que les enfants qui participent à des affrontements armés dans un certain nombre de pays demeurent exposés à une violence brutale. Une des principales raisons de leur pénible sort est que les parties à des conflits armés ignorent fréquemment les normes du droit international humanitaire et que les groupes armés non gouvernementaux utilisent ouvertement des méthodes de guerre barbares. La Fédération de Russie condamne fermement tous les crimes commis contre des enfants, notamment leur recrutement et leur utilisation comme combattants, les meurtres ou enlèvements, la violence sexuelle, les attaques contre des écoles et des hôpitaux et le déni d'accès aux organisations humanitaires qui tentent de leur porter secours. En reconnaissant cette responsabilité, le Conseil de sécurité ne peut rester indifférent et doit déployer des efforts inlassables pour protéger les enfants en situation de conflit armé.

La situation dans un certain nombre de pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord reste extrêmement difficile. L'affaiblissement des mécanismes étatiques en Syrie du fait de l'ingérence extérieure illégale a provoqué un afflux de groupes terroristes dans le pays. Comme le note le Secrétaire général dans son rapport, les militants n'hésitent pas à recruter même de très jeunes enfants, et le recrutement systématique de mineurs, la privation de leur droit à l'éducation et la violence généralisée sont devenus pratique commune, ce que la communauté internationale n'a pas l'intention d'accepter. Les jihadistes n'hésitent pas à impliquer des enfants dans leurs desseins inhumains pour provoquer des incidents montés de toutes pièces, notamment en ayant recours à des substances chimiques. Ils le font pour obtenir l'attention internationale, dénigrer les autorités légitimes et leur attirer les foudres de la communauté mondiale. De notre côté, nous continuerons de révéler le véritable visage des organisations non gouvernementales pseudo-humanitaires telles que les Casques blancs, qui se sont couverts de honte en collaborant avec des groupes ouvertement terroristes en Syrie.

La situation au Yémen s'est sensiblement détériorée, et des centaines d'enfants ont été tués ou blessés par des frappes et des bombardements. La destruction généralisée des écoles, des hôpitaux et des

infrastructures crée des conditions de vie intolérables et prive les enfants d'avenir. L'avenir des enfants palestiniens est préoccupant, en partie du fait des politiques d'Israël qui consistent à étendre les colonies et à démolir des biens palestiniens, y compris des écoles. De nombreux enfants risquent de ne pas pouvoir aller à l'école cet été parce que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient est sous-financé. Nous considérons qu'il est inacceptable d'imposer des idéologies fondées sur la haine et le nationalisme à des enfants et de les élever en déformant l'histoire et en leur inculquant de fausses valeurs. Les enfants ne doivent pas être victimes de discrimination du fait de leur nationalité, privés de leur droit à l'éducation dans leur langue natale et à un libre développement. Malheureusement, nous observons des violations flagrantes de cette nature dans plusieurs pays et nous continuerons d'attirer l'attention sur ces faits.

Le droit international humanitaire comprend un ensemble important de normes conçues pour protéger les enfants et les infrastructures civiles en période de conflit armé. La communauté internationale doit mettre l'accent sur l'application des obligations existantes. Il est crucial de traduire en justice les responsables de crimes graves contre des enfants et de violations du droit international humanitaire, et c'est aux États qu'il incombe au premier chef de prendre les mesures nécessaires dans ce domaine. De nombreux États impliqués dans des conflits armés déploient des efforts considérables pour améliorer la situation des enfants. Cependant, ils ont besoin de l'appui de la communauté internationale dans le contexte d'un dialogue respectueux et constructif et sur la base du respect inconditionnel des principes de souveraineté des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Une fois encore, nous appelons à mettre fin à la politique néfaste consistant à imposer des restrictions unilatérales à des pays en conflit. Par exemple, les sanctions imposées à la Syrie, comme nous l'avons lu dans le rapport du Rapporteur spécial sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, M. Jazairy, rédigé après sa visite en République arabe syrienne, sont en substance une punition collective de tous les Syriens, y compris les enfants.

La Fédération de Russie exprime son appui à l'action de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et à ses initiatives. En particulier, je note que la Fédération russe de football, avec un certain nombre d'autres fédérations similaires, s'est associée à la campagne d'information

de la Représentante spéciale, intitulée « Des enfants, pas des soldats », dans le cadre de la Coupe du monde de la Fédération internationale de football association 2018, qui se dispute en Russie. Tout au long du championnat, nous avons convenu, avec nos collègues suédois, d'exposer le ballon de football officiel de la Coupe du Monde sur la table du Conseil, en tant que symbole de paix et d'harmonie entre les nations, et pour dire que le sport doit être leur seul domaine de compétition. L'action de la Représentante spéciale suppose une responsabilité, une impartialité et une objectivité particulières. Il est d'une importance capitale d'obtenir des informations fiables et vérifiables, qui soient ensuite reflétées dans les rapports du Secrétaire général. Toute politisation de ces questions est inacceptable.

Nous prenons note de la contribution de la Représentante spéciale du Secrétaire général aux efforts visant à appuyer les États dans la préparation et la mise en œuvre de programmes d'action nationaux pour la protection des enfants en temps de conflit armé. La pratique consistant à nommer des experts pour la protection des enfants dans les missions de maintien de la paix a prouvé son efficacité. Nous comptons que ces responsables surveilleront la situation et s'acquitteront de leur mandat efficacement. Nous considérons tout chevauchement de fonctions et toute présentation de rapports par d'autres composantes des missions de pays des Nations Unies comme contre-productifs.

Nous tenons compte des recommandations exposées dans le rapport du Secrétaire général. Dans l'ensemble, les efforts du Conseil doivent être fondés sur des approches qui ont été élaborées et approuvées dans le cadre du système des Nations Unies. La Fédération de Russie a appuyé l'adoption de la résolution 2427 (2018) sur les enfants en temps de conflit armé. Nous pensons que la résolution contient un ensemble complet de dispositions, dont la mise en œuvre renforcera la coopération dans ce domaine. Pour notre part, nous sommes prêts à poursuivre une coopération complète pour protéger efficacement les enfants des conséquences des activités militaires.

Mme Cordova Soría (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous remercions la Suède d'avoir dirigé les négociations sur la résolution 2427 (2018), adoptée aujourd'hui, résolution que nous avons eu le plaisir de coparrainer et qui fournit sans doute un cadre pour l'intégration de la protection, des droits, du bien-être et de l'autonomisation des garçons et des filles tout au long du cycle du

conflit, renforçant ainsi le mandat de la Représentante spéciale et mettant l'accent sur la réintégration en tant que part essentielle des activités de désarmement et démobilisation, ainsi que sur la nécessité de réprimer toutes les violations commises contre les enfants. Nous apprécions également son rôle d'organisatrice de ce débat public, consacré à la protection des enfants pour prévenir les conflits de demain.

Nous saluons la présence du Premier Ministre de la Suède, M. Stefan Löfven, et de la Première Ministre d'Aruba, qui fait partie du Royaume des Pays-Bas, M^{me} Evelyn Wever-Croes.

De même, nous apprécions à leur valeur les interventions de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M^{me} Virginia Gamba; de la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, M^{me} Henrietta Fore; et de la représentante de la société civile colombienne, M^{me} Yenny Londoño, qui nous a fait part de son expérience et de ses recommandations.

Le rapport présenté par le Secrétaire général (S/2018/465) et les informations fournies aujourd'hui par M^{me} Gamba reflètent la dure réalité à laquelle sont confrontés les enfants touchés par des conflits, et indiquent une augmentation de 27 % du nombre de violations commises en 2017, par rapport à 2016. Plus de 10 000 enfants ont été assassinés ou mutilés en 2017. Le nombre de cas confirmés d'enrôlement et d'utilisation d'enfants a quadruplé en République centrafricaine et doublé en République démocratique du Congo, tandis que le nombre de cas confirmés d'enrôlement et d'utilisation d'enfants en Somalie, au Soudan du Sud, en République arabe syrienne et au Yémen est demeuré à des niveaux alarmants.

Nous condamnons également les attaques constantes perpétrées contre des écoles et des universités, en particulier dans les territoires palestiniens occupés, où les Nations Unies ont fait état de 164 incidents qui ont perturbé l'accès à l'éducation, incidents qui, souvent, ont entraîné la détention de plus de 304 garçons et filles dans des prisons israéliennes. Certains d'entre eux ont été présentés à des tribunaux militaires; d'autres ont tout simplement été placés en détention administrative.

Les principaux facteurs de cette augmentation sont la prolifération et l'expansion des groupes armés et des guerres pour les ressources naturelles qui provoquent et entretiennent les conflits, en plus de l'internationalisation du terrorisme et de la nature

changeante des conflits, facteurs qui n'ont pu être combattus efficacement. Nous approuvons l'approche du débat d'aujourd'hui, intitulé « En protégeant les enfants aujourd'hui, nous prévenons les conflits de demain ». La meilleure façon de protéger les garçons et les filles, c'est d'affronter les causes profondes des conflits, notamment la guerre, l'insécurité, la traite d'êtres humains, le trafic d'armes, le terrorisme, les politiques de changement de régimes, la concurrence pour les ressources naturelles et les conditions socio-économiques liées à la répartition inégale des richesses.

Combattre ces facteurs doit impliquer une stratégie intégrale pour prévenir les conflits et la participation de garçons et de filles à ces conflits. La mise en œuvre du Programme 2030 est d'une importance particulière dans ce contexte, tout comme la lutte contre la pauvreté et les inégalités, et la promotion de l'éducation et de l'accès à l'éducation pour tous les enfants, en particulier les filles, dans le but de faire face et mettre fin aux violations et aux atteintes dont elles sont victimes, surtout dans le contexte des conflits armés. À cela s'ajoute l'importance de la diplomatie préventive, de la médiation et des bons offices pour maintenir la paix, la construire et faire en sorte qu'elle soit durable à long terme.

Il est tout aussi important que la communauté internationale respecte les normes internationales, notamment les Conventions de Genève de 1949 et ses Protocoles additionnels de 1977, en plus des dispositions contenues dans la Convention relative aux droits de l'enfant et son protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. La Bolivie appelle les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ces instruments internationaux si importants. À cet égard, et au vu de notre attachement à cette question, nous saluons l'initiative de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, par laquelle les États s'engagent à protéger les élèves et les étudiants, les enseignants, les écoles et les universités en temps de conflit armé.

Nous considérons qu'il importe de réaffirmer la fonction considérable que remplit la Représentante spéciale pour contribuer à prévenir les conflits dans le cadre de son mandat, en facilitant une meilleure collaboration entre les Nations Unies, les gouvernements intéressés et les partenaires des Nations Unies sur le terrain, ainsi que son appui au Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé dans les pays, pour améliorer le dialogue avec les organismes pertinents des Nations Unies, les gouvernements et les parties à un conflit armé, et ce dans le but d'obtenir

des engagements concrets et d'encourager l'adoption de dispositifs d'intervention appropriés. À cet égard, il est impératif que la Représentante spéciale poursuive activement le dialogue engagé avec les institutions spécialisées des Nations Unies et les États Membres, ainsi qu'avec les organisations régionales ou sous-régionales et les groupes armés non étatiques, et qu'elle répertorie, avec le concours des acteurs compétents, toutes les meilleures pratiques dans ce domaine afin qu'elles soient mises en œuvre, conformément à la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui.

Nous félicitons l'UNICEF d'avoir facilité la nomination par l'Union africaine d'un conseiller principal pour la protection de l'enfance, ce qui aidera sans aucun doute à canaliser les expériences des pays de la région vers la signature et la mise en œuvre efficace des plans d'action. À cet égard, l'engagement du Conseil de sécurité en faveur des enfants dans les conflits armés s'est concrétisé par le biais de ces plans qui visent à la fois à mettre fin aux violations graves et à les prévenir.

La communauté internationale doit veiller à l'allocation de ressources budgétaires et à l'affectation d'un personnel spécialisé dans la protection des enfants de manière à ce que l'ONU puisse réagir efficacement face aux violations graves commises contre les enfants. À cette fin, il faut renforcer le lien entre le Groupe de travail, les institutions financières et les donateurs. Par ailleurs, le processus de suivi avec la Banque mondiale ou le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix pourrait être plus systématique afin de garantir et de mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail. Des débats pourraient également avoir lieu sur la manière de s'assurer que des ressources humaines et financières sont disponibles après la signature des plans d'action.

Les plans d'action devraient non seulement appuyer les processus de démobilisation et de désarmement des filles et des garçons associés aux groupes armés, mais aussi mettre l'accent sur la réintégration. Cela comprend la réadaptation, le soutien psychosocial, l'éducation, les besoins spécifiques selon le sexe et l'âge, les possibilités économiques et le soutien durable aux familles et aux communautés pour combattre la stigmatisation des anciens enfants soldats, en étroite coordination avec les pays d'accueil qui doivent assurer la sécurité à long terme de leurs populations et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer le respect de leurs droits fondamentaux après le conflit.

Enfin, la protection des enfants dans les conflits armés est une tâche qui incombe à l'ensemble de la communauté internationale, aux gouvernements des États touchés par les conflits, à l'ONU, aux organisations régionales et sous-régionales et à la société civile. Ainsi, leurs actions doivent accorder la priorité à leur protection, en leur donnant la possibilité d'avoir un avenir dans lequel ils pourront développer pleinement leurs capacités. La réalisation de cet objectif constituera un pas vers la prévention des conflits et un pas vers la libération de l'humanité du fléau de la guerre.

M. Djédjé (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire voudrait vous féliciter, Monsieur le Premier Ministre, pour la conduite des travaux de notre Conseil et saluer la tenue de ce débat consacré à la problématique des enfants en lien avec les conflits armés. Ma délégation adresse ses remerciements à M^{me} Virginia Gamba, Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés et à M^{me} Henrietta Fore, Directrice générale de l'UNICEF, pour leurs exposés instructifs sur la situation des enfants en relation avec les conflits armés à travers le monde. Elle remercie également M^{me} Yenny Londoño, de la société civile colombienne, pour sa présentation.

Bien que faisant l'objet d'une attention particulière depuis des décennies, la protection des enfants en lien avec les conflits armés demeure une préoccupation majeure qui appelle à davantage d'implication de la communauté internationale en vue d'une réponse concertée et holistique pour relever ce défi. En effet, en dépit de l'adoption d'instruments internationaux majeurs, tels que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 et son Protocole facultatif relatif à l'implication des enfants dans les conflits armés du 25 mai 2000, le phénomène n'a cessé de prendre de l'ampleur. Le rapport annuel du Secrétaire général (A/72/865-S/2018/465) du 16 mai 2018, tire la sonnette d'alarme, lorsqu'il fait remarquer une augmentation significative, en 2017, des graves violations commises à l'encontre des enfants, dans les zones en proie à des conflits. Il dénombre plus de 21 000 cas, soit une augmentation de 31 % par rapport à 2016, ce qui soulève de vives inquiétudes.

Par ailleurs, la participation directe des enfants aux conflits comme soldats et leur utilisation comme bombes ou boucliers humains, les attaques récurrentes contre les écoles, ainsi que leur utilisation à des fins militaires, constituent une source de préoccupation pour la communauté internationale. Il apparaît

impérieux de redoubler d'efforts en vue de la mise en œuvre de mesures concrètes destinées à prévenir et à combattre ces pratiques qui ont des conséquences désastreuses et souvent irréversibles sur le bien-être et le développement de nombreux enfants. À cet égard, les plans d'action du Secrétaire général tendant à mettre en avant l'engagement des parties aux conflits, ainsi que la responsabilité des gouvernements dans la protection des enfants touchés par les conflits armés, tels que stipulés dans les résolutions 1539 (2004) et 1612 (2005) du Conseil de sécurité, constituent des mécanismes pertinents qui ont démontré leur efficacité dans la réalisation de progrès tangibles sur le terrain.

La Côte d'Ivoire, qui avait été inscrite entre 2003 et 2006, à l'annexe du rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé, suite à la crise politico-militaire qu'elle a connue, fait office de pionnière dans l'histoire de la signature et de la mise en œuvre efficace de plans d'action en faveur de la protection des enfants touchés par les conflits armés. En effet, dès 2005, les Forces armées des Forces nouvelles (FAFN), groupe armé opposé au Gouvernement à l'époque du conflit, ont signé avec l'Organisation des Nations Unies, le tout premier plan d'action en faveur de la protection de l'enfant en temps de conflits armés, marquant ainsi le point de départ de la signature et de la mise en œuvre d'un tel document. En 2006, quatre milices pro-gouvernementales ont emboîté le pas à la rébellion des FAFN en signant d'autres plans d'action. La mise en œuvre de ces plans d'action, grâce à une franche collaboration avec l'ONU et des organisations non gouvernementales partenaires, a permis la libération de centaines d'enfants, en vue de leur réinsertion sociale. Une stratégie de lutte contre la stigmatisation a alors été mise en place, qui a consisté à regrouper dans un même centre de transit et avec le même traitement, des enfants ex-soldats (environ un tiers des pensionnaires) et d'autres enfants non-soldats issus de la communauté (deux tiers des pensionnaires), afin de faciliter ainsi leur réintégration sociale. Cela a permis d'aboutir à la formation aux petits métiers pour les plus grands et à la scolarisation pour les plus jeunes.

Au regard des progrès enregistrés, en 2007, la Côte d'Ivoire a été retirée de l'annexe du rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés. Ce retrait a été le tout premier de l'histoire dans ce domaine. C'est l'occasion pour ma délégation de saluer la mise en œuvre complète d'autres plans d'action, notamment au Soudan, ainsi que les progrès réalisés pour la protection des enfants à travers les engagements dans le cadre du

processus de paix en Colombie. Nous nous félicitons également de la signature de nouveaux plans d'action au Mali, au Nigéria et en République centrafricaine, dont la mise en œuvre contribuera, sans aucun doute, à alléger les souffrances des enfants touchés par les conflits dans ces pays. Il est, par ailleurs, avéré que les programmes de réintégration bien menés constituent de véritables outils efficaces de consolidation de la paix. La Côte d'Ivoire encourage la communauté des donateurs à soutenir les efforts déployés dans le cadre de la réinsertion sociale des ex-enfants soldats.

Ma délégation est d'avis que la protection des enfants en temps de conflit armé doit être partie intégrante de toute stratégie globale de règlement des conflits et de maintien de la paix dans le cadre d'une stratégie de prévention des conflits. Dans ce contexte, mon pays attend avec intérêt l'élaboration des orientations pratiques sur l'intégration des questions de protection de l'enfance dans les processus de paix, mené par le Bureau de la Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé.

Ma délégation reste convaincue que cela nécessite une formation adéquate de tous les acteurs concernés par la question, notamment les forces de défense et de sécurité. À cet égard, les autorités ivoiriennes ont introduit l'enseignement des droits et protection de l'enfant dans le programme d'instruction des écoles de formation militaire et des unités de combat depuis le 10 mars 2004, avec la mise en place de points focaux décentralisés à travers le pays. Aujourd'hui, toutes les régions militaires de Côte d'Ivoire disposent d'une cellule de protection des droits de l'enfant. En outre, la promotion des droits et de la protection de l'enfant est désormais intégrée dans les curricula de formation des policiers ivoiriens. C'est le lieu de souligner le rôle important des conseillers pour la protection de l'enfance dont la présence et les capacités devraient être renforcées au sein des opérations de maintien de la paix.

La Côte d'Ivoire voudrait saluer l'engagement des organisations sous-régionales et régionales dans la réalisation des programmes en faveur de la protection des enfants et les encourager à renforcer leur engagement en soutien aux efforts des États Membres, conformément aux recommandations du Secrétaire général et à la résolution 2427 (2018) que nous venons d'adopter à l'unanimité, ce matin.

Pour conclure, ma délégation réaffirme le soutien de la Côte d'Ivoire à la Représentante spéciale du Secrétaire général et à ses équipes sur le terrain et

les encourage à poursuivre leurs efforts en faveur de la protection de l'enfant, particulièrement ceux en lien avec les conflits armés.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Avant toutes choses, au nom de la République de Guinée équatoriale, je voudrais remercier S. E. M. Stefan Löfven, Premier Ministre de la Suède, d'avoir convoqué le présent débat public sur une question aussi importante qu'opportune que celle du sort des enfants en temps de conflit armé, et me féliciter de sa venue ici à New York pour le présider. Nous saluons le travail exemplaire réalisé par le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé et félicitons la Suède d'avoir parrainé la résolution 2427 (2018), que nous venons d'adopter et dont la Guinée équatoriale s'est portée coauteur. Tout cela démontre le ferme engagement de la Suède en faveur de la protection des enfants. Nous remercions également la Représentante spéciale, Mme Virginia Gamba, ainsi que nos invités, M^{me} Henrietta Fore, Directrice générale de l'UNICEF, et M^{me} Yenny Londoño, représentante de la société civile, à qui nous savons gré de son exposé émouvant.

Je voudrais exprimer la profonde préoccupation de la Guinée équatoriale face à l'augmentation du nombre de violations commises contre les enfants ainsi qu'à leur gravité, tel qu'indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/465). D'après le rapport, il y avait au moins 6 000 violations confirmées de la part des forces gouvernementales et plus de 15 000 violations commises par des groupes armés non étatiques, y compris des niveaux élevés de meurtres et mutilations, de recrutement, de violences sexuelles et d'enlèvements. Plus inquiétant encore est le fait que, malgré la déclaration du Président (S/PRST/2017/21) adoptée après le débat public sur le même sujet le 31 octobre 2017 (S/PV.8082), au cours duquel 63 déclarations ont été faites, il y a eu une augmentation de 31 % du nombre de violations commises contre les enfants dans l'année, par rapport à 2016. Ce chiffre est totalement inacceptable et doit immédiatement être réduit.

C'est pourquoi la République de Guinée équatoriale, conformément aux instruments pertinents de l'Union africaine et en tirant les enseignements des cas spécifiques qui se sont produits pendant les conflits dans certains pays de notre région, insiste sur la nécessité de poursuivre la mise en place d'un cadre juridique pénal pour protéger les enfants contre les conflits armés en Afrique et dans le monde. À cet égard, nous soulignons que la communauté internationale doit veiller à ce

que les violations des droits de l'enfant ne restent pas impunies, et tous les États Membres doivent s'engager à faire tout leur possible pour que les responsables de ces violations à l'encontre d'enfants soient traduits en justice et paient pour leurs crimes.

Pour ce qui est de la triste question des violations commises contre les enfants, notre obligation ne réside pas seulement dans notre mission de maintien de la paix, il s'agit aussi d'une obligation morale fondamentale en tant qu'êtres humains. La prise en charge et la réinsertion des enfants doivent être des éléments centraux de tout processus de réconciliation et de paix, appuyé par le Conseil de sécurité. Le règlement des problèmes touchant les enfants doit faire partie intégrante de tout accord, entente ou dialogue entre les parties impliquées dans un conflit.

Nous ne devons pas faire abstraction du droit international ni de son importance pour les enfants. Tous les acteurs impliqués dans la protection des droits de l'enfant doivent redoubler d'efforts pour continuer à protéger les enfants touchés par les conflits, notamment contre l'enrôlement, les mauvais traitements et la violence. Nous pensons qu'il est important que les États Membres unissent leurs efforts et actions, notamment en appliquant les règles et normes internationales relatives à la protection des enfants, afin de garantir une protection spéciale pour les enfants.

À cet égard, la Guinée équatoriale a mis en place des politiques nationales dans le cadre de son comité national de soutien aux enfants. Étant donné que les enfants et les jeunes représentent l'avenir d'un pays, ils doivent être considérés comme des pacificateurs et artisans de la paix. C'est pourquoi il est important de les associer aux processus de paix et de les socialiser en tant que bâtisseurs de la paix dès le début.

La participation effective à la vie de la communauté semble être un moyen efficace pour développer le potentiel des enfants et des adolescents, en particulier en période de conflit. Avec le soutien adéquat et l'accès aux ressources nécessaires, ils peuvent devenir des agents de changement et jeter les fondements de la reconstruction des vies et des communautés afin de contribuer à la création d'une société pacifique. C'est pourquoi l'autonomisation des membres de la famille est une composante cruciale de la stratégie visant à autonomiser les enfants qui dépendent d'eux, par le biais de programmes d'éducation.

Pour terminer, la République de Guinée équatoriale continuera d'appuyer les efforts visant à protéger les enfants en temps de conflit armé et appelle tous les États Membres à continuer d'appuyer la mise en œuvre de plans d'action et autres engagements destinés à renforcer la protection des enfants en période de conflit armé. La résolution importante que nous avons adoptée ce matin, parrainée par la Suède, constitue un instrument des plus précieux dont l'application effective, conjointement avec d'autres instruments et plans d'action adoptés et en vigueur, permettra aux enfants de se sentir plus en sécurité et mieux protégés à l'avenir.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je félicite la délégation suédoise d'avoir organisé le présent débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Je remercie S. E. M. Stefan Löfven, Premier Ministre de la Suède, d'être personnellement présent aujourd'hui et de présider le présent débat, ce qui illustre l'importance du sujet traité et souligne le rôle de la protection de l'enfance dans la prévention des conflits et l'édification de sociétés pacifiques.

Nous remercions chaleureusement la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Virginia Gamba, et la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, M^{me} Henrietta Fore, de leurs exposés détaillés. Nous félicitons l'équipe de la Représentante spéciale du Secrétaire général, l'UNICEF et le Département des opérations de maintien de la paix de coordonner leurs inlassables efforts visant à mettre fin aux graves violations dont sont victimes les enfants. Nous remercions aussi M^{me} Yenny Londoño, qui représente la société civile à la présente séance, de ses observations sur l'intégration de la question de la protection des enfants dans le processus de paix en Colombie. Nous rendons hommage à la communauté des organisations non gouvernementales, qui font des contributions de premier ordre en tant que défenseurs des droits de l'enfant.

Je voudrais tout d'abord dire que nous sommes profondément préoccupés par l'augmentation du nombre de violations touchant les enfants en temps de conflit, ainsi que par leur ampleur, leur complexité et leur gravité, comme souligné dans le rapport annuel du Secrétaire général (S/2018/465). Rien que l'année dernière, des dizaines de milliers d'enfants ont été tués, mutilés, victimes d'atteintes sexuelles ou recrutés par les groupes armés et les forces gouvernementales.

Dans le même temps, la réduction, dans le monde, du nombre de cas de recrutement d'enfants et

de l'utilisation d'écoles à des fins militaires montre que cette évolution positive est possible. Nous approuvons sans réserve l'adoption de la résolution 2427 (2018), qui couvre toute une série de questions essentielles touchant aux enfants dans les conflits armés, qui a été rédigée par la délégation suédoise en sa qualité de Présidente du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé. L'adoption à l'unanimité de ce document et le grand nombre de ses parrains prouvent qu'un consensus solide existe parmi les États Membres sur l'importance de la question. Nous devons mettre à profit cette unité pour préserver les enfants – notre plus précieuse ressource – via des mesures collectives et globales. À cet égard, le Kazakhstan voudrait proposer les recommandations suivantes.

Premièrement, nous devons promouvoir le plein respect du droit international et renforcer la reddition des comptes pour les violations graves commises contre des enfants. Il est essentiel que tous les États Membres ratifient et mettent intégralement en œuvre le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres instruments pertinents, comme l'a fait le Kazakhstan. Nous invitons aussi les gouvernements à adhérer aux instruments internationaux relatifs à la protection des enfants dans les conflits armés, comme les Principes de Paris, les Principes de Vancouver et la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, et à inclure des dispositions relatives à la protection des enfants dans les processus et les négociations de paix, en particulier avec les groupes armés non étatiques. Il importe aussi de donner aux missions des Nations Unies davantage de moyens pour qu'elles puissent surveiller les violations graves et de communiquer l'information sur elles en vue de garantir l'établissement des responsabilités.

Deuxièmement, il nous faut accorder la priorité aux mesures et aux initiatives tendant à renforcer la confiance et les capacités. Nous appuyons les efforts de la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Gamba, qui sont axés sur les actions préventives, notamment via un dialogue renforcé avec les parties au conflit, des visites sur le terrain et la conclusion de plans d'action, ainsi que le renforcement de la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales.

Les enfants sans perspectives ni éducation, qui vivent dans une pauvreté extrême, sont plus vulnérables face aux recruteurs et aux auteurs de violations. C'est pourquoi investir dans le développement, créer de meilleures conditions de vie et répondre aux besoins économiques et sociaux des enfants est essentiel aussi

pour prévenir leur recrutement et les violations graves dont ils sont victimes. Il est important aussi d'appuyer le renforcement des capacités aux niveaux régional et local en mettant en œuvre des programmes de formation et en assurant une éducation interreligieuse et interethnique pour promouvoir la tolérance.

Troisièmement, nous devons accroître l'appui aux programmes de réinsertion et de réhabilitation pour les enfants qui ont été associés à des groupes armés. Un financement suffisant, prévisible et durable doit être fourni pour permettre aux enfants d'avoir immédiatement accès à l'éducation, à la formation professionnelle, aux soins de santé, aux services de base et à un suivi post-traumatique. En outre, à long terme, nous devons revoir nos approches en matière de réintégration et mettre au point des programmes pluriannuels qui aideront les enfants à se réintégrer plus efficacement dans la société et réussir dans leurs communautés.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer encore une fois l'attachement du Kazakhstan à toutes les mesures collectives et globales visant à assurer la sécurité et le bien-être des enfants, qui sont le groupe le plus vulnérable en temps de conflit armé.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine félicite Suède de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous souhaitons la bienvenue au Premier Ministre Löfven, et nous le remercions de présider le présent débat public. Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Virginia Gamba, et la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, M^{me} Henrietta Fore, de leurs exposés respectifs. Je remercie aussi M^{me} Londoño de sa déclaration.

Le Conseil vient d'adopter à l'unanimité la résolution 2427 (2018) sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous saluons les efforts considérables déployés par la Suède en vue de dégager un consensus par le biais de consultations.

La question des enfants dans les conflits armés figure à l'ordre du jour du Conseil depuis plus de 20 ans, ce qui signifie que les enfants qui sont nés quand le Conseil a adopté sa première résolution sur cette question – la résolution 1261 (1999) – sont maintenant des adultes. Nous déplorons vivement que la persistance des conflits armés et la propagation du terrorisme ont fait que les enfants sont devenus l'un des groupes les plus vulnérables. Des conflits féroces et des attaques terroristes haineuses ont dévasté la vie d'enfants

innocents, les privant d'amour et de soins, et leur infligeant en lieu et place des souffrances indicibles. Ces enfants ont besoin d'être protégés de la façon la plus efficace et la plus tangible possible par nous. La communauté internationale doit leur donner ce à quoi ils ont droit. À cet égard, je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, nous devons donner la priorité à la prévention, en apprenant à nos enfants à chérir la paix et à rejeter la guerre afin de les prémunir contre les maux des idéologies extrémistes et terroristes. Toutes les parties doivent faire en sorte que les enfants apprennent dès leur plus jeune âge à adhérer aux valeurs de paix et à rejeter la violence et le conflit. La communauté internationale se doit de prendre des mesures efficaces contre le recrutement en ligne par des organisations terroristes et l'incitation à la violence et l'extrémisme via Internet. Nous devons aussi mobiliser les familles, les écoles et les communautés pour aider les enfants à résister aux idéologies terroristes et extrémistes. Il nous faut renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme, adopter une approche zéro tolérance et zéro discrimination et combattre résolument toutes les formes de criminalité visant les enfants commises par les organisations terroristes, comme le recrutement, le meurtre, la maltraitance et l'enlèvement.

Deuxièmement, nous devons mettre un terme aux hostilités et à la violence et maintenir ensemble la paix et la sécurité internationales. Le moyen le plus efficace de protéger les enfants c'est de prévenir et de régler les conflits. Le Conseil de sécurité, auquel a été conférée la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit promouvoir le recours à des moyens politiques, comme le prévoit la Charte des Nations Unies, notamment la médiation, la conciliation, le dialogue et la négociation, et aider et encourager toutes les parties à régler leurs différends par la voie pacifique et prévenir le déclenchement des conflits. La communauté internationale doit promouvoir un règlement efficace des questions régionales brûlantes et pleinement protéger les droits de l'enfant dans le cadre de ce processus. C'est là un moyen fondamental de préserver les enfants du fléau des conflits armés.

Troisièmement, il nous faut adopter une perspective à long terme et aider les pays concernés à renforcer leurs capacités. C'est aux gouvernements de ces pays qu'il incombe au premier chef de protéger les enfants en temps de conflit armé. Les efforts et la coopération des pays concernés sont essentiels pour mettre pleinement en

oeuvre les résolutions du Conseil et les différents plans et programmes de protection des enfants. Nous devons respecter pleinement l'appropriation nationale, renforcer le dialogue et la communication avec les pays concernés et appuyer le renforcement des capacités en matière de protection de l'enfance dans le contexte du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi que de la réforme du secteur de la sécurité.

Quatrièmement, nous devons renforcer la coordination et forger une synergie internationale pour la protection des enfants. L'UNICEF, l'UNESCO, la Banque mondiale et d'autres entités compétentes doivent travailler dans le cadre de leurs mandats respectifs et tirer parti de leurs avantages comparatifs afin de renforcer la coopération. Il convient de mettre en place une approche intégrée pour appuyer les efforts des gouvernements concernés en matière de lutte contre la pauvreté, d'accès universel à l'éducation et de développement durable.

D'autre part, nous devons aider les enfants touchés par des conflits armés à se réintégrer sans heurt dans leurs sociétés respectives, garantir leur sécurité et leur offrir un environnement social favorable pour faciliter leur croissance afin qu'ils deviennent à l'avenir des moteurs et des facteurs de paix.

Sur cette voie qui nous est commune, les enfants représentent notre espoir commun. Travaillons ensemble pour la sécurité et le bien-être des enfants du monde. Créons un monde harmonieux dans lequel ils pourront grandir en bonne santé. Donnons-nous la main pour bâtir l'avenir commun de l'humanité afin que la paix resplendisse sur les enfants qui grandissent afin qu'ils jouissent d'un avenir meilleur.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour saluer la présidence suédoise du Conseil de sécurité et remercier la Russie de la manière dont elle a dirigé nos travaux le mois dernier. Nous nous félicitons également, Monsieur le Premier Ministre, que vous ayez convoqué le présent débat public. Il est très important que le Conseil mette l'accent sur la protection des enfants, qui est un élément clef de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix. À l'instar de mes collègues, je souhaite rendre hommage à M^{me} Londoño pour sa description des effets des conflits. Ce qu'elle a dit sur la lutte contre leurs causes profondes est un thème qui a été repris par nombre d'orateurs aujourd'hui. Je remercie également la Directrice générale de l'UNICEF et la Représentante spéciale du Secrétaire général des efforts qu'elles déploient, au niveau international et sur le terrain, pour

protéger les enfants et empêcher qu'ils ne deviennent les victimes de conflits armés.

À cet égard, le Royaume-Uni se félicite à son tour de la publication du rapport annuel du Secrétaire général (S/2018/465). Grâce au travail courageux et dévoué des équipes chargées de la surveillance et de la communication de l'information dans le monde entier, le rapport continue de regrouper des statistiques fiables et fondées sur des preuves dont le Conseil, l'ONU et d'autres acteurs ont besoin pour prendre des mesures efficaces. Cela dit, il laisse également entrevoir une tendance alarmante – en 2017, le nombre de violations avérées commises contre des enfants en période de conflit armé a connu une augmentation choquante de 35%. Il est crucial que le Conseil lutte contre cette tendance, et, à cette fin, je me félicite de la tenue du présent débat.

Nous avons beaucoup parlé de la prochaine génération. Nous avons reçu de très bonnes nouvelles en provenance de Côte d'Ivoire. Je suis intéressée par ces expériences, de même que par ce qui est en train de se passer au Nigéria. Toutefois, comme le Conseil a pu s'en rendre compte par lui-même durant sa mission au Bangladesh et au Myanmar, un trop grand nombre d'enfants portent les stigmates physiques des conflits armés. Nous avons vu des enfants amputés, un rappel poignant et troublant du mal que les conflits infligent aux enfants. Nous devons prendre un meilleur soin de la prochaine génération afin qu'elle puisse à son tour prendre soin de la société. Il n'existe pas de réponse unique à cette fin. De nombreuses idées ont été présentées aujourd'hui. Je ne vais pas les répéter. Le Royaume-Uni approuve un grand nombre des suggestions formulées, mais je souhaite mettre l'accent sur une mesure en particulier qui pourrait considérablement contribuer à asseoir la stabilité et à réduire les conflits.

Je fais référence à l'objectif 4 de développement durable, qui consiste à garantir l'accès de tous à une éducation de qualité. C'est un aspect sur lequel M^{me} Londoño et un certain nombre de représentants permanents ont appelé notre attention. Comme nous le savons tous, les femmes jouent un rôle clef dans la prévention et le règlement des conflits armés, ainsi que dans la consolidation de la paix, notamment dans le cadre des pourparlers de paix et dans la réparation du tissu social des pays sortant d'un conflit. Nous savons pourtant que les conflits restreignent l'accès à l'éducation, en particulier l'éducation des filles. Nous devons réfléchir aux mesures que nous pourrions

prendre pour améliorer cette situation. Les programmes de réintégration doivent englober l'éducation en tant que composante clef, et les processus de désarmement, démobilisation et réintégration doivent prendre en compte l'âge et le sexe afin de répondre aux besoins de tous les enfants. Nous devons veiller à ce que les filles dans le monde entier reçoivent une éducation qui leur permette de participer pleinement à la gouvernance en vue d'une paix, d'une sécurité et d'une réconciliation durables, afin, en fin de compte, de prévenir les conflits.

Une proportion extrêmement faible de l'aide humanitaire a été consacrée à l'éducation en 2016 – à peine 1,4%. Il va sans dire que ce n'est pas suffisant. Nous devons tous faire plus pour placer l'éducation au cœur de notre approche en matière de sécurité et de développement. De son côté, le Royaume-Uni est déterminé à apporter un soutien en matière d'éducation à des millions d'enfants dans le monde qui ont besoin d'une éducation dans des situations d'urgence et de crise prolongée. En Syrie et dans le reste de la région, sur la base de l'initiative « Non à une génération perdue » de l'UNICEF, nous avons mobilisé 110 millions de dollars pour fournir une protection, des traitements post-traumatiques et une éducation aux enfants touchés par la crise dans ce pays et dans l'ensemble de la région. Nous sommes le principal donateur bilatéral au fonds « L'éducation ne peut pas attendre », et nous nous engageons à verser 40 millions de dollars cette année pour venir en aide aux enfants touchés par le conflit en Ouganda.

Enfin, comme l'ont noté d'autres orateurs, nous devons nous assurer que les écoles elles-mêmes sont protégées. Si le droit international humanitaire constitue le fondement principal pour la protection des écoles et des établissements d'enseignement, la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, que le Royaume-Uni a récemment appuyée, reflète notre volonté de faciliter l'accès à une éducation de haute qualité dans les situations de crise humanitaire et de crise prolongée.

Nous nous associons à la déclaration qui va être prononcée par le représentant de l'Argentine au nom de tous les pays qui ont approuvé la Déclaration. Nous saisissons cette occasion pour appeler tous nos partenaires internationaux à nous emboîter le pas.

Comme le stipule la première ligne de la Charte des Nations Unies – qui est souvent citée – notre objectif est de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Nous devons commencer par nos enfants, qui

revêtent une importance capitale en vue de bâtir un avenir meilleur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Luxembourg.

M. Asselborn (Luxembourg) : Je tiens à féliciter la Suède d'avoir organisé ce débat public, surtout sous la présidence du Premier Ministre, M. Stefan Löfven.

La résolution 2427 (2018), que le Conseil de sécurité a adoptée aujourd'hui, est une contribution importante au renforcement du programme sur les enfants et les conflits armés, qui, comme le sait le Conseil, tient particulièrement à cœur au Luxembourg. Je peux le dire avec d'autant plus de conviction qu'en 2014, j'ai présidé moi-même une séance du Conseil à l'occasion de laquelle la résolution 2143 (2014) a été adoptée (voir S/PV.7129). Afin de maintenir une certaine dynamique dans la prise en compte de cette problématique par cette instance, une plus grande régularité en termes d'adoption d'instruments serait peut-être souhaitable.

Je voudrais également remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. Mes remerciements vont aussi à la Directrice générale de l'UNICEF pour son intervention. Nous avons, je crois, tous écouté avec beaucoup d'attention le témoignage émouvant de M^{me} Yenny Londoño.

Le rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2018/465) débute avec le triste fait qu'en 2017, les violations, tous types confondus, sont en nette progression par rapport à l'année précédente. Elles constituent l'inacceptable sort quotidien de plus de 21 000 enfants vivant en situation de conflit. Nous devons condamner fermement toutes les violations commises contre tous les enfants, et nous nous engageons à œuvrer de manière déterminée pour le respect des droits de l'enfant, en particulier de ceux vivant en temps de conflit armé.

Ce rapport est le résultat d'amples consultations au sein du système des Nations Unies, au Siège et sur le terrain, et avec les États Membres concernés. Nous avons confiance dans les instruments de protection, et notamment dans le mécanisme de surveillance et de communication de l'information visant à vérifier l'exactitude de toutes les informations consignées dans le rapport annuel et ses annexes.

De la République démocratique du Congo à la Syrie, de l'Afghanistan au Myanmar, du Soudan du Sud au Mali, des enfants sont tués et mutilés. Ils sont enlevés, recrutés de force, abusés sexuellement, aussi bien par des forces gouvernementales que par des acteurs non étatiques. Dans un contexte d'exactions répétées, la protection de l'enfance doit revêtir un caractère systématique. L'appui aux programmes de protection de l'enfance en temps de conflit armé doit disposer des capacités et moyens suffisants pour que les enfants soient libérés et réintégrés durablement dans leurs familles, dans leurs communautés. Nous réaffirmons la nécessité absolue d'intégrer des conseillers pour la protection de l'enfance avec leur mandat spécifique dans les opérations des Nations Unies sur le terrain. Nous notons avec satisfaction que 10 000 enfants ont été officiellement libérés en 2017 et un nombre inconnu a pu abandonner les armes pour d'autres voies. Nous comprenons qu'il ne s'agit que du début d'un processus au cours duquel il faut accompagner ces enfants sur le plan psychosocial et éducatif pour rompre durablement le cycle de la violence et, en fin de compte, consolider la paix. Il faut donner aux acteurs sur le terrain les moyens nécessaires pour être en mesure d'assumer ces tâches et d'atteindre cet objectif. Ce fut, je pense, l'appel, ou l'un des appels principaux de M^{me} Londoño, tout à l'heure.

Je tiens à féliciter le Conseil de sécurité pour l'adoption de la résolution 2419 (2018) reconnaissant l'importance de renforcer la prise en compte des jeunes lors de négociations et de la mise en œuvre d'accords de paix. La marginalisation des jeunes est préjudiciable à l'instauration d'une paix durable et à la lutte contre l'extrémisme violent. Le droit à l'éducation est fondamental dans ce contexte de construction d'une paix durable. Les écoles continuent d'être la cible d'attaques délibérées, les infrastructures scolaires sont régulièrement pillées ou détournées de leur fonction première en étant utilisées à des fins militaires. Ces actes privent les enfants de leur droit à l'éducation et ont pour résultat l'intolérance, le recours à la violence, la fragilisation de la résilience des communautés. Nous exhortons tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à endosser la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, et nous appelons tous les États à prendre des mesures concrètes pour dissuader les parties au conflit d'utiliser les écoles à des fins militaires.

Enfin, si des progrès ont été accomplis ces dernières années, beaucoup reste encore à faire. L'augmentation du nombre de faits de violence graves contre les enfants ainsi que du nombre d'auteurs donne à penser que trop

de parties sont à l'abri de la justice internationale. Il ne peut y avoir d'impunité pour ceux qui se sont rendus responsables de crimes à l'égard des enfants. Le rôle important que joue la Cour pénale internationale, en complémentarité avec les processus nationaux, demeure à cet égard central et aussi indispensable.

Nous réitérons notre soutien sans équivoque au mandat de la Représentante spéciale du Secrétaire général, qui œuvre sans relâche à la protection des enfants en temps de conflit armé, et nous continuons également d'appuyer de façon concrète son bureau tout comme le Département des opérations de maintien de la paix. Ainsi, nous avons répondu favorablement à la demande de la Représentante spéciale de financer le détachement d'un officier de liaison à Bruxelles dans le but d'approfondir les relations avec les institutions européennes et atlantiques dans le cadre de la mise en œuvre de lignes directrices sur les enfants dans les conflits armés. Il s'agira notamment de développer une feuille de route stratégique et de mettre en œuvre des procédures standards pour la surveillance et le signalement des six violations graves contre les enfants recensées par le Conseil. Nous avons également soutenu un projet de recherche de l'Université des Nations Unies, réalisé en partenariat avec l'UNICEF, qui vient de se terminer avec la publication de l'étude intitulée *Cradled by Conflict* du personnel de l'ONU sur le terrain pour prévenir, protéger et désengager les enfants de la violence extrême.

C'est avec les enfants qu'on construit l'avenir, raison pour laquelle nous devons les protéger si nous souhaitons un avenir fondé sur une paix durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre de l'enfance et de la jeunesse de l'Irlande.

Mme Zappone (Irlande) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur ce thème très important. Je tiens également à remercier les intervenants de ce jour et saluer le rapport du Secrétaire général pour l'année 2017 sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2018/465), qui contient de nombreuses recommandations précieuses.

Les enfants sont en première ligne des conflits armés dans le monde. Bien que leur vulnérabilité en temps de crise soit connue depuis les premiers jours du droit international humanitaire, nos efforts communs pour protéger tous les enfants des agressions et de la

violence sont bien en-deçà des besoins réels. C'est pourquoi l'Irlande se réjouit qu'une plus grande attention soit portée au lien entre le programme d'action pour la protection des enfants en temps de conflit armé et les stratégies de prévention des conflits et de pérennisation de la paix. En tant que Ministre responsable de l'enfance et de la jeunesse, je veux définir la sécurité pas simplement comme une condition pour la paix, mais comme un moyen de reconnaître que pour prospérer, nous devons vivre dans une société juste et égalitaire, dans laquelle nos États nous protègent de la violence interpersonnelle et des persécutions.

Dans son discours d'acceptation du prix Nobel de la paix, Sean MacBride, un citoyen irlandais, nous a rappelé qu'il ne peut y avoir de paix sans justice. Je pense que les inégalités, sous toutes leurs formes, sont un facteur de conflit. La violence sexiste est l'un des types d'injustice commise envers les enfants en temps de conflit armé les plus néfastes et les plus dangereux. Les jeunes filles sont particulièrement vulnérables à l'exploitation sexuelle et à la traite d'êtres humains, et c'est pourquoi il est absolument vital de les autonomiser et de faire de leur protection contre les abus à caractère sexiste en temps de conflit une priorité. Cette année, sous la présidence irlandaise de la Commission de la condition de la femme, les conclusions du thème prioritaire « Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural » ont été convenues. Nous encourageons également la protection des filles en temps de conflit au moyen de notre plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité. Cela se reflète dans notre action humanitaire, mais c'est également une priorité pour nos forces de défense.

Lorsque la violence éclate, les enfants sont souvent privés d'éducation, ce qui les expose à l'endoctrinement ou à l'exploitation, sans perspectives économiques positives pour le reste de leur vie. Le programme d'aide au développement de l'Irlande, Irish Aid, appuie un certain nombre d'organisations non gouvernementales partenaires au niveau communautaire en créant des espaces d'apprentissage sûrs pour les garçons et les filles. En novembre 2017, l'Irlande a été l'un des 65 États Membres à approuver les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats, qui sensibilisent au recrutement et à l'exploitation d'enfants soldats par des groupes armés et nous engagent à nous attaquer aux questions du traumatisme et de l'enfance perdue.

Loin d'être de simples victimes des conflits, les enfants et les jeunes peuvent également jouer un rôle crucial dans la promotion d'une paix à long terme dans le monde. C'est pourquoi l'Irlande appuie fermement le programme pour les jeunes et la paix et la sécurité, notamment en finançant la récente étude sur les jeunes, la paix et la sécurité. En 2015, nous avons introduit un programme des délégués de la jeunesse des Nations Unies, en nous engageant clairement à nouer davantage de contacts avec les jeunes sur les questions de développement, de droits de l'homme et de citoyenneté mondiale. Ils représentent l'avenir, les valeurs de l'Irlande et les valeurs qui ont fondé l'ONU et le Conseil de sécurité. C'est pour eux que nous devons être, ensemble, un instrument mondial de développement et de promotion d'une sécurité durable, une sécurité qui permette à tous nos peuples de prospérer.

Pour terminer, j'invite le Conseil à imaginer un enfant à qui est donnée la possibilité de prospérer, et ensuite un enfant à qui cette possibilité n'est pas donnée. En tant que Ministre, je suis particulièrement fière que la moitié des 1 883 personnes acceptées en Irlande dans le cadre de programmes de réinstallation soient des enfants qui fuient les guerres et les conflits. De plus, l'Irlande s'occupe de 79 enfants qui sont arrivés seuls dans nos ports et aéroports. Tous ces enfants – de pays en conflit comme la Syrie, l'Afghanistan et l'Érythrée – font de l'Irlande leur foyer. Ils parlent d'eux-mêmes dans un recueil d'histoires et d'œuvres d'art créé par des enfants syriens et palestiniens vivant actuellement à Mayo, dans l'ouest de l'Irlande. Dans ce livre intitulé *À Strong Heart*, ils racontent la beauté de leurs nouvelles villes, des rivières du coin, des montagnes et même des saumons célèbres dans le monde entier. Ils expriment leur passion pour le sport irlandais, leur sens de l'humour, leurs espoirs et leurs rêves. Khaled, qui a 12 ans et vit à Claremorris, écrit,

« Mon rêve pour l'avenir est d'abord d'être footballeur et de jouer pour l'Irlande. Quand j'aurai 33 ans, je serai professeur et je retournerai en Syrie pour enseigner l'anglais. »

Khaled et ses camarades de classe – irlandais, syriens et palestiniens – sont épanouis. Ils sont notre avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine apprécie grandement l'initiative de la Suède de tenir ce débat public, Monsieur le Président, ainsi

que le fait que vous le présidiez en personne. Nous remercions M^{me} Virginia Gamba, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, et M^{me} Henrietta Fore, Directrice générale de l'UNICEF, pour leurs exposés. L'Ukraine se félicite de l'initiative de la Suède concernant l'adoption de la résolution 2427 (2018) actualisée sur les enfants en temps de conflit armé. En se portant coauteur, l'Ukraine souligne une fois de plus ses engagements en matière de protection des enfants dans les situations de conflit armé.

Je m'apprête à faire une déclaration à titre national, mais je voudrais également souligner que l'Ukraine s'aligne sur la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne.

Il est regrettable que, depuis le premier débat public du Conseil de sécurité sur les enfants touchés par les conflits armés (voir S/PV.3896), qui s'est tenu en 1998, les enfants ont continué d'être affectés de manière disproportionnée dans les situations de conflit armé. L'ampleur des violations commises contre les enfants, telles que documentées dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/465), est extrêmement alarmante. Derrière les données se cachent d'énormes souffrances humaines qui ont un impact sur la vie des enfants, causant des traumatismes psychologiques à long terme, rendant la violence et l'insécurité permanentes dans leur vie quotidienne.

Je voudrais donc me faire l'écho d'autres orateurs qui ont pris la parole avant moi, à savoir que la bonne chose à faire face à ces situations malheureuses est d'intensifier nos efforts communs pour assurer une meilleure protection des enfants dans les conflits armés. Dans ce contexte, le renforcement de la coopération de l'ONU avec les organisations régionales et sous-régionales à toutes les phases du cycle du conflit pourrait apporter une contribution substantielle.

Il est tout aussi important que les gouvernements bénéficient d'un financement et d'un soutien suffisants pour pouvoir mettre en œuvre des programmes de réinsertion destinés aux enfants marqués par les conflits armés. L'accès à l'éducation, le soutien psychologique et la réadaptation sont des éléments importants dans la conception et la mise en œuvre de stratégies efficaces pour prévenir l'escalade des conflits actuels et l'émergence de nouveaux conflits.

Il convient de mentionner que le suivi est un mécanisme de prévention important qui permet

d'identifier les risques de détérioration brutale d'une situation et de formuler des recommandations pour une action précoce. Malheureusement, malgré les mécanismes de prévention existants, nous constatons l'absence de leur mise en œuvre dans les situations de conflits émergents.

Je rappelle au Conseil que, malgré la résolution existante sur le rôle de la prévention dans la promotion et la protection des droits de l'homme, qui a été initiée par l'Ukraine bien avant une agression armée lancée par la Fédération de Russie, le Conseil des droits de l'homme n'a pas été en mesure d'utiliser les instruments de prévention des violations des droits de l'homme dont il dispose.

Il y a 20 ans, lors du débat public sur les enfants touchés par les conflits armés, un membre permanent du Conseil de sécurité a noté ce qui suit

« Les dirigeants de factions militaires se servent de plus en plus souvent des enfants comme chair à canon dans les conflits armés. » (*S/PV.3896, p. 12*)

À l'époque, personne autour de cette table ne pouvait imaginer que le même membre du Conseil puisse lancer une intervention armée de grande envergure contre un État voisin, occuper illégalement des parties de son territoire et recourir aux mêmes tactiques qu'il a condamnées avec véhémence, à savoir le bombardement de zones civiles densément peuplées et la mise en danger de la vie de civils, y compris des enfants.

À titre d'exemple récent, le 28 mai, une jeune fille de 15 ans est morte après une attaque d'artillerie des forces russes contre la ville de Toretsk, dans le Donbass. En outre, selon certaines informations, des enfants âgés de 15 ans seulement ont été recrutés dans des groupes de jeunes armés et participent à des combats actifs en tant que membres à part entière de forces militantes russes et dirigées par la Russie, y compris en tant que groupes de jeunes chargés d'opérations de reconnaissance et de sabotage opérant sur le territoire contrôlé par le Gouvernement ukrainien.

Un autre exemple brutal est la détention de six adolescents, citoyens ukrainiens, en septembre 2016 dans la ville de Yasynuvata par l'administration d'occupation russe pour activités subversives. Ces enfants sont toujours en état d'arrestation illégale dans des centres de détention. La question de leur libération a été discutée à Minsk au sein du Groupe de contact trilatéral. Malheureusement, aucun progrès n'a encore été réalisé.

Environ 200 000 garçons et filles vivent dans la zone de 15 kilomètres située de part et d'autre de la ligne de contact. Ils aspirent tous à ce que la paix arrive enfin sur leurs terres, afin qu'ils puissent aller à l'école sans craindre que leurs classes soient interrompues par des tirs d'artillerie soudains et se promener dans les champs ou les forêts sans craindre les pièges ou les mines.

Ce conflit a déjà fait beaucoup trop de victimes, dont 80 enfants innocents à bord du vol MH17 de la Malaysia Airlines, abattu il y a quatre ans, en juillet 2014, par un système de missiles Buk de la cinquante-troisième brigade militaire antiaérienne russe, qui avait été introduit sur le territoire de l'Ukraine à partir de la base permanente de la brigade près de la ville de Koursk.

Je rappelle au Conseil qu'en 2015, la résolution du Conseil de sécurité (S/2015/562) visant à créer un tribunal international chargé de poursuivre les personnes responsables de l'attentat contre le vol MH17 s'est vu opposer un veto (voir S/PV.7498) par un pays qui affirme que « la légalité internationale est le principal attribut d'un monde et d'une sécurité stables ». Ce pays peut facilement contribuer au règlement des conflits en mettant fin à ses pratiques consistant à saper constamment et délibérément le système juridique international, en abandonnant ses politiques agressives, en retirant ses troupes des territoires occupés des États voisins et en cessant d'inonder la région d'armes lourdes.

Pour sa part, l'Ukraine a toujours été cohérente dans sa politique visant à assurer la protection des enfants dans les situations de conflit armé. Avec l'adoption et la ratification de documents de base tels que la Convention relative aux droits de l'enfant et son Protocole facultatif, ainsi que les Engagements de Paris et les Principes de Paris, l'Ukraine s'est pleinement engagée à protéger les droits de l'enfant. Nous continuons également d'attacher une grande importance à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, un cadre visant à assurer une meilleure protection des écoles et des élèves. Le Gouvernement ukrainien compte approuver la Déclaration après avoir mené à bien les procédures internes nécessaires.

Nous notons l'absence dans le rapport du Secrétaire général d'une référence à la situation des enfants ukrainiens touchés par le conflit dans la région du Donbass, en Ukraine.

Cette situation reflète les efforts déployés par le Gouvernement ukrainien pour protéger et sauver la vie des enfants touchés par l'agression armée. L'Ukraine accorde une attention particulière à la réinsertion de près

de 240 000 enfants sur environ 1,7 million de personnes déplacées.

En tant que membre du Conseil au cours des deux années précédentes, l'Ukraine s'est attachée à souligner le rôle préventif de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous nous félicitons de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2427 (2018), qui renforce les pouvoirs dont dispose la Représentante spéciale du Secrétaire général pour accomplir son rôle en matière de prévention des conflits. Nous sommes encouragés par l'approche que vient de définir M^{me} Virginia Gamba, lorsqu'elle a dit que nous devons « avancer vers une ère de prévention ». Cela est tout à fait conforme à la vision du Secrétaire général concernant la réforme du pilier paix et sécurité, fondée sur la notion de prévention des conflits. Il est évident que la diplomatie préventive est un outil très important que l'Organisation des Nations Unies devrait déployer plus souvent.

L'Ukraine, qui est l'un des initiateurs de la résolution susmentionnée du Conseil des droits de l'homme sur le rôle de la prévention dans la promotion et la protection des droits de l'homme, est fermement convaincue qu'en l'absence d'une approche systématique de la prévention à l'échelle de l'Organisation, nous ne pourrions prévenir l'éclatement de nouveaux conflits ni la reprise d'anciens. En ce qui concerne la prévention des conflits et des violations flagrantes des droits de l'homme, la rapidité et la détermination de l'ONU sont cruciales. En 1994, au Rwanda, et plus tard, à Srebrenica, l'ONU n'a pas agi assez rapidement pour prévenir le génocide. En 2014, ni les dirigeants de l'ONU de l'époque ni les membres du Conseil de sécurité n'ont pu mettre un terme à l'agression militaire de la Russie et à l'occupation de la Crimée et de la région du Donbass.

Enfin, je voudrais terminer ma déclaration en citant un éminent scientifique suédois, Alfred Nobel : « Les bonnes intentions ne suffiront pas à elles seules à faire régner la paix ». À ce qu'il semble, l'heure n'est plus aux réjouissances ou, comme on dit : « Fini de s'amuser! »

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Le fait que vous êtes assis ici depuis trois heures, Monsieur le Premier Ministre, montre l'intérêt que vous portez à cette question et la priorité que votre délégation accorde au sort des enfants en temps de conflit armé. Je tiens également à vous féliciter de l'adoption par consensus de la résolution 2427 (2018), qui, si mes informations sont exactes, compte désormais 98 auteurs. Je pense que

vous atteindrez le nombre record de 100 d'ici à la fin de la journée.

Je tiens également à féliciter les trois intervenants d'aujourd'hui. Virginia Gamba travaille sans relâche sur cette question depuis de nombreuses années et nous appuyons ses efforts. Son mandat doit être soutenu. Je me félicite également de son étroite coopération avec l'UNICEF. Je rends hommage à Henrietta Fore et à l'UNICEF pour le travail qu'ils accomplissent pour la jeunesse, en plus de la coopération que je viens d'évoquer.

Je remercie en outre la troisième intervenante. Elle nous a décrit de façon impressionnante ce qu'elle a vécu en Colombie. À l'instar de ce qu'a dit mon collègue français plus tôt dans la journée, je voudrais souligner la nécessité de faire intervenir les acteurs de la société civile, qui sont nombreux en Colombie. L'Allemagne s'efforce d'aider à promouvoir le processus en Colombie. L'un de nos partenaires de projet est Benposta, une organisation caritative qui abrite d'anciens enfants soldats et des adultes touchés par la violence. Par le biais de contributions au fonds d'affectation spéciale multidonateurs des Nations Unies pour l'après-conflit en Colombie, l'Allemagne appuie deux projets qui visent à réinsérer de jeunes ex-combattants des Forces armées révolutionnaires de Colombie et à prévenir de nouveaux recrutements.

L'Allemagne s'associe à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne, mais je voudrais faire quatre courtes observations à titre national.

Premièrement, nous félicitons le Secrétaire général de son rapport annuel (S/2018/465), qui est un document clef et un outil pour la mise en œuvre de la question du sort des enfants en temps de conflit armé. S'il y a eu des évolutions positives – le représentant de Côte d'Ivoire nous a parlé de ce qui s'était passé dans son pays, le Soudan et d'autres pays ont adopté des plans d'action – dans l'ensemble, lorsque l'on lit le rapport, le message qui se dégage est assez catastrophique.

La Première Ministre d'Aruba, représentant les Pays-Bas, a dit précédemment que nous assistions à l'érosion du respect du droit international humanitaire. Comme d'autres, elle a été choquée par les chiffres que vous, Monsieur le Président, avez mentionnés au début de votre déclaration. Il reste donc beaucoup à faire, et la question doit rester à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. À cet égard, je reprends ce qu'a

dit notre collègue français, à savoir l'importance de la sensibilisation de l'opinion publique grâce au débat que nous tenons ici. Comme le représentant de l'Éthiopie, entre autres, l'a dit, nous devons inclure la protection des enfants en temps de conflit armé dans les résolutions de pays et dépêcher des conseillers pour la protection de l'enfance auprès des missions. Dans tous les mandats des opérations de maintien de la paix, nous devons veiller à prendre en compte le sort des enfants en temps de conflit armé. Je tiens également à souligner un point qui a été soulevé par plusieurs orateurs. Nous devons insister sur l'application du principe de responsabilité et y œuvrer. Nous devons lutter contre l'impunité de ceux qui commettent de graves violations des droits de l'homme dans ce contexte.

Deuxièmement, et c'est quelque chose que M^{me} Gamba a également souligné, il y a de nombreux acteurs non étatiques et parties impliquées dans les conflits transfrontières. C'est pourquoi nous appuyons pleinement les efforts déployés par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour travailler au-delà des frontières avec des organisations régionales, parce que nous estimons que, ce faisant, elle peut recevoir des réponses communes pour faire face aux problèmes transfrontières, par exemple grâce à des stratégies de prévention communes, des normes communes de formation et des réponses communes aux besoins de réinsertion.

Troisièmement, nous appuyons l'accent mis par la Suède sur la prévention. Cela est essentiel. La réintégration des anciens enfants soldats s'inscrit dans une stratégie visant à régler les conflits et à préserver la paix, ce qui signifie que les programmes de réintégration sont fondamentaux. Ils doivent inclure des aspects sexospécifiques afin d'être efficaces pour les garçons comme pour les filles. Nous sommes également d'avis que le financement de la réinsertion doit être prévisible, durable et souple. L'Allemagne a appuyé des projets à long terme qui mettent l'accent sur les groupes vulnérables de la société, y compris les anciens enfants soldats en République démocratique du Congo, au Libéria et en Sierra Leone.

Quatrièmement, une prévention efficace va au-delà des programmes de réintégration et doit mettre l'accent sur l'éducation. Tout à l'heure, ma collègue britannique a insisté sur cette nécessité, ainsi que sur le droit à l'éducation et ce que nous nous efforçons de réaliser avec l'objectif 4 de développement durable. L'éducation est également un élément essentiel de

la prévention. En 2011 et 2012, lorsque l'Allemagne a siégé pour la dernière fois au Conseil de sécurité, nous avons fait du sort des enfants en temps de conflit armé une priorité absolue de notre mandat. Nous nous engageons à la maintenir à l'ordre du jour lorsque nous serons membre du Conseil l'année prochaine et l'année d'après. Nous sommes résolus à continuer de renforcer les liens entre la protection de l'enfance et la prévention. Nous considérons que la prévention est une question intersectorielle des travaux du Conseil. Nous poursuivrons le débat que nos amis suédois ont commencé et profiterons de l'élan suscité par le débat de cette année et la prochaine réunion de haut niveau sur la consolidation et la pérennisation de la paix pour maintenir cette question à l'ordre du jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Skoknic Tapia (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions sincèrement la Suède et vous-même, Monsieur le Premier Ministre, d'avoir convoqué le présent débat public sur la protection des enfants en temps de conflits armés et sur l'impact de ces derniers sur la prévention et le maintien de la paix. Nous apprécions tout particulièrement l'approche prospective adoptée aux fins du présent débat.

Ma délégation salue aussi le rapport du Secrétaire général (S/2018/465) et les exposés présentés ce matin, notamment par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflits armés, la Directrice exécutive de l'UNICEF, et M^{me} Yenny Londoño, de la Colombie, pays si cher à nous tous.

Le Chili s'associe aux déclarations que feront respectivement le représentant du Canada, au nom du Groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés, et celui de l'Argentine, au nom du Groupe des États qui ont adopté la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

Face à la nature multidimensionnelle des conflits et à la persistance et l'augmentation du nombre de violations des droits des enfants, des attaques visant les écoles et les hôpitaux, et des actions des groupes extrémistes qui s'en prennent aux groupes les plus vulnérables, le système international dans son ensemble doit agir de manière préventive et décisive. Nous convenons que c'est maintenant que nous devons agir pour prévenir le déclenchement de futurs conflits.

C'est pourquoi nous nous joignons à l'appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle fasse preuve de davantage de détermination et d'action en vue de protéger les enfants touchés par les conflits, l'objectif étant de leur garantir un avenir meilleur, d'atteindre les objectifs de développement durable arrêtés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'instaurer une paix durable. Comme mesures concrètes, nous exhortons les États à ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et à appuyer les principes de Paris et de Vancouver, ainsi que la Déclaration d'Oslo sur la sécurité dans les écoles. Il importe à notre sens de maintenir les conseillers pour la protection de l'enfance dans les opérations de maintien de la paix et de penser à en nommer d'autres là où l'activité de conseil est nécessaire. Nous insistons aussi sur l'importance de procéder à l'enregistrement des naissances comme moyen de prévenir le recrutement d'enfants et de veiller à leur désarmement, à leur démobilisation et à leur réintégration.

Nous jugeons pertinent d'inclure la thématique des enfants dans les négociations de paix, les accords de cessez-le-feu et les processus de médiation et de consolidation de la paix, ainsi que de veiller à ce que les contingents reçoivent une formation adéquate en matière de promotion et de protection des droits de l'homme. Nous réaffirmons qu'il importe de lutter contre l'impunité et de poursuivre et punir les auteurs de crimes atroces perpétrés contre des enfants; si les moyens et la volonté de le faire manquent, c'est à la Cour pénale internationale qu'il reviendra de connaître des crimes relevant du Statut de Rome. Il est essentiel en outre que la réintégration des enfants touchés par les conflits armés soit financée de manière prévisible, durable et souple pour que les agents de la protection de l'enfance puissent proposer aux enfants des voies autres que la vie militaire et empêcher qu'ils ne soient de nouveau enrôlés.

En conclusion, le Chili est d'avis que la communauté internationale ne peut ni ne doit accepter que les droits des enfants soient violés où que ce soit et en aucune circonstance. Une société mondiale pacifique suppose de donner priorité à la protection des enfants et d'élaborer des stratégies de prévention et de règlement des conflits en vue d'instaurer une paix viable et durable qui garantisse l'avenir de tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, je voudrais, au nom de la Suède, remercier tous les participants de leur engagement résolu et de leur participation au débat ce matin. Il est parfois tentant, comme nous le savons, d'exprimer cet engagement par de très longues déclarations. Je voudrais donc rappeler à tous les orateurs de bien vouloir limiter leurs déclarations à trois minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence.

À cette fin, la présidence utilisera les voyants lumineux qui se trouvent sur les microphones pour leur signaler qu'ils doivent conclure leur déclaration. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à en distribuer le texte et à en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle.

J'informe par ailleurs les participants que nous ne ferons pas de pause à l'heure du déjeuner du fait du grand nombre d'orateurs inscrits pour cet après-midi.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

Mme Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que votre gouvernement, d'avoir convoqué ce débat public si important, et je vous remercie en particulier de votre engagement dans le conflit colombien, ce que les membres du Conseil ont constaté de première main aujourd'hui grâce à la participation émouvante de ma compatriote Yenny Londoño, interprète d'une réalité concrète et immédiate dans de nombreux pays en proie à un conflit. Je remercie aussi la Représentante spéciale de son engagement à nos côtés et, bien entendu, l'UNICEF avec lequel nous travaillons main dans la main et depuis longtemps dans notre pays.

Monsieur le Président, comme indiqué dans votre note de cadrage (S/2018/625, annexe), la protection et la prise en charge des enfants qui ont été touchés par les conflits armés sont essentielles pour l'instauration d'une paix durable et pour une bonne réintégration. C'est le fondement de tout processus de paix.

La Colombie ne fait pas exception. La situation des enfants a été particulièrement difficile au cours des dernières décennies. Sur les plus de 8 millions de victimes du conflit armé, presque 39 % sont des enfants et des adolescents, ce qui représente un chiffre atroce et vraiment très élevé. Entre 2013 et 2018, 410 934 mineurs ont été recensés comme victimes du conflit et en passe de recevoir une réparation.

C'est pourquoi nous nous félicitons vivement que le rapport annuel (S/2018/465) présenté par la Représentante spéciale reconnaisse les progrès réalisés grâce au processus de paix et que les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire aient été radiées de l'annexe concernant les groupes recruteurs, suite à leur transformation en parti politique. Nous considérons cela comme une bonne nouvelle, car cela permet aux institutions de continuer d'œuvrer au renforcement des stratégies qui visent à créer les conditions et les espaces de prévention et de protection, en particulier dans les zones rurales du pays, comme l'a dit M^{me} Yenny dans sa déclaration ce matin.

Je voudrais aussi faire part au Conseil de notre expérience et l'informer de l'action que nous avons menée conjointement avec le Bureau de la Représentante spéciale au cours de ces dernières années, exemple d'un effort coordonné entre les gouvernements et les Nations Unies qui peut être reproduit dans d'autres régions du monde. En mai, nous avons procédé à Bogota à une comparaison des expériences de Sri Lanka, du Népal, de la Sierra Leone et de la Colombie, ce qui nous aide à identifier ces défis et les solutions possibles.

Que les membres du Conseil, et vous-même Monsieur le Président, qui suivez cette question de très près sachiez que vous pouvez compter sur la détermination de la Colombie à poursuivre ce travail durant la phase post-conflit, en particulier en faveur des enfants mineurs, autochtones et d'ascendance africaine, ainsi que de ceux vivant dans des zones marginalisées. Comme Yenny l'a dit, nous devons continuer d'œuvrer pour offrir, si ce n'est à elle, du moins à sa fille et à tous les enfants touchés par les divers conflits, un avenir meilleur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Estonie.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Lettonie, de la Lituanie et de mon propre pays, l'Estonie.

Nous nous associons pleinement à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne.

Nous voudrions remercier la Suède d'avoir convoqué le présent débat public, ainsi que tous les auteurs d'exposés.

Les conflits armés continuent d'avoir de terribles effets sur les enfants et, comme le souligne le Secrétaire général dans son dernier rapport sur le sort des enfants

en temps de conflit armé (S/2018/465), l'année dernière, la situation a été l'une des plus mauvaises du récent passé. Les enfants sont tués ou mutilés, recrutés comme soldats et utilisés comme boucliers humains. Leurs écoles sont attaquées, ils sont victimes d'abus sexuels, détenus, enlevés, séparés de leurs familles et privés d'aide humanitaire.

D'un autre côté, quelques évolutions positives sont à signaler. La collaboration intensive entre l'ONU et les groupes armés en République centrafricaine et au Nigéria a abouti à la signature de plans d'action visant à libérer les enfants et à empêcher qu'ils ne soient recrutés à l'avenir. Le Soudan a avancé dans la mise en œuvre de son plan d'action. Le Mali a approuvé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Ces mesures positives ne sont toutefois pas suffisantes.

Les États et la communauté internationale ont la responsabilité de prévenir les violations et de protéger les enfants et les autres groupes les plus vulnérables contre les incidences néfastes des conflits. Il est clair que la manière dont nous traitons les enfants touchés par des conflits armés a une influence profonde sur leur bien-être futur, leur développement en tant que personnes et, en fin de compte, les communautés dans leur ensemble. En tant que communauté internationale, nous devons faire plus pour combler le fossé entre la protection des enfants et la prévention des conflits. Les initiatives de prévention doivent être guidées par la nécessité de garantir le plein respect du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. À cet égard, avant toute chose, nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

Conformément au programme du Secrétaire général en matière de prévention, nous reconnaissons également la nécessité de recevoir des signes précurseurs depuis le terrain. Ici, la société civile peut jouer un rôle vital. Cependant, pour que la prévention soit réellement efficace, les États, et en définitive la communauté internationale, doivent prendre les mesures nécessaires en temps voulu. La participation des enfants au rétablissement et à la consolidation de la paix et aux processus de justice transitionnelle ne doit pas non plus être négligée.

La Lettonie, la Lituanie et l'Estonie font également partie des États Membres qui ont approuvé les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et

la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats, conformément à leur engagement de prendre des mesures supplémentaires pour protéger les enfants.

Pour créer des sociétés durables et résilientes, il importe d'offrir à tous les enfants touchés par des conflits un appui à long terme pour leur permettre de se réintégrer à la société. De même, conformément à la devise des objectifs de développement durable, qui est de ne laisser personne de côté, nous devons veiller à ce que les enfants recrutés en tant que soldats ou utilisés d'une autre manière par des forces armées et des groupes armés reçoivent l'appui nécessaire, notamment un soutien psychologique, pour faciliter leur retour à une vie normale. Un élément important et indispensable est l'accès de tous les enfants à l'éducation, notamment celui des filles, sans exception. Nous devons renforcer les capacités d'appui aux familles et aux communautés et améliorer l'accès à la formation professionnelle, sans laquelle ces enfants ne parviendront pas à reconstruire leur vie. Nous devons nous rappeler que ces enfants doivent être traités avant tout comme des victimes, et non comme des criminels, et éviter à tout prix une double victimisation des enfants en les détenant pour avoir été associés à des forces armées ou des groupes armés.

Enfin, je tiens à souligner que le règlement des conflits et une consolidation durable de la paix reposent sur l'élément vital qu'est la responsabilisation. Cela comprend la lutte contre l'impunité et les violations perpétrées contre des enfants. C'est une obligation qui incombe avant tout aux États, dont il convient d'appuyer la capacité à adopter la législation nationale nécessaire pour criminaliser les violations graves commises contre des enfants. En dernier recours, si les moyens ou la volonté de poursuivre les auteurs de crimes font défaut, nous continuons d'appuyer le rôle important de la Cour pénale internationale.

Il importe qu'en tant que communauté internationale, mais aussi en tant qu'États à titre individuel, nous fassions tout notre possible pour ne pas abandonner les enfants touchés par des conflits. En les protégeant, nous protégeons notre avenir commun.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. Moragas Sánchez (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens en premier lieu à saluer la présence du Premier Ministre de la Suède à cet important débat. Je salue également la présence de la Représentante spéciale, de la Directrice générale de l'UNICEF et de

M^{me} Yenny Londoño, dont la participation à la présente séance du Conseil de sécurité montre qu'il est important de travailler avec les acteurs non étatiques et d'investir dans la réintégration.

La délégation suédoise accomplit un excellent travail à la tête du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous la félicitons de cette précieuse contribution et de l'adoption par consensus de la résolution 2427 (2018), dont mon pays, l'Espagne, est fier de s'être porté coauteur.

Mon pays s'associe aux déclarations de l'Union européenne, du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé et du groupe de pays qui ont signé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, et il souhaite ajouter quelques observations à titre national.

Le sort des enfants en temps de conflit armé est davantage qu'un point de l'ordre du jour du Conseil. C'est une responsabilité collective que nous avons en tant qu'États Membres de l'ONU et en tant qu'êtres humains. Face au recrutement de mineurs, au bombardement d'écoles et d'hôpitaux, aux enlèvements, aux violations, aux assassinats, aux mutilations et au déni d'accès à l'aide humanitaire, nous devons nous montrer inflexibles et exiger le strict respect du droit international. Je vais axer mon intervention sur quatre questions.

La première est la nécessité de préserver les capacités institutionnelles existantes des missions de paix pour surveiller, recenser et combattre les graves violations commises contre les enfants. En effet, si nous voulons dresser une liste précise et crédible des responsables de ce type de violations, nous devons maintenir et renforcer le rôle des conseillers en matière de protection des enfants. Nous ne pouvons exiger des résultats à cet égard sans mobiliser les moyens nécessaires. Nous devons également accorder une attention particulière à la composante transfrontalière de nombreuses violations et à leur lien avec la traite des enfants.

Deuxièmement, nous saluons l'approche préventive de la résolution qui vient d'être adoptée. Défendre les droits des enfants et œuvrer à leur protection dès l'apparition d'un risque de conflit peut contribuer au règlement du problème. Il ne faut pas non plus négliger la protection en période d'après-conflit. C'est pourquoi nous convenons que la mise en œuvre d'un plan d'action suppose de mettre en place des structures en vue de prévenir des violations futures, notamment l'autonomisation des jeunes et des mineurs.

Il existe en outre des exemples positifs, tels ceux de la Colombie ou du Népal, qui montrent qu'en engagement rapide des parties dans ce domaine peut contribuer de manière substantielle à l'adoption de mesures de confiance dans le cadre d'un processus de paix dès ses débuts. Nous estimons donc que ces objectifs doivent être placés au cœur des initiatives de prévention et de règlement durable des conflits.

Troisièmement, nous appuyons expressément l'engagement de la Représentante spéciale du Secrétaire général, de l'UNICEF et des organisations spécialisées de la société civile en faveur de la réintégration. Il ne sert à rien de démobiliser les enfants si aucune autre option ne leur est offerte qui mette fin à la spirale de violence. Peut-être devrions-nous, en tant que donateurs, faire une place à cette notion dans nos contributions.

Quatrièmement et enfin, nous savons tous que le déni d'accès humanitaire ou le blocage de l'aide ont une incidence particulière sur les enfants. Ils sont particulièrement vulnérables à la destruction des infrastructures qui fournissent des services de base, notamment les installations médicales et éducatives. Mon pays, l'Espagne, donne priorité à ces deux points car ils ont des conséquences profondément néfastes à court et long terme et illustrent les nombreux problèmes rencontrés dans les domaines de la protection, des interventions humanitaires d'urgence et du développement de sociétés pacifiques.

En avril dernier, nous avons organisé une retraite consacrée à la protection de l'aide médicale en période de conflit armé. Nous travaillons actuellement sur une initiative de l'Assemblée générale qui contribue à la mise en œuvre de la résolution 2286 (2016) du Conseil de sécurité. D'autre part, nous sommes signataires des Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés, des Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés, des Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats, et de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

À cet égard, je voudrais terminer en rappelant que l'Espagne accueillera, à la fin du mois de mai 2019, c'est-à-dire dans moins d'un an, la troisième Conférence sur la sécurité dans les écoles, après celles organisées si brillamment par la Norvège et par l'Argentine. Nous nous emploierons à accroître le nombre de pays qui appuient la Déclaration sur la sécurité dans les écoles

et à approfondir les meilleures pratiques, notamment celles qui sont axées sur l'accès des femmes et des filles à l'éducation.

Je voudrais terminer par une dernière observation. Le Conseil de sécurité et tous les États Membres doivent utiliser tous les outils dont ils disposent pour garantir la conduite d'enquêtes sur les graves violations des droits de l'enfant, l'identification des responsables et l'établissement des responsabilités. Je le répète : les enquêtes, l'identification et l'établissement des responsabilités. C'est selon nous le meilleur outil de prévention, et la moindre des choses que méritent les victimes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Slovaquie.

M^{me} Bavdaž Kuret (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Suède d'avoir organisé ce débat public, ainsi que le Secrétaire général de son rapport annuel (S/2018/465). La Slovaquie s'associe aux déclarations qui seront faites par l'observateur de l'Union européenne, le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés, et le représentant de l'Argentine sur la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. De plus, je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Le débat d'aujourd'hui marque le vingtième anniversaire du premier débat public du Conseil de sécurité sur le thème des enfants touchés par les conflits armés, qui a été organisé en juin 1998 (voir S/PV.3896), et certains progrès ont pu être observés depuis que la question a été inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Toutefois, malgré les progrès réalisés, les conclusions consignées dans le dernier rapport en date du Secrétaire général sont préoccupantes : une augmentation des violations graves commises contre des enfants, le recours aux mines terrestres et aux bombes à sous-munitions, le déploiement d'enfants comme boucliers humains et dans des attentats-suicides, le caractère transfrontalier des violations, la persistance des attaques contre des écoles et des hôpitaux, et le refus de l'accès humanitaire – autant de phénomènes profondément préoccupants qui doivent être examinés d'urgence.

La Slovaquie se félicite de la poursuite du dialogue avec différents acteurs régionaux et estime qu'il faut continuer d'intégrer des dispositions spécifiques pour la protection des enfants dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pertinentes, ainsi

que dans les missions politiques et de consolidation de la paix, notamment le déploiement de conseillers pour la protection de l'enfance. La Slovénie reste déterminée à alléger le fardeau des enfants touchés par les conflits armés. En 2018, nous avons appuyé, entre autres, en faveur des réfugiés syriens en Jordanie, des projets visant à autonomiser les enfants syriens et leurs mères en leur offrant la possibilité d'une réadaptation sociale grâce à des ateliers scolaires et psychosociaux axés sur le développement de compétences nécessaires à la vie courante. Les programmes de sensibilisation au danger des mines pour les enfants syriens réfugiés dans les provinces septentrionales de la Jordanie ont été mis en œuvre par l'International Trust Fund Enhancing Human Security, basé en Slovénie, afin de les sensibiliser au danger des mines terrestres et des restes explosifs de guerre et de promouvoir des mesures de précaution en vue de réduire au minimum le nombre de victimes lorsque les personnes déplacées rentrent chez elles.

Nous avons entendu parler de l'importance de la prise en compte de la protection, des droits et du bien-être des enfants par les processus de paix. Dans ce contexte, il est de la plus haute importance de donner aux enfants les moyens de contribuer activement à la paix. Nous prenons note de la libération de plus de 10 000 enfants en 2017. Il est essentiel non seulement que les enfants retournent dans leurs communautés, mais aussi que leur bien-être général soit examiné sous tous ses aspects, et qu'on leur garantisse un avenir sans la crainte d'un ré-enrôlement ni la menace d'être victimes de violations graves.

Depuis 15 ans, la Slovénie appuie le projet intitulé « Nos droits », qui est un projet d'éducation aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant qui encourage une culture de paix, de non-discrimination et de tolérance, ancrée dans le respect des droits de l'homme. Depuis son lancement, plus de 190 000 enfants y ont participé dans 26 pays d'Europe, d'Asie, du Moyen-Orient, d'Amérique latine et d'Afrique. En 2017, la Slovénie a lancé un projet de médiation scolaire et par les pairs en Bosnie-Herzégovine, qui forme les enseignants et les élèves à recourir à des techniques de médiation dans les écoles, qui sont en train de devenir des promotrices ardentes du dialogue, de la tolérance, de la réconciliation, des droits de l'homme et du règlement pacifique des conflits.

Un suivi et une communication précise et rapide de l'information sont indispensables pour veiller à ce que les responsables aient à répondre de leurs actes.

Le mécanisme de surveillance et de communication de l'information est donc un mécanisme clef du mandat de protection des enfants des Nations Unies. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit imposer de nouvelles mesures ciblées à quiconque persisterait à commettre de graves violations. La Slovénie est convaincue que l'action de la Cour pénale internationale et d'autres tribunaux pénaux internationaux contribue elle aussi à mettre fin à la culture de l'impunité.

Étant donné qu'elle est transversale, la question des enfants en temps de conflit armé doit être abordée avec une approche globale, notamment dans le cadre d'initiatives telles que les Principes de Paris, la Déclaration d'Oslo sur la sécurité dans les écoles et les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats. La Slovénie appelle les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ces initiatives, car elles encouragent la mise en œuvre du cadre mis en place par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Pour terminer, il est de notre devoir et de notre responsabilité de faire notre possible pour empêcher les enfants de souffrir, que la question soit inscrite ou non à l'ordre du jour du Conseil. L'adoption aujourd'hui de la nouvelle résolution 2427 (2018) est un pas important dans cette direction, et c'est pourquoi la Slovénie a parrainé le projet de texte.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

Mme Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi commencer par remercier la présidence suédoise d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui, et le Premier Ministre de la Suède de l'avoir présidée. Nous remercions également les intervenants de leurs remarques pertinentes sur cette question importante.

Les rêves et les espoirs de centaines de milliers d'enfants continuent d'être anéantis par des conflits, sans oublier ceux qui n'auront peut-être jamais ne serait-ce que la possibilité de rêver. Les enfants deviennent victimes d'indicibles horreurs au quotidien. Le rapport du Secrétaire général (S/2018/465) confirme ces horreurs. Des enfants sont tués et mutilés, enlevés pour être envoyés au combat, subissent des sévices sexuels et sont privés d'aide humanitaire.

Toutes les parties à un conflit armé ont la responsabilité de protéger les enfants de la violence. Et pourtant, bien trop souvent, les violations du droit international et les atteintes à ce droit, dont les enfants

sont victimes, demeurent généralisées. Cette tendance alarmante ne montre aucun signe de ralentissement. L'année passée, nous avons assisté à une augmentation sensible des cas de maltraitance d'enfants, faisant de l'année 2017 un autre cauchemar pour les enfants pris au piège des conflits et de la violence.

Malgré certains progrès, l'échelle et l'intensité des conflits d'aujourd'hui mettent à mal notre capacité de protéger ces enfants. Dans les zones de conflit et les territoires occupés, nous assistons à une détérioration profondément inquiétante de l'humanité et du respect de la vie et de la dignité humaines. Les enfants sont souvent au cœur des conflits, et sont donc directement visés. Leurs maisons et leurs écoles sont détruites, et l'approvisionnement en nourriture et en eau délibérément coupé. Sous occupation étrangère, ils sont soumis à des arrestations arbitraires, à la détention et à la torture, ainsi qu'à un aveuglement massif, comme en témoigne l'utilisation d'armes à plombs par les forces d'occupation au Jammu-et-Cachemire occupé. Selon le récent rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme au Cachemire, il y a eu « de nombreux cas d'enfants de moins de 18 ans » arbitrairement détenus et torturés sous couvert d'une loi scélérate, la prétendue Loi sur la sécurité publique.

Le sort des enfants en Palestine, au Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde, au Myanmar et au Yémen doit encourager la communauté internationale à trouver de nouveaux moyens efficaces de protéger les personnes les plus vulnérables. Le meilleur moyen d'atteindre l'objectif de protection des enfants est de prévenir l'éclatement d'un conflit armé. La façon la plus efficace de protéger les enfants est de prévenir et de résoudre les conflits, de mettre fin à l'occupation étrangère et, bien sûr, de maintenir la paix là où la paix est possible. Cela doit être notre priorité absolue et celle du Conseil.

Mon gouvernement reste pleinement conscient de ses engagements en matière de protection des enfants. Le Pakistan a été l'un des premiers signataires de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses deux Protocoles facultatifs, et nous avons créé une commission nationale pour le bien-être et le développement de l'enfant qui coordonne, surveille et facilite sa mise en œuvre. L'année dernière, nous avons également créé une commission nationale des droits de l'enfant.

Enfin, je voudrais dire qu'il y a 20 ans, Graça Machel a demandé à la communauté internationale de se réunir et de s'attaquer au problème des enfants dans les

conflits (voir A/51/306) et a proposé la nomination d'un représentant spécial pour les enfants dans les conflits armés. Le Pakistan appuie pleinement la nomination et le mandat de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, mais nous pensons également que son mandat ne doit pas devenir un outil servant à atteindre des objectifs politiques. Les paramètres juridiques du mandat, tels que prévus dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, doivent être respectés. Nous espérons que ce principe sera pris en compte dans les prochains rapports.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Biagini (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence suédoise d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui et d'avoir dirigé avec compétence le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Je tiens également à féliciter collectivement le Conseil d'avoir adopté aujourd'hui la résolution 2427 (2018), dont nous étions l'un des auteurs.

L'Italie s'associe aux déclarations qui seront prononcées par l'observateur de l'Union européenne et par les représentants du Canada et de l'Argentine, qui prendront la parole au nom du Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés et du groupe des pays qui approuvent la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, respectivement. Je voudrais également ajouter quelques remarques à titre national.

Selon le dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/465), au cours de l'année écoulée, le nombre d'enfants touchés par les conflits armés et la gravité des violations commises contre eux ont augmenté de façon alarmante. De nouveaux groupes armés sont apparus, tandis que la nature transfrontalière des conflits rend plus difficiles la surveillance et le signalement de tous les abus. Nous voudrions donc saluer le travail accompli par l'ONU dans ce domaine. Malgré le nombre dévastateur de violations en 2017, plus de 10 000 enfants ont été officiellement libérés des groupes et des forces armés, principalement grâce aux efforts de plaidoyer du système des Nations Unies, d'abord grâce aux visites dans les pays effectués par la Représentante spéciale du Secrétaire général et le Groupe de travail du Conseil, et ensuite grâce aux exhortations politiques du Secrétaire général dans ses rapports annuels. À cet égard, nous nous félicitons de l'approche appliquée à la liste et espérons qu'elle encouragera davantage de parties à des conflits armés à mettre en place des mesures visant à améliorer

la protection des enfants, notamment en signant et en mettant en œuvre des plans d'action. La troisième voie a été le rôle crucial de l'UNICEF dans la surveillance et la communication de l'information sur le terrain, ainsi que le travail des travailleurs humanitaires et des organisations non gouvernementales.

Pour briser le cycle des violations qui touchent les enfants, nous devons adopter une approche systématique et cohérente fondée sur la prévention, la responsabilité et la réintégration. En ce qui concerne tout d'abord la prévention, nous devons continuer à encourager le plus grand nombre possible d'États à ratifier les instruments internationaux pertinents, y compris le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et à promouvoir leur mise en œuvre et leur application. Nous encourageons l'adoption d'initiatives telles que les Principes de Paris et de Vancouver et la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, en vue d'améliorer sensiblement la vie des enfants. Il importe également de veiller à ce que les missions de maintien de la paix et les missions politiques disposent des moyens nécessaires pour surveiller et signaler les graves violations et y réagir. À cette fin, nous devons veiller à ce que les postes de conseillers à la protection de l'enfance soient dûment pourvus et budgétisés. Enfin, le personnel des Nations Unies doit recevoir une formation spécialisée préalable au déploiement sur les enfants dans les conflits armés, une pratique qui devrait être généralisée et devenir la norme. En Italie, tous les cours offerts chaque année aux soldats de la paix par notre Centre d'excellence pour les unités de police de stabilisation comprennent des modules sur le respect des droits de l'homme, le droit international humanitaire et la protection des civils.

Deuxièmement, en ce qui concerne la responsabilité, il est difficile de reconstruire les communautés brisées et d'entamer le processus de guérison sociale sans s'assurer que les violations et les abus sont poursuivis et que les victimes reçoivent des réparations. Au niveau national, les États devraient adopter, élaborer et mettre en œuvre les mesures juridiques et administratives nécessaires pour faire en sorte que toutes les violations commises à l'encontre des enfants soient érigées en infraction pénale et que leurs auteurs soient traduits en justice, conformément aux dispositions des instruments internationaux pertinents. Au niveau international, nous encourageons le Conseil de sécurité à inclure dans ses régimes de sanctions des critères spécifiques pour les violations graves des droits des enfants dans les conflits armés. Enfin, la Cour pénale internationale a un rôle

essentiel à jouer pour que les auteurs de crimes soient tenus responsables de leurs crimes.

Troisièmement, en ce qui concerne la réintégration, l'attention de la communauté internationale ne doit pas cesser une fois que les enfants ont été libérés des groupes armés. L'exposition aux cruautés de la guerre et du champ de bataille a un impact grave et souvent irréparable sur le bien-être physique et psychologique des enfants impliqués dans les conflits armés. Ceux-ci doivent être réintégrés avec succès dans la société et aidés à surmonter la stigmatisation et le blâme qui leur sont injustement attachés. C'est malheureusement le dernier maillon de la chaîne et celui qui est le plus souvent oublié. Lors de la réunion organisée selon la formule Arria que nous avons tenue l'année dernière, Joy Bishara, une étudiante kidnappée par Boko Haram, a témoigné de son expérience personnelle, indiquant que si les enfants ne sont pas réintégrés, ils ne verront pas d'autre alternative que de se réengager dans des groupes armés. Comme l'exemple réussi de la Colombie l'a montré, tous les accords de paix doivent inclure des dispositions spécifiques sur cette question si l'on veut qu'ils soient durables. Nous devons relier tous les points de cette chaîne alors que nous nous efforçons ensemble de construire la paix, la stabilité et le développement à long terme.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. Verdier (Argentine) (*parle anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États ci-après, qui ont approuvé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles : l'Albanie, l'Allemagne, Andorre, l'Arménie, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, la Bulgarie, le Canada, le Chili, le Costa Rica, Chypre, le Danemark, l'Équateur, l'Espagne, l'État de Palestine, la France, la Grèce, l'Italie, la Jamaïque, le Kenya, le Liban, le Liechtenstein, le Luxembourg, la Malaisie, Malte, le Monténégro, la Norvège, le Paraguay, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Qatar, la République dominicaine, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, l'Uruguay, le Yémen et mon propre pays, l'Argentine. Nous nous félicitons de la tenue du débat public d'aujourd'hui sur le thème « En protégeant les enfants aujourd'hui, nous prévenons les conflits de demain », organisé par la Suède, étant donné qu'il est urgent de mettre fin au cercle vicieux des conflits et de protéger les enfants de leurs effets.

La Déclaration sur la sécurité dans les écoles est un engagement politique intergouvernemental visant à protéger et à poursuivre l'éducation pendant les conflits

armés. Elle comprend un engagement à mettre en œuvre les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés. L'éducation n'est pas seulement un droit humain, mais un mécanisme de protection essentiel pour les enfants vivant dans les conflits, les aidant à réaliser leur potentiel et à contribuer à bâtir des communautés plus fortes, plus résilientes et plus pacifiques. Un accès continu à une éducation sûre peut aider à protéger les enfants et les jeunes des pires effets des conflits armés et peut également contribuer à prévenir l'émergence de nouveaux conflits, tandis que la protection du secteur éducatif, dans la mesure du possible, contre les effets de la guerre peut également aider les pays à se relever dans la phase d'après-conflit.

Depuis la première Conférence internationale sur la sécurité dans les écoles, qui s'est tenue à Oslo en 2015, 76 États ont adopté la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Nous souhaitons la bienvenue à Djibouti, au Mali, au Royaume-Uni, à l'Allemagne et au Pérou, qui ont tous approuvé récemment la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Lors de la Conférence de Buenos Aires en mars 2017, les représentants d'États, d'organisations internationales et de la société civile ont eu l'occasion de partager leurs expériences, de sensibiliser le public à cette question et d'échanger des compétences afin de trouver des solutions pratiques aux problèmes réels auxquels sont confrontés les élèves et les enseignants dans les situations de conflit. De nombreux États ont partagé des exemples de mise en œuvre qui démontrent l'impact tangible de la Déclaration, mis en évidence dans le rapport final de la Conférence. Nous nous félicitons de l'annonce faite par l'Espagne qui a annoncé qu'elle accueillera la troisième Conférence sur la sécurité dans les écoles en 2019, et nous attendons avec impatience de voir tous les États Membres y être représentés.

Nous prenons acte du dernier rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2018/465) et tenons à exprimer notre profonde préoccupation quant à la persistance des graves violations qui sont commises contre les enfants en période de conflit, notamment les menaces, les attaques et l'utilisation des infrastructures éducatives à des fins militaires, qui accroissent la vulnérabilité des enfants. C'est pourquoi nous nous faisons l'écho de la recommandation énoncée dans le rapport, qui appelle tous les États à entériner la Déclaration sur la sécurité dans les écoles – un appel qui a également été lancé par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M^{me} Virginia

Gamba, ainsi que par le Haut-Commissaire aux droits de l'homme. Nous saisissons cette occasion pour remercier tout particulièrement le Secrétaire général de son soutien à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

Dans le même temps, nous prenons note de l'analyse présentée dans le rapport de Human Rights Watch, qui fait état d'une baisse à l'échelle mondiale de l'utilisation des écoles à des fins militaires. Le rapport nous montre que, parmi les États qui ont entériné la Déclaration, l'utilisation des écoles à des fins militaires a considérablement diminué, reculant de près de 50 % en moyenne depuis 2015. Nous sommes encouragés de constater que la Déclaration a réellement changé la donne sur le terrain et que les États qui y ont souscrit la mettent en œuvre. En revanche, parmi les États qui ne l'ont pas entérinée, l'utilisation des écoles à des fins militaires a augmenté.

Pour terminer, nous renouvelons notre appel à tous les États Membres, et en particulier à tous les membres du Conseil, pour qu'ils reconnaissent la Déclaration sur la sécurité dans les écoles comme un outil de protection de l'enfance et rejoignent la communauté de cette déclaration en l'entérinant et en l'appliquant.

Je vais à présent formuler quelques brèves remarques à titre national.

(l'orateur poursuit en espagnol)

L'Argentine remercie tout particulièrement le Gouvernement suédois de l'organisation du présent débat public et de ses efforts à la tête du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous remercions également de leurs exposés la Représentante spéciale Virginia Gamba, la Directrice générale Henrietta Fore et M^{me} Londoño. Nous appuyons le travail de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M^{me} Virginia Gamba, et lui en sommes reconnaissants, et nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général (S/2018/465).

Nous sommes nous aussi profondément préoccupés par la forte augmentation du nombre de violations enregistrées en 2017, tant de la part d'acteurs étatiques que d'acteurs non étatiques dans le cadre de l'intensification et de la dynamique changeante des conflits armés. À cet égard, l'Argentine réaffirme son attachement indéfectible à toutes les initiatives visant à prévenir, éviter et faire cesser les six graves violations des droits des enfants dans les conflits armés. À ce titre, il nous est agréable de signaler que, depuis le dernier

débat public du Conseil de sécurité sur la question (voir S/PV.8082), qui s'est tenu en octobre 2017, nous avons approuvé les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants-soldats et coparrainé la résolution 2427 (2018) adoptée aujourd'hui.

Pour terminer, l'Argentine réaffirme une fois de plus que la communauté internationale doit impérativement adopter et mettre en œuvre des mesures pour accroître les pressions sur les acteurs étatiques et non étatiques qui commettent des violations à l'encontre des enfants, et ce, afin de démobiliser, dissocier, réhabiliter et réintégrer les enfants associés à ces groupes, en collaboration avec leurs communautés respectives et dans le respect absolu du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et du droit des réfugiés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Grant (Canada) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier la Suède d'avoir convoqué ce débat public fort nécessaire et vous féliciter, Monsieur le Président, de votre présidence très compétente du Conseil de sécurité pour le mois de juillet.

J'ai le plaisir de prendre la parole au nom du Groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés, un réseau de 42 États Membres représentant les cinq groupes régionaux de l'ONU.

Nous nous félicitons du dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/465) et le remercions des efforts qu'il déploie pour braquer les projecteurs sur les situations effroyables touchant les enfants en temps de conflit armé de par le monde. La surveillance et la transmission de l'information sont des éléments clés pour prévenir et lutter contre les violations graves des droits de l'enfant. Le Groupe des amis réaffirme son ferme appui à la Représentante spéciale ainsi qu'à l'indépendance et à l'impartialité du mécanisme de surveillance et de communication de l'information de l'ONU, créé conformément à la résolution 1612 (2005).

Nous rendons hommage à M^{me} Londoño pour le courage dont elle a fait preuve aujourd'hui en partageant son histoire avec nous. Nous remercions également les organismes des Nations Unies, tels que l'UNICEF, qui s'emploient à protéger et à promouvoir les droits des enfants touchés par des conflits armés aux quatre coins du monde.

Le rapport du Secrétaire général nous montre par le menu comment les conflits armés privent souvent les enfants – dans la pratique, si ce n'est en principe – de la protection que leur accordent leurs familles et la société. Il nous montre que les enfants deviennent des victimes et que leur victimisation contribue à perpétuer les conflits et la pauvreté. Nous sommes encouragés par la signature de plans d'action par des forces et groupes armés au cours de l'année écoulée pour que les violations à l'encontre des enfants deviennent un problème du passé. Malgré ces mesures importantes, il est de notre responsabilité collective de faire mieux. Au nom du Groupe des amis, je voudrais mettre en exergue quatre domaines qui méritent l'attention de l'ONU et de tous les États Membres.

D'abord et avant tout, afin de renforcer les liens entre la protection de l'enfance et la prévention des conflits, nous devons faire montre de plus de détermination à mieux protéger les enfants dans les conflits armés. Toutes les parties à un conflit armé doivent s'acquitter pleinement de leurs obligations au regard des dispositions pertinentes du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et du droit des réfugiés. En outre, il existe plusieurs outils de protection concrètes que les États Membres peuvent utiliser, notamment la Déclaration sur la sécurité dans les écoles; les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés; les Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés et les Engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre une utilisation ou un recrutement illégaux par des groupes ou des forces armés, connus sous le nom de Principes et Engagements de Paris; et les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats. Nous appelons les États Membres à renforcer plus encore la protection des enfants en temps de conflit armé, notamment en ratifiant le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et à envisager d'entériner lesdits engagements.

Deuxièmement, l'exposé de M^{me} Londoño nous montre l'importance que revêt l'intégration de la protection, des droits et du bien-être des enfants dans les processus de paix. C'est pourquoi nous nous félicitons du lancement d'un processus visant à établir des orientations pratiques sur les questions de protection des enfants dans le cadre des processus de paix. Nous prions instamment les auteurs d'examiner spécifiquement les

besoins des filles, dont les problèmes particuliers sont trop souvent oubliés ou négligés.

Troisièmement, nous reconnaissons que les enfants touchés par les conflits armés ne sont pas définis par leur seule qualité de victime. Quand ils sont pleinement réintégrés dans leurs familles et leurs communautés, ils peuvent être une source importante de résilience. À cette fin, nous nous engageons à faire entendre la voix des enfants victimes, en particulier celle des filles, et à nous en faire l'écho. Nous voulons également renforcer la reddition de comptes pour tous les auteurs de violations des droits de l'enfant et félicitons les organisations, telles que l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice, qui permettent de renforcer les capacités d'action dans ce domaine.

Quatrièmement, la Représentante spéciale a indiqué dans une déclaration récente que nous devons œuvrer de concert pour ne laisser de côté aucun enfant touché par un conflit, et ce, afin de réaliser pleinement le potentiel des objectifs de développement durable. Si nous voulons avancer dans la réalisation de cet objectif, nous devons nous attaquer à la nature transfrontière des violations en soutenant l'élaboration de plans et stratégies de prévention régionales, sous-régionales et nationales. Nous devons également veiller à mieux connaître et comprendre les défis singuliers liés au sort des enfants en temps de conflit armé par le biais de la formation et de la sensibilisation.

(l'orateur poursuit en français)

Qu'il me soit permis d'ajouter quelques remarques en ma qualité de représentant du Canada.

Le Canada, en tant qu'ardent défenseur du respect du droit international humanitaire et des cadres de protection internationaux, est activement mobilisé sur la question du sort des enfants en temps de conflit armé depuis plus de 20 ans, y compris lors de sa dernière présence au Conseil de sécurité de 1999 à 2000. Avec les membres du Conseil de sécurité et d'autres États Membres, nous avons travaillé sans relâche pour nous assurer que le sort des enfants en temps de conflit armé soit placé au cœur de l'ordre du jour du Conseil. Le Canada préside de longue date le Groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés, ce qui s'inscrit dans le droit fil de son engagement à réunir les parties intéressées afin d'atteindre des objectifs communs. Aujourd'hui, nous continuons à prendre des mesures concrètes pour renforcer les cadres de protection internationaux. Récemment, le Canada a lancé les

Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats. Ces principes volontaires et non contraignants ont été approuvés par 65 États à ce jour. Afin de poursuivre l'action collective contre le recrutement et l'utilisation illicites d'enfants soldats, le Canada facilite l'élaboration de lignes directrices à l'intention des États qui appuient la mise en œuvre des Principes de Vancouver.

(l'orateur reprend en anglais)

Le Canada encourage les États qui n'ont pas encore entériné les Principes de Vancouver et les Principes complémentaires de Paris à envisager de le faire sans plus tarder. Malgré ces mesures importantes, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, les enfants continuent d'être utilisés au combat et se voient privés d'accès à l'aide humanitaire dans des endroits, tels que le Soudan du Sud, la Syrie, le Yémen, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et ailleurs. Le Canada est particulièrement choqué par les informations selon lesquelles des enfants rohingyas au Myanmar et au Bangladesh ont été victimes de meurtres, de viols et d'agressions sexuelles, and ont été utilisés comme boucliers humains et déblayeurs de mines. Cela doit cesser et les auteurs doivent être amenés à en répondre.

Pour terminer, je demande avec force à tous les États Membres, y compris les membres du Conseil de sécurité, de se joindre au nombre croissant de pays qui agissent pour sauvegarder les droits des enfants et pour les protéger contre la violence dans les situations de conflit armé. Ce n'est qu'en œuvrant de concert que nous pourrions relever ces défis.

Le Président *(parle en espagnol)* : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Skinner-Kléé Arenales (Guatemala) *(parle en espagnol)* : Monsieur le Président, nous voudrions avant toute chose exprimer notre gratitude, à vous-même et à votre délégation, pour la convocation du présent débat public sur un thème qui a sans nul doute un impact sur la paix et la sécurité internationales. La présence du Premier Ministre du Royaume de Suède atteste de son importance.

La note de cadrage (S/2018/625, annexe) donne aussi des orientations pour guider notre débat et nous apprécions à leur valeur les exposés présentés par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M^{me} Virginia

Gamba, et par la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Henrietta Fore.

Notre première observation concerne la pertinence du présent débat, dont la tenue intervient précisément à l'heure où nous lançons une réforme de l'Organisation des Nations Unies axée essentiellement sur la prévention et la pérennisation de la paix. Ces deux notions, promues par le Secrétaire général, ont reçu l'appui de tous les États Membres avec l'adoption cette année de deux résolutions – une de l'Assemblée générale (résolution 72/276) et une autre du Conseil de sécurité (résolution 2413 (2018)). En effet, la protection des enfants est aujourd'hui plus que jamais essentielle pour promouvoir une culture de paix, de tolérance et de coexistence pacifique afin de prévenir les conflits à l'avenir. Sinon, comme l'a si bien dit M^{me} Fore, qu'advient-il des enfants si nous ne les protégeons pas?

Nous convenons qu'il importe de prendre en charge les enfants et de les aider, non seulement en raison de leur vulnérabilité, mais aussi parce qu'en protégeant les mineurs contre toutes les formes de violence ou de maltraitance, nous donnons la possibilité aux sociétés de vivre dans des conditions de stabilité et d'harmonie, ce qui, à son tour, permet aux nations de vivre en paix et en sécurité et de progresser. C'est pourquoi nous sommes extrêmement préoccupés de voir que, malgré tous les instruments juridiques destinés à protéger les enfants, nous continuons d'être confrontés à des conflits armés durant lesquels des violations graves sont commises contre les enfants, comme l'indique le Secrétaire général dans son récent rapport (S/2018/465). Nous sommes profondément troublés par l'utilisation aveugle d'armes chimiques et de munitions interdites contre des enfants, des écoles et des hôpitaux, en violation flagrante du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, ce qui témoigne d'une odieuse brutalité exercée contre des populations innocentes et sans défense.

Nous réitérons notre condamnation la plus énergique de tous ces agissements abjects et nous lançons un appel non seulement aux États, aux Nations Unies et aux organisations internationales spécialisées, mais aussi à tous les citoyens de bonne volonté, pour qu'ensemble nous assumions la responsabilité de faire que les enfants puissent jouir de leur enfance sans subir préjugés, exclusion, violence ou guerre. C'est une responsabilité inéluctable qui relève directement de l'action du Conseil, ce qui suppose que les États

Membres rejettent totalement toute pratique qui, même si elle ne constitue pas une violation du droit international humanitaire, attente à la dignité humaine de toutes les personnes, surtout quand les victimes sont des enfants séparés de leurs parents du fait de politiques inhumaines qui leur causent un traumatisme psychique et constituent par-dessus tout une brimade. Nous appelons à la cessation complète de ces pratiques odieuses qui rappellent de sombres épisodes de l'histoire de l'humanité.

Comme le Conseil le sait, le Guatemala a pâti d'un conflit fratricide qui a duré plus de quatre décennies, et ce sont les femmes et les enfants qui ont le plus souffert de ses conséquences tragiques. Depuis la signature de l'accord de paix il y a plus de 20 ans, nous avons avancé dans la création d'une société plus démocratique, plus inclusive et où les droits de l'homme sont mieux respectés. Nous nous rappelons avec gratitude comment, en 2002, avec l'aide de l'UNICEF, a été créée la Commission nationale chargée de retrouver les enfants disparus pendant le conflit armé, laquelle a facilité la réunification des familles, avec plus de 1000 cas attestés.

Enfin, nous croyons être venus participer au présent débat avec l'espoir de construire un avenir meilleur, et pour demander à tous les humains de fournir une protection efficace aux enfants. Le Conseil a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et, à cet égard, la prévention des conflits et la protection des enfants sont des tâches pressantes qui ne sauraient être différées.

C'est pourquoi nous avons décidé de nous porter coauteur de la résolution 2427 (2018) qui a été adoptée aujourd'hui – et que votre délégation a promue, Monsieur le Président – qui accorde la priorité à la protection des enfants, promeut la prévention et exhorte l'humanité tout entière à aider les États et les organisations intergouvernementales, avec un engagement renouvelé, à coopérer aux fins du respect des droits de tous les enfants et à créer ainsi un environnement qui les protège contre le fléau de la violence et des abus, l'objectif étant de préserver les générations futures du fléau de nouveaux conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier très sincèrement le Gouvernement suédois d'avoir pris l'initiative de convoquer le présent débat public et remercier aussi la Représentante

permanente de rester dans la salle à l'heure du déjeuner pour écouter les déclarations des pays qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité. Cela n'est pas toujours le cas. Je voudrais aussi remercier les personnalités qui ont pris la parole de leurs exposés instructifs.

Il est extrêmement regrettable que le nombre de violations commises contre des enfants en temps de conflits armés ait considérablement augmenté par rapport à l'année précédente. Le Gouvernement japonais condamne avec force les auteurs de telles violations contre les enfants et demande que soit appliqué le principe de responsabilité afin de mettre fin à l'impunité.

La communauté internationale doit protéger les enfants touchés par les conflits armés et prévenir de futures violences. Il est essentiel de garantir un accès humanitaire et un appui à long terme à ces enfants – non seulement pour leur permettre de guérir de leurs blessures, mais aussi pour susciter en eux l'espoir d'un avenir pacifique. C'est parce qu'il en est convaincu que le Gouvernement japonais est devenu le premier donateur du volet humanitaire du Fonds pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants, lancé par le Secrétaire général en 2016. En soutenant les 12 projets lancés par le Fonds au Nigéria et en Ouganda, nous espérons servir les intérêts de sécurité des enfants, en les protégeant et en les autonomisant. Je voudrais faire part de l'histoire d'un enfant qui reçoit une assistance dans le cadre de l'un des projets du Fonds en Ouganda.

Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, de nombreux enfants ont été enrôlés et utilisés dans les conflits armés, et de nombreux cas de viols et d'autres formes de violence sexuelle contre les garçons et les filles ont été signalés au Soudan du Sud. Des enfants non accompagnés de leurs parents ont fui leur patrie, parmi lesquels une fille de 17 ans, et sa sœur âgée de 15 ans, qui ont fui le Soudan du Sud pour se rendre dans un camp de réfugiés en Ouganda. Ayant perdu son père et ayant été abandonnée par sa mère, elle est maintenant enceinte de sept mois et va vite devenir une mère célibataire. Le stress dû au déplacement et sa situation l'ont aussi privée de scolarisation, et elle est atteinte maintenant d'hépatite B. Elle vend sa propre nourriture pour payer ses frais médicaux. Une activité de développement des compétences dans le cadre du projet vise à lui permettre de générer un revenu stable pour subvenir à ses besoins et aux besoins de son bébé et de sa sœur. Des visites régulières au domicile par le personnel du projet lui permettent de parler de ses difficultés et de ses préoccupations.

Ce n'est là qu'un des nombreux enfants pâtissant des conséquences de la violence dans des situations de conflit. En créant des environnements sûrs, en aidant les parents et en leur garantissant des revenus suffisants grâce à un enseignement professionnel, le Fonds prévient aussi de futures violences.

Le Gouvernement japonais appelle les autres pays à se joindre au Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants et à investir, à travers le Fonds, dans des solutions pour lutter contre la violence contre les enfants dans les conflits armés. Nous devons avoir foi dans la force des enfants et les autonomiser en tant que partenaires dans le processus de paix. Ensemble, nous devons mettre fin au cycle de la violence et construire un avenir pacifique et viable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Rosselli Frieri (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je remercie la délégation suédoise d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui, et M^{me} Gamba, M^{me} Henrietta Fore et M^{me} Yenny Londoño de leurs exposés.

Mon pays se félicite de l'adoption de la résolution 2427 (2018), dont il s'est porté coauteur.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En à peine un an, le nombre de violations des droits des enfants a augmenté de plus de 50 %. Nous parlons de 21 000 cas où les droits d'enfants ont été violés. Dans 10 000 de ces cas, des enfants ont été assassinés, par des bombes, des bombardements aériens et des tirs d'artillerie, qui visent généralement des écoles, des hôpitaux et des installations civiles. C'est la réalité. Comme si cela ne suffisait pas, l'accès à l'aide humanitaire est refusé, comme l'a souligné la Représentante spéciale dans son exposé éclairant. C'est ce qui se passe au Myanmar, au Soudan du Sud, en Syrie et au Yémen, où l'on bloque l'accès des enfants à l'aide humanitaire.

Dans ce contexte, nous tenons à souligner le rôle de la Représentante spéciale, que nous appuyons pleinement. Nous exhortons de nouveau la communauté internationale à continuer de lui fournir un appui. Nous attachons une grande importance au rapport du Secrétaire général (S/2018/465), en particulier à la liste en annexe de son rapport. Nous tenons néanmoins à souligner que pour être efficace, ce processus doit rester indépendant et impartial, sans ingérence abusive de la part des États Membres et sans faire preuve d'une complaisance injustifiée à l'égard d'aucun État Membre.

Cela nous permettra de préserver notre capacité à combattre et prévenir les violations contre les enfants.

Nous parlons sans cesse de la responsabilisation, qui est l'objectif ultime en vue de traduire en justice les responsables de ces atrocités. Je tiens simplement à souligner qu'à l'égal de ceux qui lancent les bombes et chargent les canons, ceux qui leur fournissent des armes ou un appui logistique pour accomplir leurs terribles desseins sont tout aussi responsables.

Je vais terminer par une citation de Nelson Mandela :

« La révélation la plus intense de l'âme d'une société est la manière dont elle traite ses enfants ».

Cette phrase peut être autant un éloge qu'une lourde condamnation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Giacomelli da Silva (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Suède d'avoir convoqué cet important débat et les intervenantes de leurs présentations.

Le Brésil s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des amis de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

Le rapport de cette année du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2018/465) est particulièrement alarmant, car il fait état d'une forte augmentation du nombre de violations avérées. Le Brésil condamne résolument ces violations et réaffirme que toutes les parties doivent protéger les enfants et les autres civils, conformément à leurs obligations en vertu du droit international humanitaire. Les enfants de la guerre et les enfants soldats sont des groupes vulnérables et, en tant que tels, ils doivent recevoir une protection spéciale.

Le Brésil réaffirme également sa préoccupation concernant les allégations de détention d'enfants pour des raisons de sécurité nationale dans le contexte de conflits armés. Outre le fait qu'elles soulèvent des questions juridiques et morales, ces mesures sont contre-productives, car elles considèrent les enfants soupçonnés d'être associés à des groupes armés comme des menaces à la sécurité plutôt que des victimes.

Les violations ont été signalées principalement dans des situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, qui a un rôle important à jouer à cet égard,

en particulier en prenant en compte les préoccupations relatives à la protection des enfants dans l'examen des processus de paix et des mandats de maintien de la paix. L'instauration d'une paix durable exige d'appuyer fermement les négociations politiques et la diplomatie préventive. Selon nous, la prévention est toujours cruciale.

Sur la base de notre expérience en matière d'appui aux initiatives sur le terrain, je vais parler brièvement de l'importance que revêtent les programmes de réinsertion et de réintégration des anciens enfants soldats et de certains problèmes connexes.

Le Brésil promeut la pratique de la *capoeira*, un art martial afro-brésilien, en tant que moteur de réintégration des anciens enfants soldats en Haïti et en République démocratique du Congo. Parce qu'un grand nombre de ces enfants ont été séparés de leurs familles et de leurs communautés d'origine à un très jeune âge, la réintégration signifie que nous devons les aider à reconstruire leur identité et à trouver leur place dans un environnement social pacifique. Il est également crucial de traiter tous les enfants avant tout comme des victimes des conflits armés et de prévenir leur stigmatisation par les communautés d'accueil.

Il existe un grand nombre d'initiatives communautaires similaires à celle-ci qui sont extrêmement importantes en vue d'éviter que les enfants ne soient de nouveau enrôlés et de les arracher à l'emprise des conflits. Ces initiatives peuvent être reproduites.

Pour conclure, je tiens à dire que le présent débat est très pertinent et arrive à point nommé. Nous recommandons qu'il ne se limite pas au Conseil de sécurité, car la prévention structurelle est une entreprise transversale à laquelle doivent contribuer tous les piliers du système des Nations Unies. La Commission de consolidation de la paix, compte tenu de son mandat de coordination et de sa composition unique, est particulièrement bien placée pour organiser des délibérations et contribuer à ce débat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Van Den Akker (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et

d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Premièrement, je tiens à remercier chaleureusement les intervenantes d'aujourd'hui, la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Gamba, la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Henrietta Fore, et M^{me} Yenny Londoño.

Je remercie également la présidence suédoise d'avoir organisé le présent débat et des efforts inlassables qu'elle déploie à la tête du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé. La résolution 2427 (2018), que le Conseil vient d'adopter, fournit un cadre détaillé pour la protection des enfants et de leurs droits, ainsi que pour promouvoir leur bien-être et leur autonomisation tout au long du cycle des conflits afin de prévenir les conflits et de pérenniser la paix. Je souligne à ce stade le rôle indispensable que jouent les experts en matière de protection de l'enfance dans les pays touchés par un conflit, notamment les conseillers en matière de protection de l'enfance déployés au sein des missions de maintien de la paix et des missions politiques des Nations Unies. Ils accomplissent un travail essentiel dans des environnements difficiles et méritent le plein appui de tous les États Membres de l'ONU.

Le rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2018/465) décrit en détail la manière dont les enfants dans les situations de conflit armé continuent d'être victimes de terribles violations de leurs droits fondamentaux. Le rapport met en lumière les effets dévastateurs d'un certain nombre de crises prolongées et de crises nouvelles et joue un rôle capital en nous fournissant des informations vérifiées et impartiales sur les violations, qui ont été collectées au moyen du mécanisme de surveillance et de communication de l'information.

Toutefois, le rapport annuel décrit également les progrès accomplis, qui n'auraient pas été possibles sans l'action de la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Gamba, et de son équipe, de l'UNICEF et des autres acteurs de l'ONU, notamment les équipes de protection de l'enfance déployées dans le cadre des missions de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que de la société civile. Nous saluons le rôle actif que la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Gamba, joue depuis sa nomination l'année dernière.

En protégeant les enfants et en garantissant le respect de leurs droits fondamentaux, nous bâtissons des sociétés plus stables et pacifiques. En fournissant l'appui nécessaire aux enfants après qu'ils ont quitté les forces ou les groupes armés, nous les rendons moins vulnérables face au risque d'un nouveau recrutement, nous contribuons à prévenir la récurrence des conflits et nous appuyons leur réintégration au sein de leurs communautés. Cela exige de mettre en place des programmes de réintégration à long terme, financés durablement, complets et qui prennent en compte les questions d'égalité des sexes. Nous devons reconnaître que les enfants sont recrutés par des groupes qui opèrent à travers les frontières, et nous devons élaborer les programmes de réintégration en conséquence.

Nous ne pouvons attendre la paix pour prendre des mesures en vue de protéger les enfants, nous devons bien plutôt intégrer la protection des enfants aux processus de paix. Par conséquent, nous accueillons avec intérêt l'initiative de répertorier des conseils pratiques sur l'intégration de la protection de l'enfance dans les processus de paix.

Cette année, nous avons commémoré le dix-huitième anniversaire de l'adoption du Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, instrument essentiel pour la protection des enfants. Je saisis cette occasion pour encourager tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Protocole facultatif. Tous les États membres de l'Union européenne ont approuvé les Principes de Paris et les Engagements de Paris, et j'appelle tous les États qui ne l'ont pas encore fait à les approuver eux aussi.

L'action menée en faveur des enfants touchés par les conflits armés est une priorité pour l'Union européenne. Les projets financés par l'Union européenne fournissent une assistance vitale aux enfants dans toute une série de situations de conflit. Nous appuyons les efforts visant à prévenir le recrutement et l'emploi d'enfants soldats, à garantir leur libération et à garantir une réinsertion réussie et globale grâce à des interventions à long terme. Dans la nouvelle communication de l'Union européenne sur l'éducation dans les situations d'urgence et de crises de longue durée, les enfants associés à des forces armées ou à des groupes armés sont spécifiquement identifiés comme un groupe à appuyer prioritairement s'agissant de l'accès à l'éducation. L'engagement de l'Union européenne en faveur de l'éducation dans les situations d'urgence a atteint 8 % de son budget d'aide humanitaire

en 2018 et passera à 10 % en 2019, soit un niveau bien au-dessus de la moyenne mondiale.

L'Union européenne est également profondément préoccupée par le taux élevé de violence sexuelle à l'égard des filles et des garçons en période de conflit. En 2017, l'Union européenne a consacré près de 22 millions d'euros d'aide humanitaire à la prévention de la violence sexuelle et sexiste dans le monde entier et à la lutte contre cette violence.

Les filles sont fortement touchées par le recrutement et l'emploi par des forces armées et des groupes armés; selon certaines estimations, non moins de 40 % des enfants associés à des forces armées ou à des groupes armés sont des filles. L'Union européenne s'attache à veiller à ce que ses activités et ses programmes prennent pleinement en compte les obstacles spécifiques à l'éducation des filles dans les situations d'urgence. Les filles ne doivent plus constituer la partie invisible des programmes de réintégration.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Sandoval Mendiola (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la Suède d'avoir convoqué ce débat public. Nous saluons l'adoption à l'unanimité de la résolution 2427 (2018), que le Mexique a coparrainée, et nous nous félicitons des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/465) pour aider à consolider les mesures concrètes pour la protection des garçons, des filles et des adolescents dans les conflits armés. Nous remercions M^{me} Virginia Gamba de son action toujours dévouée.

En 2009, en sa qualité de Président du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé, le Mexique a encouragé la négociation et l'adoption de la résolution 1882 (2009) sur cette question. Le Mexique est actuellement un pays guide du Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants et il est membre du Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés, entre autres groupes et initiatives qui nous ont permis de continuer d'appeler l'attention politique afin d'apaiser la souffrance de ceux qui sont l'avenir et le présent de nos sociétés. Pour ces mêmes raisons, nous présidons également le Groupe des Amis de la paix durable.

Au niveau national, le Mexique répond aux besoins d'environ 39,2 millions d'enfants et d'adolescents à travers divers projets et initiatives, aux niveaux régional et international, liés à la protection face à la violence, en

particulier en ce qui concerne les châtiments corporels, l'exploitation et les atteintes sexuelles, le harcèlement entre pairs et les disparitions, ainsi que d'autres initiatives visant à prévenir et à éradiquer les formes de violence qui portent atteinte à leurs droits fondamentaux.

Outre l'action que tous les États Membres doivent mener dans le cadre de leurs politiques publiques nationales, la protection de l'intérêt supérieur des enfants et adolescents doit être la priorité de l'ONU et de chacun de ses Membres, organismes et organes du système. Si nous nous dérobons à cette responsabilité collective, nous continuerons de perpétuer les dommages causés aux enfants qui vivent dans des conditions d'insécurité et qui sont déformés par les conflits, puisque l'état de droit se détériore et que la formation du capital humain de l'avenir est mise en danger. Les causes qui font que les enfants participent à des conflits armés sont comparables à celles qui les font éclater et qui les exacerbent. Nous devons concevoir la protection des enfants comme un élément essentiel de la prévention et du développement, ainsi que comme un élément central de la paix durable pour laquelle nous travaillons ensemble à l'ONU.

Nous nous félicitons des appels lancés par le Conseil de sécurité et par le Secrétaire général pour que les mesures de protection des enfants soient intégrées dans les négociations de paix et dans les programmes de désarmement, démobilisation, réintégration et réadaptation des enfants soldats qui ont été membres de groupes armés, afin de garantir leur protection, leur bien-être, leur intégration et leur autonomisation. Nous appelons les membres du Conseil à aborder cette question de manière transversale dans tous les points inscrits à son ordre du jour, à continuer de renforcer les mandats des opérations de paix, avec des conseillers pour la protection de l'enfance tant auprès des opérations de maintien de la paix que des missions politiques spéciales, et à faire en sorte que les comités de sanctions considèrent la protection des enfants comme une composante centrale de leurs mandats.

Pour la société internationale et le système des Nations Unies, la protection des droits des mineurs doit être considérée comme une obligation en toute circonstance. Il est impératif que nous transformions les environnements d'adversité en environnements de perspectives pour les enfants du monde. La voie à suivre est claire et universelle : elle passe par la prévention et le développement durable et sans exclusive auquel nous devons aspirer, atteignant les objectifs de développement

durable consacrés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

M. Charwath (Autriche) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Suède de la convocation du débat d'aujourd'hui et de sa participation active en tant que Présidente du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous saluons l'action dévouée de la Représentante spéciale et de son équipe, ainsi que de l'UNICEF, du Département des opérations de maintien de la paix, du Département des affaires politiques et des organisations de la société civile spécialisées dans la question.

Nous avons étudié le rapport du Secrétaire général (S/2018/465) et convenons avec lui que la prévention des violations contre les enfants touchés par un conflit doit être l'une des principales préoccupations de la communauté internationale. Notre appui au mandat du Conseil de sécurité sur les enfants en temps de conflit armé est inébranlable, et nous appuyons son intégrité et son impartialité dans l'élaboration de la liste de tous les auteurs de violations graves contre les enfants.

L'Autriche s'associe pleinement aux déclarations de l'Union européenne, du Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés et des États qui ont approuvé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Je voudrais, à titre national, souligner trois points.

Le premier est la promotion de plans d'action. Les plans d'action élaborés avec les parties à un conflit constituent le principal cadre d'engagement pour permettre à l'ONU de répondre aux préoccupations immédiates en matière de protection et sont un levier pour prévenir de futures violations. Nous devons continuer de promouvoir les activités des acteurs étatiques et non étatiques pour assurer le suivi de leur mise en œuvre ainsi que pour en conclure de nouveaux. L'Autriche est consciente des difficultés de se mobiliser pour prévenir les violations commises par des groupes armés non étatiques et y répondre et continue d'appuyer le dialogue mené sous l'égide des Nations Unies.

La Coopération autrichienne pour le développement (CAD) participe activement à des projets visant à réduire la menace de la violence à l'égard des enfants. En ce moment, la CAD mène un projet pour le Soudan, dans lequel les parties au conflit au Darfour reçoivent une formation sur les droits des enfants. Ce projet appuie également le Groupe de la protection

de l'enfance de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour s'agissant de faciliter le dialogue entre les parties au conflit.

Le deuxième point concerne la protection et la réintégration. Les processus de paix peuvent être un vecteur de promotion de la protection des enfants, de promotion aussi de la réintégration et de la réconciliation, contribuant ainsi à prévenir l'éclatement de futurs conflits. Les dispositions relatives à la protection des enfants, notamment à leur libération et leur réintégration, doivent donc faire partie des premières phases des négociations de cessez-le-feu et de paix.

Nous sommes fortement préoccupés par le fait que les enfants dont on présume qu'ils sont associés à des groupes armés non étatiques sont trop souvent perçus comme une menace pour la sécurité et comme coupables, plutôt que comme des victimes de violations graves. Bien qu'il soit prioritaire de mettre en place des mesures de substitution aux poursuites et à la détention, il faut continuer d'assurer le suivi et la communication de l'information sur la détention d'enfants parce qu'ils ont été associés à des forces armées ou à des groupes armés. Nous soulignons également l'importance de déployer des conseillers pour la protection de l'enfance désignés auprès des missions des Nations Unies et de garantir que le mandat de protection reste fort et inchangé.

Troisièmement, en ce qui concerne l'engagement et l'action, nous encourageons tous les États à approuver la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Les attaques contre les écoles exposent les enfants au risque d'être blessés ou tués. Mais la simple probabilité d'attaques peut entraîner une hausse des taux d'abandon scolaire, car les parents ont tendance à garder leurs enfants à la maison. Les filles sont souvent touchées de manière disproportionnée et ont moins de chances de retourner à l'école, même lorsque la situation sécuritaire s'améliore.

L'Autriche a approuvé les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats en tant que mesure visant à donner priorité à la protection de l'enfance dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à poursuivre sa mise en œuvre, et nous sommes en train d'étudier les possibilités de contribuer à leur mise en œuvre.

L'Autriche a appuyé l'élaboration et le déploiement du nouveau matériel de formation sur la protection intégrée des civils en organisant des cours de formation des formateurs dans le cadre de notre coopération de

longue date avec le Service intégré de formation. Nous continuerons d'aider le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions à élaborer des matériels de formation sur la protection des enfants à l'intention des soldats de la paix, en coopération avec le Service intégré de formation et en organisant des cours de formation des formateurs à l'intention des pays fournisseurs de contingents.

Nous sommes confrontés à des défis nouveaux et récurrents en ce qui concerne la protection des garçons et des filles vulnérables à la violence et aux abus. La communauté internationale doit maintenir son engagement ferme pour apporter des changements positifs dans la vie des enfants touchés par les conflits armés. La version complète de cette déclaration sera téléchargée sur notre site Web.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

M^{me} Stener (Norvège) (*parle en anglais*) : Je prends la parole aujourd'hui au nom de la Finlande, de l'Islande, du Danemark, de la Suède et de mon propre pays, la Norvège.

Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour son rapport (S/2018/465), qui signale une augmentation significative des violations vérifiées à l'encontre des enfants. Cette tendance peut et doit être inversée. D'abord et avant tout, les parties à un conflit doivent respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme.

Je voudrais également remercier la présidence suédoise du Conseil de sécurité d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui et d'avoir travaillé sur la résolution 2427 (2018), que le Conseil vient d'adopter à une majorité écrasante. La résolution fournit un cadre global pour l'intégration de la protection de l'enfance, des droits de l'enfant et de l'autonomisation tout au long du cycle du conflit afin de prévenir les conflits et de maintenir la paix. Les pays nordiques sont fiers de coparrainer cette importante résolution.

La protection des enfants et le respect de leurs droits dans les situations de conflit armé sont étroitement liés au programme plus large de prévention. Il est crucial de résoudre les conflits et de maintenir la paix. Non seulement les violations commises contre les enfants pendant les conflits armés ont des effets négatifs immédiats sur les individus et leurs communautés, mais elles compromettent également les perspectives à plus long terme de réconciliation, de réintégration

et de reconstruction. Les enfants doivent être traités et protégés en tant qu'enfants – juridiquement et socialement – quel que soit le contexte.

Les pays nordiques sont particulièrement préoccupés par le silence et la stigmatisation persistants liés à la violence, à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, ce qui entraîne une sous-déclaration et un manque de soutien aux victimes. Nous sommes encouragés par la position ferme du Secrétaire général à cet égard, y compris la tolérance zéro pour les violations commises par des militaires et des civils au service de l'ONU.

Il faut renforcer les liens entre la protection de l'enfant, les droits de l'enfant et la prévention des conflits. L'une des questions auxquelles il convient d'accorder la priorité à cet égard est l'éducation, en particulier l'éducation des filles. En outre, il faut faire davantage pour assurer et protéger l'éducation pendant les situations d'urgence et les crises prolongées. Le rapport du Secrétaire général appelle à la mise en œuvre effective de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Avec l'approbation récente de Djibouti, 76 États ont maintenant approuvé la Déclaration. Son principal objectif est d'empêcher l'utilisation militaire des écoles et de réduire le nombre d'attaques contre l'éducation dans les conflits armés. Nous encourageons tous les États à adopter et à mettre en œuvre la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

Je voudrais réaffirmer notre ferme appui à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. M^{me} Gamba joue un rôle essentiel aux niveaux mondial, régional et national en plaidant en faveur de la protection et des droits des enfants et en fournissant des conseils pratiques sur la manière de faire avancer le programme. La Colombie est un bon exemple de la manière dont la protection et les droits de l'enfant, y compris la réintégration, peuvent être intégrés dans les processus de paix. Nous nous félicitons du lancement d'un processus de compilation de directives pratiques à l'intention des médiateurs et des négociateurs de paix, comme moyen de rendre opérationnelle la résolution d'aujourd'hui. Les enfants impliqués dans les conflits armés ont besoin non seulement d'un soutien et de soins complets, mais aussi de justice. Il est de la plus haute importance de faire en sorte que les auteurs de crimes liés à des conflits impliquant des enfants aient à répondre de leurs actes. Dans ce contexte, nous aimerions reconnaître

l'important travail de l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice.

Les parties à un conflit et la communauté internationale peuvent et doivent faire davantage, à la fois pour protéger le nombre croissant d'enfants et de jeunes touchés par les conflits armés et pour veiller à ce qu'ils soient inclus dans les processus de consolidation de la paix et de développement. C'est dans l'intérêt de leurs collectivités et au-delà. Les pays nordiques exhortent tous les États Membres de l'ONU à veiller à ce que les enfants dans les conflits armés reçoivent l'attention et la protection auxquelles ils ont droit.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège.

Mgr Auza (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier la présidence suédoise d'avoir organisé ce débat public spécial sur les enfants et les conflits armés, thème auquel le Saint-Siège attache une importance cruciale.

Le rapport du Secrétaire général (S/2018/465) décrit en détail l'ampleur et la gravité choquantes des violations et des abus contre les enfants dans les conflits armés partout dans le monde. Bien que nous ne soyons peut-être pas en mesure de résoudre tous les conflits inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, nous pouvons faire mieux pour protéger les enfants qui souffrent de leurs conséquences dévastatrices. Le programme pour les enfants et les conflits armés est un cadre important à cette fin. Il nous fournit les outils nécessaires pour prévenir toutes les violations et tous les abus contre les enfants et pour faire en sorte que les auteurs soient tenus responsables de leurs actes. Il existe un consensus unique au sein du Conseil de sécurité et de l'ensemble de la communauté internationale sur la question, et nous ne devons ménager aucun effort pour l'appliquer pleinement.

Parmi les domaines où il y a encore beaucoup à améliorer, ma délégation voudrait en mentionner trois.

Premièrement, il y a la grande responsabilité d'agir face aux attaques contre les enfants. L'objectif 16 du développement durable nous engage à mettre fin aux abus, à l'exploitation, à la traite et à toutes les formes de violence et de torture à l'encontre des enfants. La première étape vers la réalisation de cet objectif est de renforcer les mesures préventives contre les violations des droits de l'homme et du droit international

humanitaire qui sont commises contre les enfants - et, dans notre cas aujourd'hui, dans les conflits armés.

Deuxièmement, il faut accorder la priorité à la réinsertion effective des enfants qui ont été associés à des forces ou à des groupes armés. Les enfants pris dans un conflit armé doivent toujours être traités en premier lieu comme des victimes, même si, sous le contrôle de groupes armés, ils peuvent avoir commis des crimes. Une réadaptation et une réinsertion réussies sont dans l'intérêt supérieur non seulement de l'enfant, mais aussi de la société dans son ensemble. Les enfants devraient toujours faire partie de la solution et non du problème. La prise en charge et la réadaptation des enfants sauvés des groupes armés exigent des ressources adéquates et à long terme afin de leur offrir les meilleures chances de réussir leur réinsertion dans leur famille et dans la société. Nous devons veiller à ce que ces enfants ne restent pas les otages des horreurs auxquelles ils ont survécu.

Troisièmement, il faut garantir le droit à l'éducation des enfants victimes de conflits armés. Une éducation solide est le meilleur moyen de s'assurer que les victimes des conflits d'aujourd'hui s'efforceront de prévenir ceux de demain et d'être des bâtisseurs de paix. L'objectif 4 du développement durable souligne le rôle important de l'éducation des enfants dans la réduction de la pauvreté et des inégalités. À cet égard, à travers leurs diverses structures opérant dans la plupart des zones de conflit, le Saint-Siège et l'Église catholique sont activement engagés, par le biais des institutions éducatives et de réhabilitation, dans la prise en charge des nombreuses victimes de la violence, filles et garçons.

Protéger les enfants aujourd'hui prévient les conflits de demain. Pour les enfants qui ont été victimes de conflits armés et qui ont survécu, faisons tout notre possible pour leur rendre leur avenir en les aidant à réaliser leurs aspirations les plus profondes et en leur permettant de réaliser leurs rêves, que ce soit en tant que médecins, avocats, enseignants, travailleurs sociaux, parents ou autre profession ou rôle qui contribue au bien commun de chaque société pour la prévention des conflits et la construction de communautés pacifiques et durables.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Sinirlioglu (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport (S/2018/465) et la Représentante spéciale, M^{me} Virginia

Gamba, des efforts inlassables qu'elle déploie pour faire avancer le programme sur les enfants et les conflits armés. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2427 (2018), que nous avons coparrainée.

Malheureusement, les enfants continuent d'être touchés de façon disproportionnée par les conflits armés dans le monde entier. Nous sommes profondément préoccupés par l'augmentation du nombre de violations commises contre les enfants en 2017. À l'heure où nous parlons, des millions d'enfants essaient de survivre face à des difficultés sans précédent du fait de conflits et des déplacements qu'ils provoquent. Nous voyons les souffrances et le désespoir très clairement dans les yeux des enfants syriens, palestiniens, rohingyas et autres. Toutefois, le désespoir ne peut pas et ne doit pas l'emporter. Si nous voulons que l'espoir triomphe, nous devons continuer à travailler d'arrache-pied pour fournir un avenir meilleur aux enfants qui sont victimes de conflits armés.

Ce sont les enfants qui souffrent le plus de la crise en Syrie. Les conclusions du rapport du Secrétaire général montrent que les conditions de vie des enfants syriens sont alarmantes. Ils font face à des violences imposées non seulement par le régime, mais aussi par les groupes terroristes. La responsabilité de la communauté internationale, qui a manqué à son devoir de protection et de prévention, ne peut pas non plus être passée sous silence. Dans ce contexte, nous constatons les conséquences indésirables découlant de l'autonomisation des entités terroristes. Il y a lieu, à cet égard, de mentionner l'une des principales conclusions du rapport du Secrétaire général.

Au cours de la période considérée, le nombre de cas confirmés de recrutement et d'utilisation d'enfants par les organisations terroristes des Unités de protection du peuple kurde (YPG/YPJ) a été multiplié par cinq, passant de 46 en 2016 à 224. En fait, l'enrôlement de force de jeunes filles et garçons, en violation du droit international et des normes internationales, est une pratique de longue date des organisations terroristes du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), du Parti de l'Union démocratique (PYD) et des YPG/YPJ. Quarante pour cent des recrues du PKK sont des enfants de moins de 18 ans, tandis que 10% ont de moins de 15 ans. Récemment, l'organisation terroriste PKK, sous prétexte de combattre Daech en Iraq, a recruté de force des mineurs yézidis, les ont transférés vers des champs de bataille loin de leurs foyers et ont impitoyablement puni ceux qui résistaient à cet acte effroyable.

Le PYD et les YPG/YPJ ont recours à la même tactique en Syrie. À titre d'exemple récent, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur un communiqué de presse publié par le World Council of Arameans le 29 mai, qui signalait à la communauté internationale l'enlèvement de pas moins de 50 jeunes Araméens par le PYD et les YPG/YPJ à des fins de recrutement forcé.

Afin d'empêcher que les enfants ne tombent entre les mains d'organisations terroristes, la communauté internationale doit faire preuve d'une solidarité et coopération pleines et entières dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Il convient également de souligner que les références aux groupes armés non étatiques dans le contexte du sort des enfants en temps de conflit armé, notamment la résolution 2427 (2018), que nous avons coparrainée aujourd'hui, ne doivent aucunement être interprétées comme une indication que les organisations terroristes sont des sujets de droit international humanitaire. Nous poursuivrons résolument la lutte contre les organisations terroristes, conformément au droit international applicable et à notre législation nationale antiterroriste.

Nous devons répondre aux besoins humanitaires fondamentaux des enfants en temps de conflit et dans les situations d'urgence, notamment en leur fournissant des services de santé. Cela doit être l'une de nos priorités. Dans le même temps, nous devons accorder une attention particulière à l'investissement dans l'éducation de tous les enfants, y compris celles des filles. Dernier point mais non le moindre, il est clair que le meilleur moyen de protéger les enfants contre les dangers est d'œuvrer à la prévention des conflits armés. C'est dans cet esprit que la Turquie continuera d'appuyer l'accent mis par le Secrétaire général sur la prévention.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que la délégation suédoise de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet.

En cette année du centenaire de notre ancien Président Nelson Mandela, il est utile de s'inspirer de ses sages paroles lorsqu'il a fait observer,

« Nos enfants sont notre plus grand trésor. Ils sont notre avenir. Ceux qui les maltraitent

déchirent le tissu de notre société et affaiblissent notre nation. »

Le débat d'aujourd'hui est extrêmement pertinent et opportun, à la lumière notamment de l'augmentation du nombre de violations des droits de l'enfant non seulement en période de conflit armé, mais aussi du fait de l'apparition de menaces asymétriques à la paix et à la sécurité mondiales, telles que le terrorisme. Ce débat doit également être envisagé sous l'angle des mesures de prévention et de la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits. L'implication des enfants, qui sont le groupe de victimes le plus vulnérable, dans les conflits armés revient à semer les graines de la guerre, entraînant à l'avenir des conséquences insidieuses et destructrices.

Nous félicitons le Secrétariat de son travail, ainsi que M^{me} Gamba, M^{me} Fore et M^{me} Londoño de leurs exposés, qui ont appelé l'attention du Conseil sur les violations graves qui continuent d'être perpétrées par des acteurs étatiques et non étatiques. En effet, c'est une responsabilité essentielle du Conseil que de répondre à ces violations et de veiller à ce que les responsables de ces actes aient à rendre des comptes.

L'augmentation du nombre de violations est une source de grave préoccupation et montre que les efforts que nous avons déployés jusqu'à présent n'ont pas été totalement efficaces. Néanmoins, le travail du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé est admirable et nous félicitons la délégation suédoise, en sa qualité de Présidente du Groupe, de ses efforts continus pour faire avancer la question du sort des enfants en temps de conflit armé. Toutefois, nous pensons que davantage de ressources et d'attention pourraient être accordées à cette question.

Si nous voulons nous attaquer aux causes profondes des conflits, consolider la paix à long terme de manière efficace et poursuivre une approche de diplomatie préventive, il est indispensable de protéger les enfants contre les influences négatives et les violations graves dont ils sont victimes en période de conflit armé. Il est aussi crucial de ne pas perdre pas de vue le fait que les enfants d'aujourd'hui pourraient devenir les chefs rebelles de demain, qui auraient appris que dans un milieu où ils peu ou pas de perspectives économiques légitimes et sont politiquement marginalisés, ils doivent prendre les armes pour se défendre. C'est pourquoi nous devons créer un environnement favorable, qui permet aux enfants de jouer un rôle positif dans la société.

À cet égard, l'Afrique du Sud voudrait mettre en relief la recommandation faite dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/465), à savoir qu'il faut trouver d'urgence une solution à l'insuffisance du financement de la réintégration des enfants enrôlés par les groupes armés dans la société. Nous appuyons pleinement la création d'un mécanisme de financement pluriannuel, qui permettra de libérer rapidement ces enfants en leur offrant des solutions de substitution à la vie militaire qui sont viables à long terme.

L'Afrique du Sud souligne qu'il importe de remédier au problème actuel des violations graves commises contre les enfants en temps de guerre. Il s'agit d'une condition indispensable si nous voulons instaurer une paix durable. À cet égard, l'Afrique du Sud appuie pleinement le renforcement des mécanismes de protection des enfants dans les conflits armés, que ce soit par le biais de dispositions spécifiques dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies ou par l'engagement d'un dialogue entre l'ONU et les groupes armés sur cette question. Nous nous félicitons également de l'adoption, ce matin, de la résolution 2427 (2018), qui condamne les attaques et les menaces d'attaques contre des écoles et des centres de santé, au mépris du droit international. Nous devons garantir la sécurité des enfants dans les écoles et les établissements de santé durant les conflits. C'est pourquoi il est urgent et impératif de traduire en justice tous les auteurs de violations des droits de l'homme, d'atteintes à ces droits et de violations du droit international humanitaire, quels que soient leur statut ou leur appartenance politique.

En appui à la réalisation de cet objectif, l'Afrique du Sud salue l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales afin de coordonner les efforts de lutte contre les violations commises contre les enfants en période de conflit armé. Nous insistons également sur la nécessité de disposer de capacités dédiées en matière de protection de l'enfance au sein des mécanismes régionaux. Nous devons par ailleurs encourager une collaboration plus étroite avec l'ONU et accorder la priorité à l'élaboration d'outils permettant de prévenir les violations graves, notamment en adoptant des plans de prévention pour institutionnaliser les mesures de prévention.

Pour terminer, nous estimons que le Conseil de sécurité doit adopter des mesures fermes et concertées pour veiller à ce que nos enfants, et les jeunes en général, soient à l'abri des horreurs des conflits et autres

violations qui menacent de compromettre nos chances futures de maintenir la paix et la sécurité internationales et de parvenir au développement. Cette position doit être appliquée de manière uniforme, sans deux poids, deux mesures, pour veiller à ce que les enfants soient protégés, où qu'ils se trouvent et quelles que soient les circonstances.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Viet Nam.

M^{me} Pham (Viet Nam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) : Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam. Nous nous félicitons de la présence du Premier Ministre de la Suède et saisissons l'occasion qui nous est donnée pour remercier la Suède de sa promotion de cette problématique. Nous remercions également toutes les personnes qui ont présenté des exposés de leurs déclarations.

Tout en se félicitant de l'évolution positive de la situation dans le domaine de la protection des enfants en temps de conflit armé, l'ASEAN reste profondément préoccupée par l'augmentation alarmante du nombre de violations graves commises contre les enfants. Les attaques contre les écoles, les élèves et le corps enseignant sont très préoccupantes, car elles mettent en péril les enfants et les privent de leurs chances d'apprendre et de se développer pour un avenir meilleur. Ces réalités choquantes appellent un consensus plus solide et des mesures plus énergiques de la part de la communauté internationale. À cet égard, l'ASEAN voudrait souligner les points suivants.

Premièrement, des stratégies plus réactives et mieux coordonnées aux niveaux national, régional et mondial sont urgentes et nécessaires pour mettre fin à l'utilisation et au recrutement d'enfants, garantir leur réinsertion et leur réhabilitation, et appliquer le principe de responsabilité aux auteurs de violations.

Deuxièmement, l'ASEAN attend avec intérêt l'élaboration de directives pratiques pour la prise en compte et l'inclusion des questions relatives à la protection des enfants dans les processus de paix. Ces directives doivent répondre pleinement aux besoins des enfants pendant et après les conflits armés.

Troisièmement, l'ASEAN insiste sur la nécessité d'un dialogue constructif entre partenaires concernés,

conformément au principe de la responsabilité première des États et à leur autorité, et notamment d'une coordination plus étroite entre la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et les États intéressés afin de garantir une communication de l'information complète, exacte et objective.

Quatrièmement, l'ASEAN invite les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant, comme preuve de leur engagement sans faille en faveur de la protection de l'enfance.

Pour nous, à l'ASEAN, la protection des enfants est toujours une de nos premières priorités. En 2016, la Commission de l'ASEAN pour la promotion et la protection des droits des femmes et des enfants a adopté un plan de travail couvrant 16 domaines thématiques, notamment l'élimination de la violence à l'égard des enfants et le droit des enfants à participer à toutes les affaires les concernant. L'ASEAN a aussi œuvré très étroitement avec des partenaires extérieurs dans le cadre de cet effort.

Deux décennies se sont écoulées depuis que le Conseil a organisé son premier débat sur ce point de l'ordre du jour (voir S/PV.3896). L'année prochaine marquera aussi le vingtième anniversaire de la résolution 1261 (1999) – la première sur les enfants et les conflits armés. Ces résultats reflètent notre attachement à cette importante question, et nous sommes conscients qu'il reste encore beaucoup à faire.

L'ASEAN réaffirme qu'elle reste résolument engagée et disposée à œuvrer avec d'autres partenaires extérieurs à l'avènement d'un avenir meilleur pour les enfants du monde entier.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Boukadoum (Algérie) : La séance d'aujourd'hui, convoquée à l'initiative de la Suède, ne devrait pas s'achever par un simple renouvellement de l'engagement de tous à protéger les enfants dans les conflits armés, ni être axée sur ce point. Il n'y a aucun doute que cet effort nous est commun à tous, du moins en principe. C'est pourquoi notre débat, et la résolution 2427 (2018) adoptée ce matin, doivent être axés sur les mesures les plus pratiques et les plus appropriées pour garantir que cet engagement est rempli et que la place des enfants est à l'école et non dans les conflits armés.

Je voudrais dire à ce moment que, quelle que soit la situation, tout enfant qui se trouve dans une situation de conflit armé est par définition une victime.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de dire à vous-même, en tant que Président du Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés – et aussi au Secrétaire général de l'ONU et à sa Représentante spéciale – la chose suivante : faites preuve d'audace, prenez et mettez en œuvre des mesures en ayant à l'esprit tous les mécanismes, toutes les procédures et toute l'autorité dont vous disposez, et rendez bien claire l'interaction qui existe entre tous les domaines d'intervention que vous avez clairement définis dans votre note de cadrage (S/2018/625, annexe).

Nous reconnaissons que le mandat du Bureau de la Représentante spéciale est extrêmement important et nous l'appuyons résolument. Nous attendons toujours avec intérêt son rapport, qui marque un moment crucial ici à l'ONU. Nous voudrions ajouter quelque chose à ce rapport. L'ONU doit, à notre sens, distinguer entre groupes terroristes inscrits sur sa liste annexée au rapport et les autres acteurs non étatiques ou parties à des processus de paix ou à des accords de paix.

Il est plutôt choquant que 13 ans après l'adoption par le Conseil de sécurité de sa première résolution 1612 (2005), qui a créé le Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés, on continue d'observer une forte augmentation du nombre de violations contre les enfants, comme il est souligné dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/465). L'exemple de la République centrafricaine, où le nombre d'enfants utilisés dans un conflit armé a quadruplé, est consternant. Quoi qu'il en soit, 21 000 violations des droits de l'enfant, recensées dans le rapport du Secrétaire général, représentent 21 000 défis que nous tous et le Conseil de sécurité devons relever. Cela ne doit pas continuer ainsi.

Nous voudrions voir les résultats de la campagne « Des enfants, pas des soldats » consolidés par le biais d'efforts renouvelés de la part des gouvernements et des institutions de l'ONU, et nous devons reconnaître que ces efforts n'ont pas inversé la tendance négative. Des attaques barbares continuent d'être menées par des groupes terroristes comme Boko Haram, Daech et le Mouvement pour l'unification et le jihad en Afrique de l'Ouest, en particulier l'enlèvement et la vente de filles à des combattants terroristes étrangers. C'est là un autre défi qui nous appelle tous à mieux coordonner nos efforts, et nous devons continuer à accorder une attention particulière à la protection des filles, car elles

courent un plus grand risque d'être victimes de violence sexuelle et d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

On ne pourra jamais instaurer durablement la paix si on ne donne pas aux enfants les moyens, les compétences et l'éducation dont ils ont besoin pour reconstruire les sociétés et les institutions déchirées par les conflits armés. Les missions de maintien de la paix ont un important rôle à jouer dans la protection des enfants dans des situations de conflit armé. C'est pourquoi il est essentiel que les missions de maintien de la paix reçoivent la formation et les ressources requises pour remplir efficacement cette tâche cruciale.

Dans le contexte des processus de maintien de la paix, nous croyons fermement que des dispositions spécifiques relatives à la protection des enfants en temps de conflit armé doivent être incluses dans tous les accords et les négociations de paix et de consolidation de la paix. En effet, et à titre d'exemple, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali signé à Alger en 2015 contient des dispositions spécifiques relatives à la protection des enfants en temps de conflit armé et engage les communautés à appuyer le retour et le maintien à l'école des enfants, des filles en particulier. Tous les processus de paix en cours doivent s'inspirer de telles dispositions.

Pour terminer, je dirais que l'augmentation du nombre des conflits et leur ampleur rendent plus importantes encore la coopération et la coordination entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, dans tous les domaines, et plus précisément celui de la prévention.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Myanmar.

M. Hau Do Suan (Myanmar) (*parle en anglais*) : Le Myanmar a enregistré des progrès significatifs dans ses efforts visant à mettre fin et à prévenir les violations et les exactions dont sont victimes les enfants depuis la signature du plan d'action conjoint en juin 2012. Depuis lors, plus de 877 anciens enfants soldats ont été libérés et réinsérés dans leurs communautés. L'équipe spéciale de pays chargée de la surveillance et de la communication de l'information a vérifié que les cas de nouveaux recrutements ont notablement diminué. La Tatmadaw a libéré 67 autres enfants en 2017 et il n'a été fait état d'aucun nouveau recrutement en 2018.

Le Gouvernement a aussi pris plusieurs mesures pour prévenir le recrutement d'enfants et les atteintes sexuelles par des forces armées. Une campagne nationale

de sensibilisation visant à mettre fin et à empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants par la Tatmadaw est menée depuis 2013. En outre, des officiers et autres membres de l'armée ont reçu une formation sur le Plan d'action commun et sur la prévention du recrutement de mineurs.

Le Gouvernement du Myanmar a pris des mesures importantes pour signer ou ratifier les instruments juridiques internationaux destinés à protéger les enfants. En particulier, la loi nationale sur l'enfance de 1993 a été amendée conformément aux normes internationales en vigueur et doit être bientôt adoptée par le Parlement. Dans cette nouvelle loi, tout un chapitre est consacré exclusivement aux enfants et aux conflits armés. En outre, le Myanmar a signé en février 2017 les Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés et a maintenant mis en route le processus de ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant.

En ce qui concerne la responsabilisation, 67 officiers et 191 soldats ont fait l'objet de poursuites à ce jour pour avoir violé les procédures de recrutement. Aucune violation des droits de l'homme ne sera tolérée. S'agissant des violations présumées que mentionne le Secrétaire général dans son rapport annuel (S/2018/465), je réaffirme que des poursuites judiciaires seront engagées sur la base de preuves claires. Le Gouvernement a récemment annoncé sa décision de créer une commission d'enquête indépendante qui comptera un membre international. Cette commission sera chargée d'enquêter sur toutes les violations des droits de l'homme commises à la suite des attaques terroristes commises par l'Armée du salut des Rohingyas de l'Arakan en août 2017 contre 30 postes de sécurité.

Le Myanmar collabore étroitement avec l'équipe spéciale de surveillance et d'information. En mai, le Gouvernement a invité la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Gamba, au Myanmar. Je remercie sincèrement M^{me} Gamba de son esprit de collaboration et de coopération constructives. Nous travaillons maintenant en étroite collaboration avec son bureau pour achever rapidement la mise en œuvre du plan d'action conjoint. À cet égard, j'informe le Conseil que pour faire mieux connaître le plan d'action conjoint et accélérer sa mise en œuvre, le Gouvernement du Myanmar a invité le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général à organiser un atelier de formation pour le personnel de sécurité du Myanmar en ce qui concerne les six violations graves.

Le Myanmar estime qu'une paix durable est le seul moyen d'améliorer le sort des enfants en période de conflit armé. La paix est essentielle à une démocratie et à un développement durables ainsi qu'au respect des droits de l'homme. Sur la base de ces considérations, le Gouvernement a organisé la Conférence de la paix pour le XXI^e siècle à Panglong, en vue d'instaurer une paix durable et de créer une union fédérale démocratique. Le Gouvernement met également l'accent sur l'inclusion des questions relatives à la protection des enfants dans le débat qui se tiendra durant la prochaine session de la Conférence de la paix.

Le Myanmar reste attaché à la protection et à la promotion des droits des enfants. Nous travaillerons de concert avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général et avec les autres partenaires internationaux pour mettre fin aux violations contre les enfants et bâtir un avenir meilleur pour eux.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël.

M^{me} Shilo (Israël) (*parle en anglais*) : Il y a plus de 20 ans, le rapport Graça Machel (voir A/51/306) était publié, ouvrant la voie à l'adoption par le Conseil de sécurité d'un programme relatif aux enfants et aux conflits armés. Durant cette période de 20 années, marquée par l'adoption d'innombrables résolutions et de nombreux débats, des centaines de millions d'enfants continuent de subir des guerres et des conflits, des blessures physiques et des traumatismes mentaux.

Il est difficile de trouver des mots pour décrire l'échelle des atrocités dont nous avons été témoins ces dernières années. Des actes d'une barbarie et d'une cruauté constantes ont ébranlé notre conscience collective. Nous ne devons cependant pas laisser le désespoir prendre le pas sur notre devoir de protéger ces âmes innocentes. Nous devons fournir aux victimes les moyens de se réinsérer et de se réintégrer à la société. Ces enfants méritent que nous déployions des efforts sincères.

La région du Moyen-Orient est gangrenée par cette terrible réalité. Selon l'UNICEF, 2017 a été la pire année pour les enfants syriens alors que la violence a dévasté des lieux qui devraient être sûrs – des écoles, des hôpitaux, des terrains de jeux et même les domiciles de ces enfants. Selon les estimations, rien que durant les deux premiers mois de l'année 2018, plus de 1 000 enfants auraient été tués ou blessés. La Syrie est le premier producteur mondial de personnes

déplacées et de réfugiés. Les estimations actuelles montrent que 2,8 millions d'enfants ont été forcés de quitter leur domicile.

Au Yémen, selon le rapport du Secrétaire général (S/2018/465), plus de 500 enfants ont été tués par des frappes aériennes et des attaques terrestres. Plus de 700 ont été mutilés. Ces actes de cruauté témoignent d'un mépris total et flagrant de la vie humaine.

Depuis des décennies, les enfants palestiniens sont exploités par leurs dirigeants. Ils fréquentent des écoles qui portent le nom de terroristes. Ils traversent des rues dont le nom honore des terroristes. Ils voient à la télévision leurs dirigeants distribuer des bonbons en hommage à des terroristes qui ont tué des Israéliens innocents. Nous prenons acte du fait que pour la première fois, le rapport du Secrétaire général reconnaît que les dirigeants palestiniens incitent à la violence. Le problème ne s'arrête cependant pas à l'incitation. À Gaza, le Hamas – une organisation terroriste internationalement reconnue – se rend depuis longtemps coupable d'utiliser des enfants à des fins terroristes. Il exploite les écoles, les hôpitaux et les quartiers peuplés par des civils en tant que bases pour ses activités terroristes et n'hésite pas à recourir à l'odieuse pratique d'utiliser des innocents, y compris des enfants, comme boucliers humains.

Cet été, alors que les enfants du monde entier profitent de leurs vacances chez eux, dans des camps de vacances ou à la plage, les enfants de Gaza, eux, sont dans des camps militaires. Le Hamas recrute des milliers d'enfants pour ces camps. Au lieu de leur apprendre à nager ou à jouer au football, il apprend aux enfants de Gaza à assembler des armes automatiques et à manier des missiles. Rien qu'au cours du mois écoulé, le Hamas est même allé jusqu'à transformer des jouets d'enfants en armes, tirant des bombes fabriquées avec des cerfs-volants en direction d'Israël. Ces cerfs-volants incendiaires ont allumé plus de 400 foyers en Israël, détruisant plus de 2800 hectares de terres agricoles israéliennes. Pire encore, au cours du mois écoulé, le Hamas a lancé des centaines de roquettes et d'obus de mortier en direction d'agglomérations civiles, et un jardin d'enfants a même été touché lors d'une de ces attaques. Un tel comportement ne laisse aucune place au doute – le Hamas cible les enfants.

Si nous reconnaissons que des progrès ont été accomplis, le rapport continue malheureusement de ne décrire qu'une fraction de la réalité sur le terrain et il induit la communauté internationale en erreur. Une raison de cette description trompeuse de la réalité est

que le groupe de travail officiel sur le terrain englobe des organisations telles que l'organisation Défense des enfants International-Palestine, qui est étroitement liée au Front populaire de libération de la Palestine (FPLP). Nous avons soulevé cette préoccupation à maintes reprises. Nous rappelons que le FPLP est une organisation terroriste reconnue internationalement, tristement célèbre par sa propension à détourner des avions pour commettre des actes de terrorisme. Aucune organisation non gouvernementale liée à des organisations terroristes ne peut être une source de renseignement pour un groupe de travail de l'ONU objectif et crédible.

Israël envisage un avenir où il ne sera pas nécessaire d'organiser des réunions sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous sommes convaincus que des solutions existent, et si les États Membres et les organes internationaux s'y emploient honnêtement, nous sommes certains que ces solutions sont à notre portée. Nous devons protéger nos enfants aujourd'hui pour prévenir des conflits futurs. Nous pouvons le faire de deux manières. Premièrement, nous devons investir dans nos jeunes et leur donner les moyens de devenir des acteurs de la paix et de la prévention des conflits. Deuxièmement, lorsque des enfants ont été touchés par des conflits et le traumatisme de la guerre, nous avons le devoir moral de leur fournir une éducation et des soins de santé, notamment un soutien psychosocial et des services de réinsertion.

Grâce à ces efforts, nous pouvons espérer rompre le cycle des conflits et offrir une vie pacifique à ces enfants, à leurs communautés et à leurs pays.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Indonésie.

M^{me} Krisnamurthi (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie souhaite la bienvenue à M. Stefan Löfven, Premier Ministre de la Suède, et le remercie de présider le présent débat. Je remercie également le Secrétaire général de son rapport (S/2018/465), ainsi que la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, la Directrice générale de l'UNICEF et M^{me} Londoño de leurs exposés.

L'Indonésie s'associe à la déclaration prononcée par la représentante du Viet Nam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et je souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

La promotion et la protection des droits des enfants en vue de garantir leur bien-être est une obligation morale que tous les pays doivent remplir. Si

tout progrès est bienvenu, la persistance et l'ampleur de la violence qui touche les enfants en période de conflit armé, en particulier le recrutement, les meurtres et les mutilations, ne peuvent être ignorées. Toutes les violations, notamment celles commises par des groupes armés sous forme d'actes de terrorisme, d'enlèvements massifs, d'atteintes et d'exploitation sexuelles, doivent être condamnées dans les termes les plus fermes.

L'Indonésie estime que compte tenu de l'évolution et de la complexité des conflits actuels, la communauté internationale doit intensifier ses efforts. En tant que pays qui considère cette question comme une question fondamentale, l'Indonésie est devenue une pionnière dans les efforts mondiaux visant à protéger les enfants de la violence et de l'exploitation. Elle est également devenue partie au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Nous continuons d'appuyer le programme d'action pour la promotion et la protection des droits des enfants afin de parvenir à un avenir durable pour tous.

Concernant la voie à suivre, je voudrais faire part de certains points pertinents.

Premièrement, il revient au premier chef aux États Membres de protéger les enfants. Aucun pays ne doit ménager ses efforts s'agissant de promouvoir les droits des enfants et d'assurer leur croissance et leur développement. D'autre part, le renforcement des capacités des États Membres dans le domaine de la protection des enfants est également un élément clef qui exige une coopération internationale.

Deuxièmement, les enfants demeureront vulnérables à l'exploitation tant que l'on ne s'attaquera pas aux causes profondes des conflits. Investir dans le développement et répondre aux besoins socio-économiques sont des facteurs importants pour assurer aux sociétés stabilité et progrès. Plus important encore, il est urgent de maximiser les efforts visant à prévenir le recrutement, la radicalisation et la diffusion généralisée de l'idéologie terroriste parmi les enfants et les jeunes.

Troisièmement, la protection intégrale des enfants et le respect de leur intérêt supérieur doivent occuper une place centrale dans les activités antiterroristes et dans les accords de paix et de cessez-le-feu, et les enfants associés à des groupes armés non étatiques doivent être considérés en premier lieu comme des victimes et non comme des coupables. Au cours de leur réintégration, l'objectif doit être de jeter les bases d'un changement

profond et durable dans la société, menant à une paix et à une stabilité durables. Cela suppose la mise en place d'un environnement protecteur, l'accès à une éducation de qualité et la satisfaction des besoins spécifiques en matière de santé physique et mentale.

Quatrièmement, nous encourageons tous les États Membres à ratifier et à appliquer l'ensemble des traités internationaux pertinents et à adopter une législation nationale pertinente.

Enfin, l'Indonésie s'engage à mettre fin à la violence contre les civils en temps de conflit armé, en particulier contre les femmes et les enfants. Nous encourageons les forces de maintien de la paix des Nations Unies à partager leurs meilleures pratiques afin de renforcer le rôle des missions de maintien de la paix dans la protection des enfants. L'Indonésie serait également favorable à l'inclusion d'un personnel spécialement affecté à la protection de l'enfance dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Cho Tae-yul (République de Corée) (*parle en anglais*) : En premier lieu, Madame la Présidente, je voudrais m'associer aux précédents orateurs pour saluer votre initiative de convoquer cette séance d'aujourd'hui. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son rapport sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2018/465), qui permet de mieux comprendre toute la gravité de cette question importante, et à saluer l'adoption à l'unanimité de la résolution 2427 (2018), qui bénéficie d'un large appui, avec des auteurs représentant 95 pays, y compris la République de Corée.

Au cours des 20 dernières années, nous nous sommes efforcés collectivement de promouvoir la protection des enfants lors des conflits armés, et nous avons enregistré des progrès en ce sens. Toutefois, un écart significatif persiste entre nos attentes et les dures réalités sur le terrain. Les enfants sont de plus en plus touchés par la myriade de conflits armés en cours et prolongés dans le monde, et ce, de manière de plus en plus disproportionnée.

Il est effrayant que pour la seule année 2017, plus de 21 000 violations confirmées aient été commises contre des enfants dans le monde, ce qui représente en effet une nette augmentation par rapport aux 16 500 violations enregistrées l'année précédente. Par ailleurs, il est profondément troublant que les enfants

de moins de 18 ans constituent plus de la moitié des 25,4 millions de réfugiés que compte le monde.

Dans ce contexte préoccupant, je voudrais souligner trois points qui revêtent une importance particulière pour relever ce défi redoutable.

Premièrement, nous devons continuer de nous concentrer sur la prévention. Comme le Secrétaire général l'a souligné à plusieurs reprises, la prévention permet de combler le fossé entre l'engagement et la réalité grâce à un changement de modèle. Cette initiative va également dans le sens de la démarche adoptée par les trois examens portant sur les opérations de paix, le dispositif de consolidation de la paix, et les femmes, la paix et la sécurité.

L'année passée, au cours de mon mandat de Président de la Commission de consolidation de la paix, j'ai travaillé en étroite collaboration avec le Secrétaire général pour l'aider à faire progresser son programme de prévention. La République de Corée reste fermement déterminée à l'aider à traduire cet engagement dans les faits, ayant à l'esprit en particulier la nécessité urgente de protéger les enfants du danger des conflits armés. Il faut commencer par empêcher les enfants d'être exposés à l'extrémisme violent. C'est pour cette raison que, en collaboration avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et d'éminentes compagnies de technologies de l'information et de la communication telles que Google, Microsoft, Facebook et Twitter, nous avons lancé, l'année passée, la plateforme de partage des connaissances, qui vise à renforcer les capacités de petites compagnies de technologie de lutter contre les tentatives des terroristes d'envahir les espaces numériques, sensibilisant ainsi les jeunes à l'utilisation d'Internet à des fins terroristes.

Deuxièmement, nous devons garantir le principe de responsabilité pour toutes les violations commises contre des enfants. Le renforcement de la responsabilisation et l'abolition de l'impunité sont essentiels pour mettre fin aux violations flagrantes et prévenir leur récurrence. Ceux qui ont commis de graves violations contre des enfants doivent répondre de leurs actes dans le cadre de systèmes de justice nationaux et internationaux à la fois, notamment devant la Cour pénale internationale.

Outre les mécanismes de justice, nous devons aussi exploiter pleinement d'autres outils, notamment les mécanismes de suivi et de communication de l'information mis en place par le Conseil de sécurité,

l'inscription sur une liste des auteurs de violations dans le rapport du Secrétaire général et la prise de sanctions ciblées pour chercher à établir la responsabilité.

Troisièmement, les enfants doivent être considérés comme des catalyseurs pour la consolidation et la pérennisation de la paix. Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport, nous devons veiller à ce que la protection des enfants fasse partie intégrante de toute stratégie pour permettre l'instauration d'une paix durable et à ce que l'implication étroite des enfants soit promue tout au long du processus.

À cet égard, il est extrêmement important de renforcer les partenariats avec toutes les parties prenantes, notamment les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales et la société civile, à la lumière de l'insuffisance du financement et des violations transfrontalières actuelles. La Représentante spéciale du Secrétaire général a également un rôle important à jouer, en particulier s'agissant de mobiliser les ressources de divers acteurs.

À cette fin, il faut porter une attention particulière à la réintégration des anciens enfants soldats et des enfants de combattants terroristes étrangers dans la société, sans les stigmatiser. C'est dans ce contexte que la République de Corée aide actuellement la Colombie dans sa phase de relèvement après un conflit par l'intermédiaire du Centre de réhabilitation de l'amitié Corée-Colombie, créé pour aider les anciens combattants, notamment les jeunes soldats, à se réintégrer dans la société colombienne, en portant une attention accrue à leur sécurité psychologique, à leur réadaptation physique et à leurs compétences professionnelles.

La République de Corée continuera de collaborer étroitement avec la communauté internationale pour sauver et protéger les enfants du fléau des conflits armés.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Eiermann (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Les enfants sont parmi les êtres les plus vulnérables qui ont besoin d'être protégés des répercussions des conflits armés. Le récent rapport du Secrétaire général (S/2018/465) souligne la forte augmentation du nombre de violations observée par rapport aux précédents cycles d'établissement de rapports. C'est pourquoi, bien souvent, nous ne parvenons toujours pas à fournir une protection lorsqu'elle est la plus nécessaire. Nous réaffirmons notre ferme appui à la Représentante

spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé ainsi qu'à ses efforts constants pour faire davantage la lumière sur ces violations. Il est essentiel de protéger l'indépendance et l'intégrité de son mandat pour en assurer l'efficacité et la crédibilité.

De nombreuses initiatives nous permettent de renforcer la protection. La Déclaration sur la sécurité dans les écoles, appuyée par 76 États, y compris le Liechtenstein, représente un important engagement à poursuivre l'éducation en période de conflit armé, notamment en protégeant les écoles et les universités d'une utilisation à des fins militaires. La mise en œuvre intégrale de la résolution 2286 (2016) contribuera de son côté fortement à améliorer la situation des enfants en temps de conflit armé, en assurant la protection de ceux qui fournissent des services médicaux ainsi que des établissements de santé. Les deux initiatives visent à contrecarrer la tendance inquiétante à un mépris croissant du droit international humanitaire. Le Conseil doit assurer le suivi de ces initiatives et contribuer à faire en sorte que les acteurs étatiques et non étatiques respectent les Conventions de Genève.

Nous nous félicitons du fait que la liste des parties qui ont commis des violations graves touchant des enfants en situation de conflit armé a été mise à jour récemment. L'inscription sur une liste, si elle est fondée sur des preuves et impartiale, constitue un outil essentiel pour faire pression sur les acteurs étatiques et non étatiques, afin de les inciter à prendre des mesures concrètes de nature à mieux garantir la protection des enfants. Les forces frontalières et les forces armées du Myanmar ont été ajoutées à la liste pour la première fois après la violence généralisée et systématique commise contre les Rohingyas dans l'État rakhine, la destruction de leurs villages et leur déportation forcée au Bangladesh.

Nous partageons les profondes inquiétudes du Secrétaire général face aux violations commises contre les enfants, telles que les affaires de meurtre, d'atteinte à l'intégrité physique et de viol et d'autres formes de violence sexuelle, comme indiqué dans son dernier rapport.

Nous avons également été consternés d'entendre la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit parler de son récent voyage au Myanmar et au Bangladesh (voir S/PV.8133) et de son témoignage sur la violence sexuelle et sexiste atroce perpétrée de manière systématique contre les enfants, même les bébés. Nous continuerons d'appuyer les efforts déployés par

le Bangladesh pour accueillir l'importante population de réfugiés, mais nous sommes également préoccupés par les informations faisant état de disparitions forcées de femmes et de mineurs dans les camps et de cas de traite des êtres humains. Malheureusement, le Conseil est resté silencieux sur ces problèmes, même après sa propre visite dans la région. L'application du principe de responsabilité pour la commission de crimes ne peut pas être traitée comme une question annexe, alors qu'il s'agit clairement d'une condition préalable à l'objectif déclaré de permettre aux réfugiés Rohingyas de rentrer chez eux. Nous avons fait écho à plusieurs reprises à ceux qui ont exprimé le point de vue selon lequel le Conseil devrait engager un débat sérieux en vue de renvoyer la situation à la Cour pénale internationale, décision qui serait conforme au code de conduite sur les atrocités de masse du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, soutenu par 117 États.

La violence sexuelle à l'encontre des enfants est l'une des violations chroniquement les plus sous-déclarées dans les situations de conflit armé. Les mécanismes de surveillance et de communication de l'information de l'ONU ne parviennent souvent pas à être informés d'un grand nombre de ces incidents, en particulier ceux commis contre des hommes et des garçons, comme l'ont montré les recherches menées par le « All Survivors Project » dans des pays comme la Syrie et la République centrafricaine. Nous encourageons toutes les entités compétentes des Nations Unies à mener des activités plus efficaces de surveillance, de documentation, d'enquête et de signalement des violations contre les enfants, y compris les viols et autres formes de violence sexuelle. Les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, ainsi que les commissions d'établissement des faits et les commissions d'enquête, devraient être mandatées en conséquence et disposer de capacités et de ressources suffisantes pour exécuter ces mandats. Dans le même temps, l'ONU devrait faire un meilleur usage d'initiatives telles que le fichier constitué par l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice afin de permettre aux experts d'être déployés le plus rapidement possible.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence suédoise d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. Le Bangladesh se félicite de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de la résolution 2427 (2018). Les intervenants ont partagé

de sombres réalités sur le fait que les droits des enfants, y compris leur droit à la protection, sont bafoués et ignorés dans de nombreuses régions du monde. Ils ont également souligné certaines réalisations positives dans le domaine de la protection, en particulier en ce qui concerne la protection des enfants contre le recrutement comme combattants. De tels progrès sont un argument à la fois sobre et convaincant en faveur de la poursuite de nos efforts avec une détermination renouvelée.

Le Conseil de sécurité a récemment été témoin de problèmes liés à la protection des enfants dans leurs manifestations les plus urgentes dans les camps de Rohingya à Cox's Bazar, au Bangladesh. Les enfants représentent 58 % des plus de 700 000 Rohingya qui sont entrés sur notre territoire en provenance de l'État rakhine, au Myanmar, depuis août 2017. À ce jour, il a été établi que 36 373 d'entre eux sont orphelins, dont 7 771 ont perdu leurs deux parents. En l'absence de soins parentaux, ils restent particulièrement vulnérables à la traite, à l'exploitation sexuelle et à d'autres formes d'activités criminelles. En moyenne, 60 bébés naissent chaque jour dans les camps. Certains d'entre eux sont nés de mères qui ont subi des violences sexuelles dans ce qui semble maintenant avoir été leur utilisation préméditée comme arme de guerre. Nous avons tenu à aborder la question du statut de ces enfants dans l'accord bilatéral que nous avons conclu avec le Myanmar sur la facilitation du retour volontaire, sûr et digne des Rohingya déplacés de force dans l'État rakhine.

Il peut être illusoire de supposer que la violence contre les Rohingya et leurs enfants a diminué. M^{me} Yanghee Lee, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, s'est entretenue avec des Rohingya récemment arrivés à Cox's Bazar. Voici en partie ce qu'elle a dit à la presse :

« J'ai été horrifiée d'apprendre par une femme que son fils de 12 ans avait été coupé en morceaux lorsqu'il a visité l'écloserie piscicole de la famille, après que les forces de sécurité ont dit à la famille qu'ils ne pouvaient pas y aller à moins d'accepter la carte de vérification nationale. Une telle brutalité, et contre un enfant, est déplorable. »

Ce qui nous préoccupe le plus, c'est que de tels témoignages n'attestent guère d'une situation stable sur le terrain et ne peuvent que dissuader davantage les Rohingya d'envisager un retour volontaire. Selon certaines informations, des acteurs non étatiques de l'État rakhine ont également été impliqués dans des actes de violence infligés aux enfants. Il sera essentiel

de veiller à ce que les crimes commis contre ces enfants victimes soient établis et que leurs auteurs soient traduits en justice, afin d'aider les enfants à vivre au mieux avec des souvenirs aussi douloureux. Pendant ce temps, avec nos partenaires humanitaires, nous sommes dans une course contre la montre visant à donner à ces centaines de milliers d'enfants Rohingya la protection et l'assistance dont ils ont besoin, y compris une vaccination de masse, des suppléments nutritionnels, l'éducation non formelle, le développement des compétences, un soutien psychosocial et des installations récréatives. Leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles, aux mariages d'enfants, au travail forcé, à l'extrémisme violent et à d'autres formes d'exploitation demeure un sujet de préoccupation majeur. Sans une solution durable à leur situation, leurs vulnérabilités imposeront très probablement un tribut à la paix et la sécurité futures de la région et au-delà.

Le Conseil et la communauté internationale ne devraient en aucun cas permettre au Myanmar de se soustraire à sa responsabilité de créer une situation favorable, durable et crédible pour assurer la protection de ces enfants et de leurs droits, à commencer par leur droit au retour dans leur pays d'origine. Nous exhortons la Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé à formuler des recommandations concrètes à cet égard à l'intention du Conseil dans son rapport actualisé sur la situation au Myanmar.

L'image de notre Première Ministre, Sheikh Hasina, consolant un enfant Rohingya désemparé et marqué d'une horrible blessure au visage est devenue une icône, mais nous attendons des dirigeants du Myanmar qu'ils contribuent à reléguer de telles images au passé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Malte.

M. Inguanez (Malte) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais me joindre aux autres orateurs pour remercier la présidence suédoise du Conseil d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui et d'avoir mis l'accent sur cette question. La protection des enfants doit rester l'une de nos priorités absolues si nous voulons avoir une paix durable et atteindre les objectifs de développement durable. Je remercie également M^{me} Virginia Gamba, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M^{me} Henrietta Fore, Directrice générale de l'UNICEF, et M^{me} Yenny Londoño d'avoir partagé leurs points de vue aujourd'hui. Nous nous félicitons tout particulièrement des efforts persistants et du

travail inestimable de la Représentante spéciale dans ce domaine.

Malte s'aligne sur la déclaration faite précédemment par l'observateur de l'Union européenne.

Le rapport de cette année du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2018/465) confirme que les enfants continuent d'être affectés de manière disproportionnée par ces conflits. Il est décourageant et honteux qu'à notre époque, les enfants de diverses parties du monde continuent de souffrir des conséquences des conflits armés. Il n'est pas réaliste d'espérer un avenir pacifique si les écoles sont bombardées aujourd'hui. Il est tout à fait inacceptable que dans certaines parties du monde, les enfants soient confrontés à des enlèvements, des viols, des violences sexuelles et des meurtres comme si tout cela faisait partie de la vie quotidienne.

Une action au niveau international est cruciale si nous voulons que les enfants aient l'avenir qu'ils méritent vraiment, quels que soient le pays ou la région où ils sont nés. Ce faisant, il faut également accorder l'attention voulue à tous ceux qui ont déjà subi de graves violations. Ces victimes ne doivent pas être oubliées, et nous avons la responsabilité de leur offrir toute l'aide dont elles ont besoin pour faire face à leur expérience traumatisante et devenir des agents de changement. L'expérience de M^{me} Londoño en témoigne.

Malte demeure particulièrement préoccupée par l'ampleur et la gravité alarmantes des effets de la violence sur les enfants dans les zones de guerre et leur exposition croissante à la violence. La violence engendre la violence. Il est déplorable que les hôpitaux et les écoles soient bombardés jusqu'à être détruits et que le travail de sauvetage des travailleurs humanitaires soit entravé. Le droit international humanitaire doit être respecté par toutes les parties à un conflit à tout moment. En outre, les endroits où l'État est fragile ou absent peuvent facilement devenir des viviers pour les groupes terroristes qui maltraitent et exploitent les enfants. Ici aussi, nous devons nous efforcer de veiller à ce que les enfants ne grandissent pas dans un environnement où les seules opportunités qui sont offertes soient une vie militaire et une économie de guerre. Des synergies sont nécessaires pour que les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales puissent travailler en partenariat et compléter les efforts des Nations Unies. Nous devons continuer à investir dans la paix pour faire en sorte que les enfants puissent grandir

dans un environnement qui leur permette d'atteindre leur plein potentiel.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Galbavy (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

La Slovaquie condamne dans les termes les plus forts le recrutement et l'utilisation d'enfants par les parties à un conflit armé. L'exploitation militaire des enfants n'est pas seulement criminelle et injustifiable, elle est aussi illégale. Les enfants n'ont aucune place à tenir dans les combats. Nous appelons à la ratification universelle du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et encourageons les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Protocole à le faire sans délai.

Je tiens à exprimer notre satisfaction du rôle directeur tenu par la Suède dans les négociations sur une importante résolution relative aux enfants en temps de conflit armé, adoptée aujourd'hui, dont mon pays s'est porté coauteur avec empressement. La résolution 2427 (2018) part des engagements pris l'an dernier et souligne que la protection des enfants doit faire partie d'une stratégie globale visant à résoudre les conflits et pérenniser la paix. Nous avons espoir que l'on prend de plus en plus conscience du fait que la protection des enfants doit être mieux liée à la prévention des conflits et aux efforts visant à instaurer une paix pérenne. En fin de compte, notre objectif doit être tout d'abord d'empêcher que les conflits armés n'éclatent.

Malgré les progrès accomplis s'agissant de protéger les enfants en temps de conflit armé, la situation générale demeure grave et inacceptable. Selon le dernier rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants en temps de conflit armé (S/2018/465), le nombre de graves violations contre les droits des enfants vérifiées par les Nations Unies l'an dernier a augmenté de 27% par rapport à 2016. Nous sommes gravement préoccupés, en particulier, par les cas signalés de refus de l'accès humanitaire en temps qu'arme de guerre et par l'augmentation du nombre d'attaques contre les écoles et les hôpitaux.

Nous apprécions les efforts inlassables de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M^{me} Gamba, qui a un rôle capital à jouer s'agissant de protéger les enfants

touchés par un conflit armé. La mise en oeuvre effective de son mandat exige notre appui et notre coopération. Par ailleurs, je tiens à réaffirmer l'importance cruciale des conseillers à la protection de l'enfance s'agissant d'intégrer celle-ci à tous les contextes et d'exercer les activités de suivi, établissement de rapports et prévention dans les opérations de paix. La protection de l'enfance doit demeurer au centre du maintien et de la consolidation de la paix et recevoir un soutien adéquat. Si nécessaire, le nombre des conseillers à la protection de l'enfance doit être accru dans les opérations de paix.

Comme on l'a déjà dit, plus de 10 000 enfants ont été libérés l'an dernier du fait de l'application des plans d'action signés avec les forces armées. Le récent débat public tenu selon la formule Arria, en mai, a mis en lumière l'importance des plans d'action dans le cadre des travaux du Conseil visant à prévenir et mettre fin aux graves violations à l'encontre des enfants. Le débat a aussi fait apparaître les difficultés et priorités majeures des plans d'action à prendre en considération dans les années à venir, tant au Siège que sur le terrain.

Enfin, je tiens à souligner que, faute d'intégrer le secteur de la sécurité dans la solution au problème du recrutement et de l'utilisation d'enfants, on s'expose à une reprise des conflits et au recrutement d'enfants-soldats. La résolution 2151 (2014) encourage les nations sortant d'un conflit à prendre les mesures appropriées pour protéger les enfants et veiller à ce que les agents du secteur de la sécurité soient équipés pour ce faire.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Srivihok (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Comme les autres intervenants, j'exprime au Secrétaire général ma satisfaction de son dernier rapport (S/2018/465), à la Suède de la tenue du débat public d'aujourd'hui, à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé de son dévouement et de ses activités, et aux auteurs d'exposés de leurs pénétrantes perspectives.

Je tiens aussi à m'associer à la déclaration prononcée par le représentant du Viet Nam au nom de l'Association des Nations du Sud-Est de l'Asie.

Les enfants sont la clef de notre avenir. Ils sont les catalyseurs de la paix, du développement, de la prospérité et du progrès et ils doivent être protégés de manière à préserver leur potentiel de contribuer à une société juste et inclusive. Nos efforts visant à remédier aux violations graves à leur encontre, pendant et après

les conflits, doivent donc constituer une composante essentielle du programme de prévention. Quand nous abordons la question dans le cadre de ce programme, il nous faut adopter une approche globale et axée sur les droits, et continuer de sensibiliser les esprits et de promouvoir le renforcement des capacités et la coopération technique.

Concernant le recrutement, il est capital que la société civile, les médias, les milieux universitaires et les gouvernements agissent de concert pour faire face aux tactiques changeantes utilisées pour recruter des enfants, y compris en ligne et par les médias sociaux. En plus des forces de maintien de l'ordre, un plaidoyer résolu et l'éducation dans la famille et la communauté peuvent offrir la meilleure défense aux enfants prêts à céder à la tentation du recrutement.

La communauté du maintien de la paix doit aussi veiller à ce que le renforcement des capacités en matière de protection des enfants devienne une composante clef de la formation des soldats de la paix. Nous sommes heureux d'informer le Conseil de sécurité que les Forces armées du Royaume de Thaïlande et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé ont récemment tenu un atelier sur la protection de l'enfance à l'intention des soldats de la paix thaïlandais en préparation de leur déploiement à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Nous pouvons faire davantage et examiner les moyens d'impliquer les organisations régionales et sous-régionales.

La Thaïlande se félicite de la libération de plus de 10 000 enfants des groupes armés en 2017 et considère comme un processus capital la réintégration des enfants récemment libérés. La réintégration doit être incorporée aux plans nationaux pertinents et à la fourniture des services sociaux de base, car elle constitue une solution viable à long terme en matière de prévention et protection.

Le rapport annuel du Secrétaire général joue un rôle important s'agissant d'orienter les États Membres dans le renforcement de la protection de l'enfance. C'est pourquoi nous nous félicitons de la participation accrue des États Membres et du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé à la préparation du rapport. Nous nous félicitons aussi de l'élargissement éventuel de la participation des régions en la matière.

La communauté internationale doit continuer de travailler par tous les moyens possibles à mettre fin aux souffrances des enfants en temps de conflit. La Thaïlande s'engage à faire sa part et attend avec intérêt de collaborer avec d'autres pays de manière à amplifier nos efforts.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Costa Rica.

M^{me} García Gutiérrez (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé aujourd'hui cet important débat.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des Enfants touchés par les conflits armés et à la déclaration faite par le représentant de l'Argentine au nom des pays signataires de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

Nous tenons à remercier de leurs exposés M^{me} Virginia Gamba, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, et M^{me} Henrietta Fore, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Nous remercions aussi M^{me} Yenny Londoño de sa déclaration. Nous réaffirmons à M^{me} Gamba notre appui et notre gratitude pour ses courageux efforts.

Le Costa Rica a lu et étudié avec soin le rapport du Secrétaire général (S/2018/465) et partage l'opinion que toutes les parties à un conflit armé ont l'obligation spéciale de protéger les enfants et que cette obligation dérive directement du droit international. Malheureusement, des millions d'enfants souffrent des effets des conflits armés et des attaques asymétriques conduites par des groupes armés non étatiques, qui ont un sévère impact sur les enfants, notamment dans les zones densément peuplées, surtout du fait que ces attaques frappent des écoles ou des hôpitaux. Étant donné qu'il leur appartient en premier lieu de protéger les enfants, les États doivent renforcer leurs capacités en la matière et les tenir à l'écart d'un conflit armé, de l'extrémisme violent et du recrutement par des agents non étatiques.

Il est impératif de mener des efforts internationaux coordonnés visant la prévention et l'alerte précoce, car c'est le moyen le plus efficace de remplir leurs obligations et de faire en sorte que la protection des enfants soit partie intégrante de toute stratégie de prévention. Nous reconnaissons l'urgence de veiller à ce que les dispositions de la Convention relative aux droits

de l'enfant et du droit international humanitaire ne soient pas lettre morte. Il est inacceptable d'utiliser des enfants comme soldats. Il est non moins inacceptable que les parties au conflit coupent aux civils l'approvisionnement en eau potable, électricité, gaz, vivres, médicaments ou assistance humanitaire, ce qui les rend encore plus vulnérables. Les États doivent adopter des mesures pour protéger les écoles et les rendre sûres et accueillantes. En 2015, le Costa Rica a été l'un des 38 États qui ont signé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, adoptée à Oslo, et nous encourageons les États qui ne l'ont pas signée à le faire.

L'ONU, et en particulier le Conseil, doit mettre en œuvre une stratégie de suivi uniforme et groupée. Elle doit fournir des informations sur les graves violations des droits de l'enfant et y réagir plus efficacement, notamment en conférant aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques des mandats pertinents qui garantissent leur capacité.

Nous réaffirmons notre condamnation de l'exploitation sexuelle et de la maltraitance des enfants, en particulier dans le contexte des missions de maintien de la paix, et nous demandons que les mesures nécessaires soient prises pour traduire les responsables en justice. Le Costa Rica demande qu'un accès aux services de protection de l'enfance soit garanti dans tous les centres de détention et qu'il soit mis fin à l'impunité pour ceux qui commettent ces violations graves.

Enfin, mon pays demande avec force que les enfants qui ont été enrôlés par des groupes armés non étatiques soient considérés comme des victimes, que leur internement dans des centres de détention ne soit envisagé qu'en dernier ressort, et que leur protection et leurs droits soient garantis, y compris le droit à un soutien psychologique et pédagogique après leur démobilisation aux fins de leur réinsertion dans la société et de l'instauration d'une paix durable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Al-Otoom (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, M^{me} la Présidente, des efforts que vous déployez à la tête Conseil ce mois-ci. Nous souhaitons à la Suède plein succès. Je remercie aussi tous les intervenants de leurs exposés pénétrants.

Malgré les progrès importants accomplis dans l'élaboration de normes et de cadres juridiques relatifs à la protection des enfants dans les conflits armés, ainsi que dans la façon dont la communauté internationale

traite de la question de la protection des enfants pendant et après les conflits armés, nous continuons d'observer une augmentation sans précédent du nombre d'enfants victimes de violations, d'abus et de violence dans le monde, accompagnée qui plus est par des attaques récurrentes contre les hôpitaux et les écoles dans de nombreuses zones de conflit.

Face à la nature changeante des conflits armés, la communauté internationale se trouve contrainte de relever un défi majeur, qui est d'amener les groupes armés non étatiques à respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, sans parler d'appliquer le principe de responsabilité et d'empêcher que les auteurs d'atteintes et de violations contre les enfants en temps de conflit armé ne soient impunis. D'où la nécessité de doter les opérations de maintien de la paix de tous les moyens nécessaires pour protéger les enfants et prévenir leur exploitation.

Il importe à cet égard de mettre en lumière les violations dont sont victimes les enfants palestiniens de façon continue en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, en particulier du fait que l'occupant israélien ne se prive pas de violer les droits de l'homme. En effet, ces enfants courent quotidiennement le risque d'être détenus, emprisonnés, torturés, tués ou blessés, sans parler des agressions commises en toute impunité par les forces d'occupation israéliennes et les colons.

Il convient aussi de fournir aux enfants vivant dans d'autres zones de conflit comme la Syrie, le Yémen, la Libye et le Myanmar, la protection à laquelle ils ont droit, et de les faire bénéficier de programmes de réhabilitation et de réinsertion sociales. Il convient aussi d'accorder l'attention voulue aux droits des filles victimes de traite, de viol, de violence sexuelle et des pires formes d'exploitation, comme nous l'avons vu en Iraq où Daech a commis d'horribles crimes contre les femmes yézidiennes.

L'éducation reste à notre sens le meilleur moyen de garantir un avenir aux enfants déplacés et réfugiés. C'est pourquoi la Jordanie continue inlassablement de s'efforcer de fournir aux enfants syriens réfugiés les meilleurs services éducatifs possible, dans les limites de ses moyens. Elle a aussi construit pour ce faire un centre spécialisé dans la protection des enfants réfugiés et un autre pour renforcer l'environnement éducatif et la protection des enfants. Il importe à cet égard de dire avec insistance que la communauté internationale se doit de continuer de fournir un appui financier suffisant

aux pays accueillant des réfugiés pour permettre à ceux-ci de continuer de fournir des services d'éducation et de santé, et ce jusqu'à ce qu'une solution politique soit trouvée à la crise et que les réfugiés retournent dans leur pays.

Dans le même ordre d'idées, la Jordanie affirme avec insistance que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient doit rester à l'abri de toute politisation et de tous calculs répondant à des intérêts étroits, et elle invite la communauté internationale à continuer d'appuyer cet organisme vital. Réduire son financement aura pour conséquence la fermeture d'écoles, ce qui accroîtra les souffrances de dizaines de milliers d'enfants qui seront alors incapables de poursuivre leur éducation et de s'assurer une vie décente. La Jordanie met aussi pleinement en œuvre la résolution historique 2250 (2015) sur les jeunes, la paix et la sécurité, et ce à tous les niveaux.

Enfin, des millions d'enfants dans le monde attendent de vous, Madame la Présidente, des membres du Conseil de sécurité et des États Membres de l'ONU que vous leur assuriez un avenir meilleur. Nous devons leur promettre que nous ne les priverons pas d'éducation et que nous leur donnerons toutes les possibilités de grandir et de vivre en paix. Les enfants sont notre meilleur investissement dans un lendemain sûr et dans une patrie en paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Mission permanente de la Suède d'avoir organisé cet important débat public, qui a pour thème « En protégeant les enfants aujourd'hui, nous prévenons les conflits de demain ». Je remercie aussi la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M^{me} Virginia Gamba, et la Directrice générale de l'UNICEF, de leurs exposés détaillés. Je remercie aussi M^{me} Londoño de partager avec nous son expérience, dont nous devons tous nous inspirer et qu'il faut méditer.

Je voudrais dire au début de ma déclaration combien nous sommes heureux et fiers des importants résultats obtenus, dans le cadre du partenariat entre le Soudan et l'Organisation des Nations Unies, dans la mise en œuvre du plan d'action commun visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants dans les conflits armés. Ceci a permis au Soudan d'être radié de

la liste des pays qui violent les droits des enfants et qui les utilisent dans les conflits armés. Ce résultat n'aurait pas été possible sans la coopération étroite entre le Gouvernement soudanais et le Bureau de M^{me} Virginia Gamba, qui a supervisé directement la mise en œuvre des dispositions du plan, et sans une coopération étroite avec l'UNICEF.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, mon pays a reçu en novembre 2017 une délégation du Conseil de sécurité dirigée par mon ami l'Ambassadeur Olof Skoog, Représentant permanent de la Suède et Président du Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés. La délégation était composée de membres du Conseil de sécurité et de représentants du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, et avait pour mission d'évaluer l'expérience. La délégation a pu constater les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action sur la protection des enfants dans les conflits armés.

En plus des efforts qu'il déploie pour assurer la protection des enfants, que nous ne pouvons détailler ici en raison du manque de temps, le Gouvernement soudanais se prépare, en collaboration avec le Bureau de la Représentante spéciale et les organisations régionales africaines, à lancer une campagne régionale à la fin de l'année, sur la base de l'initiative lancée par la Représentante spéciale du Secrétaire générale lors de sa dernière visite au Soudan. Il a aussi mis en place des mécanismes au niveau des collectivités chargées de communiquer l'information sur les cas de recrutement d'enfants et de violations graves commises contre eux. Et c'est aux mécanismes spécialisés, comme le Conseil national de protection de l'enfance, la police, le Bureau du Procureur, les tribunaux pour enfants et la Chambre spécialisée au Darfour, qu'il incombera d'y répondre.

Le Gouvernement soudanais a aussi fait part de sa volonté de travailler et de se coordonner à l'avenir avec l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique, et il a tenu à Khartoum une réunion des pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin de débattre des questions liées à la protection des enfants.

Nous nous emploierons dans un avenir proche à renforcer la coopération avec l'ONU et ses organismes, ainsi qu'avec nos partenaires internationaux, afin que le Soudan devienne le premier pays à convertir un plan d'action efficace avec l'ONU en un plan national d'action à long terme pour la prévention de toutes les

violations graves contre des enfants. Nous espérons que d'autres parties seront inspirées par notre initiative et suivront les pas du Soudan.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Yaakob (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à féliciter la Suède de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet et à la remercier d'avoir organisé le présent débat public. La Malaisie remercie également les auteurs d'exposés qui ont pris la parole ce matin.

La Malaisie s'associe à la déclaration prononcée par la représentante du Viet Nam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

La Malaisie remercie le Secrétaire général de son rapport annuel sur la protection des civils en période de conflit armé (S/2018/462), daté du 14 mai, et appuie le mandat dont est chargé le Conseil de sécurité, qui inclut l'intégrité et l'impartialité du mécanisme de recensement de tous les auteurs de violations graves des droits des enfants. Le rapport souligne l'impact profond du déni d'accès humanitaire aux enfants, notamment l'utilisation de la famine comme méthode de guerre.

La Malaisie encourage le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé à élaborer des directives pratiques concernant la collecte de données sur le déni d'accès humanitaire. Nous espérons que ces efforts permettront de normaliser et d'appuyer les travaux des équipes spéciales de surveillance et d'information des Nations Unies.

La Malaisie partage l'opinion de nombreuses délégations qui ont parlé ce matin des dangers, des risques et des violations auxquels sont exposés les enfants en période de conflit armé, notamment les enlèvements, alors que, comme nous le savons tous, ils devraient être à l'école. En conséquence, nous estimons que l'adoption à l'unanimité aujourd'hui de la résolution 2427 (2018) est importante, car elle souligne notre position unifiée en ce qui concerne la protection des enfants et la condamnation des enlèvements. En outre, le renforcement du suivi et du signalement des enlèvements, ainsi que l'identification des responsables, contribueront à garantir l'application du principe de responsabilité.

Dans le même temps, nous devons veiller à ce que les forces de sécurité et les missions de maintien

de la paix soient compétentes et interviennent dans les situations où des enfants sont exposés au risque d'enlèvement ou à d'autres violations graves. Nous devons également reconnaître que la réintégration est un effort à long terme qui relève de la responsabilité commune de toutes les parties prenantes, notamment les organisations régionales. À cet égard, nous appelons les États Membres, les entités des Nations Unies et les autres parties concernées à intégrer des dispositions relatives à la protection des enfants dans les programmes de réinsertion communautaires qui promeuvent un esprit d'unité et de réconciliation entre les communautés ravagées par la guerre.

Nous sommes également choqués par le nombre croissant d'attaques contre des écoles et des hôpitaux, ainsi que par l'utilisation d'écoles à des fins militaires par des groupes armés étatiques et non étatiques, ce qui prive des milliers d'enfants d'accès à l'éducation et aux soins de santé. En conséquence, ma délégation encourage tous les États Membres à envisager d'appuyer la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, qui vise, entre autres, à faire largement connaître les bonnes pratiques qui permettraient de dissuader d'utiliser les établissements d'enseignement à des fins militaires en période de conflit armé et de protéger les écoles en tant que centres d'apprentissage, et non de violence. Ma délégation exhorte également les États Membres à mettre en œuvre les recommandations du Secrétaire général concernant les mesures visant à protéger les soins de santé énoncées dans la résolution 2286 (2016), que la Malaisie a appuyée et dont elle s'est portée coauteur. Cette résolution vise à renforcer la mise en œuvre pratique des mesures de protection prévues par le droit international pour prévenir les actes de violence contre les blessés et les malades et contre le personnel médical et humanitaire dont l'activité est d'ordre exclusivement médical, et pour mieux assurer que les auteurs de tels actes devront en porter la responsabilité.

La question de la responsabilisation doit être prise en compte, car elle est une composante essentielle de l'approche globale en matière de protection de l'enfance. Ma délégation appelle à mettre en place des mesures fermes en application des mécanismes judiciaires nationaux et internationaux, le cas échéant, à l'encontre des parties qui commettent des violations contre les enfants. Nous réaffirmons l'importance du cadre du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés et des nombreux outils mis au point pour garantir la responsabilisation des parties à un conflit et leur respect de ces outils, notamment à l'aide du mécanisme

d'inscription dans le rapport annuel. Nous estimons que les faits doivent être le facteur déterminant qui guide nos actions dans ce contexte.

Pour conclure, nous espérons sincèrement que l'adoption de la résolution 2427 (2018) renforcera notre détermination collective à continuer de mettre au point des stratégies et des mesures efficaces de protection des enfants en période de conflit armé, et ce même face à des problèmes sans précédent. En outre, nous lançons un appel urgent à la libération immédiate, en sécurité et inconditionnelle des enfants enlevés, à leur réintégration et à leur réinsertion ainsi qu'à la réunification des familles. La Malaisie réaffirme sa détermination à collaborer avec les autres États Membres afin que les enfants touchés par des conflits dans le monde entier reçoivent les soins et l'attention nécessaires, qu'ils méritent réellement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Privitelli (Suisse) : Nous remercions la Suède d'avoir fait de cette thématique importante une priorité de sa présidence. La Suisse salue la présentation du rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2018/465). Celui-ci recense plus de 21 000 violations graves, ce qui correspond à une augmentation alarmante de 35 % par rapport à 2016. Face à une telle progression, la communauté internationale doit agir dans plusieurs domaines.

Premièrement, la protection des enfants et la défense de leurs droits avant, pendant et après le conflit et l'approche globale de pérennisation de la paix se renforcent mutuellement. Protéger les plus vulnérables contribue à préserver les atouts futurs de nos pays, ce qui a des conséquences à long terme en matière de gouvernance et de consolidation de la paix. C'est pourquoi la Suisse soutient le partenariat multipartite visant à mettre fin à la violence envers les enfants. Le but de cette initiative est de renforcer la volonté politique et d'accélérer l'action afin que chaque enfant puisse grandir à l'abri de la violence. L'initiative est portée par 271 organisations membres. En même temps, les objectifs de développement durable offrent une vision à long terme en faveur de la protection des enfants et de la prévention des conflits.

Deuxièmement, la réintégration et la réadaptation d'enfants qui ont été associés à des forces armées ou des groupes armés constituent des facteurs clés pour éviter la reprise des conflits. Les conflits armés infligent

une souffrance physique et émotionnelle extrême aux enfants. Si nous souhaitons briser le cycle de la violence, nous devons répondre à leur besoin d'intégration à long terme en leur offrant une éducation, un soutien psychosocial ou des moyens de subsistance. Le lien entre la réintégration des enfants et la paix durable sera l'un des sujets prioritaires de la Semaine genevoise pour la paix en novembre 2018.

Troisièmement, le mécanisme impartial de surveillance et de communication de l'information basé sur la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité et le recensement précis et crédible des auteurs de violations représentent des outils solides, des outils qui peuvent clarifier les responsabilités et contribuer à prévenir des violations graves. Il est crucial que ce recensement reste impartial et basé sur la preuve. À cet égard, nous demandons au Secrétaire général de nous informer sur les mesures prises et les progrès réalisés par les parties figurant sur la liste.

Enfin, la Suisse réitère son plein soutien au mandat et au travail de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé ainsi qu'à son bureau.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Australie.

Mme Bird (Australie) (*parle en anglais*) : Les conflits armés ont des effets dévastateurs sur les enfants. Les blessures physiques et psychologiques de la guerre, notamment les déplacements et la perturbation subie dans leur éducation, montrent pourquoi nous devons agir. L'Australie salue le travail qu'accomplit la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M^{me} Virginia Gamba. Les mesures récentes prises par son bureau pour renforcer les systèmes locaux de protection de l'enfance et promouvoir leur réintégration sont dignes d'éloge. Nous saluons également les efforts concertés déployés par la Représentante spéciale pour nouer un dialogue avec les groupes armés non étatiques et pour engager ces groupes en faveur des plans d'action. Cela est d'une importance critique, car, comme le démontre le rapport du Secrétaire général (S/2018/465), ces groupes sont responsables de la majorité des violations commises contre les enfants. Au sein des missions de maintien de la paix et des équipes de pays des Nations Unies, les spécialistes de la protection de l'enfance ont un rôle essentiel s'agissant d'identifier les graves violations et prendre des mesures préventives. L'ensemble de ces efforts réduit le risque de dommage intergénérationnel.

Le rapport du Secrétaire général met en lumière certaines évolutions positives, telles que la libération d'enfants au Soudan du Sud et en République centrafricaine. Néanmoins, la tendance générale à l'augmentation des violations graves commises contre des enfants doit nous alarmer. Les attaques illégales visant des établissements scolaires et des hôpitaux, notamment en République démocratique du Congo, en Iraq et en Syrie, ont eu des répercussions particulièrement graves sur les enfants. Le fait d'empêcher l'acheminement de l'aide humanitaire, dont certains exemples sont mis en évidence dans le rapport du Secrétaire général, a des répercussions excessives et inacceptables sur les enfants.

Nous nous félicitons des efforts qui sont déployés pour adopter une approche à plus long terme de la réintégration des enfants touchés par les conflits armés. Lorsque nous concevons des programmes de réintégration, nous devons prendre en compte les besoins des filles, notamment pour prévenir un nouvel enrôlement d'anciens enfants soldats. Il existe des preuves solides que la programmation tenant compte des disparités entre les sexes donne de meilleurs résultats pour les filles, les femmes et leurs communautés.

Il faut également saisir les occasions d'appuyer la participation des jeunes à la consolidation de la paix et aux processus de paix. En renforçant leur participation, nous contribuons à la protection de leurs droits ainsi qu'à l'établissement de bases solides pour une paix inclusive et pérenne. Il est critique, pour cette génération et pour les suivantes, que nous redoublions d'efforts pour protéger les enfants et pour empêcher de graves violations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'Andorre.

Mme Vives Balmaña (Andorre) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la présidence suédoise et le Premier Ministre de la Suède, S. E. M. Löfven, d'avoir convoqué ce débat public qui nous permet d'exprimer notre opinion. Nous avons aussi eu l'honneur de coparrainer la résolution 2427 (2018), que le Conseil de sécurité a adoptée aujourd'hui à l'unanimité.

Nous remercions également de leurs interventions éclairantes la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M^{me} Virginia Gamba, et la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, M^{me} Henrietta Fore, et nous remercions M^{me} Yenny Londoño, conseillère auprès de jeunes démobilisés, de son analyse, de ses

propositions courageuses et de la vision de l'avenir qu'elle nous a présentée, dont nous nous félicitons.

Je voudrais souligner les aspects qui, selon nous, sont particulièrement significatifs. Comme l'a dit Yenny Londoño, écouter ce que disent les jeunes et les garçons et les filles qui sont victimes de conflits armés et intégrer leurs expériences est l'une des clefs de la résolution. Il faut entendre leur voix, comme le stipule la Convention relative aux droits de l'enfant, un instrument qui est aujourd'hui très puissant et dont le suivi jette des bases très solides pour la prévention.

La résolution intègre également le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La transformation du monde doit mettre fin aux causes profondes qui peuvent mener aux conflits, aux inégalités, à la pauvreté et à la marginalisation, autant de facteurs qui, d'une certaine façon, peuvent constituer un cadre propice pour porter atteinte aux droits des enfants. De plus, nous apprécions l'accent qui est mis sur la réintégration des garçons et des filles, sur l'identification des défis relatifs à leur stigmatisation et sur la nécessité de prêter attention à leur santé physique et mentale et à leur intégration sociale. Personne ne doit être laissé de côté. Chaque enfant compte : il a sa vie, ses droits, ses relations; il a besoin de son identité et de sa communauté.

Dans l'objectif 4 de développement durable, comme cela a été réaffirmé dans les rapports du Secrétaire général comme dans les résolutions et déclarations du Président du Conseil de sécurité, et comme cela vient d'être rappelé au cours de la présente séance, l'éducation joue un rôle essentiel dans la prévention des conflits et dans une réintégration des garçons et des filles qui soit adaptée à chaque situation pour les doter d'une formation qui facilite leur intégration sociale, avec des aptitudes et des valeurs ainsi qu'avec une attention très intense portée aux besoins spécifiques des filles et des jeunes filles. Les valeurs du vivre-ensemble et de la connaissance peuvent permettre d'édifier des sociétés résilientes et dotées des ressources nécessaires pour éviter les conflits armés.

Grâce à la collaboration et à la coordination des organismes des Nations Unies avec des entités locales sur le terrain, ainsi qu'à l'élaboration de plans d'action, il a été possible de réaliser des avancées avec les États et avec des groupes armés non étatiques, comme tout récemment au Mali, au Nigéria, en République centrafricaine, avec la participation de la Colombie

et avec ce que nous venons d'entendre concernant le Soudan.

Malgré cela, en 2017, on a observé une recrudescence d'attaques très graves contre des enfants, que nous ne devons pas tolérer. Il faut donc poursuivre la vérification des violations de leurs droits. Ma délégation s'engage à appuyer les garçons et les filles pour qu'ils jouissent de leur présent et qu'ils aient confiance en l'avenir. Pour cette raison, outre son adhésion au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, l'Andorre a adhéré aux Principes de Paris et aux Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats. Nous nous permettons d'inviter ceux qui ne l'ont pas encore fait à s'associer eux aussi à ces déclarations.

Nous faisons partie du Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés, et nous nous associons à la déclaration faite par le Canada, dont nous le remercions. Nous avons également signé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et adhéré à la déclaration faite par l'Argentine. L'universalité du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, dont l'Andorre est partie, permettrait de mieux lutter contre l'impunité, étant donné que selon ce statut, les attaques intentionnelles commises contre des centres éducatifs sont constitutives de crimes de guerre. En outre, depuis 2006, l'Andorre contribue chaque année au financement du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé.

Qu'il me soit permis de conclure mon intervention en saluant le dévouement des bureaux, agences, États et organisations. Nous réitérons notre souhait que les résultats obtenus soient tangibles et qu'ils contribuent à la consolidation d'une paix durable, avec des garçons et des filles qui soient les acteurs et les protagonistes authentiques de la transformation du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Duarte Lopes (Portugal) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. Je tiens également à remercier les intervenants d'aujourd'hui de leurs déclarations, en particulier la Représentante spéciale Virginia Gamba. Le Portugal réaffirme son appui à son important mandat, et nous nous félicitons des efforts inlassables qu'elle déploie.

Les informations figurant dans le dernier rapport en date du Secrétaire général (S/2018/465) sont alarmantes. S'il y a eu des améliorations dans certaines régions, avec l'adoption de plans d'action, les violations des droits des enfants ont sensiblement augmenté dans d'autres régions, notamment la violence sexuelle, les mutilations et les meurtres liés à des opérations militaires, à la fois par des acteurs étatiques et par des acteurs non étatiques.

En dépit du cadre normatif solide et du mécanisme visant à surveiller, signaler et combattre les violations graves commises contre des enfants, d'énormes défis restent à relever, en particulier face à l'évolution de la nature des hostilités, aux conflits prolongés, à l'extrémisme violent et à la prolifération des groupes armés non étatiques, notamment des groupes terroristes. La prévention, la réintégration, la réadaptation et la coopération, à la fois aux niveaux national et international, ont un rôle essentiel. Les efforts doivent notamment être axés sur la démobilisation et le retour des enfants déplacés et réfugiés.

En tant que communauté internationale, nous devons nous assurer que des ressources suffisantes soient allouées aux programmes de réadaptation des enfants et à leur éducation dans les situations d'après-conflit. Néanmoins, il est capital que les enfants privés de liberté au motif de leur association présumée avec des groupes extrémistes soient considérés, en premier lieu, comme des victimes d'un recrutement forcé qui ont été exposées à une extrême brutalité.

Le Portugal est favorable à ce que des dispositions relatives à la protection de l'enfance figurent dans les mandats des opérations de paix et à ce que tous les contingents militaires et tous les effectifs de police des Nations Unies suivent une formation obligatoire sur la protection de l'enfance avant leur déploiement. Nous sommes également favorables à la vérification des antécédents des soldats de la paix.

Les attaques contre les établissements scolaires et les hôpitaux et leur utilisation à des fins militaires ne peuvent pas continuer dans l'impunité. Dans ce contexte, mon pays réaffirme qu'il s'engage activement à fournir un accès à l'éducation dans les situations d'urgence, notamment à l'enseignement supérieur, et appelle les gouvernements à souscrire à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. L'éducation est à la fois un mécanisme permettant d'empêcher le recrutement d'enfants et le moyen de s'attaquer aux causes profondes des conflits.

La Convention relative aux droits de l'enfant et son Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, ainsi que les Principes de Paris, continuent de fournir un cadre de référence approprié pour l'action. Le Portugal invite tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager d'approuver les Principes de Paris.

En conclusion, la protection des enfants contre les ravages de la guerre est un impératif moral et une priorité de la paix et de la sécurité internationales. La communauté internationale a les moyens d'améliorer la situation des enfants dans les conflits armés et de s'attaquer aux causes profondes des conflits, notamment par le biais du développement durable, de la promotion et de la protection des droits de l'homme et de la consolidation de la paix. Il est de notre devoir collectif de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre fin aux souffrances des enfants victimes des conflits armés et de la violence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Saint-Marin.

M. Beleffi (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Saint-Marin s'associe à la déclaration faite précédemment par le représentant du Canada au nom du Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés.

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, pour ce débat, ainsi que les intervenants et les participants pour leurs contributions.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son engagement et de son rapport annuel (S/2018/465), et je voudrais réitérer l'appui de Saint-Marin au mandat du Conseil de sécurité concernant les enfants et les conflits armés.

Le rapport du Secrétaire général a fait état d'une tendance très alarmante : en 2017, il y a eu une augmentation massive des violations à l'encontre des enfants. En outre, les attaques répétées contre des écoles et des hôpitaux et le refus de l'accès humanitaire comme tactique de guerre montrent clairement que les civils, et en particulier les enfants, sont vulnérables et très exposés à des abus et à de graves violations.

Malheureusement, les enfants paient un prix très lourd dans les conflits armés. Au cours de l'année écoulée, des enfants, garçons et filles, ont été tués, mutilés, enlevés, violés et utilisés comme boucliers humains, et beaucoup d'entre eux ont été recrutés comme soldats. En outre, leurs écoles ont été ciblées et

détruites, les privant ainsi de leurs droits fondamentaux, tandis que les installations sanitaires ont été attaquées et endommagées, ce qui les prive de l'assistance dont ils ont besoin.

Tout en appelant toutes les parties à respecter pleinement le droit international humanitaire et les droits de l'homme, nous réaffirmons également qu'il est crucial que la communauté internationale renouvelle son engagement en faveur du sort des enfants en temps de conflit armé.

Saint-Marin a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et a souscrit aux Engagements de Paris. Saint-Marin appelle à l'adoption et à la ratification des instruments internationaux pertinents qui renforcent la protection des enfants dans les conflits armés. Le respect de ces instruments est essentiel pour protéger les civils pris dans un conflit. Aujourd'hui, je suis heureux d'annoncer que mon pays se joindra à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, un instrument important pour interdire l'utilisation des établissements d'enseignement à des fins militaires pendant les conflits.

Comme les orateurs précédents, je voudrais réaffirmer que la protection des enfants touchés par les conflits armés peut contribuer à la prévention des conflits et au maintien de la paix. À cet égard, il est crucial de placer les enfants au cœur des processus de paix. Si nous voulons empêcher qu'ils ne soient de nouveau recrutés, il est essentiel de les réintégrer efficacement. Nous devons mettre en place des alternatives à long terme à la vie militaire et les soutenir par le biais de programmes éducatifs et professionnels, afin de pouvoir enfin briser le cycle de la violence, consolider la paix et prévenir la récurrence des conflits.

Saint-Marin salue le travail de M^{me} Virginia Gamba et de son bureau et se félicite des plans d'action signés en 2017.

Nous devons tous faire davantage pour protéger les enfants et promouvoir leurs droits. Il faut donner à ces enfants une chance de construire leur propre avenir et de devenir des acteurs de paix pour nos communautés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Équateur.

M^{me} Yáñez Loza (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Mission permanente de la Suède d'avoir organisé ce débat public. Nous pensons

qu'il est essentiel qu'au sein du Conseil de sécurité, tous les États puissent exprimer leurs préoccupations au sujet de la situation des enfants dans les conflits armés.

L'Équateur se félicite du rapport du Secrétaire général figurant dans le document S/2018/465 et de l'exposé de ce matin, ainsi que de la note de cadrage (S/2018/625, annexe) présentée par le Président comme guide pour cette réunion.

La situation des enfants devient de plus en plus préoccupante en raison du nombre et de la gravité des violations dans les pays en conflit, comme en témoignent les rapports présentés, qui montrent une réalité dans laquelle les enfants sont victimes d'acteurs étatiques et non étatiques, sans une réponse collective et globale pour les protéger.

L'Équateur se déclare préoccupé par la poursuite du recrutement et de l'utilisation d'enfants dans le monde entier. Malgré la libération officielle de plus de 10 000 enfants associés aux forces et groupes armés en 2017 et en dépit des dispositions prises pour leur réinsertion, 56 groupes armés et sept forces étatiques ont continué de recruter et d'utiliser des enfants dans les conflits partout dans le monde.

Nous pensons que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier les objectifs 5 et 16 du développement durable, liés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi qu'à la promotion de sociétés justes, pacifiques et inclusives, ne peut être réalisé que lorsque tous les États protègent pleinement les enfants.

Dans sa Constitution, l'Équateur reconnaît que les enfants constituent un groupe d'attention prioritaire et souligne qu'il incombe à l'État de les protéger contre toutes les formes de violence, de mauvais traitements, d'exploitation sexuelle ou de toute autre forme d'exploitation, ainsi que d'éradiquer toutes les formes de violence auxquelles ils peuvent être soumis. C'est pourquoi l'Équateur a eu l'honneur de coparrainer la résolution 2427 (2018) ce matin.

C'est aussi pourquoi, alors que nous célébrons les 18 années écoulées depuis la signature du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, nous appelons à la ratification universelle du Protocole et encourageons les États qui ne l'ont pas encore fait à le faire sans tarder.

De même, nous appelons à la cessation et à la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants dans les conflits armés, et soulignons l'importance d'un financement adéquat des programmes de réintégration qui tiennent compte des besoins particuliers des filles, lesquelles n'ont pas été bien servies par les programmes traditionnels de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Le rapport du Secrétaire général met également en lumière la manière dont les écoles sont utilisées à des fins militaires et la destruction des infrastructures éducatives. L'Équateur appuie sans réserve la nécessité de protéger les étudiants, les enseignants et les infrastructures éducatives en période de conflit armé, et souligne l'importance de poursuivre les services éducatifs en période de conflit armé, ainsi que l'application des Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés.

Notre Constitution stipule également le caractère volontaire du service militaire pour les citoyens de plus de 18 ans et interdit toute forme d'enrôlement forcé. La même Constitution dispose que les enfants et les adolescents recevront une attention prioritaire en cas de catastrophes, de conflits armés et de toutes sortes de situations d'urgence. C'est pourquoi nous réaffirmons que les chiffres présentés doivent appeler une réponse globale de la part des États, afin de ne pas permettre l'impunité, avec un soutien politique et un financement adéquats.

Nous pensons qu'il est important de construire et de maintenir la paix, cette paix qui est directement liée à la réalisation du Programme 2030. Nous réaffirmons l'engagement de l'Équateur à ne laisser personne de côté sur la voie du développement durable et exprimons notre désir d'utiliser cet espace pour un dialogue productif et fructueux qui mette en lumière la situation des enfants et les conflits armés et son importance pour l'ordre du jour mondial.

Enfin, nous appelons au renforcement de la gestion du Bureau de M^{me} Victoria Gamba afin qu'il reçoive un soutien politique et un financement adéquats.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier le Président du Conseil de sécurité, le Premier Ministre

suédois, d'avoir organisé ce débat public. Je remercie également le Secrétaire général pour son rapport (S/2018/465) et j'apprécie les précieuses contributions des intervenants.

L'augmentation importante des violations commises contre les enfants en 2017, comme l'a signalé le Secrétaire général, est alarmante. Elle souligne la nécessité de redoubler d'efforts pour prévenir l'apparition de nouveaux conflits. Si nous ne pouvons pas protéger les enfants aujourd'hui, nous ne parviendrons pas à prévenir les conflits demain. Cela signifie que nous devons faire face au cercle vicieux d'une augmentation du nombre de conflits mais aussi des pertes en vies humaines parmi les enfants.

Le rapport du Secrétaire général (S/2018/465) montre une fois encore que, malheureusement, l'ampleur des violations est alarmante dans de nombreux endroits, en particulier dans les territoires palestiniens occupés et au Yémen. Tout au long de l'année 2017, un grand nombre d'enfants palestiniens ont continué d'être tués, blessés, arrêtés et détenus par les forces israéliennes. L'augmentation exponentielle du nombre de ces violations au cours des manifestations pacifiques de cette année place le régime israélien en tête de la liste des tueurs d'enfants dans le monde. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques la brutalité des forces israéliennes contre les enfants palestiniens. De tels actes sont des manifestations claires de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, et ils sont menés en toute impunité. Ils doivent cesser et les auteurs de ces crimes doivent être traduits en justice. Ne pas le faire ne fera qu'enhardir Israël à tuer d'autres enfants.

Cette situation est le résultat de l'incapacité du Conseil à s'acquitter de ses responsabilités en raison de l'utilisation du droit de veto par les États-Unis qui accordent une impunité inconditionnelle au régime israélien. En dépit de toutes les atrocités qu'elles ont commises contre les enfants palestiniens, les Forces de défense israéliennes n'ont malheureusement jamais été placées sur liste noire dans les rapports du Secrétaire général. Nous espérons que le rapport de 2018 mettra Israël en tête de la liste des auteurs de violations des droits des enfants dans les conflits armés, ce qui rendrait cette liste plus exacte, crédible et impartiale.

La situation des enfants au Yémen où, selon l'UNICEF, plus de 2 200 enfants ont été tués et la quasi-totalité des enfants ont désespérément besoin d'aide humanitaire, n'est au mieux comparable qu'à la situation des enfants palestiniens. Les forces saoudiennes et

émiriennes, qui ne cherchent qu'une solution militaire au Yémen, sont responsables de la poursuite du conflit. La création, pour des raisons politiques bien connues, d'une catégorie distincte de « violateurs qui se sont améliorés » dans les rapports du Secrétaire général de l'an dernier (S/2017/821) et de cette année ne contribuent pas à faire cesser les brutalités qu'ils commettent à l'encontre d'enfants yéménites ni à changer la réalité sur le terrain. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, les meurtres d'enfants yéménites se poursuivent sans relâche, les derniers en date lors d'une frappe aérienne contre un mariage en juillet, au cours de laquelle au moins sept enfants ont perdu la vie.

La politique délibérée consistant à tuer des enfants comme tactique de guerre est utilisée par Israël, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, ainsi que par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). L'objectif de cette politique est d'exercer une pression maximale sur leurs adversaires. Les cas les plus notables sont les massacres d'enfants par Israël au Liban en 2006, par l'EIIL en Syrie en 2013 et par les forces de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis au Yémen en 2018.

Nous appelons à l'application du principe de responsabilité pour les crimes de guerre contre les enfants partout dans le monde, que ce soit en Palestine, au Yémen, au Myanmar ou ailleurs. Adopter une approche sélective dans de tels cas revient à trahir les personnes les plus vulnérables, c'est-à-dire les enfants, que ce processus vise précisément à protéger.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : La Belgique s'associe pleinement à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne, à celle prononcée par le représentant du Canada au nom du Groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés, ainsi qu'à celle formulée par le représentant de l'Argentine au nom des pays qui ont souscrit à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

Je voudrais tout d'abord remercier les orateurs pour leurs déclarations stimulantes, et la Suède tout particulièrement pour l'organisation de ce débat et pour la possibilité donnée à la Belgique de s'y exprimer. Je voudrais rappeler notre soutien à la résolution 2427 (2018) qui vient d'être adoptée ce matin et que nous avons coparrainée. À cet égard, j'aimerais saluer le leadership de la Suède sur ce dossier, qui a

conduit, après de longues discussions, à un texte fort qui apporte de nouveaux éléments à ce mandat.

La prévention est, à notre sens, la seule solution durable pour régler le problème de la participation des enfants aux conflits armés. Le rapport du Secrétaire général (S/2018/465) souligne que la prévention des violations contre les enfants touchés par un conflit devrait être l'une des principales préoccupations de la communauté internationale. Nous devons donc faire davantage pour remédier au problème en veillant à ce que la protection des enfants fasse partie intégrante de toute stratégie globale visant à prévenir et à régler les conflits pour permettre l'instauration d'une paix durable, et en encourageant la participation active des enfants à l'élaboration de ces stratégies.

Il est également très important de permettre aux enfants touchés par des conflits armés d'entreprendre le trajet d'une vie de victime à une vie d'enfant dans une société qui connaît la paix. Nous saluons la sortie de plus de 10 000 enfants et leur réintégration communautaire en 2017. Cependant, cela est juste un premier pas. Nous partageons l'analyse du Secrétaire général qu'il est vital d'assurer un soutien fort et continu à la réinsertion psychosociale et éducative afin de rompre le cycle de la violence et de consolider la paix. Cet aspect du bien-être psychosocial des enfants est malheureusement souvent oublié, même si ces blessures invisibles sont profondes et mettent longtemps, très longtemps à guérir. Ce travail est essentiel comme outil de prévention afin de, comme je l'ai dit, briser le cercle vicieux de la violence. La réintégration à long terme, y compris le soutien psychosocial, au-delà des programmes actuels de six mois, est donc cruciale, et je voudrais mettre l'accent là-dessus dans cette courte déclaration. Je voudrais aussi attirer l'attention sur les besoins spécifiques des filles. Nous devons redoubler d'efforts à cet égard.

La problématique des enfants en temps de conflit armé est multidimensionnelle et nécessite une réponse coordonnée et complète impliquant tous les protagonistes concernés. La Belgique salue donc l'approche de la Représentante spéciale, qui a initié un processus afin de renforcer sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales.

La Belgique a l'intention de s'engager tout particulièrement dans ce dossier pendant son mandat au Conseil de sécurité dans les deux ans à venir. Les défis sont énormes, comme en témoignent l'augmentation de 35 % des violations graves en 2017, ainsi que la tendance

inquiétante du déni d'accès humanitaire pour les civils en tant que nouvelle tactique de guerre.

Enfin, la Belgique apprécie la coopération étroite avec la Représentante spéciale et se réjouit de l'ouverture d'un de ses bureaux à Bruxelles très prochainement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Panama.

M. Arrocha Ruíz (Panama) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la présence du Premier Ministre Stefan Löfven ce matin ainsi que de l'initiative prise par la présidence suédoise de convoquer ce débat opportun afin de mettre en relief la vulnérabilité d'un grand nombre d'enfants touchés par le fléau des conflits armés et de la violence.

Le Panama s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Argentine au nom du groupe des pays qui ont entériné la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

L'exposé présenté par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M^{me} Virginia Gamba, ainsi que le contenu du rapport du Secrétaire général (S/2018/465) confirment que la situation est véritablement alarmante. La forte augmentation du nombre de violations graves corroborées par l'ONU, qui ont été perpétrées contre des enfants – non seulement l'année dernière – est inacceptable et répréhensible à tous égards. C'est pourquoi nous nous félicitons des efforts déployés conjointement par l'UNICEF et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général, car ils sont indispensables dans la situation actuelle.

Les séquelles dont souffrent les enfants privés de liberté et enrôlés dans des forces et groupes armés pour participer activement à des conflits sont extrêmement graves. M^{me} Yenny Londoño nous en a parlé aujourd'hui de vive voix, et j'aimerais la remercier pour le courage de son témoignage.

Toutefois, aucun État ne doit tolérer ces cas horribles d'assassinats, d'exploitation et d'atteintes sexuelles, de viols collectifs, de mariages forcés avec des combattants, d'enlèvements, d'esclavage sexuel et de traite, et c'est pourquoi il est essentiel d'adopter et de ratifier les instruments internationaux relatifs aux droits de l'enfant.

De même, il importe de garantir la reddition des comptes et d'appliquer la justice de façon inflexible pour les crimes et les violations graves du droit international

des droits de l'homme et du droit international humanitaire. À ce panorama désolant, où la participation de certaines forces gouvernementales et groupes armés non étatiques a été clairement identifiée, s'ajoute le cas des enfants déplacés qui cherchent un abri sûr contre les attaques croissantes visant les écoles et les hôpitaux et celui des enfants victimes d'enlèvements, en particulier les filles détenues dans des zones de conflit où elles sont exposées aux violences physiques et aux atteintes à leurs droits les plus fondamentaux.

Monsieur le Président, nous tenons à souligner l'importance de votre note de cadrage (S/2018/625, annexe), qui définit les principaux points du débat, en particulier la nécessité urgente de protéger les enfants et de défendre leurs droits. Bien que le rapport porte essentiellement sur des régions spécifiques, mon pays estime qu'une réponse coordonnée et solidaire constitue une obligation mondiale. Les menaces à la paix et la sécurité accroissent à chaque fois la vulnérabilité naturelle des enfants, et c'est pourquoi des efforts collectifs pour surmonter cette tragédie doivent être menés sans délai. C'est de vies humaines qu'il s'agit ici. Nous n'avons pas le droit de priver ces enfants d'un présent et d'un avenir sûrs. Les États ont l'obligation de s'assurer que des violations du droit international et des droits fondamentaux des enfants ne soient pas commises.

Conscient de la responsabilité mondiale qui est la nôtre et faisant preuve de ferme volonté politique, mon pays s'est efforcé d'aider, au-delà de notre région, à l'acheminement de l'aide humanitaire dont ont besoin les plus de 30 000 enfants syriens réfugiés dans le camp de Za'atari, en Jordanie. Avec l'aide de l'UNICEF, nous avons envoyé des enseignants panaméens qui collaborent aujourd'hui à un programme d'éducation pour ces enfants, car nous croyons fermement que l'accès à l'éducation et à une vie digne riche en possibilités est un droit inaliénable de tous les enfants.

Conscient de l'importance d'autonomiser les jeunes afin de leur permettre de devenir des acteurs de la paix, le Panama sera le siège en janvier 2019 de la Journée mondiale de la jeunesse, rencontre que présidera le pape François et qui visera à surmonter les obstacles culturels et religieux et à rassembler des jeunes de tous les coins du monde, l'objectif commun étant d'instaurer une culture de paix et de faciliter l'avènement d'un monde meilleur.

Ces dernières années, les gouvernements ont fait des déclarations énergiques, signé des conventions et promulgué des textes juridiques garantissant les

droits des enfants dans les pires circonstances. Mais il faut précisément entamer la phase de mise en œuvre pour traduire d'urgence sur le terrain les engagements pris. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2427 (2018), proposée par la Suède, car elle contient des éléments de grande valeur pour ce processus. De l'avis de mon pays, le lien qu'elle établit entre protection, droits, bien-être et autonomisation des enfants est essentiel pour l'approche préventive que nous devons sans aucun doute viser.

Je voudrais terminer en réaffirmant que le Panama est fermement déterminé à contribuer à l'effort mondial visant à garantir la pleine protection des droits de l'enfant dans tous les contextes, en particulier lorsqu'ils sont confrontés au fléau des conflits armés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie.

M. Jinga (Roumanie) (*parle en anglais*) : La Roumanie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne et à celle faite par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des amis de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

Je vais à présent faire quelques observations à titre national.

Je voudrais tout d'abord remercier la présidence suédoise du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat qui vient à point nommé, ainsi que les intervenants de leurs exposés détaillés.

Le rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2018/465), présenté la semaine dernière, indique clairement que le nombre d'enfants touchés par les conflits armés a augmenté l'année dernière et que des violations graves ont été commises durant la même période. Il est consternant qu'en 2017 l'ONU a vérifié plus de 21 000 violations graves des droits des enfants, allant de l'utilisation d'enfants comme bombes humaines au viol et à d'autres formes de violence sexuelle, et de la détention juvénile au refus de l'accès humanitaire.

La résolution 1261 (1999) reconnaît officiellement que la protection des enfants dans les conflits armés est une question fondamentale de paix et de sécurité. Le Conseil de sécurité a aussi chargé depuis 2001 certaines missions de maintien de la paix de mener des tâches de protection de l'enfance. Toutefois, le recrutement et l'utilisation d'enfants restent la règle dans les zones où sont déployées des opérations de maintien de la paix.

Les enfants associés à des forces armées ou à des groupes armés sont à la fois témoins et auteurs d'actes de violence et sont eux-mêmes exploités, blessés ou tués en conséquence. Ces situations les privent de leurs droits fondamentaux et des possibilités d'éducation. Ils pâtissent souvent de conséquences physiques et émotionnelles graves qui entravent considérablement leur développement personnel, et cela peut avoir une incidence à long terme sur la paix et la sécurité dans les pays concernés.

Nous voudrions féliciter la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Virginia Gamba, de ses efforts visant à renforcer le dialogue avec les parties au conflit en vue d'avancer dans la mise en œuvre de plans d'action conduisant à des résultats concrets, puisque plus de 10 000 enfants ont été officiellement libérés de l'emprise des groupes armés et ont entamé leur processus de réinsertion. Nous félicitons aussi l'UNICEF et ses partenaires d'avoir pu réinsérer plus de 12 000 enfants dans leurs communautés.

La Roumanie appuie le programme de paix du Secrétaire général, ainsi que les démarches de l'Organisation des Nations Unies pour instaurer une paix durable. S'attaquer aux causes profondes du conflit et garantir l'accès des enfants à l'éducation est un facteur clef si nous voulons que cette approche porte fruit. Dans le même temps, nous devons garder à l'esprit l'intérêt supérieur de l'enfant, en particulier dans les cas concernant d'anciens enfants soldats, qui ont besoin de protection et d'aide pour se réinsérer dans leurs sociétés.

À cet égard, la Roumanie a adhéré à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, aux Principes de Kigali sur la protection des civils, aux Engagements de Paris et aux Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés. Mon pays a aussi adhéré aux Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats, et nous encourageons toutes les parties à mettre en œuvre les dispositions de ces initiatives. Nous réaffirmons aussi notre volonté de continuer d'œuvrer étroitement avec les institutions des Nations Unies en faveur des enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Monténégro.

M^{me} Đurišić (Monténégro) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence suédoise d'avoir organisé ce débat public opportun et important sur la protection des enfants en temps de conflit armé,

ainsi que du travail qu'elle a accompli sur la résolution 2427 (2018) que le Conseil a adoptée ce matin. Nous remercions aussi les intervenants de leurs remarquables exposés et de ce qu'ils font aux fins de la protection des enfants dans les situations de conflit.

Le Monténégro s'associe pleinement à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais, toutefois, faire quelques observations supplémentaires.

Les conflits ont un impact dévastateur et durable sur le monde et sur chaque individu. Nous devons tous être troublés par le contenu du dernier rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2018/465), et dans les exposés présentés par les personnalités invitées. Comme indiqué dans le rapport, dont se félicite le Monténégro, ce sont en particulier les enfants qui se heurtent à des défis allant de la discrimination, de la marginalisation et de la pauvreté à la violence. Les jeunes sont les principales victimes des conflits actuels, leur vie est menacée de façon inacceptable, ils souffrent des attaques contre écoles et hôpitaux et sont victimes du déni d'accès humanitaire.

La question du sort des enfants en temps de conflit armé représente un problème mondial qui doit susciter une réaction commune. Au lendemain de certains progrès récents, nous devons, en tant que communauté internationale, mettre davantage l'accent sur la prévention des violations contre les enfants touchés par des conflits pour éviter de perdre des générations entières dans de nombreux pays. Le Conseil de sécurité a accompli des progrès significatifs dans ce domaine, et l'adoption de la résolution 2427 (2018) aujourd'hui marque une avancée s'agissant de progresser dans le programme sur les enfants et les conflits armés, de protéger les droits des enfants et de garantir que les responsables de violations graves contre des enfants seront amenés à en répondre. Le Monténégro estime que l'adoption et la mise en œuvre des plans d'action des Nations Unies sont essentielles afin de protéger plus efficacement les enfants. Toutes les parties citées dans les annexes au rapport du Secrétaire général doivent prendre des mesures à cet effet.

Nous devons accentuer nos efforts pour prévenir les violations des droits de l'homme et les violations du droit international humanitaire. Le Monténégro a ratifié les Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant et souscrit aux engagements non contraignants tels que les Principes de Paris et la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Nous

souscrivons également aux Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats et nous encourageons fermement les autres États Membres à faire de même. Nous appuyons les opérations de paix internationales, qui représentent un instrument efficace et dynamique pour contrôler le respect des droits de l'homme et bâtir des institutions durables dans les zones de conflit. Une composante importante pour la protection des enfants doit être incorporée aux mandats de maintien de la paix et de prévention et au programme de pérennisation de la paix. Cela suppose également que les soldats de la paix et le personnel militaire et de sécurité reçoivent une formation spécialisée en matière de protection des enfants avant leur déploiement.

Par ailleurs, nous devons privilégier la réintégration des enfants préalablement associés à des forces armées ou des groupes armés. Les filles et les garçons doivent recevoir l'appui dont ils ont besoin pour apaiser leurs souffrances et se réintégrer au sein de leurs communautés sans subir de préjudice ni de stigmatisation. Il faut pour cela mettre l'accent sur l'éducation et l'engagement. Nous estimons qu'il est capital de garantir l'accès continu des enfants à l'éducation, même en temps de crise. L'éducation peut avoir un impact positif sur leur développement et leur inculquer les compétences dont ils auront besoin pour œuvrer à une paix durable et promouvoir un avenir meilleur pour eux-mêmes. Les enfants sont des observateurs innocents en temps de conflit. Ils méritent notre protection et notre soutien ainsi que la justice et des perspectives d'avenir. Nous devons redoubler d'efforts à tous les niveaux pour les protéger, les remettre sur les bancs de l'école et les traiter comme des atouts vitaux de toute société. Seule cette approche nous permettra d'améliorer le bien-être des générations futures et de relever les défis que pose la réalisation d'une paix mondiale durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence suédoise d'avoir convoqué cet important débat, conformément à la position de principe de la Suède en faveur du droit international et de la protection qu'il fournit, en particulier aux plus vulnérables, notamment les réfugiés et les migrants, ainsi que les enfants qui se trouvent parmi eux. Je remercie le Secrétaire général de son rapport (S/2018/465), et je remercie également la Représentante spéciale du

Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et la Directrice générale de l'UNICEF de leurs exposés importants, ainsi que la représentante de la société civile colombienne de sa déclaration émouvante. L'État de Palestine salue également l'adoption à l'unanimité, aujourd'hui, de la résolution 2427 (2018).

La protection des civils est considérée comme une priorité absolue depuis la Seconde Guerre mondiale. Plus de 70 ans après, il est donc difficile d'expliquer le fossé persistant entre les obligations juridiques claires des États et leur incapacité à garantir la responsabilisation, qui continue d'exposer les civils, notamment les enfants, à des risques considérables dans les situations de conflit armé dans le monde entier. La prévention, la protection et la responsabilisation sont indispensables pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. L'État de Palestine souligne la nécessité de garantir le respect du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et du droit des réfugiés, qui jouent un rôle central dans la protection des enfants et de tous les civils en période de conflit armé, notamment de ceux qui vivent sous occupation étrangère. Nous soulignons l'importance du droit pénal international en vue de traduire les auteurs de crimes en justice, de rendre justice aux victimes et de prévenir la récurrence des crimes.

Sans parler de son adhésion aux principales conventions dans les domaines des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi qu'à la Cour pénale internationale, l'État de Palestine souscrit à la Convention relative aux droits de l'enfant et à son Protocole facultatif sur la participation des enfants à des conflits armés. Nous appuyons également la Déclaration sur la sécurité dans les écoles et la déclaration commune faite aujourd'hui à cet égard. Nous appelons à l'adhésion universelle à tous les instruments juridiques pertinents, ainsi qu'à leur mise en œuvre.

Les enfants doivent être protégés contre le meurtre et les mutilations, le recrutement, les arrestations, la détention et les mauvais traitements. Les attaques délibérées contre des écoles et la fermeture d'établissements scolaires, ainsi que le déni d'accès à l'aide humanitaire, doivent cesser. Les enfants palestiniens subissent tous ces maux depuis des décennies contre lesquels ils ne reçoivent aucune protection, en dépit des lois censées protéger tous les enfants et de nos appels répétés à la protection de la population civile palestinienne. À un moment où chacun souligne l'importance du soutien psychosocial pour

les enfants qui subissent les conséquences de conflits armés, les enfants palestiniens sont sur le point d'être privés de cet appui du fait du déficit de financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). La prise intentionnelle pour cible, par les forces d'occupation israéliennes, de manifestants pacifiques dans la bande de Gaza, notamment des enfants, et le transfert forcé de civils à Abu Nawar et Khan Al-Ahmar, qui touche principalement les enfants palestiniens, ne sont que les exemples les plus récents à cet égard. Nous espérons que le prochain rapport du Secrétaire général établi en application de la résolution ES-10/20 de l'Assemblée générale, sur la protection de la population civile palestinienne, contiendra des recommandations pratiques pour garantir la protection de notre peuple, notamment des enfants. La Palestine tient à souligner que tous ces crimes israéliens avérés montrent clairement qu'Israël et ses colons devraient être inscrits sur la liste des parties qui commettent des violations graves contre les enfants en temps de conflit armé. Le fait qu'ils ne le sont pas compromet sérieusement la crédibilité de la liste et lui fait courir le risque d'être critiquée pour sa politisation.

Le rapport du Secrétaire général aurait dû faire spécifiquement référence à l'occupation militaire et coloniale israélienne prolongée et au blocus de la bande de Gaza, qui sont au fond des violations généralisées et systématiques par Israël de la Charte des Nations Unies, du droit international humanitaire et des droits de l'homme, notamment les règles en matière de protection des enfants. L'absence de ces références explicites ne reflète pas la réalité sur le terrain et compromet l'efficacité de la lutte contre les causes profondes du conflit et les violations massives des droits du peuple palestinien. Nous appelons également la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé à dénoncer publiquement les crimes commis contre les enfants palestiniens. Nous estimons qu'une déclaration de cette nature aurait été importante durant la répression violente par Israël de manifestations pacifiques dans la bande de Gaza, durant lesquelles 19 enfants palestiniens ont été tués à ce jour.

Ceci dit, nous reconnaissons pleinement le rôle crucial que joue l'ONU en Palestine, et nous l'en remercions, en particulier l'UNRWA, qui traverse une des pires crises de son histoire. Nous appelons une fois de plus à fournir un appui urgent à l'Office afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat vital, notamment la fourniture d'une éducation, dont chacun s'accorde à dire

qu'elle est essentielle à la protection des enfants, à leur bien-être et à leur développement. Comme le montre la situation douloureuse en Palestine, ce n'est qu'en mettant fin à l'impunité des auteurs de violations et de crimes contre les enfants que nous protégerons leur vie, leurs droits et l'avenir qu'ils incarnent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Émirats arabes unis.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je félicite la Suède de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et j'approuve sa détermination à respecter la parité entre les sexes en ce qui concerne les auteurs d'exposés invités depuis le début du mois. Les Émirats arabes unis appuient l'attachement de la Suède à la question du sort des enfants en temps de conflit armé et la convocation du présent débat.

Je remercie également la Représentante spéciale, M^{me} Virginia Gamba, la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, M^{me} Henrietta Fore, et la représentante de la société civile, M^{me} Yenny Londoño, des exposés riches d'information qu'elles ont présentés aujourd'hui.

Il n'y a rien de plus universel que le principe en vertu duquel les enfants ont droit à une protection spéciale. C'est un point dont nous pouvons tous convenir, quelles que soient nos positions politiques ou la ténacité de nos désaccords. Le nœud à l'estomac que l'on ressent lorsque l'on se rend compte de ce qui arrive aux enfants à travers le monde nous touche tous, car c'est un affront à notre humanité commune. C'est la raison pour laquelle nous devons tous être extrêmement préoccupés par l'augmentation notable des violations graves vérifiées qui ont été commises contre des enfants en 2017.

Les enfants ont droit à une protection spéciale, non seulement parce qu'ils méritent un avenir, mais aussi parce qu'ils représentent notre avenir. Nous savons qu'il n'y a pas un endroit au monde où l'avenir des enfants est plus menacé que dans ma propre région, où les enfants souffrent énormément en raison du déluge des crises actuelles. Et cela pose une menace existentielle à l'avenir du Moyen-Orient, où 60 % de la population du monde arabe ont moins de 30 ans. Les Émirats arabes unis sont fermement résolus à protéger les enfants touchés par un conflit dans l'ensemble de leur région, que ce soit en fournissant une aide humanitaire ou en garantissant leur bien-être à long terme.

Comme la Représentante spéciale, M^{me} Gamba, l'a indiqué dans son exposé, le nombre de violations commises contre des enfants dans le monde en 2017 est resté beaucoup trop élevé. En Syrie, en particulier, les exactions commises à l'encontre des enfants ont été plus nombreuses que jamais, étant donné que le conflit non réglé persiste et devient l'une des crises les plus déchirantes de notre temps. Les groupes extrémistes et terroristes dans notre région continuent également de représenter une grave menace pour les enfants. Daech en Syrie et en Iraq et Al-Qaida dans la péninsule arabique au Yémen, par exemple, tuent, enlèvent et recrutent des enfants pour commettre des attentats-suicides et abusent sexuellement d'eux. Ils sont également responsables de la fabrication d'engins explosifs et des attaques qui font des victimes parmi les enfants et des dommages aux infrastructures critiques pour le bien-être et la sécurité des enfants. Ce sont des tactiques délibérées qui sont au cœur du *modus operandi* des extrémistes et des terroristes. Nous appelons la communauté internationale à traduire en justice les violents auteurs d'atrocités aussi terribles.

Les souffrances que les conflits anciens causent aux enfants sont égales à celles causées par les nouveaux conflits. Dans la crise qui touche notre région, la plus longue et la plus tenace qu'elle ait connue, nous sommes scandalisés par la négligence dont Israël fait preuve à l'égard des enfants dans les territoires palestiniens occupés et par la détention de centaines d'enfants palestiniens en 2017. Ces mesures, ainsi que la violence à l'encontre des enfants dans tous les territoires palestiniens occupés, ne feront que saper davantage la sécurité d'Israël.

Nous sommes également préoccupés par les violations commises dans les régions qui nous entourent. En Somalie, les Chabab continuent de terroriser les enfants et leurs familles en commettant des crimes odieux, notamment des exécutions publiques d'enfants. Au Myanmar, les enfants musulmans Rohingya continuent d'être persécutés, aspect de la violence continue contre cette communauté qui ne fait l'objet d'aucune protection.

Je voudrais également aborder la situation au Yémen, puisque les Émirats arabes unis sont un membre de la coalition constituée pour appuyer la légitimité au Yémen, sur laquelle certains se sont concentrés dans le débat d'aujourd'hui. La coalition prend très au sérieux sa responsabilité de protéger tous les civils dans les conflits armés, en particulier les enfants. La coalition a

maintenu ses efforts et continuera de faire davantage pour réduire au minimum les effets du conflit sur les enfants, parce que nous sommes profondément convaincus que chaque enfant innocent tué ou blessé dans les conflits est une victime de trop. La coalition coopère étroitement avec tous les organismes des Nations Unies et avec les organisations non gouvernementales sur le terrain pour assurer la protection des enfants, et elle continuera de le faire.

À cette fin, en coordination avec la Représentante spéciale, M^{me} Gamba, la coalition a créé un Groupe de la protection de l'enfance dévoué, ancré au quartier général de la coalition, en tant que moyen d'améliorer la protection des enfants. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier la Représentante spéciale Gamba de son étroite collaboration avec la coalition, et réaffirmer que les Émirats arabes unis apprécient fortement son important mandat. Nos efforts continus visant à renforcer la protection des enfants ont donné des résultats positifs, notamment en ce qui concerne la réintégration des enfants yéménites qui avaient été recrutés par les milices houthistes au sein de leurs communautés.

Tandis que nous travaillons pour protéger les enfants au Yémen, les houthistes continuent de terroriser la population. Nous condamnons leur mépris total à l'égard des enfants et leurs violations du droit international humanitaire. Les pires délits qu'ils aient commis sont, notamment, l'utilisation ignoble d'enfants comme enfants soldats et boucliers humains, l'utilisation d'hôpitaux civils et d'écoles à des fins militaires, la pose aveugle de mines terrestres et les tirs de missiles sur l'Arabie saoudite ciblant sa population civile.

Le meilleur moyen de mettre un terme à la tragédie que vivent les enfants qui ne sont pas protégés en temps de conflit armé est d'empêcher les conflits d'éclater. À cette fin, nous appelons à une meilleure intégration des efforts de protection de l'enfance et de prévention. Nous appuyons pleinement les recommandations du Secrétaire général contenues dans son rapport (S/2018/465), et demandons au Conseil de sécurité de renforcer ces mesures.

Par ailleurs, nous appelons à la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui met l'accent sur la prévention des conflits et la participation effective des femmes. La participation des femmes dans les efforts de prévention portera ses fruits en ce qui concerne la protection des enfants à long terme. En outre, les jeunes et leur participation active à l'édification de sociétés pacifiques

et inclusives sont également essentiels pour la protection des enfants et la prévention des conflits. La clef en est l'éducation. À cette fin, nous appuyons l'accent que le Royaume-Uni a mis dans sa déclaration aujourd'hui sur l'éducation dans le cadre de nos efforts de sécurité et de développement, notamment la réalisation de l'objectif 4 de développement durable.

Enfin, en ce qui concerne le rapport sur les mécanismes de suivi et de communication de l'information pour les enfants en temps de conflit armé, nous appuyons les directives sur lesquelles sont fondés les mécanismes et nous pensons qu'elles doivent dépendre de sources fiables et d'observateurs des Nations Unies indépendants. En outre, nous encourageons le Bureau de la Représentante spéciale à travailler avec les États concernés et à les consulter pour échanger des idées et apporter des contributions avant de tirer des conclusions, cela afin de leur permettre de mettre en place une structure de protection des enfants qui soit plus forte et plus efficace, axée sur la prévention.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

M. Mohamed (Maldives) (*parle en anglais*) : Je remercie la Suède, qui assume la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, d'avoir organisé ce débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Les Maldives félicitent le Conseil de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2427 (2018) sur les enfants en temps de conflit armé, que les Maldives ont eu le plaisir de coparrainer. La résolution fixe un cadre global pour institutionnaliser la protection, les droits, le bien-être et l'autonomisation des enfants touchés par des conflits armés.

Des enfants qui portent des fusils-mitrailleurs qui sont plus grands qu'eux, ou des petites filles et des petits garçons qui sont secourus dans les décombres de bâtiments anéantis par des missiles, ce sont des images que nous voyons depuis de nombreuses décennies. Ce sont les images qui nous viennent à l'esprit lorsque nous pensons aux enfants en temps de conflit armé. Il y a des dizaines de milliers d'enfants qui sont touchés par des conflits armés ou qui en souffrent – les milliers d'enfants qui sont tués ou massacrés, et ceux qui doivent vivre avec les séquelles des sévices dont ils ont été victimes pendant des conflits pour le reste de leur vie.

Les débats publics comme celui-ci et les résolutions comme celle que le Conseil a adoptée aujourd'hui n'auront de sens que si nous, États Membres,

sommes sincères dans les efforts que nous déployons pour mettre en œuvre les résolutions. Les membres du Conseil de sécurité peuvent commencer par réduire le flux d'armes en provenance de leur propre pays vers les zones de conflit. Le Conseil peut également renforcer le lien entre le thème des enfants en temps de conflit armé et d'autres thèmes plus larges sur le règlement des conflits, tels que la pérennisation de la paix ou les débats sur la protection des civils. Dans presque tous les cas, c'est l'approvisionnement en armes, tant légales qu'illégales, qui exacerbe les conflits. Dans le même temps, le Conseil doit, de toute urgence, adopter une approche plus globale de la promotion de la cause de la paix. Les tentatives visant à gérer les crises ou à répondre aux événements qui se produisent dans les zones de conflit ne devraient pas définir le Conseil.

Le Conseil doit travailler avec l'UNICEF et avec le Programme des Nations Unies pour le développement afin d'encourager les gouvernements à prendre des mesures plus fortes pour promouvoir les aspects essentiels de la résolution. De réels progrès peuvent être accomplis grâce à des stratégies de développement à long terme. Le Conseil doit reconnaître la vulnérabilité et les besoins respectifs des enfants dans les situations de conflit armé.

Aucun enfant ne doit être pris au piège d'un conflit ou d'une guerre, car nous avons la responsabilité de garantir leur sécurité. Nous ne pourrions y parvenir que si nous, communauté internationale, travaillons ensemble pour nous attaquer aux causes profondes les plus fondamentales des conflits. Nous devons concevoir des stratégies qui permettent de concrétiser les aspirations des enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

M. Imnadze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à mes collègues pour féliciter la présidence suédoise et lui exprimer notre gratitude pour avoir convoqué ce débat public sur les enfants en temps de conflit armé. Je voudrais également remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Virginia Gamba, ainsi que les autres personnalités de leurs rapports et études.

La Géorgie s'associe à la déclaration faite aujourd'hui par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais ajouter les remarques suivantes à titre national.

Nous nous félicitons du récent rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2018/465), qui dévoile les violations flagrantes des droits de l'enfant et le terrible sort des enfants dans de nombreuses situations de conflit. Selon le rapport, on a observé en 2017 au moins 6 000 violations confirmées contre des enfants de la part des forces gouvernementales et plus de 15 000 violations commises par des groupes armés non étatiques. Les attaques asymétriques commises par des groupes armés non étatiques ont eu des répercussions particulièrement graves sur les enfants dans les zones contrôlées par des acteurs armés non étatiques et par des groupes terroristes.

Le rapport indique également que, lorsque les gouvernements et les groupes armés ont renforcé la prévention de graves violations, d'importantes avancées ont pu être réalisées. Plus de 10 000 enfants ont été libérés et plus de 12 000 enfants ont été réintégrés par l'UNICEF en 2017. Nous avons, toutefois, besoin de voir davantage de résultats concrets sur le terrain. C'est pourquoi il est indispensable que les États Membres redoublent d'efforts pour améliorer les mécanismes de protection de l'enfance.

La Géorgie a fait de la protection des droits de l'enfant un objectif prioritaire dans tous les aspects de la vie en ratifiant la Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs. Mon gouvernement ne ménage aucun effort pour aider les enfants touchés par les conflits et déplacés de force en Abkhazie et dans la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud, et s'emploie à leur garantir des conditions de vie convenables en les faisant bénéficier de programmes d'aide sociale et en mettant en œuvre des stratégies pertinentes.

Dans le même temps, nous trouvons extrêmement préoccupant que les droits fondamentaux des enfants continuent d'être violés quotidiennement dans ces deux régions occupées de la Géorgie. Depuis 2015, il est interdit d'enseigner en géorgien dans les petites sections des dernières écoles géorgiennes du district de Gali, ce qui restreint progressivement l'instruction dans la langue natale dans la région d'Abkhazie. Durant les années scolaires 2015 à 2017, environ 4 000 élèves ont été privés de leur droit à recevoir un enseignement dispensé dans leur langue natale, le géorgien. Un processus similaire a été lancé dans la région de Tskhinvali.

Pire encore, les enfants qui franchissent la ligne d'occupation pour aller en classe dans les écoles géorgiennes situées dans la zone adjacente contrôlée par le Gouvernement géorgien sont victimes des forces

d'occupation russes, qui inspectent leurs cartables et, si elles y trouvent des livres géorgiens, les détiennent pendant des heures. Ce type de traitement, en violation des normes et principes internationalement reconnus, met les enfants sous une immense pression psychologique et émotionnelle et a des répercussions intolérables sur leur avenir.

Nous savons parfaitement combien il importe d'assurer la protection des enfants dans les territoires occupés de la Géorgie et d'utiliser tous les formats disponibles pour promouvoir la protection des droits de l'enfant et le règlement pacifique du conflit. À cet égard, le Gouvernement géorgien a présenté récemment une nouvelle initiative de paix, intitulée « Un pas vers un avenir meilleur », qui vise à améliorer les conditions humanitaires, sociales et économiques des populations, notamment les enfants et les jeunes, vivant dans les régions de l'Abkhazie et de Tskhinvali.

Dans ce contexte, tout en réaffirmant notre attachement à la protection des droits fondamentaux de l'enfant, nous appelons la communauté internationale à accorder une plus grande attention à la protection des droits des enfants dans les régions occupées de Géorgie et dans d'autres zones touchées par des conflits de par le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République-Unie de Tanzanie.

M. Mero (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Avant toutes choses, je voudrais saluer l'initiative prise par la Suède de convoquer le présent débat public au niveau ministériel sur le sort des enfants en temps de conflit armé, sur le thème « En protégeant les enfants aujourd'hui, nous prévenons les conflits de demain ». Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, la Directrice générale de l'UNICEF et les autres intervenants de leurs exposés.

D'après les rapports de l'ONU, plus de 10 000 enfants ont été tués ou gravement blessés dans des conflits armés de par le monde au cours de l'année écoulée, tandis que d'autres ont été violés, forcés de servir de soldats ou capturés dans des attaques contre des écoles et des hôpitaux. En outre, plus de 21 000 violations des droits de l'enfant ont été signalées en 2017, selon le rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2018/465).

La République-Unie de Tanzanie est vivement préoccupée par les violations des droits et des intérêts des enfants et appuie les efforts déployés par l'ONU pour protéger les enfants touchés par les conflits armés. C'est pourquoi nous avons actuellement plus de 2 000 soldats déployés dans plusieurs missions de maintien de la paix des Nations Unies, notamment en République démocratique du Congo, au Soudan, au Liban, en République centrafricaine et au Soudan du Sud. À cet égard, je voudrais souligner les quelques points suivants.

Premièrement, si nous voulons éviter que les enfants ne soient touchés par des conflits armés, il nous faut une solution globale. Des efforts doivent être faits pour prévenir, atténuer et régler les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes. Le processus doit être pris en main par les États concernés. L'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales doivent compléter ces efforts.

Deuxièmement, dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, la priorité doit être accordée aux programmes de formation à la prévention qui mettent l'accent sur la protection des enfants.

Troisièmement, les femmes travaillant dans le secteur de la sécurité peuvent apporter des contributions distinctes et précieuses aux opérations de maintien de la paix et aux efforts de consolidation de la paix. Elles peuvent offrir des idées importantes sur les communautés et les cultures et proposer de nouvelles approches préventives pour lutter contre l'utilisation d'enfants soldats.

Quatrièmement, il pourrait s'avérer très utile d'accroître l'assistance accordée aux pays déchirés par des conflits et de renforcer leurs capacités afin de les aider à reconstruire leurs infrastructures et leurs systèmes de santé.

Pour terminer, je voudrais rappeler l'importance de s'attaquer aux causes profondes des conflits armés, notamment la pauvreté dans certains pays. Il s'agit là de la façon la plus efficace de mettre fin à la plupart d'entre eux. La République-Unie de Tanzanie continuera de collaborer avec l'ONU, ainsi que les organisations régionales et sous-régionales pour prévenir les conflits armés et, partant, protéger les enfants des conséquences de la guerre. Les enfants doivent être protégés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République-Unie de Tanzanie d'avoir respecté la limite des trois minutes. Il est l'un

des premiers à l'avoir fait aujourd'hui, et je lui en suis très reconnaissant.

Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Muhammad Bande (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public très important. La protection des enfants constitue, en effet, un impératif moral et une obligation juridique pour tous les États. Nous remercions toutes les intervenantes de leurs déclarations éclairantes, qui nous ont permis de mieux comprendre ce qui a été accompli, ainsi que les difficultés auxquelles nous continuons de nous heurter dans le cadre des efforts collectifs que nous déployons pour protéger les enfants.

Les situations de conflit font courir de graves dangers à tous, mais en particulier aux enfants, surtout lorsque des groupes armés non étatiques sont impliqués. Ils risquent d'être tués, enlevés ou mutilés. Ils sont également vulnérables à bien d'autres égards. Ils peuvent être victimes d'atteintes sexuelles, de recrutement en tant qu'enfants soldats, de traite, d'esclavage et d'autres atrocités commises par des groupes armés. Cette situation souligne la nécessité pour les États, l'ONU, les organisations régionales et les autres parties prenantes de prendre des mesures de toute urgence pour renforcer la protection des enfants touchés par des conflits.

Le Nigéria condamne, dans les termes les plus forts, les enlèvements massifs d'enfants, notamment ceux commis par Boko Haram et l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Nous appelons à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les enfants qui ont été enlevés. Nous demandons aux parties aux conflits armés de cesser séance tenante les attaques illicites et les menaces d'attaques contre les écoles, les étudiants et les enseignants. À cet égard, nous nous félicitons de la libération des filles qui avaient été enlevées à Chibok et Dapchi et assurons le Conseil que nos efforts se poursuivront jusqu'à ce que tous les enfants enlevés soient libérés.

Le 29 mai 2015, le Nigéria a été l'un des premiers États à entériner la Déclaration sur la sécurité dans les écoles à Oslo, s'engageant ainsi fermement à mieux protéger les écoles en utilisant et en promouvant, entre autres, les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés. Nous appelons les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à souscrire à la

Déclaration. Nous pensons que cette initiative permettra de promouvoir et de protéger le droit des enfants à l'éducation. La Déclaration complète et renforce notre initiative nationale pour la sécurité dans les écoles, qui a été lancée en 2014 dans le cadre de la politique du Gouvernement nigérian visant à promouvoir la sécurité des lieux consacrés à l'étude.

Le Gouvernement nigérian a également pris des mesures pour venir en aide aux victimes du terrorisme de Boko Haram sous ses diverses formes – notamment le viol et d'autres formes de violence sexuelle dont sont victimes les enfants, l'enlèvement d'enfants et d'autres violations graves – en mettant en place plusieurs voies de recours juridiques et sociales. Certains de ces recours comprennent la poursuite diligente de plus de 200 terroristes de Boko Haram par des tribunaux compétents, ainsi que des programmes de réintégration, de réorientation et de réhabilitation conçus pour répondre aux besoins de chaque victime de violence sexuelle.

Les organisations régionales et sous-régionales ont également un rôle important à jouer pour améliorer le sort des enfants touchés par les conflits armés. Au niveau sous-régional, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est montrée très déterminée à promouvoir le bien-être des enfants touchés par les conflits, par le biais de la Déclaration d'Accra sur les enfants touchés par les conflits en Afrique de l'Ouest, adoptée en avril 2000. La Déclaration engage les États membres de la CEDEAO à prendre toute une série de mesures pour protéger et réintégrer les enfants touchés par la guerre.

La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant est également un outil important de promotion des droits de l'enfant. Si elle est fondée sur les mêmes principes de base que la Convention relative aux droits de l'enfant, la Charte de l'Union africaine met en relief des questions qui revêtent une importance particulière dans le contexte africain. En janvier 2014, les États Membres de l'Union africaine avaient déjà tous signé la Charte. À cet égard, nous nous félicitons de la coopération croissante entre l'ONU et l'Union africaine en matière de protection des enfants contre l'impact des conflits armés.

Le Nigéria est fermement résolu à honorer les obligations qu'il a souscrites au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de son Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, ainsi que de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. Ces instruments ont

été incorporés dans notre législation, au niveau fédéral comme au niveau sous-national. Ils contiennent de nombreuses dispositions contre les atteintes aux droits de l'enfant, et nous sommes déterminés à les mettre en œuvre.

Nous voudrions saisir cette occasion pour saluer l'action menée par le Conseil de sécurité sur la question des enfants dans les conflits armés, et reconnaître l'importance du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en temps de conflit armé. Nous soulignons l'importance des résolutions 1998 (2011) et 2143 (2014), qui, entre autres choses, exhortent toutes les parties à un conflit armé à s'abstenir de toute action qui entraverait l'accès des enfants à l'éducation, et encourage les États Membres à envisager de prendre des mesures concrètes pour prévenir l'utilisation des écoles par les forces armées et les groupes armés non étatiques, en violation du droit international applicable.

Pour terminer, je dirais que nous avons la capacité de préserver les personnes vulnérables des ravages d'un conflit et d'autres violations de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi nous réaffirmons notre détermination à continuer à travailler sans relâche pour améliorer le bien-être des enfants, conformément aux obligations que nous avons souscrites au titre de tous les instruments internationaux pertinents.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays ami, le Royaume de Suède, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et remercier aussi S. E. le Premier Ministre, M. Stefan Löfven, de sa présence au Conseil et de sa participation à une partie de nos travaux aujourd'hui. Je voudrais aussi vous remercier d'avoir convoqué le présent débat public sur la question des enfants dans les conflits armés, sur le thème « En protégeant les enfants aujourd'hui nous prévenons les conflits de demain ».

Le Royaume d'Arabie saoudite se félicite de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions dans ce domaine, ainsi que du rôle important qu'elles jouent pour préserver les enfants des ravages de la guerre et des effets cruels de la dispersion, auxquels ils sont confrontés tous les jours, partout dans le monde. Que ce soit à Gaza, en Afghanistan, à Sa'ada

ou en Syrie, des enfants sont tués, recrutés, enrôlés, asphyxiés par des gaz toxiques et maltraités, cela par des forces armées ou différents groupes terroristes.

Nous saluons les efforts déployés pour élaborer le rapport du Secrétaire général (S/2018/465) sur le thème qui nous occupe aujourd'hui. Et nous réaffirmons l'appui de notre pays à toutes les mesures nécessaires prises pour garantir la protection et la sécurité des enfants, prévenir les pertes de vie parmi les civils, et empêcher la destruction des infrastructures.

Le peuple palestinien continue de subir sur sa terre les pires formes d'occupation et les enfants de Gaza continuent de pâtir des effets du blocus injuste qui leur est imposé depuis plus de 10 ans. Nous avons vu de quelle manière les forces israéliennes d'occupation ont défié l'humanité et la communauté internationale en tuant en quelques semaines et en quelques jours seulement des dizaines d'enfants innocents qui manifestaient pacifiquement pour s'exprimer et revendiquer leurs droits. Il est pénible de devoir noter que les autorités syriennes agissent de la même façon à Deraa, berceau de la révolution syrienne, où des enfants sont sortis dans la rue pour dénoncer l'injustice et la tyrannie et revendiquer la justice et le droit à un avenir meilleur, dans le cadre de manifestations pacifiques réprimées dans le sang par le régime, situation qui se poursuit encore aujourd'hui.

Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir pris l'initiative de proposer la résolution 2427 (2018), qui vise à mettre en place un cadre global pour protéger les enfants contre l'impact des conflits armés. Nous espérons que cette résolution va permettre d'appuyer l'action menée par le Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés. Toutefois, nous aurions souhaité que la résolution demande au Bureau des Nations Unies qui s'occupe de cette question de bien vérifier l'exactitude des données et statistiques qu'il collecte, ainsi que la fiabilité et l'impartialité des sources auprès desquelles il les puise. Nous aurions souhaité aussi que la résolution appelle à appuyer ce Bureau et à le doter des ressources, du personnel et des compétences nécessaires pour lui permettre de ne compter que sur ses propres moyens pour établir les faits et éviter les sources peu fiables.

Le bilan de mon pays et de ses partenaires dans la coalition formée pour rétablir la légitimité au Yémen est un bilan positif et honorable. L'opération menée pour libérer Hodeïda montre que la coalition exerce le maximum de retenue et respecte toutes les normes, règles et lois internationales et qu'elle n'a cessé ces

derniers mois de coopérer et se coordonner avec les Nations Unies, nous permettant ainsi de mettre à jour et d'améliorer les règles d'engagement et d'identifier des milliers de sites qu'il est interdits de cibler, notamment les écoles, les hôpitaux, les lieux de regroupement des civils et certaines infrastructures de base. Cela a permis aussi la création d'une unité spécialisée chargée de la protection des enfants au sein de la coalition et le retour dans leurs familles de nombreux enfants arrêtés alors qu'ils portaient une arme, avec l'aide des autorités yéménites. Les programmes mis en œuvre par les centres de secours Roi Salman sont un modèle à reproduire en matière de protection et de réinsertion des enfants. D'ailleurs ce centre va coopérer avec l'ONU afin que ce modèle soit reproduit en de nombreux endroits de la planète.

Au Yémen, les pratiques des milices houthistes appuyées par l'Iran, notamment le recrutement d'enfants, leur utilisation dans les affrontements et en tant que boucliers humains, ainsi que le tir de missiles depuis des rampes de lancement placées dans des quartiers résidentiels civils, constituent autant de violations flagrantes du droit international et des normes humanitaires. Nous demandons au Conseil de condamner dans les termes les plus forts les agissements de ces milices qui refusent d'appliquer les résolutions internationales, ainsi que les parties qui les soutiennent. Ces dernières travaillent à exporter leur idéologie obscurantiste corrompue et à réaliser leurs desseins sectaires, sans tenir compte du bien-être des enfants, dont la place est à l'école, dans les terrains de jeu et les parcs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Bahr Aluloom (Iraq) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays voudrait féliciter la délégation suédoise de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et remercier aussi S. E. le Premier Ministre du Royaume de Suède, M. Stefan Löfven, de sa présence parmi nous pour présider ce débat public constructif et important. Elle remercie également la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M^{me} Virginia Gamba, et la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Henrietta Fore, pour leurs efforts inlassables visant à aider et soutenir les enfants partout dans le monde.

L'Iraq a engagé des consultations approfondies avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé

au cours de la période précédant l'élaboration du rapport (S/2018/465).

L'Iraq a fourni des informations très détaillées mises à dispositions par des bureaux spécialisés - au sein des Ministères de la justice, de la défense, de l'intérieur et du travail et des affaires sociales - en réponse aux questions posées dans le cadre des consultations. À cet égard, nous souhaitons clarifier notre position sur certains points du rapport pour la période considérée.

Premièrement, s'agissant des frappes aériennes présumées contre des écoles, en règle générale, les frappes aériennes ont été menées par des avions de l'armée de l'air contre des cibles militaires du groupe terroriste Daech. Ces frappes ont été menées sur la base de renseignements confirmés en coopération avec le commandement conjoint de la coalition des forces aériennes, avec des missiles à guidage laser à l'intérieur de la ville pour éviter de toucher les civils.

Deuxièmement, le commandement aérien n'a pas été informé de frappes contre des cibles civiles durant le processus de libération.

Troisièmement, en ce qui concerne l'utilisation des écoles et des hôpitaux à des fins militaires, les unités du Ministère de la défense n'ont pas utilisé d'installations civiles dans un but militaire, en particulier des écoles et des hôpitaux. Les unités ne restent pas dans la même zone tout au long des opérations militaires; elles continuent de se déplacer en direction de leurs cibles. Lorsqu'une ville est libérée, il n'est pas nécessaire d'utiliser les installations civiles.

Quatrièmement, s'agissant de l'application du principe de responsabilité pour les enfants accusés d'être associés au groupe terroriste Daech, nous traitons ces enfants en application de notre loi n°76 sur les mineurs de 1983 et des amendements apportés à cette loi. Celle-ci prévoit d'accorder un traitement préférentiel aux mineurs dans le cadre des enquêtes et des procédures judiciaires. À cet égard, des tribunaux spéciaux pour mineurs ont été créés par le Ministère du travail et des affaires sociales.

Cinquièmement, le processus de libération des villes occupées par des organisations terroristes a occasionnellement nécessité de déployer des forces militaires dans certaines installations civiles afin que le déminage et le retrait des engins explosifs posés par le groupe terroriste Daech puisse avoir lieu, et ce afin de protéger les civils contre divers risques et menaces et de permettre aux déplacés de rentrer chez eux.

Depuis la publication du rapport de l'année dernière (S/2017/821), l'Iraq n'a cessé de coopérer avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé pour sanctionner les violations dont ont été victimes les enfants iraqiens durant notre confrontation avec les terroristes, et ce afin de les réinsérer et de les intégrer à la société. Conformément à la résolution 1612 (2005), le Premier Ministre de mon pays a envoyé une lettre à la Représentante spéciale en janvier dans laquelle il fait part de la volonté totale de l'Iraq de coopérer avec l'équipe spéciale régionale de surveillance et de communication de l'information créée par l'ONU afin d'élaborer un plan d'action conjoint pour lutter contre toute violation des textes juridiques relatifs au recrutement de mineurs, conformément aux recommandations du Premier Ministre, et en s'appuyant sur le Conseil national de sécurité en tant que point de contact pour le dialogue avec l'ONU.

Nous tenons à expliquer à la communauté internationale que si les journaux ont montré des images de jeunes hommes qui semblent mineurs, ce sont des cas exceptionnels dans des zones où le groupe terroriste Daech a commis des attaques directes. En conséquence, certaines familles et certains clans ont commencé à se défendre en attendant l'arrivée des forces armées iraqiennes. Par exemple, je souhaite mentionner la ville d'Al-Haditha, où la population a résisté aux terroristes et les a empêchés d'entrer.

Le 26 février, l'Iraq a invité le Bureau de la Représentante spéciale à effectuer une visite dans le pays et à appuyer les efforts de prise en charge des enfants touchés alors qu'ils luttent contre le terrorisme. En réponse à cette invitation, un groupe de travail du Bureau s'est rendu en Iraq du 5 au 8 mars, où il a rencontré le Ministre du travail et des affaires sociales, ainsi que des représentants des Ministères des affaires étrangères et de la justice et du Conseil national de sécurité. Le 22 octobre 2017, le Premier Ministre a autorisé la création d'un comité national de haut niveau pour la surveillance et la communication de l'information afin de prévenir les violations des droits des enfants. Ce comité, qui est dirigé par le Ministre du travail et des affaires sociales, a également rencontré le groupe de travail de la Représentante spéciale le 7 mars, auquel il a ensuite présenté des recommandations. L'action et la coordination sont en cours à Bagdad entre l'Iraq, représenté par le comité de haut niveau, le bureau de la Mission d'assistance des Nations Unies pour

l'Iraq et l'UNICEF en vue d'élaborer un plan d'action mutuellement acceptable.

En conséquence, nous espérons que l'exactitude est de mise lorsque des informations sont ajoutées au rapport. Ces informations doivent être vérifiées pour garantir leur véracité et filtrer les informations fournies par des sources hostiles à l'Iraq. Nous soulignons que les informations inexactes contenues dans les rapports publiés par les organes et les comités de l'ONU posent souvent problème pour un pays qui défend son territoire contre les groupes terroristes les plus féroces au monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Djibouti.

M^{me} Hassan (Djibouti) : Je tiens à remercier le Premier Ministre de la Suède, S. E. M. Stefan Löfven, de nous avoir convoqués à ce débat important sur le sort des enfants en temps de conflit armé sur le thème « En protégeant les enfants aujourd'hui, nous prévenons les conflits de demain ». Je tiens à remercier M^{me} Gamba, M^{me} Fore, et enfin M. Londoño, pour leurs contributions à ce débat. Nous souhaitons, en outre, remercier la délégation suédoise pour la note de cadrage rédigée en prévision de cette réunion (S/2018/625, annexe), qui encore une fois confirme l'engagement et l'attachement de la Suède à cette noble cause.

Djibouti considère que la résolution 2427 (2018) adoptée ce matin et à laquelle il s'est associé, constitue une réponse concrète à l'appel à l'action lancé par le Président.

La nature changeante et complexe des conflits actuels nous met face au défi d'innover continuellement les mécanismes et les stratégies que nous utilisons pour protéger les enfants dans les zones de conflit. Selon le rapport du Secrétaire général présenté aujourd'hui (S/2018/465), les enfants continuent d'être touchés de façon disproportionnée par les conflits armés qui sévissent dans de nombreux pays en crise. En 2017, hélas,

« on a observé une forte augmentation du nombre de violations par rapport à 2016 » (S/2018/465, par. 5).

Nous considérons ce constat comme une exhortation pressante à trouver des solutions urgentes à ce péril. Qu'il me soit permis de souligner l'attachement de Djibouti à la protection des civils dans les zones de conflit armé, et surtout à la protection des enfants, qui sont particulièrement touchés par ces conflits. Pour

mieux aider ces enfants victimes lors de ces conflits, je souhaite mettre l'accent sur les quatre points suivants.

Djibouti a toujours soutenu et promu les instruments internationaux de protection des enfants, et il s'enorgueillit d'avoir ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. À cet égard, bien que la majorité des États aient fait passer à 18 ans l'âge minimal pour le recrutement dans leurs forces armées, 43 États ne l'ont pas encore fait. Il est inconcevable qu'aujourd'hui, l'on puisse considérer continuer à exploiter la situation de vulnérabilité des enfants et à les cibler pour conscription et enrôlement dans les conflits armés.

Deuxièmement, Djibouti est fier d'avoir signé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, et de s'y être joint, et s'est engagé à tirer parti des Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés. Respecter et protéger le droit à l'éducation en temps de conflit armé est un facteur clef pour la reconstruction d'un pays en situation d'après-conflit.

Troisièmement, nous devons renforcer notre concertation avec les acteurs régionaux et sous-régionaux, notamment l'Union africaine. Ma délégation voudrait aussi rappeler la contribution de l'Afrique à la lutte contre ce phénomène, avec notamment l'adoption, dès 1996, des Principes du Cap concernant la prévention du recrutement d'enfants dans les forces armées, et la démobilisation et la réinsertion sociale des enfants soldats en Afrique. Ces Principes du Cap ont été, en effet, une source d'inspiration pour la communauté internationale dans son action en faveur de la protection des enfants, notamment à travers l'adoption des Principes de Paris, qui constituent aujourd'hui un instrument clef dans le domaine de la protection des enfants dans les conflits.

Quatrièmement, mon pays, havre de paix et jouissant d'une grande stabilité politique dans une région tourmentée, s'est toujours évertué à fournir, avec ses maigres ressources et capacités d'accueil, un niveau de protection suffisant aux réfugiés et migrants, particulièrement aux enfants. Depuis toujours, le Gouvernement djiboutien a pris les dispositions nécessaires pour veiller à ce qu'ils reçoivent l'assistance et la protection requises par leur situation. Dans le domaine de l'éducation, nous nous sommes engagés, en 2016, à offrir des programmes éducatifs de base répondant à leurs besoins. Dans le domaine de la santé,

les services et les soins médicaux et hospitaliers ont été offerts à tous sur notre territoire.

Actuellement, nous travaillons en collaboration avec l'UNICEF pour l'ouverture, à Djibouti, d'une plateforme logistique. En effet, avec notre appui, l'UNICEF étendra les opérations à partir de Djibouti pour soutenir les différents programmes humanitaires mis en œuvre par l'ONU dans plus de 20 pays d'Afrique et d'Asie.

Nous demeurons préoccupés par les activités continues de déstabilisation de la République de Djibouti, à travers, notamment, le recrutement, la formation et la fourniture d'armes et d'équipement à une centaine de jeunes djiboutiens, certains d'entre eux mineurs, et en violation du droit international humanitaire. Les rapports successifs du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée l'ont abondamment documenté. L'Érythrée doit cesser définitivement ses activités de déstabilisation et libérer le territoire qu'elle occupe illégalement depuis maintenant 10 ans. Pour démontrer sa volonté d'une résolution définitive du litige frontalier qui l'oppose à Djibouti, elle doit consentir à se soumettre à l'arbitrage international. Djibouti, quant à lui, y est entièrement disposé. La région de la Corne de l'Afrique a besoin de la paix. Elle mérite la paix.

Pour conclure, je voudrais insister sur l'importance d'une approche globale qui tienne dûment compte des dimensions politique, économique, sociale et juridique de la protection de l'enfance et qui mette l'accent sur une démarche préventive et proactive.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Moncada (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Le Venezuela félicite la Suède d'avoir convoqué ce débat public, et salue l'adoption de la résolution 2427 (2018) aujourd'hui. De même, nous remercions de leurs exposés la Représentante spéciale, M^{me} Virginia Gamba, et la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Henrietta Fore, ainsi que M^{me} Yenny Londoño de son témoignage. Nous saluons les efforts qu'elles déploient pour promouvoir et protéger les droits des enfants touchés par un conflit armé.

La note de cadrage établie en vue ce débat (S/2018/625, annexe) commence par citer le rapport que M^{me} Graça Machel avait préparé en 1996 (voir A/51/306), dans lequel elle affirmait que le meilleur moyen de protéger les enfants était d'empêcher le

déclenchement de conflits armés. Le Venezuela est tout à fait d'accord avec cette approche. Nous pensons que la stratégie la plus appropriée pour protéger les enfants de la participation à la guerre et de ses conséquences est de prévenir et de régler les situations de conflits grâce à une approche globale de leurs causes structurelles. C'est un fait que dans de nombreux cas, la vulnérabilité socio-économique, l'intolérance ethnique et religieuse, la discrimination et l'exclusion auxquelles sont confrontés ces enfants en raison de la guerre facilitent leur participation aux hostilités et accentuent les répercussions néfastes que les conflits armés ont sur eux.

C'est pourquoi il est fondamental de prévenir le recrutement et l'emploi d'enfants dans les conflits armés et de garantir leur protection et leurs droits dans ces situations, ce qui permettra de sortir du cercle vicieux de la violence. En outre, pour prévenir les conflits armés, il est fondamental de mettre fin à toutes les interventions militaires étrangères et aux guerres qu'elles entraînent, et d'arrêter de déstabiliser des sociétés entières à des fins géopolitiques et économiques, de transférer des armes, de financer et d'entraîner des groupes extrémistes et terroristes et de leur offrir un refuge. C'est pour cette raison que nous appelons tous les États à agir de façon conforme à la Charte des Nations Unies, aux dispositions contenues dans les instruments internationaux et aux résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale.

Il est tragique et éthiquement inadmissible qu'année après année, nous continuions de lire dans les rapports sur la question que la protection des enfants touchés par les conflits armés se heurte encore à de graves difficultés, que les enfants « continuent d'être touchés de façon disproportionnée par les conflits armés » (*S/2018/465, par. 5*), et que, dans de nombreux cas, les situations de violations des droits des enfants se sont aggravées, comme le montre le rapport révisé par le Conseil aujourd'hui, qui affirme que

« en 2017, on a observé une forte augmentation du nombre de violations par rapport à 2016 » (*ibid.*).

Le Venezuela réaffirme qu'il s'oppose catégoriquement à toutes les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme commises contre les enfants en temps de conflit armé, et qu'il les condamne, et exhorte toutes les parties à un conflit à respecter leurs obligations en vertu du droit international. De même, les Nations Unies doivent avoir pour impératif moral d'agir avec cohérence lorsqu'elles envisagent des mesures pour protéger les

enfants en temps de conflit armé. L'approche du deux poids, deux mesures sur ces questions ne fait que miner les efforts internationaux en faveur de la protection des enfants.

À cet égard, nous plaidons en faveur de la mise en œuvre intégrale de la justice internationale pour des crimes et des violations commis contre des enfants palestiniens, après les nombreuses agressions que ce pays a subies de la part de la Puissance occupante. Il est honteux de voir que certains pays appellent à traduire en justice les auteurs de violations contre les enfants dans des conflits armés mais gardent le silence lorsqu'il s'agit des enfants palestiniens. De même, il faut continuer d'appuyer les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration, notamment le déploiement de capacités consacrées spécifiquement à la protection des enfants, programmes qui progressent dans les pays dans le cadre du dispositif de consolidation de la paix, étant donné qu'ils sont un facteur clef pour une transition efficace et durable de la guerre à la paix.

Pour terminer, le Venezuela souhaite réitérer que la protection des enfants touchés par un conflit armé doit être une prémisses fondamentale pour tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que pour l'ensemble du système des Nations Unies, et ce, à toutes les étapes du conflit. Dans ce contexte, nous resterons engagés – car il s'agit d'une question d'éthique urgente – à accompagner et à appuyer résolument les efforts qui, conformément au droit international, protègent et aident les enfants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Locsin (Philippines) (*parle en anglais*) : Dans cette salle, nous parlons des droits fondamentaux des enfants, à savoir le droit à la vie, le droit à un nom, le droit à l'éducation et à la santé, entre autres. Aujourd'hui, je veux parler d'un autre droit : leur droit de ne pas savoir. Les enfants ont le droit de ne pas savoir de première main les horreurs de la guerre. Ils ont le droit de ne pas connaître le poids d'un fusil ou l'acuité avec laquelle il les touche. Ils ont le droit de ne pas connaître la peur, en particulier la peur qu'ils doivent ressentir lorsqu'ils regardent le canon d'une arme qui les vise. Ils ont le droit de ne pas connaître la haine, la haine tempétueuse qui n'est apaisée que par le meurtre de son objet. Exception faite, peut-être, des écrans de leur Xbox ou Nintendo, les enfants ont le droit de ne pas savoir à quoi ressemble un champ de bataille. Il s'agit d'un endroit où ils n'ont

pas leur place, un endroit vers lequel l'étreinte maléfique des militants ne doit pas les happer.

Les Philippines partagent le profond souhait de l'ONU, qui est de préserver les enfants des conflits armés et, lorsqu'il s'avère impossible de les mettre à l'abri des combats, de les protéger. La profondeur de notre mépris pour les groupes armés qui recrutent les enfants et les utilisent comme boucliers humains ne peut être mesurée qu'à l'aune de notre ferme détermination à les combattre. Ces groupes armés sont au-delà du mépris qu'ils nous inspirent. Notre pays a subi les conséquences humaines, sociales et économiques des conflits armés menés par ces groupes. Les souffrances sont multipliées dans le cas des enfants et des jeunes en raison du coût psychologique de la guerre, qui est incommensurable, étant donné qu'il accompagne les enfants dans leur transition vers l'âge adulte et pèse sur l'avenir du pays.

En mai 2017, des militants affiliés à l'État islamique d'Iraq et du Levant se sont emparés de Marawi, une ville du sud des Philippines. Après cinq longs mois de combats, les forces gouvernementales ont repris la ville, mais pas avant d'avoir payé un coût énorme en termes de pertes en vies humaines et de dégâts dans la ville. Malheureusement, les enfants recrutés par les militants ont été blessés lors des combats. Les écoles occupées par les militants ont été reprises. La ville a été détruite, ce qui confirme le paradoxe qui veut que parfois un village doive être détruit pour être sauvé, parce qu'il ne peut pas être laissé entre les mains des militants dans le dos d'une armée qui avance. Dans le cas d'une école, on peut toujours l'encercler ou la contourner et la laisser derrière.

La rébellion et les conflits armés sont des questions complexes, mais ils ne sont pas insolubles. Mon gouvernement œuvre inlassablement à la recherche d'une solution à ces conflits. L'instauration de la paix reste au cœur de l'ordre du jour du Président des Philippines. Le programme de paix et de développement en six points a pour but de parvenir à de nouveaux accords de paix, toujours dans le respect des droits de l'homme et de notre Constitution démocratique, tout en s'opposant diamétralement à la tyrannie de la terreur et en défendant en tout temps les droits fondamentaux et civils que l'on retrouve dans les constitutions politiques du monde civilisé. Son objectif est de promouvoir une culture de paix et une prise de conscience relative aux conflits, et d'instaurer une paix qui permet une reprise du développement économique dans les zones de conflit.

Au début de cette année, le Président a demandé à son Secrétaire pour la paix de reprendre les pourparlers avec les rebelles communistes. Ils ont rejeté cette offre. Les forces armées des Philippines ont pour mandat d'être les principaux garants non seulement de la paix, mais aussi et surtout, de la sécurité des enfants dans les conflits armés. Conformément au règlement intitulé « Protection des enfants dans les situations de conflit armé », les enfants bénéficient d'une protection spéciale dans les situations de conflit armé. Ceux qui sont secourus ou récupérés, y compris ceux qui avaient été arrêtés pour association présumée avec des groupes armés rebelles, sont remis à l'agent local de la protection sociale qui s'occupe de traiter leur dossier avant de les confier aux services psychosociaux. Les forces armées et la commission pour la protection de l'enfance travaillent en collaboration avec l'UNICEF pour mettre fin aux violations des droits de l'enfant. Si l'armée n'a pas vraiment été créditée pour son rôle dans ce domaine, les ennemis de l'État ne cessent, pour leur part, d'être couverts d'éloges pour leur intention maintes fois répétées mais jamais concrétisées de mettre fin au recrutement d'enfants soldats.

L'enfance devrait être la phase la plus précieuse de la vie d'une personne. Tout un chacun a le droit de connaître le bonheur de l'innocence auquel nous devons tous renoncer lorsque nous entrons dans le monde créé par les adultes. Nous sommes attachés à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs pour défendre les droits et le bien-être des enfants. Cet engagement s'appuie sur le troisième plan d'action national en faveur des enfants, qui est énoncé dans le plan d'action philippin pour l'élimination de la violence à l'encontre des enfants. L'ordonnance 138 renforce le programme sur le sort des enfants en temps de conflit armé, qui comprend des dispositions relatives à la formation aux droits de l'homme, la surveillance, la communication de l'information et la lutte contre les violations des droits des enfants dans les situations de conflit armé. Les militants ne sont pas tenus par ces conventions, protocoles ou plans lorsqu'ils se livrent à leurs activités prédatrices, et leur vision de la société fait fi de l'idée selon laquelle les enfants sont en dehors du champ de la guerre, non pas l'un de ses butins.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Amayo (Kenya) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la

présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet et salue l'initiative que vous avez prise d'organiser le présent débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Ce forum donne à tous les États Membres l'occasion de débattre des difficultés que rencontrent les enfants touchés par les conflits armés ou qui y participent, et de rechercher des solutions pour les protéger aujourd'hui afin de prévenir les conflits de demain.

Je remercie le Secrétaire général et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, ainsi que la Directrice générale de l'UNICEF, de leur rapport (S/2018/465), qui nous informe des violations graves commises contre les enfants en temps de conflit armé et nous rappelle que la prévention de ces violations est une responsabilité collective de la communauté internationale et la préoccupation première des États Membres. Nous prenons note des recommandations, et, à cet égard, je voudrais réaffirmer l'engagement du Kenya à continuer de soutenir leur mise en œuvre afin de renforcer la protection des enfants touchés par les conflits armés.

Si nous voulons protéger efficacement les droits de l'enfant et prévenir les conflits, nous devons nous attaquer aux facteurs à l'origine de ces conflits et troubles civils que sont la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion. Dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous avons défini 17 objectifs de développement durable, qui sont importants et pertinents pour la protection et l'autonomisation des enfants. Pour le Kenya, S. E. le Président Uhuru Kenyatta a donné la priorité à la sécurité alimentaire et à la nutrition, aux soins de santé universels, aux logements abordables et au secteur manufacturier, étant donné l'importance immédiate et vitale qu'ils revêtent pour l'élimination de la pauvreté, l'accès à des soins de qualité et à l'éducation, ainsi que la création d'emplois pour les jeunes.

Nous pouvons prévenir et mettre un terme à bien des conflits de notre vivant si nous appliquons les conventions et accords internationaux auxquels nous avons souscrit. Ces accords doivent s'accompagner d'un financement souple et durable ainsi que de plans d'action nationaux dotés de feuilles de route claires afin d'accélérer les progrès sur la voie de l'autonomisation et de la protection des enfants, ainsi que de l'égalité des chances. La protection de l'enfance doit faire partie intégrante de toute politique globale de prévention

et de gestion des conflits. Nous sommes encouragés par les cas d'enfants soldats qui ont été libérés par les groupes armés et réinsérés et réintégrés dans la société par les États Membres et les organismes des Nations Unies, en particulier l'UNICEF. Nous devons veiller à ce qu'une réintégration psychologique et éducative soutenue permette de briser le cycle de la violence et de promouvoir une paix durable.

Pour terminer, le Kenya reste déterminé à appuyer les efforts régionaux et internationaux visant à mettre fin aux conflits et à parvenir à une paix durable, en particulier dans la Corne de l'Afrique et de la région des Grands Lacs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Qatar.

M. Al-Hamadi (Qatar) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous remercie d'avoir convoqué cette importante séance.

Je remercie également M^{me} Virginia Gamba, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, de son exposé détaillé et des efforts inlassables qu'elle déploie pour appeler l'attention sur la situation des enfants en temps de conflit armé et leur assurer une protection efficace grâce à l'élaboration de rapports inclusifs, indépendants et impartiaux. Je tiens également à remercier M^{me} Henrietta Fore, Directrice générale de l'UNICEF, et M^{me} Yenny Londoño, représentante de la société civile, de leurs contributions à cet important débat.

Nous nous associons à la déclaration faite au nom du Groupe des amis des enfants touchés par les conflits armés.

Nous sommes peinés et préoccupés par les statistiques figurant dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/465), qui font état d'une forte augmentation du nombre de violations commises contre des enfants dans les conflits armés en 2017, et ce en dépit des progrès importants accomplis par les parties – gouvernements et groupes armés – et les mesures qu'ils ont prises pour protéger les enfants et prévenir ces violations. Nous sommes aussi préoccupés par la poursuite des violations commises contre les enfants dans de nombreuses régions du monde, comme l'a noté le Secrétaire général dans son rapport. C'est pourquoi il importe tout particulièrement, plus que jamais, de protéger les enfants et de défendre leurs droits ainsi que d'accorder une attention particulière

aux situations dans notre région et d'autres régions dont est saisi le Conseil de sécurité.

Si nous avons parrainé la résolution, c'est aussi parce qu'elle vient en appui aux efforts internationaux visant à atteindre cet objectif. Cette situation impose à la communauté internationale d'assumer sa responsabilité collective, de redoubler d'efforts et de prendre des mesures plus fermes pour remédier à la situation en tant que partie intégrante de toute stratégie globale de prévention et de règlement des conflits, et pour instaurer une paix durable, afin que les enfants puissent jouir de la protection à laquelle ils ont droit au sein de leurs familles et de leurs sociétés en vertu de la loi. Je voudrais à cet égard me féliciter que des dispositions pratiques soient en train d'être élaborées en vue de l'intégration de la protection des enfants aux opérations de paix.

J'ai l'honneur d'annoncer que l'État du Qatar participera à l'organisation de la première conférence internationale sur l'implication des jeunes dans les processus de paix, en partenariat avec la Finlande et la Colombie et en coopération avec le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la jeunesse, qui doit se tenir en décembre 2018 à Helsinki.

C'est parce qu'il est convaincu que les enfants et les jeunes détiennent les clefs de la paix et de la sécurité et qu'ils sont l'espoir de l'avenir, que l'État du Qatar juge important d'investir dans l'épanouissement, la protection et l'éducation de ces deux groupes d'âge, les enfants plus particulièrement, et que les conflits n'annulent pas le droit à l'éducation, et qu'il accorde un grand intérêt à l'accès des enfants à l'éducation dans les situations d'urgence, en particulier dans les situations de conflit armé.

Cet intérêt s'est reflété dans la création de l'Education Above All Foundation et d'autres initiatives et programmes éducatifs mis en œuvre et financés par l'État, en coopération avec les organisations internationales. Je voudrais ici mettre en lumière les résultats importants obtenus par l'Education Above All Foundation, en partenariat avec l'UNICEF et plus de 80 autres partenaires mondiaux. Cette fondation a fourni une éducation de qualité à 10 millions d'enfants privés de scolarité dans plus de 50 pays, notamment dans les régions touchées par des conflits armés, comme l'a annoncé S. A. Cheikha Moza Bint Nasser, Présidente de la Fondation du Qatar pour l'éducation, la science et le développement de la société lors de la manifestation organisée à New York en avril dernier.

Fidèle à l'engagement qu'il a pris de garantir l'éducation dans les situations d'urgence, l'État du Qatar a été parmi les premiers à approuver la Déclaration d'Oslo sur la sécurité dans les écoles. Conscient du lien étroit qui existe entre la protection des droits des enfants et des jeunes et leur autonomisation, d'une part, et la prévention des conflits, de l'autre, l'État du Qatar s'attache, dans ses politiques et programmes de développement et de secours qu'il met en œuvre aux niveaux national, régional et international, à créer des possibilités d'emploi pour les jeunes. En septembre 2017, l'État du Qatar a signé un mémorandum d'accord avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et la fondation Silateck, en vue de promouvoir l'aptitude des jeunes à l'emploi, de renforcer leurs capacités et de mettre en chantier des projets pour les prémunir contre l'extrémisme violent.

Enfin, nous nous félicitons de l'adoption, ce matin, de la résolution 2427 (2018), dont l'État du Qatar s'est porté coauteur car elle consacre les principes auxquels il adhère s'agissant de la protection des enfants en temps de conflit armé et parce qu'elle correspond à ses priorités dans ce domaine, mais aussi parce qu'elle appuie les efforts internationaux visant à atteindre cet objectif. Nous réaffirmons que l'État du Qatar n'épargnera aucun effort pour appuyer ces efforts qui visent à protéger les enfants dans toutes les situations et par tous les moyens, et pour créer l'environnement protecteur dont ils ont besoin pour grandir dans la sécurité et en bonne santé et pour renforcer leurs capacités, afin qu'ils deviennent les artisans d'un avenir sûr et prospère pour tous les peuples du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen.

M. Al-Dobhany (Yémen) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la Suède de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et lui souhaiter plein succès dans la direction de ses travaux. Je remercie aussi la présidence suédoise d'avoir organisé le présent débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé, sur le thème « En protégeant les enfants aujourd'hui nous prévenons les conflits de demain ». La présence de S. E. le Premier Ministre suédois atteste l'importance spéciale que la Suède accorde à la protection des enfants en particulier, et à la protection des droits de l'homme en général.

Je remercie aussi la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M^{me} Virginia Gamba, des efforts

inlassables qu'elle déploie, ainsi que son Bureau, pour protéger les enfants dans les situations de conflit armé, question à laquelle le gouvernement de mon pays accorde une importance particulière en tant que pays en proie à un conflit dont sont responsables les milices houthistes, qui ont conduit un coup d'État. C'est à nous qu'il appartient de protéger nos enfants, de les préserver des fléaux dont ce conflit armé est porteur.

La délégation de mon pays s'associe aussi à la déclaration faite par le représentant de l'Argentine au nom des pays qui ont signé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

C'est à cause du conflit barbare déclenché par les milices rebelles houthistes que plus de 2 millions d'enfants ont été contraints de chercher du travail. Ce sont ces mêmes milices qui mettent à profit la difficile situation économique des familles yéménites pour enrôler et utiliser ces enfants moyennant le versement de sommes d'argent. Les opérations de recrutement ciblent même les centres et les abris pour orphelins, ce qui a permis d'enrôler plus de 23000 enfants, dont 2500 rien que depuis le début de cette année, en violation des conventions internationales et des lois relatives à la protection des enfants.

Les milices putschistes ont aussi privé plus de 4 millions d'enfants d'éducation, notamment 1,8 million ces deux dernières années, après avoir bombardé et détruit en partie ou totalement 2372 écoles, et transformé plus de 1500 écoles en prisons et en casernes. Les enfants yéménites subissent les pires formes de meurtres, endurent les pires souffrances, sont recrutés et privés de leur droit à l'éducation, à la santé et de leurs droits sociaux d'une façon qui montre la barbarie et l'arrogance de ces milices putschistes et leur mépris pour les droits des enfants et les lois internationales qui les garantissent.

Le Gouvernement de la République du Yémen réaffirme qu'il est pleinement déterminé à protéger les enfants et à prévenir leur utilisation dans les conflits armés. Il s'agit d'un engagement concret et non de simples paroles. Pour preuve, le Gouvernement a pris les mesures suivantes.

En novembre 2012, S. E. le Président Abd Rabbo Mansour Hadi a promulgué un décret présidentiel interdisant le recrutement par l'armée et les forces de sécurité d'enfants de moins de 18 ans et déclaré illégal leur enrôlement. En mai 2014 le Gouvernement yéménite et l'UNICEF ont signé un plan d'action pour

mettre fin au recrutement d'enfants dans les forces armées. Nous avons conclu un accord avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé pour créer un système d'enregistrement des naissances et des décès, ce qui permettra de vérifier l'âge de ceux qui entrent dans les rangs de l'armée. Nous envisageons de créer une unité au sein de l'armée yéménite qui sera chargée de protéger les enfants et de former les forces militaires dans ce domaine.

La République du Yémen est déterminée à protéger les enfants et à leur épargner l'enfer de la guerre. En conséquence, nous avons adhéré l'année dernière à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, qui vise à protéger les enfants et leurs écoles en période de conflit. Nous avons également promulgué une ordonnance militaire le 18 mars 2018, signée par le Vice-Commandant suprême des forces armées, qui souligne l'attachement des forces armées yéménites à leur règles et règlements, conformes au droit international en ce qu'ils interdisent le recrutement d'enfants. En outre, cette ordonnance souligne la nécessité d'adhérer au protocole prescrivant que les enfants détenus durant des opérations militaires soient remis aux autorités en charge de la protection de l'enfance. Aucune photo ou vidéo ne doit être prise d'enfants recrutés qui ont été arrêtés, et tous les fichiers de cette nature doivent être supprimés.

La semaine dernière, le Ministre des affaires étrangères a envoyé une lettre à M^{me} Gamba pour ouvrir des consultations entre les représentants du Gouvernement yéménite et de l'ONU au sujet de la mise à jour du plan d'action de 2014 visant à interdire le recrutement d'enfants. Le Gouvernement a appelé à de multiples reprises les organismes compétents des Nations Unies à apporter leur concours au Gouvernement pour la mise en œuvre de ce plan, notamment dans les régions contrôlées par les milices houthistes. Ces milices exploitent et recrutent un nombre considérable d'enfants, comme le montrent les statistiques citées dans les rapports du Secrétaire général de 2015, 2016 et 2017.

S'agissant du rapport du Secrétaire général pour 2017 (S/2018/465), je souhaite faire les observations suivantes. Le Gouvernement yéménite convient avec le Secrétaire général qu'il est essentiel de prévenir les violations dont sont victimes les enfants touchés par des conflits armés. Ce doit être une préoccupation prioritaire de la communauté internationale. Nous devons faire plus pour régler ce problème en veillant à ce que la protection des enfants fasse partie intégrante de toute

stratégie globale visant à prévenir et régler les conflits en vue d'instaurer une paix durable. Le Gouvernement yéménite souligne l'obligation juridique et morale qui lui incombe de protéger la vie et l'avenir de tous les Yéménites, sans exception. Nous sommes déterminés à protéger le présent et l'avenir des enfants yéménites. Après tout, ils représentent notre avenir et constituent le pilier d'une paix durable.

Nous apprécions les éloges adressés par le Secrétaire général aux efforts entrepris par le Gouvernement yéménite pour améliorer la protection des enfants au cours de l'année écoulée. Le Gouvernement yéménite a été radié de la liste des parties qui n'ont pas pris de mesures à cette fin au cours de la période considérée. Cependant, nous sommes très surpris de constater que le Gouvernement yéménite légitime et ses organismes sont comparés aux milices armées. Le Gouvernement légitime cherche à protéger son peuple et ne recrute pas d'enfants. Il coopère avec l'ONU. Il respecte le droit international. Il applique les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2216 (2015), comme en témoignent les progrès mentionnés dans le rapport.

L'ONU continue de s'appuyer sur des organisations civiles et des individus affiliés aux milices houthistes en tant que sources. Ces sources sont trompeuses et cherchent par tous les moyens à transformer la crise politique actuelle en une crise humanitaire et à falsifier les données et la réalité sur le terrain pour faire porter à la coalition arabe et au Gouvernement yéménite toute la responsabilité de la situation au Yémen. L'ONU s'appuie sur les dossiers du Ministère de la santé et des hôpitaux, qui est contrôlé par les milices, en tant que sources d'information. Les milices houthistes falsifient ces dossiers et fournissent à l'ONU des chiffres erronés pour atteindre leurs objectifs politiques. Nous avons déjà rejeté le mécanisme de surveillance et appelé à une plus grande transparence, et nous avons fait part de notre disposition à travailler avec le Bureau de M^{me} Gamba pour établir la vérité.

Les organisations internationales sont sous-représentées dans les zones libérées. Elles n'ont pas suffisamment de bureaux sur place et s'appuient de ce fait sur des sources douteuses, et l'ONU continue d'ignorer les appels du Gouvernement légitime à cet égard. Nous soulignons qu'il n'y a aucun enfant dans les forces armées yéménites et nous sommes tout à fait disposés à accueillir une commission d'enquête du Bureau de M^{me} Gamba pour faire la lumière sur les

allégations contenues dans le rapport en ce qui concerne l'armée nationale de la République du Yémen.

Nous nous efforçons de mettre à jour et d'appliquer le plan d'action signé en 2014. Nous attendons avec intérêt la visite que doit effectuer M^{me} Gamba au Yémen, en particulier dans les provinces d'Aden et Mareb, pour évaluer la situation sur place et les efforts entrepris par le centre de réinsertion des enfants soldats à Mareb. Nous appelons également le Bureau de M^{me} Gamba à fournir une assistance pour nous permettre d'améliorer le système de recensement des naissances et des décès afin de protéger plus efficacement les enfants à l'avenir.

Pour terminer, nous espérons que les progrès accomplis et l'attachement du Gouvernement yéménite à la protection des enfants aboutiront à la radiation des forces armées yéménites de la liste figurant dans l'annexe au rapport et également de celle de la coalition arabe. Nous nous félicitons de la coopération avec le Bureau de M^{me} Gamba. Nous convenons pleinement avec elle qu'il importe d'adopter des méthodes de travail préventives pour protéger les enfants et d'éviter la propagande qui va à l'encontre de la coopération et bien plutôt élargit le fossé entre l'ONU et les États Membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

M. Margaryan (Arménie) (*parle en anglais*) : L'Arménie remercie la présidence suédoise d'avoir organisé ce débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous apprécions la grande importance que la Suède attache à cette question, comme le montre le fait que le Premier Ministre a présidé la première partie de cette séance du Conseil. Nous remercions également de leurs pénétrants exposés la Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M^{me} Virginia Gamba; la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Henrietta Fore; et la représentante de la société civile, M^{me} Yenny Londoño.

Nous saluons et appuyons l'adoption de la résolution 2427 (2018), qui a été rédigée par la Suède, en vue d'améliorer la protection des enfants contre la violence.

Le rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2018/465) fait état d'une augmentation alarmante du nombre de violations. Le rapport constitue un triste rappel de la gravité de la situation des enfants dans de nombreuses zones de conflit. Il est urgent de renforcer les efforts collectifs pour veiller à ce que tous les enfants, que ce

soit en période de conflit armé ou dans la paix, vivent à l'abri de la violence, de l'exploitation et de l'oppression.

Le mandat de la Représentante spéciale joue un rôle important dans la prévention de violations graves et dans l'identification des problèmes clefs et des complexités qui entravent la mise en œuvre effective des mécanismes de protection sur le terrain. Dans ce contexte, nous saluons les efforts que déploie la Représentante spéciale pour développer les capacités nécessaires au renforcement des synergies entre les organismes des Nations Unies, les organisations internationales, régionales et sous-régionales et les entités non gouvernementales.

L'Arménie continue de donner priorité à la protection des droits des enfants, conformément à ses politiques nationales et aux cadres de coopération internationale auxquels elle a adhéré. L'attachement de l'Arménie à la promotion de la sécurité des enfants en période de conflit armé se reflète également dans le fait que nous avons adhéré à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, aux Principes et aux Engagements de Paris ainsi qu'aux Principes de Vancouver. L'Arménie a également signé le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et elle encourage les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à souscrire à ces instruments importants.

Le débat public d'aujourd'hui nous rappelle une fois de plus l'impact tragique qu'ont les conflits sur les enfants vivant dans les zones touchées et les risques quotidiens auxquels ces enfants sont exposés. Nous condamnons fermement les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, en particulier lorsqu'elles concernent les droits et la vie des enfants.

Pour protéger efficacement les enfants en période de conflit armé, nous devons nous engager plus avant à mettre en œuvre les instruments internationaux pertinents. En tant que partisan inlassable du concept et des mesures de prévention, l'Arménie met l'accent sur les interventions précoces. Il est crucial de soutenir l'impartialité et l'indépendance de l'action humanitaire et de garantir un accès humanitaire sans entrave pour prévenir et alléger la souffrance des enfants pris au piège des conflits.

Dans notre région, du fait de l'agression menée par l'Azerbaïdjan contre le peuple du Haut-Karabakh, les populations et les infrastructures civiles sont délibérément et aveuglément prises pour cible,

notamment les écoles et les hôpitaux, dans lesquels des civils et des enfants ont été tués et blessés. Placer des installations militaires dans des zones de peuplement civiles et les utiliser comme rampes de lancement pour tirer des obus le long des frontières est une violation claire du droit international humanitaire.

Les informations relatant des exemples de violations épouvantables commises contre des enfants sont profondément alarmantes. Toutefois, certaines pratiques ne sont pas moins perturbantes, par exemple lorsque les enfants, vulnérables comme ils sont, sont délibérément exposés à une propagande de haine, ce qui alimente la haine ethnique et incite à la violence et à l'intolérance. Ces pratiques sont incompatibles avec les normes et les principes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et doivent être identifiées, condamnées et éradiquées à chaque niveau, sans réserve.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) : Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier vivement la Suède pour l'organisation de ce débat consacré à la cause des enfants. Ce débat s'inscrit dans la ligne des principes et des engagements adoptés à l'occasion de la Conférence internationale de Paris, en février 2007, et il permettra de poursuivre la mobilisation internationale afin de protéger les enfants, d'empêcher qu'ils ne soient recrutés illégalement et envoyés au combat et de renforcer notre détermination à agir en vue d'une vie meilleure pour tous les enfants du monde.

Dans les conflits d'aujourd'hui, les enfants sont, hélas, les premières victimes. Ils le sont quand ils sont directement touchés, ils le sont lorsqu'ils sont séparés de leurs proches, ils le sont lorsque leur éducation est mise en danger, ils le sont quand ils sont enrôlés de force dans les rangs des combattants, ils le sont lorsqu'ils sont enlevés à l'école, dans la rue ou chez eux, et lorsqu'ils deviennent des esclaves ou sont exploités sexuellement. Le monde entier assiste, exaspéré et outré, à une vague d'enlèvements d'enfants utilisés de façon systématique comme une tactique de guerre pour terroriser, soumettre et humilier des communautés entières. Les enfants kidnappés lors des conflits sont jetés dans une vie de violence et d'horreur. Leur enlèvement est souvent un précurseur à d'autres violences, plus graves, commises à leur encontre. Ils sont séparés de leurs proches, spoliés de leur enfance et souvent traités de la façon la plus barbare. Bon nombre d'entre eux sont utilisés comme

combattants, esclaves sexuels, espions, trafiquants ou comme transporteurs de munitions. Certains ont été drogués avant d'être envoyés au combat ou de commettre des attentats-suicides, voire contraints de commettre des atrocités contre leurs propres communautés.

Si le débat d'aujourd'hui a le mérite de remobiliser toutes les parties prenantes de la communauté internationale, il est, hélas, le constat que les efforts investis jusqu'à présent pour mettre fin aux violences faites aux enfants et à leur implication ou leur utilisation dans les conflits armés, sont en-deçà de leurs objectifs. Les efforts de la communauté internationale gagneraient à s'inscrire dans une approche plurielle et stratégique, traitant non seulement des situations de conflits en cours, mais également mettant l'accent sur le volet de la prévention. En même temps, une approche qui soit pragmatique, combinant à la fois des mesures incitatives et des mesures plus contraignantes, notamment en matière de reddition de comptes et de lutte contre l'impunité, s'avère indispensable.

À l'instar de notre débat d'aujourd'hui, les activités de plaidoyer servent sans nul doute d'outils essentiels de suivi, de partage d'informations, de documentation et de surveillance, étant donné que ce sont des mesures fondamentales pour prévenir et éliminer le recrutement d'enfants en temps de conflit. Dans ce contexte, bon nombre d'actions concrètes peuvent et doivent être envisagées dans le cadre de notre action collective.

Premièrement, il faut préconiser une approche doublement préventive visant d'abord à prévenir les conflits et, quand ils éclatent, à contenir leurs conséquences sur les enfants.

Deuxièmement, il faut prévenir les conflits à travers l'enracinement de la démocratie, le renforcement de la bonne gouvernance, la promotion du développement durable et le respect de l'état de droit et des droits de l'homme.

Troisièmement, il faut entreprendre des mesures juridiques, politiques et institutionnelles en faveur de la prévention et de l'élimination de la violence contre les enfants.

Quatrièmement, les gouvernements devraient ratifier et appliquer les traités internationaux pertinents et les intégrer dans leur législation nationale. Ils doivent endosser les Principes de Paris et les Engagements de Paris.

Cinquièmement, dans les programmes destinés aux enfants, il faudrait accorder une attention particulière à ceux qui courent le plus grand risque d'être enrôlés dans les forces armées, en particulier les enfants séparés de leurs familles ou sans famille.

Sixièmement, il faut mettre en place des mécanismes efficaces de détermination de l'âge afin de prévenir tout recrutement de mineurs, ce qui implique la nécessité de tenir des registres de naissances rigoureux, condition indispensable pour éliminer le phénomène des enfants soldats ou pour faciliter la localisation de leurs parents et permettre le regroupement familial.

Septièmement, il faut garantir aux enfants l'accès à l'éducation en tant que mesure de protection spéciale afin d'éviter le recrutement, notamment à ceux vivant dans les camps de réfugiés ou déplacés à l'intérieur de leurs propres pays.

Huitièmement, les parties à un conflit devraient conclure des accords écrits dans lesquels elles s'engageraient à respecter un âge minimum de recrutement dans les forces armées.

Neuvièmement enfin, dans ce combat pour la protection de l'enfance, la lutte contre l'impunité joue un rôle essentiel. Les parties qui recrutent des enfants qui n'ont pas l'âge légal devraient être poursuivies en justice. Les crimes contre les enfants dans les conflits armés doivent être considérés comme des crimes contre l'humanité, car ces enfants sont le futur de leurs nations respectives, voire le futur de l'humanité.

Le Maroc, pour sa part, s'est assidûment associé aux efforts internationaux visant à mettre fin à l'implication des enfants dans les conflits armés, a adhéré à l'ensemble des textes internationaux protégeant et promouvant les droits de l'enfant et a été parmi les premiers pays à signer et à ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et les Engagements de Paris relatifs à cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Grèce.

M^{me} Theofili (Grèce) (*parle en anglais*) : Je félicite la présidence suédoise de l'organisation du débat d'aujourd'hui, ainsi que de l'excellent travail qu'elle a accompli à ce jour sur cette question sensible. Je souhaite également féliciter tous les membres du Conseil de l'adoption de la résolution 2427 (2018).

La Grèce s'associe pleinement à la déclaration qui a été faite par l'observateur de l'Union européenne et souhaite ajouter quelques remarques.

La protection des enfants touchés par un conflit armé et de leurs droits est une priorité pour la Grèce. Dans cet esprit, mon pays a déjà ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. De plus, la Grèce a également approuvé les Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés, les Engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre une utilisation ou un recrutement illégaux par des groupes ou des forces armés, les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats, ainsi que la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

Au niveau national, la Grèce est en train d'élaborer un plan d'action national spécial consacré aux droits de l'enfant, une entreprise conjointe et sans exclusive impliquant la participation de toutes les parties prenantes compétentes. Le plan d'action se concentrera, entre autres choses, sur la protection des enfants non accompagnés.

Il ne fait aucun doute que la Grèce considère la protection des droits des enfants touchés par un conflit et qui demandent l'asile sur son territoire national, qu'ils soient accompagnés ou non, comme une question hautement prioritaire. Une protection spéciale est accordée aux mineurs étrangers en vertu du code de la migration et de l'intégration sociale. Pour fournir une protection efficace et appropriée à tous les enfants réfugiés et demandeurs d'asile, les autorités nationales compétentes coopèrent étroitement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi qu'avec les organisations de la société civile.

En outre, dans le domaine de l'éducation, un bureau spécial pour l'éducation des réfugiés a été mis en place pour traiter les questions liées à l'éducation des réfugiés dans le but de garantir l'intégration des enfants réfugiés dans le système éducatif grec en leur fournissant un appui psychosocial après une période préparatoire de transition. De plus, le Ministère de l'éducation met en œuvre un plan d'action d'urgence pour l'éducation de tous les enfants réfugiés et migrants, indépendamment de leur statut. Par ailleurs, dans le domaine de la santé publique, le plan d'action national sur l'égalité des sexes fait de la promotion de la santé physique et mentale de

tous les membres de groupes de populations spéciaux, notamment les filles réfugiées, un objectif stratégique.

Se concentrer sur la protection des droits des enfants touchés par des conflits en prenant des mesures ciblées à l'aide de partenariats stratégiques reste une haute priorité pour toutes les parties prenantes, la communauté internationale, les États et les organisations de la société civile. Ces mesures inclusives, coordonnées aux échelons international, régional, national et local, doivent porter sur toutes les étapes d'un conflit armé si nous voulons avoir plus de chances d'instaurer une paix pérenne. Après tout, en protégeant les droits des enfants aujourd'hui, nous investissons dans les citoyens pacifiques et démocratiques de demain.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Edrees (Égypte) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, ainsi que la présidence suédoise du Conseil de sécurité, d'avoir convoqué cette importante séance sur une question qui revêt pour nous un grand intérêt mais aussi constitue une priorité de premier ordre. Je remercie également M^{me} Virginia Gamba de son exposé éclairant sur le rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2018/465), ainsi que M^{me} Henrietta Fore et M^{me} Yenny Londoño de leurs exposés.

Plus de 245 millions d'enfants dans le monde vivent dans des zones touchées par un conflit. Le rapport de cette année recense le plus grand nombre de violations des droits des enfants depuis la célèbre étude de Graça Machel (voir A/51/306). L'Égypte invite la Représentante spéciale du Secrétaire général à poursuivre son action positive, afin que ces rapports ne soient pas seulement un outil pour pointer du doigt l'une ou l'autre partie, mais permettent aussi de tirer la sonnette d'alarme en appelant l'attention de la communauté internationale sur les menaces que représentent ces violations, et nous incitent à rechercher des solutions afin de protéger les enfants dans les zones de conflit armé.

Nous appuyons le mandat de la Représentante spéciale, qui sera renforcé par la résolution 2427 (2018) que nous venons d'adopter et que l'Égypte a coparrainée. Cette résolution permettra de compléter le cadre juridique et institutionnel de ce mandat, ce qui, nous l'espérons, aura un effet positif sur la situation des enfants dans les zones de conflit au cours de l'année à venir. Dans ce contexte, nous voudrions souligner les points suivants.

Premièrement, nous réaffirmons que la responsabilité principale de la protection des civils, en particulier des enfants, dans les conflits armés incombe aux gouvernements concernés.

Deuxièmement, nous ne pourrions prévenir les conflits, ainsi qu'il est stipulé dans la résolution 2427 (2018), si nous ne nous attaquons pas à leurs causes profondes, notamment les obstacles au développement durable et la pauvreté. Nous devons également établir un lien entre la prévention des conflits et la coopération avec les États afin de renforcer leurs capacités en la matière.

Troisièmement, bien que nous appuyions les nouveautés apportées à la rédaction du rapport du Secrétaire général, nous demandons que l'on cesse d'appliquer une politique de deux poids, deux mesures. Le rapport évoque les aspects positifs concernant les enfants dans les situations de conflit partout dans le monde, à une exception près : les enfants dans les territoires palestiniens, qui souffrent toujours du fait des meurtres, de la détention et du bombardement de leurs écoles sous le joug de l'occupation israélienne. Nous voulons savoir pourquoi les auteurs de ces violations n'ont pas été inclus dans l'annexe au présent rapport. Nous nous associons au Secrétaire général pour appeler le Gouvernement israélien à respecter les principes internationaux relatifs à la justice pour mineurs, à reconsidérer son recours à la détention administrative des enfants et la mise à l'isolement comme mesure punitive, et à décourager l'utilisation des enfants comme espions. Nous demandons au Secrétaire général de faire le suivi de ces violations dans son prochain rapport et d'inclure les auteurs dans la liste annexée au rapport, non pas pour pointer du doigt l'une ou l'autre partie, mais pour trouver des solutions qui permettront d'assurer la protection des enfants palestiniens dans les territoires occupés.

Quatrièmement, le manque de financement pour les programmes de réadaptation et de réinsertion des enfants demeure un obstacle majeur à leur protection. Aussi appuyons-nous l'appel lancé dans la résolution d'aujourd'hui à la communauté internationale, et en particulier aux pays donateurs, pour qu'ils augmentent leurs contributions à ces programmes.

Cinquièmement, l'Égypte a ratifié en 2007 le Protocole facultatif sur l'interdiction du recrutement d'enfants et a modifié sa Constitution pour s'y conformer. Nous accordons une attention particulière à l'éducation et à la santé des enfants et appuyons leurs

familles par le biais de notre nouvelle stratégie en faveur des enfants pour la période 2015-2020. Nous prenons également des mesures spéciales pour aider les enfants réfugiés ou déplacés qui ont fui les zones de conflit et se trouvent actuellement sur le territoire égyptien afin de leur garantir le même niveau de services de santé et d'éducation que leurs homologues égyptiens.

Sixièmement, l'Égypte se félicite de la prise en compte des dimensions régionales et sous-régionales dans la nouvelle résolution sur le sort des enfants en temps de conflit armé, d'autant que l'exploitation des enfants peut être de nature transfrontalière. Cette situation a appelé l'attention des centres de recherche égyptiens, qui ont effectué de nombreuses études sur les enfants non accompagnés qui franchissent la frontière pour fuir des conflits et sont des proies faciles pour les trafiquants d'êtres humains et les groupes terroristes armés. Dans ce contexte, nous sommes prêts à mettre à disposition tous les services du Centre international de formation du Caire pour le règlement des conflits et le maintien de la paix aux niveaux régional et sous-régional afin d'offrir une meilleure protection aux enfants.

Septièmement, nous ne pouvons pas éliminer les violations des droits de l'enfant dans les zones de conflit sans mettre en place des systèmes de justice transitionnelle ni traduire les auteurs en justice.

Huitièmement, la Commission de consolidation de la paix joue un rôle essentiel en appelant l'attention sur la question de la protection des enfants dans les efforts de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Nous appuyons l'appel lancé par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé afin que des conseillers spécialisés dans le domaine de la protection des enfants soient inclus dans les différentes missions de maintien de la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Rwanda.

M^{me} Rugwabiza (Rwanda) (*parle en anglais*) : Par votre entremise, Madame la Présidente, je voudrais remercier très sincèrement la Suède d'avoir convoqué ce débat crucial qui tombe à point nommé. La participation en personne de votre Premier Ministre à ce débat place cette question au plus haut niveau politique, comme elle le mérite. Nous avons été très heureux de voir plusieurs personnalités de très haut rang ici ce matin. Nous étions présents ce matin, non pas parmi les hauts dignitaires, mais nous nous sommes vivement félicités de voir que la question allait être traitée au plus haut niveau politique.

Ce n'est pas une surprise pour nous. Nous nous rappelons clairement la première présidence suédoise du Conseil de sécurité, qui avait placé la prévention des conflits au cœur de son ordre du jour. C'était d'ailleurs la première fois que le Secrétaire général participait aux travaux du Conseil de sécurité. Il est donc tout à fait approprié que nous avançons sur ce dossier en mettant aujourd'hui l'accent sur les enfants.

Le Rwanda salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2427 (2018). Mon pays se réjouit d'avoir été l'un des coauteurs de cette importante résolution, qui renforce les mécanismes visant à prévenir les violations contre les enfants dans les situations de conflit.

Je voudrais également, à ce stade, remercier sincèrement les intervenantes de ce matin, et en particulier la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M^{me} Gamba, ainsi que la rescapée – c'est ainsi que je la qualifierais – M^{me} Londoño, qui nous a livré son témoignage ce matin.

Les effets des conflits armés sur les enfants sont désastreux; on ne saurait trop insister sur ce point. Ils ont une incidence grave sur le développement des enfants, en termes de séquelles physiques aussi bien qu'invisibles, lesquelles ne peuvent être perçues que durant la phase d'apprentissage de l'enfant et de son développement affectif et social.

Près de 250 millions d'enfants vivent dans des pays touchés par des conflits violents. Dans un passé relativement récent, le Rwanda était un pays en conflit, et la perspective que je voudrais présenter au Conseil aujourd'hui est basée sur le fait que durant le conflit et le génocide qui ont eu lieu il y a 24 ans, les enfants n'ont pas été épargnés. Ils étaient à la fois du côté des tueurs et du côté des victimes. Et si cela peut aider, je dirais que pour une grande part, le problème auquel nous sommes confrontés aujourd'hui est lié au traumatisme que vivent les jeunes adultes d'aujourd'hui, qui étaient des enfants à l'époque. Les conséquences sont profondes et durent très longtemps. Sur la base de notre expérience, je peux donc dire qu'il n'est pas seulement absolument essentiel de protéger les enfants aujourd'hui pour permettre au pays non seulement de connaître un développement rapide et inclusif, mais aussi d'être résilient et de se remettre sur pied aussi vite que possible. Voilà ce que nous pouvons dire d'après notre propre expérience.

Ma délégation est très préoccupée par l'augmentation, aujourd'hui, de cas avérés de violences

vérifiées à l'encontre d'enfants commises en temps de conflit tant par les forces gouvernementales que par les groupes armés non étatiques. Ce qui est encore plus inquiétant, c'est qu'il ne s'agit là que des cas avérés, tandis que le volume des cas dont nous ne savons rien nous est absolument inconnu à tous. Nos devons avant tout viser collectivement à garantir que la communauté internationale fournisse les outils nécessaires pour lutter contre ces violations avec toute la concentration possible, pour rompre le cycle de la violence et remédier aux causes profondes des conflits armés, tout en prévenant l'éclatement de nouveaux conflits armés.

Même si le dire revient à affirmer une évidence, les droits des enfants doivent être respectés et défendus, quels que soient le contexte ou les circonstances, et même s'ils sont extrêmement pauvres, vulnérables ou défavorisés. Le fait est que le seul côté auquel appartiennent les enfants en temps de conflits armés est le côté des victimes. Qu'ils soient combattants ou victimes directes du conflit, ils sont toujours des victimes. Le Rwanda voudrait formuler certaines recommandations. Nombre de ceux qui sont ici ont déjà entendu beaucoup d'entre elles aujourd'hui.

Premièrement, nous devons réellement mettre l'accent sur la prévention, avec des outils et des stratégies de prévention pour protéger les enfants qui risquent d'être touchés par les conflits armés. Deuxièmement, nous devons mettre en place des mécanismes pour renforcer la responsabilisation. Troisièmement, nous devons veiller à ce que la protection des enfants soit incluse, en tant que partie distincte, dans tous les processus de paix et la négociation d'accords de paix. Et, quatrièmement, nous devons aider les États Membres et les différentes parties à un conflit en les dotant des moyens qui leur permettent de protéger les enfants. Enfin, nous devons veiller à ce que nos activités de réintégration soient très adaptées – adaptées aux besoins des filles, par exemple, et à ceux des enfants en situation particulière.

De l'avis du Rwanda, il est crucial de renforcer les liens entre protection des enfants, droits de l'enfant et prévention des conflits. On ne saurait sous-estimer l'importance de l'accès à l'éducation et aux soins de santé. Je voudrais répéter les brillantes paroles du Premier Ministre suédois ce matin : pour le dire simplement, il s'agit de garantir la sécurité, la sûreté, la santé, l'éducation et la nourriture – de mettre de la nourriture sur la table. C'est aussi simple que cela. Il ne s'agit pas d'un mécanisme très sophistiqué. Mais, plus important encore, il s'agit de nos obligations. Elles ne

sont pas facultatives. Nous avons certes des protocoles facultatifs, mais nos obligations envers nos enfants ne sont pas facultatives. Nous invitons les membres du Conseil de sécurité à envisager de consulter des spécialistes de la protection de l'enfance afin de garantir que des capacités suffisantes sont fournies en vue de permettre aux opérations de maintien de la paix de remplir leurs mandats envers les enfants et de répondre à leurs besoins.

Je ne saurais conclure sans rappeler les puissantes observations faites par M^{me} Londoño ce matin. Elle a montré que tous les enfants, y compris les ex-combattants, peuvent devenir des agents du changement pour peu qu'on leur en donne la possibilité et une plateforme. Les enfants sont plus résilients et ont une meilleure chance de devenir des agents d'un changement positif si on leur offre cette possibilité et cette plateforme. Le cas de M^{me} Londoño parle de lui-même.

Aujourd'hui, l'importance de recenser les pratiques optimales a aussi été mentionnée, et je voudrais informer le Conseil de la façon dont nous, au Rwanda, en offrons aujourd'hui et de la plateforme que nous utilisons. Chaque année, au Rwanda, nous tenons un sommet des enfants, organisé par des enfants et tenu au siège de notre Parlement. Toutes les recommandations qui en sont issues recouvrent les besoins, les priorités et les demandes des enfants. En tant que gouvernement, nous sommes responsables du suivi et de l'application de ces recommandations. Si cela peut être utile à quelque chose, je serais heureux d'en dire davantage sur notre sommet annuel des enfants.

Enfin, je voudrais une fois de plus revenir sur quelque chose qui a été dit par nombre d'orateurs aujourd'hui, à savoir que si nous ne protégeons pas les enfants et si nous ne leur offrons pas ce dont ils ont besoin dans les situations de conflit, nous aurons affaire avec les adultes qu'ils deviendront sur le champ de bataille. Pour reprendre ce qu'a dit l'un de nos collègues ce matin, la représentante des États-Unis, si nous ne nous occupons pas de ces enfants, nous aurons affaire aux adultes qu'ils deviendront.

Je voudrais terminer en réaffirmant la détermination du Rwanda à veiller à ce que les droits de tous les enfants soient respectés et défendus, quels que soient le contexte ou les circonstances. Le Rwanda est signataire de la Convention relative aux droits de l'enfant et des Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République dominicaine.

M^{me} Andújar (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : La République dominicaine s'associe à la déclaration faite plus tôt par le représentant de l'Argentine au nom des pays qui ont approuvé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles.

Nous voudrions féliciter la Suède d'assumer la présidence du Conseil et d'avoir organisé le présent débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé, sur le thème « En protégeant les enfants aujourd'hui nous prévenons les conflits de demain ».

Nous remercions sincèrement la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M^{me} Virginia Gamba, et la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Henrietta Fore, de nous avoir fait part de leurs importantes perspectives. Nous remercions également la représentante de la société civile, M^{me} Yenny Londoño, qui, en nous racontant son expérience, nous a rappelé que nous avons une responsabilité et qu'il est urgent d'agir.

Nous sommes préoccupés par le grand nombre de violations que subissent les enfants en période de conflit, par le fait que des groupes armés recrutent des enfants comme kamikazes et par le niveau alarmant de la violence sexuelle et des enlèvements d'enfants. Les enfants restent stigmatisés pour avoir été recrutés et utilisés par des groupes armés, et ils sont traités comme des criminels pour des actes qu'ils ont été contraints de commettre, ce qui produit une génération traumatisée dont l'enfance a été interrompue et l'avenir mis en péril. Il est essentiel de reconnaître le droit des enfants à la justice, à la protection et à la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux, en accordant une attention particulière aux enfants les plus vulnérables, les enfants touchés par des conflits armés. C'est la voie à suivre pour prévenir et consolider la paix.

Les écoles, les élèves et les enseignants sont intentionnellement pris pour cible, ce qui montre que la crise n'est pas uniquement sécuritaire, mais qu'elle touche également les droits de l'homme et le développement social. L'éducation des enfants est toujours une des premières activités frappées par les conflits et, dans la majorité des cas, elle est souvent la dernière à être rétablie. Du fait de la gravité de la situation, la République dominicaine a adhéré à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. Nous

souscrivons également aux Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats, et nous encourageons les autres États à adhérer à ces documents, qui ne sont pas juridiquement contraignants. De même, en 2014, la République dominicaine a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et nous appelons à sa ratification universelle.

Il est impératif de renforcer le respect du droit international humanitaire, qui constitue la base des obligations juridiques de toutes les parties à des conflits, et de continuer à prendre des mesures et des engagements importants, principalement sur la base des plans d'action, pour protéger les enfants en période de conflit et renforcer l'efficacité de la prévention. Nous saisissons donc cette occasion pour lancer un appel à l'élimination de l'impunité dont jouissent les auteurs de violations des droits des enfants en temps de conflit.

La protection, la réintégration et l'appui fourni aux enfants qui ont été recrutés par des groupes armés, notamment en investissant énormément dans des programmes d'éducation, de formation, d'orientation et de réunification des familles, sont essentiels en vue de rompre le cycle de violence et de nous rapprocher de l'objectif qui nous réunit en ce présent débat.

Nous estimons qu'il importe de garantir une participation active et significative des enfants et des jeunes aux processus de rétablissement et de maintien de la paix et de la sécurité. De même, nous reconnaissons le rôle fondamental que jouent les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales dans la lutte contre les problèmes dont souffrent les enfants en période de conflit armé. À cet égard, nous comprenons qu'elle doit continuer de faire partie des politiques et programmes des missions de maintien de la paix sur le terrain.

Nous avons un long chemin à parcourir pour éliminer les violations et les horreurs dont sont victimes les enfants en temps de conflit. En conséquence, nous confirmons notre détermination à continuer de collaborer avec l'ONU, les États Membres et la société civile quand nous occuperons un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité à partir de 2019, en accordant à ce programme et à nos enfants le niveau de priorité qu'ils méritent.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Libéria.

M. Brown (Libéria) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué ce débat public sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (S/2018/465) et nous remercions les auteurs d'exposés et autres orateurs de leurs importantes perspectives.

Nous nous sommes associés aux autres membres qui sont favorables au renforcement de l'action en ce qui concerne les enfants et les conflits armés en nous portant coauteur de la résolution 2427 (2018), car le Libéria estime que la prévention des conflits et la protection des enfants sont liées.

Ce matin, à l'ouverture d'un forum politique de haut niveau sur le développement durable organisé par le Conseil économique et social, le professeur Jeffrey Sachs nous a rappelé à juste titre que les enfants représentent notre avenir – qu'il ne peut y avoir d'avenir sans eux. Pourtant, alors même que nous sommes réunis à l'occasion du présent débat, une vérité dérangeante concernant notre avenir plane au-dessus de cette salle : les enfants continuent d'être utilisés comme armes et comme soldats dans le contexte de guerres. Leur avenir – notre avenir – est en train de se dégrader. L'innocence de leur enfance est en train de leur être dérobée et leur croissance pourrait être compromise à jamais. Nous convenons avec le Secrétaire général que c'est inacceptable. Nous prenons acte des progrès accomplis dans un certain nombre de pays, mais la tendance générale continue de poser une menace à notre avenir collectif. Dans le monde entier, un trop grand nombre d'enfants, sans qu'ils y puissent rien, sont laissés complètement de côté.

Il y a 20 ans, le rapport de Graça Machel concernant l'impact des conflits armés sur les enfants concluait que « le meilleur moyen de protéger les enfants est d'empêcher le déclenchement de conflits armés » (A/51/306, par. 253). Cette conclusion est aussi vraie aujourd'hui qu'elle l'était à l'époque. Alors que nous promovons le nouveau paradigme basé sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, il est également impératif que le Conseil de sécurité et tous les États Membres s'engagent à travailler de manière créative, altruiste et dynamique pour garantir la protection des enfants qui souffrent du fait des conflits armés en cours. Ils sont, pour être franc, les innocentes victimes de notre incapacité à nous mobiliser.

Il est également vrai que les enfants pauvres sont les plus exposés au risque de conscription, en particulier

ceux qui n'ont que peu ou pas accès à l'éducation, car le risque qu'ils soient recrutés par des forces armées est plus grand. Il est donc important d'accorder une attention accrue aux liens mutuels entre la protection des enfants, les droits des enfants et la prévention des conflits dans nos plans nationaux d'action visant à atteindre les objectifs de développement durable.

Lorsque nous prétendons protéger les droits des enfants, nous devons le faire en créant des environnements propices à l'apprentissage et à la croissance. Aussi importants qu'ils soient, ces environnements ne se limitent pas à la présence de bâtiments scolaires, de pupitres et de chaises. Ils comprennent aussi les familles et les sociétés dans lesquelles ils vivent. Les moyens et les systèmes nécessaires sont-ils en place pour leur permettre de cohabiter durablement dans la paix? Nous avons constaté à maintes reprises que lorsque ce n'est pas le cas, les bâtiments scolaires, plutôt que d'être utilisés pour former les esprits, sont convertis en cantonnements et voués à transformer nos enfants en instruments de guerre.

Le Libéria approuve et appuie le programme relatif aux enfants et aux conflits armés, non seulement pour garantir la protection des enfants et la responsabilisation des criminels, mais également en tant qu'impératif moral – comme si nous en avions besoin – d'agir avec un but en tête et une détermination inébranlable, notamment dans cette salle, pour mettre un terme définitif aux conflits en cours. La situation n'est que trop évidente : lorsque des conflits sont en cours, les enfants pauvres et leurs familles courent un grand risque que leurs vies – et notre avenir – soient ruinés, peut-être pour toujours. Il est également vrai que nous devons agir avec le même engagement et la même détermination pour prévenir les conflits et pérenniser la paix.

En conséquence, lorsque les institutions nationales se sont effondrées sous le poids d'un conflit armé, il est probablement temps d'étendre le devoir de protéger et le devoir de régler les conflits aux régions touchées, ainsi qu'aux acteurs extérieurs qui ont intérêt à ce que les conflits se poursuivent. Il est temps que nous nous tenions mutuellement responsables en matière de règlement et de prévention des conflits.

Le Libéria n'est pas étranger au problème des enfants soldats. Nous saluons le travail qu'accomplissent la Représentante spéciale, M^{me} Gamba, et l'UNICEF à cet égard, de même qu'un grand nombre d'acteurs locaux, notamment des organisations non gouvernementales et

des groupes confessionnels. Bien que n'ayant que peu ou pas de moyens, ils donnent généreusement de leur temps, le leur propre et celui de leurs organisations, pour promouvoir, d'une manière ou de l'autre, non seulement le processus de réintégration, mais aussi le désarmement et la démobilisation.

Pendant, il est également vrai que ces institutions, tant locales qu'internationales, manquent du financement et de l'appui des donateurs nécessaires pour assurer la bonne réintégration des enfants recrutés comme soldats, dont un grand nombre ont été exposés aux pires formes d'inhumanité et aux stupéfiants. Et pourtant, au lieu d'être considérés comme des victimes, ils sont traités comme des taches sur la société; ostracisés et diffamés, parfois par leurs propres familles et certainement par leurs communautés.

Bien que nous les ayons exhortés à avancer selon leur propre développement, dans le cas de la minorité qui parvient à se tirer d'affaire grâce au programme de réintégration – qui, au Libéria, consiste en trois mois de formation professionnelle et trois ans d'enseignement scolaire, quel que soit le niveau de connaissance de l'enfant au départ – il n'y a pas de suivi d'après processus. Nous parlons de s'élever tout seul à la force du poignet, mais ces enfants, dont l'innocence a été volée et dont l'esprit a été violé, n'en ont pas les moyens.

Bien que le processus de réintégration soit essentiel, il est l'effort de restauration de la paix dans les pays qui bénéficie de l'appui le plus faible, bien que – encore une fois, dans le cas du Libéria – les enfants soldats aient l'ardent désir d'être désarmés. Un élément assez important de l'avenir d'un pays sortant d'un conflit, à savoir sa jeunesse dynamique, gît donc parmi les déchets des rues de ses villes, destinée à une vie dominée par la drogue et la criminalité et vouée à connaître un triste sort et à suivre une voie qu'elle n'a pas choisie, attendant ainsi la prochaine occasion de devenir une machine à tuer. Ayant passé les années formatrices de leur vie à vivre par la loi des armes et dans le mépris des règles et normes démocratiques de la société, un grand nombre de ces enfants combattants n'ont pas fait l'expérience de la vie dans des conditions pacifiques et n'en connaissent pas les valeurs. Nous leur jetons un seau, un coutelas et peut-être 75 dollars, et nous leur demandons de se réintégrer. Nous leur demandons d'oublier leur passé, la seule chose qu'ils connaissent vraiment.

Bien entendu, nous pouvons mieux faire; nous pouvons appuyer les processus de réintégration durable

parce qu'ils font partie des meilleures garanties pour prévenir les conflits et pérenniser la paix. Nous ne pouvons peut-être pas changer ce qui est arrivé à nos enfants dans le passé, mais nous pouvons influencer plus concrètement sur ce qui pourrait leur arriver dans l'avenir – notre avenir.

Pour terminer, je voudrais insister sur le fait que, alors que la réintégration est un bon processus pour aider les anciens enfants soldats à retrouver un sens de la normalité, notre objectif premier doit être de nous concentrer sur les moyens novateurs de réduire le recrutement d'enfants dans les conflits armés. Cela doit être notre responsabilité sociale et morale. Nous ne pouvons pas nous permettre de les punir ou de les isoler. Ils ne peuvent pas être blâmés pour leur situation; ils doivent être considérés comme des victimes innocentes qui ont besoin de notre appui.

L'UNICEF doit être saluée pour ses initiatives, prises en étroite collaboration avec les gouvernements et les communautés pour protéger et réadapter les enfants touchés par des conflits armés. Nous devons nous employer à ce que les conventions et les traités régissant les droits des enfants soient pleinement respectés et mis en œuvre.

Enfin, il n'y a pas de raccourci vers la réadaptation et la réintégration, et nous ne pouvons pas non plus nous permettre d'en inventer. La réadaptation et la réintégration exigent des stratégies à long terme. Elles exigent des ressources que les pays les plus touchés et les plus dépourvus n'ont malheureusement pas, et dont ils ne peuvent se permettre de se passer s'ils veulent consolider les fondements de leur paix et la pérenniser. Pour les pays sortant d'un conflit, la réadaptation et la réintégration sont un moyen important de pérenniser la paix et d'éviter de s'engager sur la pente dangereuse qui les replongera dans un conflit. Lorsque nous nous donnons les uns aux autres une chance d'aller mieux, et lorsque nous donnons aux enfants une chance de vivre une vie meilleure, nous n'aidons pas nécessairement l'autre personne – en réalité, nous nous aidons nous-mêmes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afghanistan.

M. Saikal (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Secrétaire général et sa Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé, M^{me} Virginia Gamba, du rapport dont nous sommes saisis (S/2018/465). Je tiens également

à remercier la présidence suédoise d'avoir convoqué ce débat fort opportun et d'avoir été à l'origine de la résolution 2427 (2018) sur la protection des enfants dans les zones de conflit, qui a été adoptée aujourd'hui. Nous avons l'honneur d'être l'un des coauteurs de cette importante résolution.

L'évolution constante de la nature des conflits armés dans le monde d'aujourd'hui, qui est de plus en plus complexe, lance un sérieux défi à la communauté internationale s'agissant de protéger les victimes civiles les plus vulnérables, à savoir les enfants. Puisqu'ils sont l'avenir de toute société, les enfants doivent être protégés, nourris, instruits et assurés de leurs droits fondamentaux. Pourtant, aujourd'hui, près de 250 millions d'enfants sont touchés par des conflits armés dans le monde. Les répercussions du terrorisme et de l'extrémisme violent sur les enfants ont un effet catastrophique. Elles les privent de leur enfance et de leurs droits fondamentaux tels que le droit à la bonne santé et à l'éducation, et leur infligent des traumatismes durables qui entravent leur développement psychologique. Par-dessus tout, elles compromettent leur aptitude à vivre dans la paix et dans la dignité et leur chance de prospérer et de réaliser leurs aspirations.

L'Afghanistan a été confronté à des conflits imposés par l'extérieur pendant quatre décennies, et son peuple, notamment ses enfants innocents, a énormément souffert de la violence qui en a résulté au cours de cette période. Il est tragique que, dans le contexte de nos problèmes de sécurité, les enfants comptent parmi les centaines de victimes innocentes dont la vie précieuse a été enlevée par des groupes terroristes et extrémistes qui nous ont été imposés depuis l'étranger dans le but de nuire à notre stabilité et à notre développement. De ce fait, rien que pour l'année écoulée, 3 179 enfants auraient été tués ou mutilés en Afghanistan.

En outre, dans ce qui représente l'une des formes les plus graves de violations et d'atteintes, des enfants ont été recrutés et endoctrinés dans des écoles religieuses dans notre région en vue de commettre des attentats-suicides une fois devenus adolescents ou adultes. Il faut s'attaquer d'urgence à ce problème. Le Gouvernement afghan est fermement déterminé à défendre et à promouvoir les droits de tous les enfants. À cette fin, nous avons pris des mesures concrètes, telles que la promulgation de lois nationales par lesquelles nous mettons en œuvre les engagements pris en vertu de divers instruments internationaux, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant et son Protocole facultatif

concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Le Gouvernement met également en œuvre, au titre de nos engagements nationaux et internationaux, un certain nombre de mesures et de programmes qui visent à protéger nos enfants des horribles effets du conflit armé.

En outre, nous sommes déterminés à renforcer nos efforts concertés avec la communauté internationale pour poursuivre la mise en œuvre du plan d'action commun, un cadre complet visant à garantir le bien-être physique et psychologique des enfants afghans.

Au cours de la seule année écoulée, dans le cadre du plan d'action commun, nous avons fait de grands progrès dans la prévention du recrutement des enfants soldats et la réintégration rapide des jeunes délinquants dans la société afghane par le biais de programmes de formation professionnelle. Afin de préserver ces acquis, nous continuerons à appliquer le nouveau code pénal qui érige en infraction l'exploitation sexuelle des enfants, réglementerons les centres de rééducation pour mineurs, étendrons la présence des unités de protection de l'enfance dans les centres de recrutement de la Police nationale afghane et poursuivrons notre campagne visant à promouvoir les droits de l'enfant au sein de la Police nationale afghane. Nous avons tenu des réunions de haut niveau avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, l'UNICEF et d'autres partenaires, qui ont permis de mieux coordonner les efforts que nous déployons conjointement pour assurer aux enfants afghans une vie sûre, digne et prospère.

Pour l'Afghanistan, la protection des enfants et la promotion de leurs droits demeurent une priorité du Gouvernement d'unité nationale. Nous nous employons à renforcer et à consolider les progrès récents, sachant que les enfants sont le gage d'un avenir stable et prospère pour notre pays. Nous pensons que les droits des enfants peuvent être mieux protégés et promus dans un climat de paix.

À cette fin, nous avons pris de nouvelles mesures pour parvenir à un règlement durable du conflit qui sévit actuellement dans notre pays. Le cessez-le-feu de trois jours avec les Taliban, instauré le mois dernier, nous a permis d'espérer que la paix était possible. Nous travaillons avec les partenaires régionaux et internationaux pour assurer le succès de nos efforts de paix et espérons qu'au cours des prochains mois, de nouveaux progrès concrets seront accomplis sur ce front. Nous voulons sincèrement croire que cette fois-ci,

nous pourrons parvenir à une paix durable pour les générations futures et créer une société dans laquelle nos enfants pourront vivre dans la paix, à l'abri de la peur et de la violence.

Pour terminer, l'Afghanistan réaffirme sa ferme détermination à assurer la pleine protection et le bien-être de tous les enfants du monde. Ce n'est que grâce à nos valeurs et à nos objectifs communs que nous pourrons alléger les souffrances des enfants et bâtir des sociétés durables et pacifiques. Œuvrons de concert pour accomplir des progrès plus concrets sur cet impératif moral.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

M. Mikayilli (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence suédoise d'avoir convoqué le présent débat public. Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport annuel (S/2018/465), ainsi que M^{me} Virginia Gamba et les autres intervenantes de leurs précieuses contributions.

L'Azerbaïdjan réaffirme son ferme appui à la question des enfants touchés par les conflits armés et considère que l'adoption de la résolution 2427 (2018) traduit l'attachement sans faille du Conseil à la cause de la protection des enfants.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, en 2017, il y a eu une forte augmentation du nombre de violations par rapport au nombre signalé en 2016. Nous sommes vivement préoccupés par l'ampleur et la gravité des violations commises contre les enfants en temps de conflit armé, en particulier les meurtres et les mutilations, l'enrôlement, la violence sexuelle et les attaques contre les écoles et les hôpitaux. Le non-respect généralisé du droit international humanitaire, l'implication croissante des groupes armés non étatiques et la montée de l'extrémisme violent sont autant de facteurs qui aggravent les souffrances infligées aux enfants. L'utilisation d'Internet et des médias sociaux pour recruter des enfants est également extrêmement préoccupante.

Nous condamnons énergiquement toutes les violations commises contre les enfants dans les situations de conflit armé. Toutes les parties doivent respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Des mesures résolues doivent être prises pour garantir la reddition des comptes et mettre fin à l'impunité pour de telles violations. Étant

donné que ce problème est multidimensionnel, il faut également accorder une plus grande attention à la réadaptation et la réinsertion des enfants précédemment associés à des forces armées ou groupes armés. Nous partageons l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle un financement prévisible et soutenu pour la réintégration des enfants touchés par les conflits armés est essentiel afin de mettre en place des solutions de substitution viables à la vie militaire et empêcher qu'ils ne soient de nouveau recrutés.

Comme le rapport historique de Graça Machel le soulignait, « le meilleur moyen de protéger les enfants est d'empêcher le déclenchement de conflits armés » (A/51/306, par. 253). La communauté internationale doit donc redoubler d'efforts en matière de prévention et de règlement des conflits pour sauver les enfants des horreurs de la guerre.

Malheureusement, l'Azerbaïdjan ne connaît que trop bien ce problème, en raison de la poursuite de l'agression de l'Arménie. L'Azerbaïdjan continue d'abriter l'un des plus grands nombres de réfugiés et de personnes déplacées au monde, dont beaucoup sont des enfants. Malgré le cessez-le-feu officiel, les attaques directes et délibérées par les forces armées arméniennes contre les civils et les biens de caractère civil en Azerbaïdjan se poursuivent. Le rapport d'évaluation que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a publié après la mission qu'il a effectuée dans les zones touchées d'Azerbaïdjan en mai 2016 a établi on ne peut plus clairement que, en raison de l'utilisation d'équipements militaires nouveaux et plus lourds et des combats intenses qui avaient eu lieu auparavant, en avril 2016, nombre d'écoles avaient été endommagées et fermées dans les zones proches de la ligne de front situées dans plusieurs districts azerbaïdjanais.

Pour terminer, même si la plupart des atrocités commises contre les enfants dans le monde sont le fait de groupes armés non étatiques, on ne doit pas passer sous silence les méfaits du passé récent ni oublier que des civils sont actuellement pris pour cibles dans des conflits entre États. C'est pourquoi nous réitérons notre appel à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé pour qu'elle accorde l'attention voulue à la situation des enfants dans toutes les situations de conflit armé.

Nous l'appelons également à accorder l'attention voulue à la protection des enfants déplacés à l'intérieur de leur propre pays, étant donné que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays représentent

les deux tiers des personnes déplacées dans le monde. Qui plus est, conformément aux dispositions de la résolution très importante sur la libération des femmes et des enfants pris en otage lors des conflits armés, y compris de ceux qui sont emprisonnés ultérieurement, laquelle a été adoptée en mars par la Commission de la condition de la femme, nous invitons la Représentante spéciale à s'atteler également à cette question complexe.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

M. Régis (Haïti) : J'ai l'honneur de transmettre à la Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies les vives félicitations de la délégation haïtienne pour avoir pris l'initiative de ce débat public, dont l'opportunité ne fait aucun doute, sur le renforcement de la protection des enfants touchés par un conflit armé.

Il y a déjà plus de 20 ans, Graça Machel dénonçait, dans son célèbre rapport (A/51/306), ce « vide moral » où les valeurs humaines les plus élémentaires ont disparu, où les enfants sont massacrés, violés et brutalisés, exploités comme soldats, affamés et exposés à des brutalités extrêmes par suite de décisions conscientes et délibérées des adultes. L'an dernier, ici-même, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dénonçait avec vigueur le niveau alarmant de souffrances inacceptables endurées dans le monde par les enfants dans les conflits (voir S/PV.8082). Les enfants deviennent victimes et auteurs d'actes de violence. C'est d'ailleurs l'une des tendances les plus alarmantes de la dynamique de ces conflits armés, dont l'une des conséquences dramatiques est de faire sauter tous les verrous de protection offerts par la famille, la société, le droit, comme le note justement le rapport du Secrétaire général (S/2018/465).

Certes, il convient de se réjouir que des progrès soient accomplis ça et là. Le cas de la République sœur de Colombie en est un exemple frappant. On ne saurait méconnaître les efforts accomplis par les gouvernements, les organes des Nations Unies et les institutions de la société civile, dans des circonstances souvent extrêmement difficiles. Mais force est de reconnaître que, pour l'essentiel, l'escalade de l'horreur s'est poursuivie en 2017 et se poursuit encore, souvent en toute impunité. Rien, au fond, n'a vraiment changé depuis.

Que ce soit en Syrie ou au Yémen, au Soudan du Sud ou en République centrafricaine, en Afghanistan ou au Myanmar, les images de villages détruits, de

populations civiles prises entre deux feux, d'écoles et d'hôpitaux bombardés, d'enfants blessés ou tués sous les décombres, ces images, dis-je, nous rappellent quotidiennement cette âpre vérité : la guerre, qu'elle soit interne, civile, ethnique, interconfessionnelle, locale ou régionale, viole tous les droits des enfants.

L'impact des conflits armés sur les enfants doit être le souci de chacun et est la responsabilité de chacun. Nous devons, par conséquent, faire de la protection des enfants touchés par un conflit armé une véritable priorité. Cela exige de la part de tous les acteurs de la communauté internationale un redoublement d'efforts afin de traduire en changement réel pour ces enfants les bonnes intentions et les engagements souscrits dans les multiples traités et résolutions adoptés au fil des dernières décennies.

Tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il y a urgence. Qu'il s'agisse des victimes de la guerre, des enfants de migrants économiques, de personnes déplacées ou de réfugiés fuyant les théâtres de conflits, le sort tragique des enfants touchés par les conflits interpelle la conscience universelle. L'heure est à l'action. Il nous appartient de faire en sorte que la protection de l'enfance ne soit pas un simple slogan mais se transforme plutôt en axe nécessaire et indispensable des stratégies d'instauration, de consolidation et de pérennisation de la paix des Nations Unies.

Puisse le présent débat public contribuer à ranimer l'ardeur du Conseil de sécurité, pour que ce dernier puisse jouer pleinement son rôle irremplaçable dans le maintien et la pérennisation de la paix, surmonter les obstacles qui paralysent trop souvent son action en faveur des enfants touchés par les conflits armés, prendre les actions préventives qui s'avèrent opportunes pour les mettre à l'abri de la violence et des atrocités de la guerre, et donner toute leur force aux normes juridiques qui garantissent leur droit à la vie, leur droit de grandir au milieu de leurs familles et de leurs communautés, leur droit à la santé, à l'épanouissement de la personnalité, et leur droit d'être aimés et protégés.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Lal (Inde) (*parle en anglais*) : Comme l'atteste clairement le rapport du Secrétaire général (S/2018/465), malgré les efforts persistants déployés au cours des deux dernières décennies, les droits de millions d'enfants continuent d'être violés dans les situations de conflit armé dans différentes régions du

monde. Certes, des progrès ont été réalisés grâce à une meilleure collaboration entre les organismes des Nations Unies et les gouvernements concernés et à l'intégration des questions relatives aux droits de l'enfant dans les processus de médiation, mais il reste encore beaucoup à faire, en particulier s'agissant de s'adapter à la nature changeante des conflits armés, qui impliquent toute une panoplie d'acteurs non étatiques. Les entités terroristes, y compris celles désignées comme telles par le Conseil de sécurité, continuent d'exploiter en toute impunité des enfants dans le cadre de leurs activités terroristes. La réinsertion des enfants dans la société après leur libération à la suite de processus de médiation reste un domaine auquel on devrait accorder davantage d'intérêt.

Grâce à sa participation active aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, l'Inde continue de contribuer à la mise en oeuvre du mandat du Conseil de sécurité sur cette question. Forte de son expérience, l'Inde, qui est l'un des principaux pays fournisseurs de contingents, reste préoccupée par l'insuffisance des ressources nécessaires pour exécuter les dispositions du mandat, notamment le déploiement d'un plus grand nombre de conseillers pour la protection de l'enfance, et pour tenir compte globalement de la corrélation qui existe entre la prévention des conflits et la protection de l'enfance.

Malgré le mandat clair fixé par la résolution 1379 (2001), nous sommes déçus que le rapport du Secrétaire général inclut des situations qui ne répondent pas à la définition d'un conflit armé ou qui ne constituent pas une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous voudrions signaler qu'il importe de ne pas détourner l'attention du Conseil de sécurité de situations relevant de son mandat, lequel doit être strictement respecté.

Bien qu'il s'agisse d'un débat thématique important, une délégation a pourtant essayé de mettre à profit ce forum pour évoquer des situations sans rapport avec notre débat, notamment en faisant référence à un rapport présumé sur l'État indien du Jammu-et-Cachemire - un document qui reflète le parti pris manifeste d'un fonctionnaire agissant sans aucun mandat et sur la base de sources d'information non vérifiées, et que les membres de cet organe n'ont même pas jugé utile d'examiner lorsqu'ils en ont été saisis. Par ces tentatives délibérées qui ne servent que ses propres intérêts, le Pakistan vise à occulter une réalité, celle de sa propre utilisation d'organisations terroristes pour porter atteinte à la souveraineté d'un État et éloigner aussi nos

discussions des questions à l'examen. Ces tentatives n'ont pas réussi par le passé dans quelque forum que ce soit et elles ne réussiront pas aujourd'hui.

Pour terminer, je voudrais réitérer l'appui résolu de l'Inde à tous les efforts de l'Organisation des Nations Unies visant à protéger les enfants en situation de conflit armé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République démocratique du Congo.

M^{me} Malenga (République démocratique du Congo) : De prime abord, je voudrais vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité en ce mois de juillet 2018 et vous remercier pour avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Je voudrais ensuite saluer M^{me} Virginia Gamba et lui témoigner notre estime et notre sympathie pour son engagement et son dévouement à la cause des enfants dans le monde. J'adresse enfin mes remerciements à S. E. M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à M^{me} Henrietta Fore, Directrice générale de l'UNICEF, et à tous les intervenants qui m'ont précédée pour leurs présentations très édifiantes.

La question des enfants soldats est l'une des préoccupations de notre gouvernement qui, sous l'impulsion du chef de l'État, a décidé d'interdire la pratique de recrutement et d'utilisation d'enfants au sein de nos forces armées et de nos services de sécurité. Pour traduire en actes cette volonté politique, le chef de l'État a mis en place une structure chargée de la lutte contre les violences sexuelles, le recrutement et l'utilisation d'enfants.

Il nous revient de rappeler toutes les mesures législatives et réglementaires prises pour renforcer la lutte contre le recrutement d'enfants, en vue d'une meilleure réponse à ce phénomène et de parvenir à la radiation. Il s'agit premièrement de différents décrets, ordonnances et lois portant respectivement démobilisation et réinsertion des groupes vulnérables présents au sein des forces combattantes; deuxièmement, de la création d'un comité interministériel de désarmement, démobilisation et réinsertion; troisièmement, de la création du Programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion de l'Union européenne; quatrièmement, de la protection de l'enfant; et aussi la signature en date du 4 octobre 2012 du plan d'action pour la lutte contre le

recrutement et l'utilisation d'enfants ainsi que les autres violations graves des droits de l'enfant par les forces armées et les services de sécurité de la République démocratique du Congo.

Des progrès indéniables ont été accomplis dans la lutte que mène mon pays contre le recrutement et l'utilisation d'enfants au sein de l'armée et des services de renseignement. En effet, grâce aux normes opérationnelles qui renforcent les vérifications, il a été possible de séparer parmi les recrues des Forces Armées de la République démocratique du Congo (FARDC), entre juillet 2015 et mai 2016, 453 enfants dont 330 ont été rendus à leurs familles. Les 123 enfants séparés à partir de la base militaire de Kamina ont été réunifiés dans leurs familles dans les anciennes provinces du Kasai, via la ville de Lubumbashi, avec l'appui logistique du Gouvernement congolais et de ses partenaires – l'UNICEF et le Comité international de la Croix-Rouge. Le recours à un assortiment de bancarisation formelle et obligatoire renforce ce dispositif. En outre, des programmes de réinsertion intensifs spécialisés ont été réalisés et des bâtiments érigés avec l'aide de l'Institut national de préparation professionnelle, avec des fonds du Gouvernement et la coopération japonaise.

Depuis la radiation, les FARDC se sont fixé comme objectif de maintenir zéro enfant en leur sein, si bien que lors du recrutement avant l'envoi des recrues vers le centre de formation, elles sont soumises au contrôle pour faire sortir les mineurs s'ils existent. Les FARDC travaillent en synergie avec les organismes de protection, l'UNICEF et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

En effet, dans le cadre de cette lutte, au cours du premier trimestre de 2018, quelques activités ont été réalisées avec le concours des partenaires de protection des enfants. Il s'agit de l'émission de 1 500 attestations de sortie par le programme national de désarmement, démobilisation et réintégration de l'Union européenne, qui ont été remises à l'UNICEF pour distribution à ses partenaires de mise en œuvre; de la sortie de 800 enfants associés aux forces et groupes armés, qui sont en cours de réintégration par cinq partenaires de protection de l'enfance financés par l'UNICEF – 70 par Adolescent Coping Orientation for Problem Experiences (A-COPE), 308 par l'Association des jeunes pour le développement communautaire, 150 par le Concert d'actions pour jeunes et enfants défavorisés, 125 par le

Programme d'appui à la lutte contre la misère, et 147 par l'Union pour la paix et la promotion des droits de l'enfant au Congo; et des trois ateliers de formation sur les normes opérationnelles d'évaluation de l'âge de l'enfant à Kisangani du 13 au 20 février, à Kitona du 26 au 30 mars, et à Kinshasa du 21 au 23 mars, qui ont été organisés en faveur des officiers des FARDC, des officiers de la police provinciale, des membres des services de sécurité ainsi que des organismes de protection de l'enfance et du Réseau communautaire de protection de l'enfant.

Ces activités réalisées avec l'appui logistique de la MONUSCO ont permis également de renforcer les capacités des acteurs de protection sur les thèmes variés des droits humanitaires en période de conflit, des aspects genre, de la responsabilité d'un commandant de troupes et des techniques de protection des enfants, des écoles et hôpitaux. Elles ont également abouti au renforcement des mesures de vérification des recrues dans les rangs des FARDC par le Ministère de la défense nationale, des anciens combattants et de la réinsertion, avec l'appui des partenaires de protection de l'enfance, avant tout déplacement vers les centres de formation. Sur 2 850 recrues vérifiées, 70 enfants ont été séparés et sont retournés dans leurs communautés respectives.

La coordination des actions et activités en faveur du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des enfants se fait au travers des réunions mensuelles réunissant les bureaux locaux du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration de l'Union européenne et les acteurs de la protection de l'enfance à plusieurs niveaux - au niveau central entre l'UNICEF, les partenaires tels que le Réseau des éducateurs, des enfants et des jeunes de la rue, Save the Children et le point de contact pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration des enfants; au niveau ministériel avec le Groupe de travail technique conjoint; et au niveau local avec le Groupe de travail pour la protection de l'enfant.

La mobilisation des fonds pour cette importante composante du processus classique de désarmement, démobilisation et réintégration qu'est le processus classique de désarmement, démobilisation et réintégration des enfants est plus que nécessaire car un effectif global de 5 331 enfants de moins de 18 ans associés aux forces et groupes armés qui ont déjà été réunifiés attendent la réintégration, soit scolaire soit en initiation aux métiers. En effet, aussi longtemps que les groupes armés resteront actifs, cette situation ne pourra pas prendre fin. C'est la raison pour laquelle le

Gouvernement de mon pays reste déterminé à poursuivre les efforts engagés pour les neutraliser complètement et ainsi mettre un terme à ce phénomène.

Je ne saurais conclure mon propos sans exprimer la gratitude de mon pays à l'ONU et à plusieurs partenaires internationaux qui nous ont soutenus et continuent de soutenir nos efforts dans la lutte contre le recrutement et l'utilisation d'enfants.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le représentant du Pakistan a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Ali (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour répondre à la déclaration du représentant de l'Inde.

Même si certains le croient, la réitération d'accusations infondées et fabriquées ne leur accorde aucune crédibilité. Au mieux, elle peut satisfaire une notion illusoire de la réalité, mais une farce ne peut durer indéfiniment. Il est regrettable que la déclaration prononcée par le représentant de l'Inde soit emblématique du malaise que l'État indien pratique comme s'il s'agissait d'une vertu. L'Inde ne peut se cacher derrière de fausses accusations et détourner l'attention de cet organe du véritable problème. Les violations des droits de l'homme et les atrocités commises par les forces d'occupation indiennes contre des hommes, des femmes et des enfants cachemiriens innocents sont avérées.

Le récent rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme expose complètement le visage réel de l'Inde et les violations des droits de l'homme qu'elle commet dans le territoire occupé du Jammu-et-Cachemire. Ce rapport est très critique envers les violations des droits de l'homme et l'occupation illégale par l'Inde du Jammu-et-Cachemire. L'occupation brutale du Cachemire par l'Inde a fait plus de 100 000 victimes cachemiriennes innocentes. Aujourd'hui, cette campagne de brutalité se poursuit, notamment en tirant sur des enfants cachemiriens innocents et en les aveuglant avec des armes à plombs. Pourtant, chaque jour, ces enfants, ces femmes et des jeunes cachemiriens descendent dans la rue pour exiger que l'Inde quitte le Cachemire occupé. Nous demandons au Conseil de sécurité de se faire la conscience du monde et d'agir pour qu'aucun enfant ne soit plus aveuglé, torturé ou violé, et pour qu'aucun enfant ne soit plus jeté au sol ou tué.

Le Pakistan accueille avec satisfaction la proposition du Haut-Commissaire aux droits de l'homme

de créer une commission d'enquête afin de mener une enquête internationale sur les violations des droits de l'homme dans le Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde. Cette proposition répond aux nombreux appels lancés par le Pakistan à cet effet depuis 2016, alors que l'Inde continue d'ignorer les appels légitimes à cet effet et de commettre des violations systématiques, notamment en utilisant des armes à plomb, en faisant un emploi excessif de la force, en procédant à des arrestations et

des détentions arbitraires, notamment d'enfants, et en se livrant à une violence sexuelle systématique, les forces de sécurité indiennes jouissant d'une impunité totale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Avant de lever la séance, je tiens à remercier le secrétariat et les interprètes de leur travail dévoué et de leur patience durant une longue journée.

La séance est levée à 19 h 30.